UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 02163277 3

905

BIBLIOTHÈQUE CATHOLIQUE
MORLAIX

IL NE FAUT PAS GARDER
LES LIVRES
PLUS D'UN MOIS

Toute détérioration d'un Livre sera compensée par une Amende

Morlaix. — Imp. Pierre Lino

ST. BASIL'S SEMINARY
LIBRARY
UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

VIE

DU

FRÈRE PHILIPPE

PROPRIÉTÉ DES ÉDITEURS

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/viedufrrephili00pouj

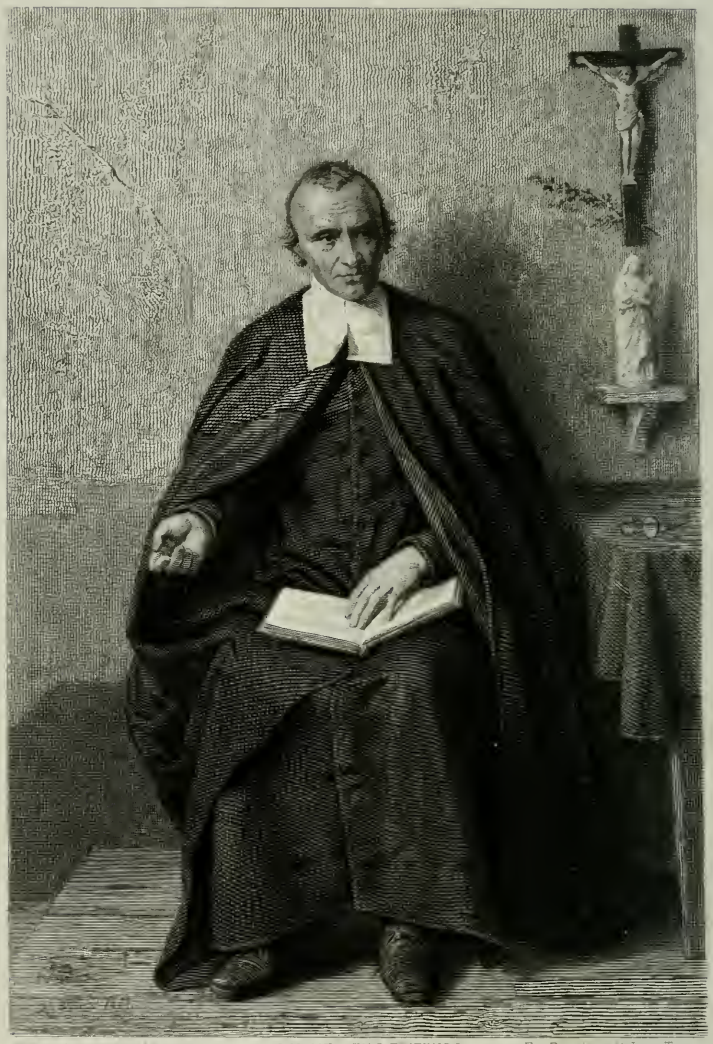

Pinardel sculp. d'après H. Vernet — A. P. MAME et FILS ÉDITEURS — Em. Bertin, Lith. et Imp. Tours

VIE

DU

FRÈRE PHILIPPE

SUPÉRIEUR GÉNÉRAL

DE L'INSTITUT DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

PAR

M. POUJOULAT

TOURS

ALFRED MAME ET FILS, ÉDITEURS

—

M DCCC LXXIV

MAR 21 1960

AVANT-PROPOS

Les matériaux du livre que nous offrons au public étaient épars dans les dépôts et les archives de l'institut des frères des Écoles chrétiennes. Ils ont été mis à notre disposition avec un empressement obligeant et une complaisance inépuisable : que les vénérables frères reçoivent nos remercîments. Ils nous ont ainsi aidé dans notre dessein de mettre en pleine lumière la grande vie du supérieur qu'ils ont perdu, et de servir la cause du bien par le récit de tant d'actes généreux, de tant de services

rendus à la religion et au monde. Heureux si cet ouvrage pouvait n'être pas trop au-dessous de leurs espérances et devenir pour eux une consolation! Heureux encore si notre travail répondait au deuil religieux et national qui a fait cortége au cercueil du frère Philippe, et s'il profitait aux intérêts sacrés dont il fut l'apôtre! Nous avons mis notre cœur dans ce livre : ce n'est pas toujours assez pour réussir.

Nous aurions pu faire des volumes, tant les matériaux abondaient; mais notre récit eût perdu en intérêt ce qu'il eût gagné en étendue : les compilations offrent peu d'attraits, et nous voulions que tout le monde pût nous lire. Nous nous sommes attaché à la fleur des choses, tout en allant au fond des questions et en ne négligeant rien. Le frère Philippe n'était pas connu seulement d'une classe d'hommes; il a été en possession de la popularité la plus universelle et la plus pure de ce temps. Il importait donc qu'un ouvrage consacré à sa gloire fût de nature à rencontrer le plus grand nombre possible de lecteurs.

L'homme ici-bas sculpte lui-même sa vie; le frère Philippe, sans y penser, a sculpté la sienne : puisse son œuvre respirer en quelque sorte dans ce livre !

VIE

DU

FRÈRE PHILIPPE

CHAPITRE I

L'institut du vénérable de la Salle depuis sa fondation jusqu'à la vocation du frère Philippe.

Il y a pour la vie du frère Philippe une introduction toute naturelle : c'est un tableau rapide de l'institut des frères des Écoles chrétiennes depuis sa fondation jusqu'au moment où vint y prendre place celui dont nous avons à raconter les longs jours bénis de Dieu et utiles au monde.

L'Évangile annoncé aux pauvres est au nombre des prodiges par lesquels le Sauveur annonçait sa mission sur la terre. L'instruction donnée aux

pauvres nous apparaît sur la même ligne que la guérison des aveugles, des sourds et des boiteux, et la résurrection des morts. L'antiquité n'y songea jamais ; en instruisant les créatures d'en bas, elle eût craint de renverser la société humaine. Le fils de Marie jugea autrement. Cette nouveauté dans le monde était une idée chrétienne. Elle étonna comme un miracle il y a près de dix-neuf siècles ; elle est, depuis ce temps, devenue un devoir. Instruire les pauvres dans les choses du ciel comme dans les choses de la terre, c'est se conformer aux intentions divines et aux plans providentiels, c'est travailler au bonheur de l'homme, à l'affermissement des États. L'enseignement populaire a trouvé sa place dans toutes les sociétés chrétiennes ; il n'a jamais manqué en France, grâce à l'impulsion féconde de l'Église catholique ; ses développements ont varié selon les temps ; mais sa source, quoique à flot inégal, n'a jamais cessé de couler. Il était réservé au siècle de Louis XIV, qui fut le siècle de toutes les gloires, de voir naître un institut avec la vocation spéciale d'enseigner chrétiennement les choses nécessaires aux enfants, et surtout aux enfants des artisans et des pauvres. Les membres de cet institut, nouvel ordre religieux austère et rude, devaient être de bons ouvriers de la vraie civilisation.

Il ne s'agissait pas seulement d'apprendre à lire et à écrire, mais d'apprendre tout ce qu'il est utile de savoir dans les rangs du peuple : il s'agissait de fonder ce qu'on appelle aujourd'hui l'instruction primaire. L'œuvre était modeste, mais grande et belle, parce qu'elle s'inspirait des intérêts populaires admirablement entendus. Un grand homme de bien se rencontra pour créer, organiser et diriger des écoles destinées à rendre aux classes ouvrières d'incomparables services.

Jean-Baptiste de la Salle, né à Reims en 1651, est un des hommes qui ont le plus honoré l'humanité, et l'humanité gardera son souvenir. L'enseignement qu'il fonda, composé de grammaire française, d'arithmétique, de géométrie, de dessin, sans compter la lecture et l'écriture, fut pour chaque enfant du peuple comme un instrument pour gagner sa vie. Il inventa cette simultanéité qui consiste à donner la leçon à tous les élèves d'une même classe au lieu de la donner successivement à chacun d'eux, et souvent des élèves choisis répétent eux-mêmes la leçon à leurs condisciples pendant que le maître donne ses soins aux enfants d'une autre division : c'est du temps gagné au profit de l'intelligence.

L'abbé de la Salle, prêtre, docteur en théologie, n'aurait pas pu comprendre l'instruction

sans religion ; il n'eut garde de séparer de la doctrine chrétienne les sciences élémentaires dont il voulait être le dispensateur. Il aspirait à voir le peuple heureux, et c'est pourquoi il aspirait à le voir chrétien. Il conçut son œuvre sous la forme d'un dévouement absolu ; le renoncement évangélique conduit au don complet de soi-même.

L'abbé de la Salle avait un canonicat à Reims, il s'en démit ; il avait un patrimoine important, il le vendit, non pas pour fonder des écoles, mais pour nourrir les pauvres, voulant devenir pauvre lui-même et donner à ses coopérateurs l'exemple d'un parfait sacrifice. Les compagnons de son apostolat dans l'enseignement populaire durent, comme lui, se confier uniquement à la Providence, et tout quitter pour le plus grand bien d'autrui. Une nouvelle famille religieuse, qui n'était pas une famille ecclésiastique, apparut en France ; il y avait et ne devait y avoir que des frères, liés par les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Que d'épreuves traversèrent l'institut naissant ! Les écoles menacées dans leur industrie, ceux qu'on appelait alors les « maîtres écrivains » réclamaient et faisaient des procès. Le costume même des frères les désignait à la risée d'une certaine populace. Que voulaient-ils donc avec leur robe de bure,

leurs gros souliers, leur chapeau à larges bords, leur rabat blanc? Ils voulaient instruire gratuitement les ignorants, leur apprendre leurs devoirs envers Dieu et envers les hommes, et les rendre capables d'une honorable existence. Les frères trouvèrent, dès leurs premiers pas, des résistances que rencontrera toujours l'œuvre du bien sur la terre, et qui sont plus ou moins ardentes selon les temps. Les pénibles difficultés amoncelées sur son chemin, à Reims et à Paris, n'empêchaient pas l'abbé de la Salle de multiplier ses utiles asiles, d'établir des noviciats, des écoles de maîtres, qui furent les premières écoles normales, des écoles dominicales, qui s'ouvrirent les dimanches et les jours de fêtes pour les jeunes apprentis de différents métiers. Il fonda quelque chose d'inconnu alors, les pensionnats; la première de ces institutions s'ouvrit à Paris à de jeunes Irlandais particulièrement protégés par Jacques II, roi d'Angleterre, et fugitifs comme lui. Ce fut à Rouen, dans la vieille maison de Saint-Yon, devenue son chef-lieu d'ordre, que l'abbé de la Salle goûta ses courts moment de repos en ce monde.

Ce nom de Saint-Yon, que vient de tracer notre plume, est cher et sacré dans l'histoire de l'institut des frères des Écoles chrétiennes. C'était le nom d'un vieux manoir, situé à l'extrémité

du faubourg de Saint-Sever, avec un vaste enclos et offrant une paisible solitude, quoique à la porte d'une ville. Il s'appelait jadis Hauteville. M. de Saint-Yon, un de ses nobles possesseurs jusqu'en 1615, lui avait donné son nom en y faisant bâtir une chapelle en l'honneur de Saint-Yon, martyr, un des disciples de saint Denis, apôtre de la France. Cette habitation appartenait à Mme de Louvois quand l'abbé de la Salle se rendit à Rouen en 1705 pour accompagner deux frères, auxquels M. Colbert, archevêque de Rouen, fils du grand ministre, voulait confier les écoles de charité de la ville. L'homme de Dieu cherchait une demeure pour ces novices qu'il ne voulait pas laisser à Paris dans une sorte de vie errante; M. Colbert et M. de Pontcarré, premier président au parlement de Normandie, l'engagèrent à s'établir à Saint-Yon, alors loué aux bénédictines de Saint-Amand. L'archevêque de Rouen les amena à résilier leur bail en faveur de M. de la Salle. Celui-ci obtint la maison à quatre cents livres par an, avec un nouveau bail de six ans. Les produits du jardin l'aidèrent, pendant la disette de 1709, à soutenir la communauté composée d'une vingtaine de novices et d'anciens frères occupés de soigner des pensionnaires. Se sentant moins protégé dans son œuvre après la

mort de Louis XIV, il fit de plus en plus de Saint-Yon le centre de sa congrégation ; il s'y attacha plus fortement comme à un lieu de repos avant le grand repos de l'éternité. Un pensionnat et une maison de force se trouvaient à côté du noviciat : les trois établissements avaient chacun une organisation séparée. Ce fut à Saint-Yon que M. de la Salle, malgré toutes les résistances, abdiqua la supériorité en 1716, et que, bientôt après, des suffrages unanimes élevèrent le frère Barthélemi à la dignité de supérieur général. De pieuses générosités permirent à l'institut de se rendre acquéreur de Saint-Yon au commencement de 1718. L'abbé de la Salle y mourut le 7 avril 1719, à l'âge de 68 ans, après avoir adressé à ses frères les recommandations suprêmes et les avoir bénis. C'était un vendredi saint. Le vénérable fondateur avait connu, lui aussi, l'ignominie et la croix; mais la gloire, qu'il n'avait pas cherchée, devait s'attacher à son nom. Les nouveaux possesseurs de Saint-Yon l'agrandirent et y bâtirent une église où ils eurent la consolation de recevoir, en 1734, les restes de leur saint fondateur qui avaient reposé jusque-là dans l'église Saint-Sever. On désigna les frères des Écoles chrétiennes sous le nom de frères de Saint-Yon et quelquefois sous le nom de *frères Yontains :*

de là l'origine de *frères Ignorantins,* attribuée d'abord à une pensée d'humilité, consacrée par des décrets officiels, et dont la malveillance railleuse ne manqua pas de s'emparer. Mais la supériorité de l'enseignement primaire dans les écoles chrétiennes n'a pas permis la continuation de cette désignation moqueuse.

Nous reprenons notre récit.

A l'époque de la mort de l'abbé de la Salle, l'institut comptait vingt-sept maisons, deux cent soixante-quatorze frères et neuf mille huit cent quatre-vingt-cinq élèves. Deux ans avant de recevoir dans le ciel le prix de ses héroïques vertus, il avait pu, à grand'peine, se décharger du poids du gouvernement de son institut. On pouvait bien croire que le pieux fondateur, désormais dans la gloire, protégeait son œuvre; car les germes de division entre les frères firent place à une parfaite union, plus parfaite que jamais, et les supérieurs des diverses maisons s'inclinaient avec une soumission absolue devant l'autorité du nouveau supérieur général. Les enfants de l'abbé de la Salle rencontrèrent, après la mort de Louis XIV, de puissants amis, parmi lesquels figuraient M. de Pontcarré, premier président du parlement de Normandie, dont nous avons déjà prononcé le nom, M. d'Aguesseau, chancelier de France, MM. de

Besons et du Tressan, archevêques de Rouen, et enfin le cardinal de Fleury.

Louis XV, en 1724, approuva l'institut par des lettres patentes, lui donnant une plénitude d'autorisation qui lui ouvrit l'avenir; la même année, le pape Benoît XIII donnait l'institution canonique à la congrégation des frères par une bulle où il est dit que cette association a pour but « de prévenir les désordres que produit, surtout parmi les pauvres et les ouvriers, « l'ignorance, source de tous les maux ». Le frère Timothée, successeur du frère Barthélemi, était alors supérieur général. Il voyait s'accomplir un vœu fréquemment exprimé par le vénérable fondateur : c'était que l'institut des frères fût reconnu comme ordre religieux avec son caractère propre et ses constitutions particulières. Le frère Timothée, qui joignait à de hautes vertus une vigueur de volonté et de persévérance, gouverna l'institut pendant trente et un ans, et, par ses soins, furent établies soixante-dix maisons. Avignon, Valence, Nantes, Cherbourg, Orléans, Bourges, Angers, Montpellier, s'honoraient de posséder des foyers d'éducation chrétienne; Mgr de Belzunce, à Marseille, témoignait particulièrement aux frères de la confiance et de l'affection. Tous les bons évêques de ce temps, tous les prêtres dévoués à l'Église, tous

les grands seigneurs chrétiens encourageaient le zèle de ces instituteurs populaires; chaque inauguration d'école était une fête.

« Vous voyez, mes très-chers frères, leur disait Mgr de Janson, archevêque d'Arles, l'empressement que l'on met à vous accueillir. Tous les visages sont épanouis d'allégresse. Je suis persuadé que le Seigneur bénira vos efforts. Vous venez instruire le pauvre peuple, cette portion si précieuse du troupeau de Jésus-Christ, que ce divin pasteur chérissait tant, et qu'à l'exemple du Sauveur vous aimez vous-même du fond de vos entrailles. »

Le frère Claude, successeur du frère Timothée, gouverna l'institut depuis 1751 jusqu'en 1767; plein de zèle mais chargé d'ans, il souhaitait un repos que ses frères lui refusaient toujours; il ne l'obtint qu'à l'âge de 77 ans, et vécut encore huit ans dans cette maison de Saint-Yon où s'acheva sa vie.

On était alors au plus fort du travail ravageur du XVIIIe siècle; une bande d'écrivains, sous la conduite de Voltaire, attaquait le christianisme comme on fait le siége d'une place; on conspirait contre la vérité avec une philosophie superficielle, avec l'histoire dénaturée, avec la poésie légère; on mentait, on se moquait, et le libertinage des mœurs faisait cortége au libertinage de

l'esprit dans les conversations et dans les livres. Pendant ce temps, le génie chrétien, outragé et méconnu, produisait de saintes merveilles; il inspirait les résolutions généreuses qui peuplaient les noviciats des frères; il mettait dans leurs cœurs l'oubli d'eux-mêmes et le dévouement aux pauvres; il leur donnait la puissance de s'immoler tous les jours pour instruire les ignorants, combattre les instincts mauvais, venir en aide aux déshérités de la terre; ils se faisaient les serviteurs du peuple, non point pour flatter ses passions, mais pour le rendre plus heureux et meilleur. Le christianisme, représenté par le renoncement, se donnait tout entier aux malheureux et mettait tous ses soins à dissiper les ténèbres populaires, et le philosophisme, par la plume de Voltaire, écrivait ces mots :

« Il est à propos que le peuple soit guidé, et non pas qu'il soit instruit : il n'est pas digne de l'être [1]. »

« Il me parait essentiel qu'il y ait des gueux ignorants; ce n'est pas le manœuvre qu'il faut instruire, c'est le bourgeois [2]. »

« Le peuple ressemble à des bœufs à qui il faut un aiguillon, un joug et du foin [3]. »

[1] Lettre du 17 mars 1766.

[2] Lettre du 1er avril 1766.

[3] Lettre du 17 avril 1766.

C'est ainsi que le philosophisme antichrétien méprisait le peuple ; courtisan de tous les pouvoirs de la terre, il se montrait dédaigneux et dur pour les humbles et les petits, et continuait les traditions de l'antiquité païenne. Le dévouement à l'humanité est né d'une goutte de sang répandu sur le Calvaire; le sacrifice pour les autres n'était pas connu avant le sacrifice de l'Homme-Dieu.

Le frère Florence, élu supérieur général après la retraite du frère Claude, ne consentit à gouverner la congrégation que pendant dix ans; les larmes de ses frères ne purent triompher de sa résolution ; il accepta la direction de la maison d'Avignon en 1777, et ce fut là qu'il essuya la tourmente révolutionnaire; il connut la prison, les insultes, les traitements inhumains, mais resta invincible dans la fidélité à ses devoirs. Il mourut saintement en 1800, quand l'ordre commençait à renaître dans notre pays.

Nous rencontrons dans la succession religieuse du frère Florence un supérieur général, le frère Agathon, une des gloires de l'institut. Les vingt ans de son gouvernement (de 1777 à 1797) sont mémorables par les progrès accomplis et par les lamentables événements de cette époque. Ancien professeur de mathématiques à l'école du port de Brest et d'hydrographie à l'école de Vannes,

ancien directeur du pensionnat d'Angers, le frère Agathon possédait à la fois les hautes connaissances spéciales, une rare capacité d'administrateur, l'intelligence des intérêts spirituels et des besoins de la vie religieuse, et, ce qui passe avant tout, de grandes vertus. Dès la tenue du premier chapitre général, il fit accepter d'importantes mesures, prescrivit l'établissement d'une école de maîtres à Melun, et prépara des règlements destinés à fortifier les noviciats. Les circulaires du frère Agathon ont gardé leur autorité dans l'institut des frères, tant elles s'inspirent de la règle à laquelle ces lettres servent de commentaire et parfois de supplément. L'*Explication des douze vertus d'un bon maître*, le *Traité d'arithmétique*, un *Abrégé de grammaire* recommandent sa mémoire. Il avait entrepris une vie du vénérable abbé de la Salle, pour laquelle lui manquèrent le temps et le repos. Il lui parut utile de transférer le siége de la congrégation à Paris, et dix ans plus tard à Melun. Il ne s'accommodait pas d'un pensionnat d'aliénés et d'un autre pensionnat de détention établis à Saint-Yon, et qui ne lui paraissaient nullement en accord avec l'origine et le but de l'institut. Le frère Agathon demanda inutilement à Louis XVI que ces deux asiles passassent sous d'autres mains : le bon roi jugea que la reli-

gieuse aménité des frères devait être d'un bon effet pour les deux catégories d'hommes enfermés à Saint-Yon.

Mais ce supérieur général, si constamment occupé de sa congrégation, si attentif à l'accroître et à la rendre plus parfaite, fut interrompu dans son œuvre par les perturbations profondes de notre patrie; comment les frères des écoles chrétiennes auraient-ils trouvé grâce devant la condamnation violente de toutes les institutions et de tous les souvenirs catholiques? Le décret du 13 février 1790, portant suppression des « ordres et congrégations de l'un et de l'autre sexe », ne renversa pas du coup l'institut des frères; il laissait provisoirement subsister les ordres ou congrégations chargés de l'instruction publique ou du soulagement des malades. Mais le répit devait être de courte durée. Pourtant, malgré le trouble jeté au milieu d'eux par le décret de l'assemblée constituante, les frères espéraient qu'ils pourraient être préservés; leur dévouement au peuple semblait leur faire un rempart, et le frère Agathon n'était pas homme à se courber en silence devant des mesures injustes. Plusieurs pétitions furent adressées à l'assemblée par l'institut menacé; il était dit dans une de ces pétitions :

« Permettez-nous, Messieurs, d'exposer à

vos pieds nos communes inquiétudes, nos vœux unanimes et nos espérances..., et de vous manifester notre attachement pour un institut d'une utilité reconnue, et qui, d'ailleurs, est conforme à l'esprit général de vos décrets, puisqu'il est en faveur de la classe du peuple, pour laquelle vous avez tant fait...

« Ceux de nous qui s'y sont engagés, comptant sur la solidité d'un état légalement établi, et où, la charité suppléant aux richesses, la vieillesse et l'infirmité trouvent tous les secours et les soulagements désirables, ont fait un abandon total de leurs biens à leurs parents, et se trouvent par là privés de toutes ressources du côté de leurs familles.

« De ce nombre sont : 1° les supérieurs majeurs, tous plus que sexagénaires, et d'autant plus usés, que la supériorité chez les frères n'est distinguée que par ses soins et ses travaux; 2° les vieillards; 3° d'autres frères qui, moins âgés, sont malades ou infirmes.

« L'institut pouvait subvenir à leurs besoins. Ainsi, Messieurs, d'un côté il présente, à ceux qui l'embrassent, le plus grand, le plus solide bien à faire pour l'instruction de la jeunesse; et de l'autre, il leur procure une ressource assurée pour terminer agréablement leur laborieuse carrière. Aussi ne faut-il pas s'étonner que des

hommes qui sacrifient leur liberté, leur santé, et jusqu'à leur existence civile, au bien général de la patrie et de la religion, montrent des craintes pour l'anéantissement de leur famille adoptive. »

Dans une autre pétition, le frère Agathon s'exprimait ainsi :

« Nous avons toujours eu la confiance que la voix populaire nous assurait votre estime, et que notre consécration entière au service des enfants pauvres de la patrie recevrait de vos décrets une consécration solennelle.

« Si, dans votre sagesse, vous déterminez la conservation de notre institut, tous nos vœux seront remplis; nous demeurerons riches dans notre pauvreté, parce que nous serons forts de la bienveillance de la nation et de notre union pour l'utilité publique. »

Ce langage simple et concluant, empreint, dans une mesure nécessaire, de la couleur de l'époque, serait resté victorieux devant la raison et la justice; mais la raison et la justice avaient alors perdu chez nous leur empire. Un membre de l'assemblée nationale s'honora en faisant entendre, en faveur des frères, des paroles éloquentes; des mémoires partis de différents points s'attachaient à établir leurs titres au respect de tous et à mettre en lumière l'excellent enseigne-

ment qu'ils donnaient aux enfants, leur zèle pour la religion et pour la patrie. Les frères, quoique n'étant pas ecclésiastiques, se trouvèrent en présence du serment imposé par la constitution civile du clergé; quelques villes, comme Laon, reconnurent qu'on n'avait pas le droit de le leur demander; mais partout ailleurs on l'exigea, et le courageux refus des frères emportait la suppression des maisons auxquelles ils appartenaient. On leur reprochait aussi de ne pas envoyer leurs élèves aux décades ni aux cérémonies religieuses présidées par des prêtres schismatiques; c'étaient autant de griefs accumulés contre eux. Les inventions haineuses ne manquaient pas; tantôt on prétendait que les frères amassaient des armes dans leurs maisons pour en faire usage contre le peuple ou pour les faire passer aux ennemis de la patrie; tantôt on les accusait d'accaparer les vivres; le résultat des perquisitions confondait les calomniateurs; les officiers municipaux, après une visite à la maison mère, à Melun, furent contraints de rendre hommage à l'honnêteté désintéressée de ces pieux instituteurs.

Mais la révolution marchait toujours, et la journée du 10 août 1792 fut le signal d'un redoublement de violence dans l'exercice de la puissance publique. Un décret du 18 août sup-

prima les corporations séculières ecclésiastiques et les congrégations laïques, « telles que celle des écoles chrétiennes. » Il était dit, dans les considérants, « qu'un État vraiment libre ne doit souffrir dans son sein aucune corporation, non pas même celles qui, vouées à l'enseignement public, ont bien mérité de la patrie. »

Ces derniers mots étaient un hommage; on frappait, tout en proclamant les services, mais il fallait se conformer aux nécessités d'un État « vraiment libre », et la vraie liberté consistait à empêcher de pauvres frères de se dévouer aux intérêts populaires. Le décret du 18 août ne fut pas seulement injuste, il fut aussi illégal; car, d'après la constitution de 1791, alors encore en vigueur, il aurait dû recevoir la sanction du roi : il ne la reçut pas.

Le régime sanglant commence, les cachots s'emplissent, et la prison n'est que le vestibule de l'échafaud; les enfants du vénérable abbé de la Salle ne sont pas épargnés. Le frère Salomon, secrétaire du supérieur général, coupable d'avoir refusé le serment schismatique, partage la gloire des martyrs du 2 septembre. Le frère Abraham allait être immolé, lorsqu'un garde national dit aux assassins : « Je connais ce frère, sa conduite a été irréprochable; il a fait la classe jusqu'au moment de son arrestation : rendez-lui la liberté,

je réponds de lui. » Et le détenu put retourner dans sa famille. Il est à remarquer que les frères, établis dans leur maison de la rue de Notre-Dame-des-Champs, tinrent les écoles de Saint-Sulpice jusqu'au massacre des Carmes. L'ancien supérieur général, frère Florence, et le frère Agathon, furent incarcérés; on croit que celui-ci n'échappa à l'échafaud que par l'intervention du conventionnel Bourdon de l'Oise. Plusieurs frères portèrent leur tête sous la hache; on a conservé les courageuses paroles du frère Martin devant le tribunal révolutionnaire d'Avignon : « Je suis un instituteur voué à l'éducation des enfants pauvres. Si vos protestations d'attachement au peuple sont sincères, et si vos principes de fraternité ne sont pas de vaines formules, mes fonctions me justifient et réclament votre gratitude. » Un tel langage menait tout droit à un arrêt de mort; d'ailleurs, à cette époque on condamnait, on ne jugeait pas.

Le frère Agathon fut rendu à la liberté par le 9 thermidor, après dix-huit mois de détention successive à Sainte-Pélagie, à Bicêtre et à la Conciergerie. Il se hâta de quitter Paris, d'après les conseils de Bourdon de l'Oise, et s'en alla achever sa vie à Tours, dans l'accablement et la prière. Il mourut au mois de septembre 1797, assisté par deux anciens frères,

et consolé par les derniers sacrements qu'il reçut en secret. Il laissait son institut dispersé; ses frères occupèrent sans doute ses dernières pensées.

Parmi ces membres errants d'une congrégation trop chrétienne pour n'être pas poursuivie, nous ne rencontrons que des hommes restés fidèles; beaucoup d'entre eux, sous des noms et des costumes civils, s'occupèrent encore d'enseignement : ils étaient maîtres d'école à Noyon, à Chartres, à Fontainebleau, à Laon; ils reçurent des officiers municipaux de cette dernière ville un témoignage public d'estime. « Il est une classe de citoyens qui mérite en particulier les égards des corps administratifs, disaient-ils; c'est sans contredit celle des ci-devant frères des Écoles chrétiennes. Sobriété, mœurs, attachement scrupuleux à l'éducation de la jeunesse, telles sont les qualités qu'ont montrées de tout temps les frères de cette ville. Il est grand le nombre de citoyens qui leur est redevable des principales connaissances qu'il importe à l'homme de savoir; c'est aussi chez eux que l'on peut apprendre à allier la vie pauvre avec la vie active. » En de tels temps, de telles louanges ont une valeur particulière. Emprisonnés en 1797, sur la dénonciation d'un prêtre schismatique, les frères de Laon furent mis en

liberté par une explosion reconnaissante et vengeresse des mères de famille; leur sortie de prison devint comme un triomphe; la population se pressait sur leur chemin; on leur jetait des fleurs; les enfants, joyeux de retrouver leurs maîtres, battaient des mains. Un banquet dans la cour de l'école réunit les maîtres et les élèves : l'allégresse et l'élan rayonnaient sur tous les visages. Ce souvenir est honorable pour la ville de Laon, et nous aimons à le rappeler. Un frère, dont on admirait la belle écriture, avait trouvé un emploi dans les bureaux de la gendarmerie à Laon. Il put sauver l'original de la bulle d'approbation de l'institut, et divers objets qui avaient appartenu au vénérable de la Salle : précieuses reliques qui font partie des trésors du pieux institut.

On ne s'étonnera pas que les frères, malgré le décret qui avait frappé leur association, fussent encore recherchés comme instituteurs du jeune âge, dans des conditions purement civiles; rien n'avait remplacé les ordres et les établissements détruits; l'enfance et la jeunesse étaient privées d'enseignement, et, comme les églises demeuraient fermées et les chaires muettes, une nuit d'ignorance commençait à s'étendre sur les générations nouvelles. La durée d'un pareil état de choses eût amené la barbarie. Le 25 août 1792,

un enfant prenant la parole devant l'assemblée nationale, à la suite d'une députation de nouveaux maîtres d'école, avait demandé, au nom de ses camarades, qu'on les instruisît « des principes de l'égalité et des droits de l'homme, au lieu de les prêcher au nom d'un soi-disant Dieu. » Mais les scènes odieuses et ridicules n'ont le privilége de conférer la science à personne. Daunou, Gilbert Desmolières, Chaptal déploraient l'état de l'instruction publique en France ; il y avait dix ans que l'enseignement n'offrait qu'un mélange de ruines et de niaiseries, quand Portalis jeta un cri d'alarme, et osa dire qu'il fallait prendre la religion pour « base de l'éducation ». On était en 1802, le concordat renouait les liens de la France avec la papauté, les trois consuls s'étaient rendus solennellement à Notre-Dame. La loi consulaire du 1er mai 1802 sur l'instruction publique, permit à d'anciens frères de reprendre leurs fonctions. L'institut, qui ne comptait plus de maisons en France, en comptait quelques-unes en Italie; elles avaient obtenu du pape Pie VI, après l'emprisonnement du frère Agathon, un vicaire général, le frère Frumence, directeur de la maison de Saint-Sauveur à Rome; le bref du 7 août 1795, qui nommait le frère Frumence, commandait à tous les membres de la congrégation de lui obéir.

L'invasion française en Italie, en 1798, avait troublé le repos des maisons d'Italie. En 1799, les maisons de Ferrare et d'Orvieto étaient les seules qui restassent de cet institut si prospère dix ans auparavant.

Lyon fut la première cité de France où les débris de cette congrégation commencèrent à se réunir sous le souffle réparateur du premier consul. Un externat, ouvert dans un faubourg de cette ville, avait pour chef un vieillard, ancien maître des novices, le frère François de Jésus; mais on ignorait son origine religieuse; elle fut révélée par l'excellente tenue et les parfaites réponses de ses élèves dans les catéchismes; l'abbé Girard, vicaire général à Lyon, fut heureux de retrouver, dans ce maître d'externat en cheveux blancs, un enfant du vénérable de la Salle, et l'engagea à chercher quelques-uns de ses frères pour s'organiser en communauté. Le frère François de Jésus n'en connaissait qu'un, le frère Pigménion, qui remplissait à Condrieu les fonctions d'instituteur ; il lui écrivit et le fit venir, mais il mourut dans les bras de son frère, le vendredi saint de l'année 1802, avant l'inauguration de l'école, rue Tramassac, à Lyon. Il avait soixante-dix-neuf ans. Le frère Pigménion, resté seul, mais non découragé, ouvrit l'école le 3 mai 1802, espérant que la

Providence lui enverrait des coopérateurs. L'abbé Girard célébra la messe pour demander à Dieu de bénir cette réorganisation, et le frère Pigménion y communia. Les élèves furent tout d'abord nombreux; trois postulants se présentèrent; un seul d'entre eux persévéra, le frère Augustin, mort à Paris, en 1869, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

Pendant que Lyon accueillait les prémisses de cette résurrection de l'apostolat populaire, une école gratuite de trois frères s'ouvrait à Paris, au Gros-Caillou, grâce aux dons généreux de Mme de Chamillard, marquise de Trans; cette noble femme voulait ainsi témoigner sa reconnaissance envers la population du Gros-Caillou, qui lui avait montré du dévouement pendant la Terreur. Le frère Gerbaud se chargea de la direction de l'école. Réduit à ses seules forces, il ne recula pas devant cette tâche pesante. On devine qu'après un si long abandon les élèves étaient nombreux. Avec quel zèle le frère Gerbaud se dévoua à l'œuvre! Les anciens du Gros-Caillou gardent encore son souvenir avec une religieuse reconnaissance. D'autres écoles s'ouvrirent aussi à Saint-Germain-en-Laye, à Toulouse, à Valence, à Soissons, à Reims. L'institut renaissait, mais sous forme de fragments épars; nulle autorité ne s'étendait sur ces di-

verses maisons. Le frère Frumence, maintenu dans son titre de vicaire général par Pie VII, était resté à Rome; il lui fut permis de rentrer en France avec trois de ses frères. Le cardinal Fesch, alors ministre de France à Rome, obtint cette faveur; on se préparait au sacre de Napoléon, qui eut lieu le 2 décembre 1804 : le gouvernement français ne refusait pas sa bienveillance aux intérêts chrétiens. Un rapport de Portalis, ministre des cultes, avait appelé l'attention de l'empereur sur les frères des Écoles chrétiennes; une circulaire de M. Fourcroy, directeur général de l'instruction publique, demandait aux préfets des renseignements sur les anciens frères qui tenaient des écoles; tout annonçait de meilleurs jours pour une congrégation si utile au peuple, si utile à la France sortant de ses ruines. Les frères de Lyon, par les soins empressés de la municipalité, s'établissaient, le 21 octobre 1804, dans l'ancien petit collége des jésuites, et c'est là qu'ils recevaient, au mois de novembre de la même année, le frère Frumence et ses trois compagnons, vénérables restes qui avaient trouvé au centre de la catholicité un abri dans la tempête. La petite communauté, arbre replanté dont les rameaux devaient s'étendre et refleurir, reçut en 1805 une visite mémorable; Pie VII, quittant la France après avoir couronné

à Notre-Dame celui qui, trois plus tard, le découronna, se rendit, à son passage à Lyon, dans la maison des frères, accompagné de quatre cardinaux; il bénit la chapelle restaurée, il bénit l'institut renaissant : ses paroles encourageantes et paternelles furent comme une promesse de pieuse prospérité.

En effet, à mesure que la société française se reconstruisait, on sollicitait le concours des frères ; mais la moisson était grande, et les ouvriers se trouvaient encore en bien petit nombre. Pourtant les progrès étaient visibles. On comptait déjà vingt communautés en 1805. L'année suivante, des maisons s'établirent à Ornans, à Besançon, à Saint-Chamond, à Ajaccio, à Nogent-le-Rotrou, à Condrieu, à Meaux, à Orléans. Les habitants de cette dernière ville avaient été unanimes à demander le retour des frères ; le maire d'Orléans leur avait rendu un hommage public. « Il est temps, disait-il, que l'on rende justice à ceux qui n'ont perdu leur place en des jours désastreux que parce qu'ils la remplissaient trop bien. » La justice commençait à rentrer dans ce pays qui avait cessé de la connaître.

Il importait que les frères dispersés qui avaient survécu à la suppression de leur ordre fussent informés du travail de réorganisation ; il importait surtout de découvrir où étaient les

anciens frères qui pouvaient servir à un nouveau recrutement. Le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, leur adressa une lettre circulaire, et cet acte honore sa mémoire.

« On demande des frères dans plusieurs villes, leur disait-il, on leur offre tout ce qui est nécessaire, et quelquefois leurs anciennes maisons. La peine du cher frère Frumence votre supérieur est de n'avoir pas assez de sujets pour répondre aux vœux de tant de personnes zélées pour la religion. La moisson est abondante et les ouvriers en petit nombre. Je vous invite, mon cher frère, et vous conjure par le zèle qui vous anime pour la gloire de Dieu, le salut des âmes et votre propre devoir, de vous rendre le plus tôt possible à Lyon auprès du frère Frumence pour être employé selon votre pieux institut. Vous me donnerez par là une sensible satisfaction que je n'oublierai jamais. Désirant protéger toujours plus efficacement votre congrégation et la propager, et pouvant vous assurer des intentions de Sa Majesté Impériale et Royale à votre égard, je vous salue cordialement. »

Il était bien certain que Napoléon estimait les frères des Écoles chrétiennes et qu'il s'intéressait à leur réorganisation ; il louait leur vocation et leur patriotisme. Il répondit à un vif désir du supérieur en faisant fléchir au profit des frères

la loi de la conscription; il reconnaissait dans leur œuvre le caractère d'un grand service public. Autour de lui et dans ses conseils, les préjugés ne manquaient pas; il lui arriva plus d'une fois de défendre les frères.

« On prétend, disait Napoléon dans une séance du conseil d'État le 21 mars 1806, on prétend que les écoles primaires tenues par les frères pourraient introduire dans l'université un esprit dangereux; on propose de les laisser en dehors de la juridiction. Je ne conçois pas l'espèce de fanatisme dont quelques personnes sont animées contre les frères; partout on me demande leur rétablissement : ce cri général démontre assez leur utilité. La moindre chose qui puisse être demandée par les catholiques, c'est sans doute l'égalité, et trente millions d'hommes méritent autant de considération que trois millions. Une preuve, dit-on, que l'influence des frères a toujours été redoutée, c'est l'obligation qu'on leur a imposée de s'interdire par un vœu toute autre connaissance que la lecture, l'écriture et les éléments du calcul : cette prétendue preuve n'est qu'un enfantillage, on n'a eu d'autre but en leur prescrivant ce plan que de les rendre plus propres à leur vocation. »

L'argument des ennemis des frères était fort misérable, mais la réponse de Napoléon était

celle d'un homme incomplétement renseigné. Les matières de l'enseignement primaire n'ont pas été l'objet d'un vœu, mais elles font partie de la règle même de l'institut; le vénérable abbé de la Salle voulut n'admettre dans ses écoles que l'enseignement indispensable aux classes ouvrières; à quoi leur servirait l'étude du latin? Elles n'ont besoin que de connaître, en même temps que leurs devoirs envers Dieu, les choses élémentaires sans lesquelles nul établissement n'est possible et sans lesquelles tout demeure en quelque sorte fermé.

Le décret d'organisation de l'université (17 mars 1808) rendit aux frères une existence légale; l'article 109 de ce décret portait que les frères seraient brévetés et encouragés par le grand maître, qui viserait leurs statuts, les admettrait au serment, leur prescrirait un habit particulier et « ferait surveiller leurs écoles ». Le brevet était de dix ans et pouvait être renouvelé; le brevet n'était pas un certificat de capacité, mais une autorisation de tenir école. Une loi de la convention, du 3 brumaire an IV, portait que dans chaque école primaire on enseignerait à lire, à écrire, à calculer, et les éléments de la *morale républicaine*. Le décret du 17 mars 1808 supprima ce dernier enseignement : de quoi donc pouvait se composer la morale républicaine

destinée à former le cœur des enfants ! Les organisateurs de l'université n'eurent pas le courage de la remplacer par la morale chrétienne. Toute l'instruction primaire, de 1792 à 1814, se réduisit à lire, à écrire, à chiffrer. Mais les frères n'attendirent pas la permission du gouvernement ni les programmes officiels pour parler de Dieu à leurs élèves.

Il y avait du reste une signification religieuse dans l'empressement des villes à redemander des maîtres d'un zèle si généreux et si éprouvé. Le cardinal Fesch, dans un rapport adressé en 1808 à Mgr de Villaret, évêque de Casal et chancelier de l'université, lui disait, en parlant des frères, que « le peuple français serait redevable à leurs soins de la régénération de ses mœurs et de la foi de ses pères. » Il disait que cette institution n'avait pas vieilli et qu'elle était encore dans sa première ferveur. Il demandait pour eux une grande maison pour le noviciat et une maison pour les infirmes et les vieillards qui auraient bien servi la religion et l'État. D'autres prélats, tels que l'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Metz, sollicitaient comme un heureux privilége l'établissement d'un noviciat dans leur diocèse ; des pépinières de pieux instituteurs se mêlaient à toutes les espérances des gens de bien.

Les statuts de la congrégation ayant été visés

par le grand maître, le 28 juin 1810, en conseil d'université, elle se trouva par le fait légalement reconnue, avec jouissance de tous les droits civils attachés aux établissements d'utilité publique. L'institut fut reconnu comme association enseignante, avec sa hiérarchie, ses usages, ses méthodes, ses engagements propres mentionnés dans ses statuts, soumis à la sanction de l'autorité. Il est dit dans ces statuts que les frères forment une société dans laquelle on fait profession de tenir les écoles gratuitement; que la fin de l'institut est de donner une éducation chrétienne aux enfants; que l'institut est gouverné par un supérieur général avec des adjoints assistants formant son conseil et l'aidant à bien gouverner; que le supérieur est élu à vie par le chapitre général; que les assistants sont élus pour dix ans par le chapitre général ou par une commission extraordinaire, que le supérieur général nomme les directeurs et aussi les visiteurs chargés de surveiller la régularité des maîtres et la bonne direction des écoles. Les frères rencontrèrent au conseil de l'université un puissant appui dans M. Émery, supérieur de Saint-Sulpice, homme de grande autorité, très-écouté de Napoléon, très-écouté de tout le monde; ce fut lui qui se chargea du rapport sur les statuts ; il avait fort à cœur, disait-il, que leur approbation

ne souffrît aucun obstacle. « Personne plus que moi n'estime votre congrégation, écrivait-il aux frères, et je regarde comme un trait particulier de la Providence qu'elle soit agrégée à l'université. » Dans une lettre du 30 novembre 1810, M. Émery disait : « Je vois avec plaisir que dans le conseil de l'université il n'est jamais question des frères des Écoles chrétiennes sans éloge de leur enseignement et de leur méthode. » M. de Fontanes ne laissa passer aucune occasion d'encourager les frères; il se conformait ainsi aux intentions formelles de Napoléon, qui protégea toujours l'institut, qui autorisa les communes à voter des allocations pour fonder des écoles de frères, et qui recommandait les enfants du vénérable de la Salle « de préférence à tous les autres instituteurs ». C'est son bon sens d'organisateur qui lui inspirait cette prédilection.

Le 8 septembre 1810, un supérieur général fut élu à Lyon en remplacement du frère Frumence, mort le 27 janvier de la même année ; le choix du chapitre général se porta sur un serviteur de Dieu dont nous avons déjà prononcé le nom, et qui, à la tête des frères du Gros-Caillou à Paris, avait en quelque sorte défriché les âmes comme on défriche un champ abandonné.

Les institutions, comme les chênes, ont besoin

de beaucoup de temps pour se développer et grandir; mais il ne faut qu'un jour pour les abattre, et puis les rejetons repoussent où la hache a passé. Rien n'est plus attachant que ces réorganisations d'œuvres abolies, parce que rien n'intéresse comme le retour à la vie. L'institut des frères des Écoles chrétiennes eut plus que toute autre association la liberté de se rétablir, par cela seul qu'il se liait au rétablissement de l'ordre social; les services qu'il avait rendus étaient de nature à frapper tout le monde; ils se résumaient dans l'intérêt populaire qui demeure aujourd'hui ce qu'il était hier, ce qu'il sera demain.

CHAPITRE II

Enfance et vocation du frère Philippe. — Son entrée au noviciat de Lyon. — Il est nommé professeur à Auray. — Son séjour à Auray. — Il est nommé directeur à Rethel et puis à Reims. — L'enseignement mutuel. — Le brevet et la dispense du service militaire. — Le siége de la congrégation est transporté à Paris. — Le frère Philippe directeur à Metz. — Le frère Guillaume de Jésus. — Le frère Philippe est nommé directeur de la communauté de Saint-Nicolas-des-Champs à Paris. — Il est nommé assistant du frère Anaclet.

(1806-1830)

Parmi les anciens frères qui répondirent à l'appel du cardinal Fesch, il y en avait deux dont le souvenir se rattache au héros de notre livre; ils tenaient une école au hameau de Chaturange, commune de Saint-Pal, dans la Haute-Loire. Ils s'étaient retirés là après avoir quitté Marseille, où ils dirigeaient un pensionnat : Chaturange leur avait semblé un sûr abri contre les violences de la révolution. Ils étaient deux

frères; Galet était leur nom de famille. L'aîné des deux, après avoir lu la circulaire du cardinal, entra dans la classe et dit : « Mes enfants, j'étais frère des Écoles chrétiennes, et c'est avec un profond regret que j'avais été contraint de quitter ma vocation. J'apprends que mon institut se rétablit; je me hâte de me rendre à Lyon pour y reprendre ma place. Si, parmi vous, quelques-uns voulaient y entrer, je ferais tout ce que je pourrais pour leur admission et pour les habituer à cette nouvelle vie. » Les enfants se jetèrent dans ses bras en versant des larmes. L'année suivante (1807), l'un d'eux, Jean-Baptiste Chapot, se présentait au noviciat de Lyon et prenait le nom de frère Anselme; deux ans plus tard, le 6 novembre 1809, un autre de ces enfants frappait aux portes du même noviciat; il s'appelait Matthieu Bransiet : il reçut d'abord le nom de frère Boniface, puis celui de frère Philippe, qui devait prendre rang parmi les beaux noms du XIXe siècle.

D'où venait cet enfant? du hameau de Gachat, qui dépendait de la commune d'Apinac (Loire). Il était né le 1er novembre 1792 de parents chrétiens. Son père se nommait Pierre Bransiet; sa mère, Marie-Anne Varagnat. Ils vivaient simplement et modestement, comme on vivait au village : ils vivaient surtout dans

l'accomplissement sévère des devoirs religieux; toute leur fortune se composait d'un petit domaine. La persécution contre les prêtres fidèles leur fut une occasion de témoigner leur dévouement courageux à la cause de Dieu. Pierre Bransiet donnait asile à des prêtres qui avaient refusé le serment à la constitution civile du clergé. Ils passaient au dehors pour des ouvriers maçons; mais, dans la maison, ils trouvaient le respect dû à des ministres de Jésus-Christ. Le matin, on se réunissait dans un coin de la grange, derrière un mur de foin et de paille, et là, sur une pauvre table, le saint sacrifice était célébré comme aux premiers âges du christianisme, où la piété se dérobait aux regards des persécuteurs. Pendant la messe, quelques personnes initiées dans le secret faisaient le guet au dehors pour prévenir une dénonciation, dont les conséquences eussent été l'emprisonnement et la mort. Pierre Bransiet ne se bornait pas à cette pieuse et périlleuse hospitalité; il accompagnait la nuit les prêtres dans leurs visites aux malades et aux mourants, escortant le saint viatique mystérieusement porté par des proscrits.

Ce fut au milieu de ces images et de ces impressions grandes et saintes que s'écoula la première enfance de Matthieu Bransiet, dont

nous commençons à suivre les pas sur la terre; il fit connaissance avec nos saints mystères lorsqu'on se cachait pour prier. Le catéchisme était banni lorsqu'il en épela les premières syllabes; la croix était un signe suspect quand il apprit à s'agenouiller devant elle. Son âme en recevait une empreinte sérieuse, quelque chose d'austère et de fort. L'enfant, devenu vieillard, racontait encore avec une émotion profonde ce lointain passé où la religion lui apparaissait sous les traits d'une pauvre bannie. La rigidité des habitudes du foyer paternel achevait de façonner cette jeune nature à la soumission, au respect, au travail. Avec quelle docilité attentive le petit Matthieu écoutait les leçons chrétiennes de sa mère et d'une sœur, qui plus tard embrassa la vie religieuse dans la congrégation des sœurs de Saint-Joseph du Puy! Avec quels élans son cœur s'ouvrait à l'amour des choses divines! Il se montra le plus appliqué, le plus vertueux des écoliers de Chaturange, qui n'est éloigné de Gachat que d'une demi-lieue; il aimait ardemment l'étude, surtout la doctrine chrétienne. Quel beau jour pour lui que le jour de sa première communion! Son innocence le rendait bien digne de recevoir le pain qui est appelé le pain des anges. Il accomplit ce premier grand acte de la vie chrétienne dans l'é-

glise d'Apinac; le culte catholique avait retrouvé sa liberté : l'Église de France était sortie de ses catacombes.

Quelques traits de l'enfance de Matthieu Bransiet, recueillis d'après le témoignage de sa sœur aînée, qui vit encore à Gachat, méritent d'être consignés ici. Elle disait que Matthieu était constamment d'une très-grande bonté pour ses frères et ses sœurs ; que, pénétré d'une adoration profonde pour la sainte Trinité, il récitait trois cents fois de suite le *Gloria Patri*, et que, quand il voyait offenser Dieu, il éclatait en sanglots. On rencontre de ces traits dans la vie des saints.

Le jeune Bransiet avait dix-sept ans lorsqu'il se présenta au noviciat de Lyon. Qu'est-il besoin de dire que ses parents le laissèrent libre dans sa vocation? Il avait six frères, dont l'un se destinait à cultiver le bien paternel; un autre le suivit dans sa voie de dévouement : celui-ci est encore de ce monde, et remplit dignement aujourd'hui les fonctions de visiteur des écoles de Clermont-Ferrand. Matthieu Bransiet trouva au Petit-Collége ce frère Laure qui avait quitté Chaturange pour rentrer dans sa vocation, et auquel, trente ans plus tard, il rendait hommage en ces termes : « Il est peu de frères qui, en le voyant, ne songeassent à saint Paul le Simple,

disciple du grand saint Antoine, et qui ne portassent une sainte envie à l'état de paix dont il jouissait. » Celui que nous appellerons désormais le frère Philippe se fit bien vite remarquer par une assiduité exemplaire, une piété profonde, de rares aptitudes. Des amis auraient voulu qu'au lieu de prendre le chemin du noviciat il eût pris le chemin du séminaire; mais son humilité le fit reculer devant le sublime fardeau du sacerdoce : il se sentait invinciblement appelé à la profession de frère des Écoles chrétiennes. Le noviciat du Petit-Collége avait alors pour directeur le frère Émery, l'un des plus saints religieux qu'ait possédés la congrégation. La profession religieuse exige des qualités d'un ordre supérieur; mais les fonctions de directeur des novices commandent ces qualités au plus haut degré. Le directeur doit être comme un type vivant selon lequel se modèlent les aspirants à la vie religieuse. Voici l'hommage qui lui fut rendu après sa mort par Guillaume de Jésus, un des frères qui ont laissé une sainte renommée :

« Le frère Émery était d'une régularité parfaite; il avait une extrême délicatesse de conscience, procédant de son profond respect pour la majesté divine. Il possédait éminemment l'esprit de prière, et il suffisait de le contempler

pendant les saints exercices pour se sentir porté à la piété. La ferveur dont son cœur était consumé se manifestait au dehors par ses discours toujours pieux et édifiants, toujours conformes aux règles de l'institut, et surtout à celles de la plus exacte charité. Sa mortification était extraordinaire, et son amour pour la pauvreté l'a toujours tenu dans un complet dépouillement de toutes choses... Il n'est personne de ceux qui l'ont connu qui n'ait été édifié de son amour pour le silence, la retraite et le recueillement, de son horreur pour le monde, de sa sévère modestie dans les rues, de son exactitude à se trouver des premiers à tous les exercices. »

Ces lignes, qui peignaient en 1830 le frère Émery, semblent déjà comme un portrait du frère Philippe.

Le frère Philippe, revêtu de l'habit religieux depuis le 8 décembre 1809, et tout d'abord sous le nom de frère Boniface, comme nous l'avons déjà dit, priait, en janvier 1810, autour du cercueil du frère Frumence, vraiment digne d'hommages pour avoir, depuis 1794, rempli avec fidélité et courage une mission de direction. Il put s'édifier des exemples du frère Gerbaud, élu supérieur général le 8 septembre 1810, et qui, à Paris, au Gros-Caillou, par l'établissement d'un noviciat à côté d'une école,

ST. BASIL'S SEMINARY LIBRARY

avait très-efficacement travaillé à la restauration du pieux institut : la parfaite ponctualité du frère Gerbaud l'avait fait appeler une *règle vivante*.

Le séjour du frère Philippe au noviciat du Petit-Collége ne fut pas long ; ses aptitudes pour les mathématiques le firent désigner au poste de professeur dans une école de cabotage à Auray, dans le Morbihan. Le sanctuaire de ce lieu, objet de tant de vénération, dut être une grande douceur pour la piété du jeune maître. On sait que l'on appelle du nom de cabotage la navigation le long du littoral, d'un port à l'autre. Le frère Philippe obtint un plein succès dans son enseignement ; il rédigea un petit traité de cabotage qui fut son premier ouvrage dans ce genre classique où il devait exceller. On n'admirait pas seulement le professeur, mais aussi le frère ; sa tenue et sa conversation édifiaient ; la sagesse marquait chacune de ses paroles ; le curé d'Auray, M. Deshayes, homme d'un grand discernement, l'appelait un « jeune vieillard ». Causant un jour avec le frère directeur, M. Deshayes lui disait : « Le frère Boniface (c'est ainsi qu'on appelait encore le frère Philippe) sera un jour supérieur de votre congrégation. » Jamais l'avenir d'un homme ne fut mieux prophétisé. Ce fut à

Auray, en 1812, qu'il fit ses premiers vœux. Il y resta jusqu'en 1816, passant ses jours dans l'enseignement, l'étude et la méditation. Il conduisait chaque matin ses élèves à la messe; on raconte que, pendant l'hiver, la neige ou le verglas rendait souvent bien difficile l'accès de l'église, située sur une hauteur, et que le jeune professeur y montait comme en rampant. Un précieux renseignement peut nous donner une idée de l'effet produit par ses leçons et ses exemples durant son séjour à Auray ; on évalue à quarante le nombre des élèves qui, après avoir suivi son cours, embrassèrent l'état ecclésiastique ou la vie religieuse. Que d'autorité il fallait dans la personne et le langage du frère Philippe pour que, si jeune encore, il pût exercer un tel ascendant! Une ophthalmie ayant rendu impossible la continuation de son enseignement, il quitta Auray pour aller remplir à Rethel la charge de directeur: il n'avait pas encore vingt-quatre ans. Il est bien rare que l'on soit directeur à cet âge, mais on savait déjà tout ce que l'on pouvait attendre du « jeune vieillard ». Il fit à pied le long trajet d'Auray à Rethel; les frères voyagaient toujours à pied avant l'établissement des chemins de fer ; ils ont dû renoncer à l'usage apostolique prescrit par leur institut pour ne pas se mettre en retard dans ce nouveau

mouvement des choses humaines. Le frère Philippe passa deux jours à Soissons, où se trouvait une communauté de l'ordre; la grande classe dans cette maison était confiée aux soins d'un frère âgé de dix-neuf ans, et dont le nom demeure étroitement uni à celui du frère Philippe; il s'appelait Calixte. Ces deux âmes se connurent pour la première fois à Soissons : elles se sentirent attirées l'une vers l'autre par des attraits de l'ordre surnaturel. Les liens de leur intimité ont subsisté pendant cinquante-sept ans.

Rethel ne fut pour le frère Philippe qu'un lieu de passage; il y resta quelques mois à peine; mais ce court passage n'empêcha pas qu'on ne gardât de lui un long souvenir; quarante ans plus tard, un vénérable ecclésiastique qui avait été son élève à Rethel écrivait : « Je me le représente souvent debout sur le marchepied de son siége, dominant ses élèves et chantant avec eux cette poésie si chrétienne et si belle : *Tout n'est que vanité...* Subjugué par lui, j'ai souvent baisé ses vêtements sans qu'il s'en aperçut, et je lui suis toujours resté passionnément et respectueusement attaché. » Le frère Philippe fut envoyé à Reims le 11 mai 1818, pour y remplir aussi la charge de directeur. Reims a des souvenirs d'un religieux et patriotique intérêt; mais quels souvenirs pou-

vaient être plus chers au frère Philippe que ceux du fondateur de l'ordre devenu le sien? La maison où était né M. de la Salle, les églises où il avait prié avec tant de ferveur, l'université où il avait fait ses études, l'établissement des premières écoles chrétiennes sur les paroisses Saint-Maurice et Saint-Jacques, la maison que le vénérable fondateur acheta et qui fut le berceau de son institut, quel ensemble de choses pieusement attrayantes et attachantes! Notre jeune directeur trouvait dans la patrie de l'abbé de la Salle une sorte de patrie spirituelle; la piété du disciple se nourrissait de la pensée des premières œuvres de ce maître si diversement éprouvé au début de sa belle vie. Il fit sa profession à Reims le 2 novembre 1817, et put croire que le vénérable fondateur était témoin de ses saints engagements. Ce fut le frère Éloi, assistant, qui reçut ses vœux.

On s'occupait alors de l'enseignement mutuel ou à la Lancastre; c'était la leçon donnée par des moniteurs sous les yeux du maître. Cette méthode trouvait de nombreux partisans et de hauts patrons, et comme elle était en opposition avec celle des frères des Écoles chrétiennes, elle obtint d'emblée les faveurs de ce qu'on appelait « le parti libéral ». L'enseignement simultané, inventé par l'abbé de la Salle, prescrit dans son

institut, était l'objet de vives attaques ; une question de méthode devint ainsi question de parti. Le frère Philippe, directeur à Reims, soutint ce choc avec une victorieuse fermeté. Il résista non-seulement au nom du respect dû à sa règle, mais encore au nom des devoirs de l'instituteur, que lui seul peut remplir. Quelque intelligents que soient des moniteurs, leurs exercices ne remplacent jamais la leçon directe du maître ; celui-ci peut charger utilement un élève de répéter ce qu'il a dit lui-même, mais l'enseignement mutuel n'est qu'un enseignement mal donné ; il manque nécessairement des qualités essentielles de précision, de clarté, d'autorité. Un maître peut se servir d'élèves intelligents ; mais il a un rôle qui n'appartient qu'à lui et qui fait sa mission. La méthode à la Lancastre n'était pas un progrès, mais une tentative à reculons ; la méthode des frères avait cent ans d'expérience heureuse. L'enseignement mutuel est aujourd'hui jugé ; on ne le retrouve que dans quelques rares établissements, et les programmes officiels l'ont interdit dans le département de la Seine. Le bon sens du frère Philippe lui a porté des coups dont il ne s'est pas relevé. Plusieurs inspecteurs des écoles primaires interdirent même l'emploi des moniteurs.

Le gouvernement de la restauration, malgré

sa bienveillance sincère pour les institutions religieuses, n'avait pu s'affranchir de l'esprit universitaire; il suscita à la congrégation des frères quelques difficultés de détail; les fonctions que remplissait alors le frère Philippe ne lui permettaient pas de traiter ces questions, il ne pouvait que les suivre avec un vif intérêt; le frère Gerbaud, supérieur général, en portait le poids; il avait été contraint de rester à son poste, malgré sa démission, par une décision du chapitre général, le 8 septembre 1816. Les difficultés soulevées tenaient au brevet et à la dispense du service militaire.

Il était dit dans l'article 10 de l'ordonnance royale du 29 février 1816 : « Tout particulier qui désirera se vouer aux fonctions d'instituteur primaire devra présenter au recteur de son académie un certificat de bonne conduite des curés et maires des communes où il aura habité depuis trois ans. Il sera ensuite examiné par un inspecteur d'académie ou par tout autre fonctionnaire que le recteur délèguera, et recevra, s'il en est jugé digne, un brevet de capacité du recteur. »

On s'étonne que l'idée ait pu venir d'appliquer le mot de « particulier » aux membres d'une congrégation enseignante et reconnue, soumise à des règles et formant une hiérarchie; le frère Gerbaud fit remarquer l'erreur et les consé-

quences fâcheuses d'une telle interprétation ; la surveillance de l'université et la responsabilité des supérieurs de l'ordre devaient suffire ; mais la commission de l'instruction publique, présidée par M. Royer-Collard, insistait pour le diplôme individuel. Elle ne tint compte ni d'une pétition adressée à Louis XVIII par les vicaires généraux et les curés de Paris, ni de deux mémoires signés par d'éminents jurisconsultes, et dont les conclusions donnaient raison au supérieur général. La difficulté ne fut tranchée qu'à la fin de 1818 et par un moyen terme. M. Decazes, ministre de l'intérieur et grand maître de l'université, se montra plus accommodant que son prédesseur M. Laîné. Il fut convenu que tout frère se présenterait au recteur pour obtenir le brevet et une autorisation d'enseigner, que le recteur délivrerait l'un et l'autre sur le simple vu de l'obédience, et que le brevet serait envoyé au supérieur général, lequel le retiendrait ou l'annulerait dans le cas où le frère sortirait de la congrégation. Ces dispositions furent consacrées par l'article 10 de l'ordonnance royale du 21 avril 1828.

La question de l'exemption militaire se trouva soulevée par l'interprétation contre laquelle réclamait si justement le frère Gerbaud. On demanda que l'engagement de se vouer pendant

dix ans à l'enseignement public fût contracté par les frères, non pas devant leurs supérieurs, mais devant l'autorité académique. La question fut portée à la tribune de la chambre des députés; les droits des frères eurent pour défenseurs MM. de Mac-Carty, de Villèle et de Bonald; la chambre, qui se rendait imparfaitement compte des vraies conditions de la vie religieuse, et qui se préoccupait trop de la prépondérance de l'État, céda à l'opinion très-universitaire de M. Royer-Collard, et les frères souscrivirent le même engagement que les élèves de l'École normale et les autres membres de l'instruction publique : ce fut l'article 15 de la loi du 10 mars 1818. M. de Bonald avait dit :

« La parité qu'on a voulu établir entre les élèves de l'École normale et les frères des Écoles chrétiennes n'est point exacte. Les élèves de l'École normale prennent un engagement envers l'université, parce que, de son côté, l'université contracte envers eux l'obligation de les enseigner, de les entretenir, de les placer. Il en est bien autrement pour les frères; l'université ne les instruit pas, ne les nourrit pas, ne s'engage pas à les placer, ne leur donne aucun traitement; ils ne lui doivent rien; l'instruction qu'ils vont porter aux pauvres, ils l'ont prise en eux-mêmes, dans le sein de leur propre institution. »

M. Royer-Collard s'armait de la loi, qui ne connaissait pas les engagements religieux des frères; mais l'institut des frères n'avait-il pas une existence légale?

M. Decazes, dans ses entretiens avec le frère Gerbaud, lui avait exprimé le désir de voir transférer à Paris le siége de la congrégation pour la facilité des relations administratives; le supérieur général n'y faisait aucune objection; une grande maison, située rue du Faubourg-Saint-Martin, acquise par le conseil municipal, devint la résidence du supérieur général, des assistants et du noviciat. « J'ai autorisé M. le préfet de la Seine, écrivait M. Decazes au frère Gerbaud, à vous mettre en possession de la maison Dubois, où vous pourrez vous établir aussitôt que les formalités à cet effet auront été remplies. » Une ordonnance royale du 30 mai 1821 sanctionna la délibération du conseil municipal. La maison fut appelée « la maison de l'Enfant-Jésus » : c'était placer l'instruction du jeune âge sous la protection de l'Enfant-Dieu. Le noviciat du Gros-Caillou se transporta dans cette nouvelle demeure, dont la partie principale avait été construite par saint Vincent de Paul, sous le vocable du saint Nom de Jésus.

Pendant ce temps, le frère Philippe exerçait à Metz la charge de directeur, et la première

classe était confiée à ses soins. Atteint d'ophthalmie, il avait cessé de faire la classe; occupé du temporel de la maison pour ne pas laisser son zèle inactif, il montra une charité éminemment attentive et prévenante. On se souvient encore à Metz de son zèle généreux; il y réunissait, à certaines heures, les premiers élèves de chaque quartier pour leur donner des leçons de mathématiques; que de braves gens disent à Metz : « Le frère Philippe nous a appris ce que savons et nous a faits ce que nous sommes! » Le frère Gerbaud étant mort le 10 août 1822, il fallut lui donner un successeur; un chapitre général fut convoqué pour le 4 novembre; le frère Philippe, qui était déjà visiteur à cette époque, fit partie du chapitre général; le choix de la pieuse assemblée, pour la charge de supérieur général, se porta sur un robuste vieillard, le frère Guillaume de Jésus; il avait soixante-quinze ans. Il appartenait depuis l'âge de quinze ans à la congrégation des frères. Le guide de ses premiers temps de religion avait été un saint frère, contemporain et disciple du vénérable de la Salle; il touchait ainsi au berceau de l'institut, et quelque chose de l'âme du saint fondateur semblait avoir passé dans la sienne. Il avait traversé la révolution avec résignation et courage; sa ferveur et sa mortification étaient res-

tées les mêmes, et son cœur chrétien avait toujours brûlé du feu de la charité. Les entretiens du frère Guillaume de Jésus faisaient revivre le saint modèle de tous les supérieurs généraux de l'ordre; il le faisait revivre aussi par son humilité, son dévouement et son zèle. Le frère Philippe, en le voyant, en l'écoutant, se réchauffait aux ardeurs primitives de la congrégation.

Le frère Guillaume de Jésus avait remarqué son mérite et ses hautes aptitudes; il lui donna un insigne témoignage de confiance en le nommant, en 1823, directeur de la communauté Saint-Nicolas-des-Champs à Paris, et visiteur d'un certain nombre d'autres maisons à Paris et dans les départements voisins. Agé de trente et un ans à peine, le frère Philippe se trouvait ainsi placé à la tête de l'enseignement congréganiste, dans ce Paris où la concurrence, les jalousies, les préventions commandaient la vigilance, la prudence et la fermeté. Un ouvrage de lui, publié en 1826, intitulé : *Géométrie pratique appliquée au dessin linéaire,* frappa vivement l'attention des hommes compétents; il est regardé comme le meilleur de ce genre que nous ayons en France. Le frère Philippe resta directeur de la maison Saint-Nicolas-des-Champs pendant les huit ans que dura l'administration

du frère Guillaume de Jésus, et qui fut comme une lutte victorieuse contre l'enseignement mutuel, chaudement patronné; le frère Guillaume de Jésus mourut à quatre-vingts ans, heureux d'avoir vu sa congrégation s'étendre de jour en jour par le zèle des frères et les généreuses fondations des gens de bien; il acheva sa course à quelques semaines de la révolution de juillet, qu'il ne prévoyait pas sans doute. Il y avait eu un renversement de trône entre la mort du frère Guillaume de Jésus et l'élection de son successeur, le frère Anaclet, le 2 septembre 1830. Le frère Philippe fut l'un des quatre assistants élus par le chapitre général. Il se trouvait ainsi directement associé au gouvernement général de la congrégation, et plus il s'élevait dans les charges de son ordre, plus on découvrait en lui des trésors d'intelligence et de bon sens. Ce fut un bien pour son institut qu'un tel assistant au milieu des secousses qui ébranlaient alors la France et l'Europe.

CHAPITRE III

Les premiers temps de la révolution de juillet. — Les écoles d'adultes. — M. Guizot et le frère Anaclet. — La loi de 1833. — Grand développement dans l'œuvre des frères. — Le petit noviciat. — Le frère Philippe est nommé supérieur général. — Ses livres classiques. — Le livre de la *Conduite*. — Les pensionnats. — Les frères soumis au droit commun. — Le portrait du frère Philippe par Horace Vernet.

(1830-1844)

Les premiers temps qui suivirent l'établissement du nouveau pouvoir furent des temps difficiles pour les frères; le bouillonnement des passions anticatholiques pouvait-il les épargner? La mauvaise presse en fit l'objet de ses agressions quotidiennes, et la chanson et la carricature s'égayèrent à leurs dépens. Le traitement ou les subventions furent retirés à plus de quarante maisons de frères; onze de ces maisons furent et demeurèrent fermées; les autres se main-

tinrent par les secours généreux de familles chrétiennes. Une ordonnance du 18 avril 1831, signée par M. de Montalivet, supprima les dispositions exceptionnelles relatives à la délivrance des brevets. De cette époque date l'abolition de tout ce qui peut ressembler à un privilége dans la situation de nos pieux instituteurs; ils demeurent soumis aux mêmes conditions que les instituteurs laïques : leur qualité de membres d'une association religieuse reconnue ne leur donne aucun droit.

Les œuvres qui s'inspirent uniquement du bien public et qui s'accomplissent sous les yeux de tous, bravent les injustices et les calomnies; elles s'emparent de la confiance et du respect malgré des résistances passagères. Des appréciations équitables à l'égard des frères prévalurent dans le gouvernement de juillet : des établissements d'écoles d'adultes, à Paris, furent accueillis comme des bienfaits. L'honneur d'avoir créé ces écoles du soir, si précieuses pour les pauvres ouvriers, appartient surtout au frère Philippe; les premières classes s'ouvrirent à Saint-Nicolas-des-Champs, dans les mois qui suivirent la révolution de juillet; d'autres classes du soir s'ouvrirent au Gros-Caillou, dans cette maison remplie du souvenir du frère Gerbaud. Dès le 29 mai 1831, l'administration générale des

hospices, chargée alors de l'entretien des établissements scolaires, demandait « s'il ne serait pas possible d'étendre le bienfait de cette institution à d'autres quartiers de la ville ». Le frère Philippe, en établissant les écoles d'adultes, ressuscitait une pensée du vénérable de la Salle; celui-ci avait fondé pour les ouvriers les écoles dominicales dont nous avons eu occasion de parler; il en avait ouvert une à Paris, rue de Vaugirard, en 1709. Le dévouement, à cent vingt ans de date, reprenait la tradition du même dévouement aux intérêts populaires. Le 2 février 1833, M. Guizot, ministre de l'instruction publique, adressait la lettre suivante au supérieur général des frères :

« Monsieur, des écoles gratuites et des cours publics, spécialement destinés aux adultes et aux ouvriers, ont été ouverts depuis quelque temps dans différents quartiers de Paris. Je me propose, non-seulement d'encourager ces louables efforts pour l'instruction publique de la population laborieuse parvenue à l'âge viril, mais encore d'assurer et de compléter, par l'action directe du gouvernement, ce qui n'a pu jusqu'ici s'étendre au delà des tentatives partielles et un peu précaires. Je sais, Monsieur, avec quel zèle et quelle intelligence les frères des Écoles chrétiennes se sont déjà occupés de cette

œuvre. J'ai connaissance de cinq écoles d'adultes dirigées par eux, et dans lesquelles se réunissent tous les soirs plus de sept cents ouvriers; mais j'ai lieu de croire que ces documents sont incomplets, et avant d'employer pour procurer à ce genre d'instruction populaire le développement et l'efficacité désirables les moyens qui sont en mon pouvoir, j'ai besoin de connaître exactement, d'une part, ce qui est déjà fait, et, de l'autre, quelle extension pourraient donner à leurs travaux les associations religieuses ou philanthropiques qui ont déjà si bien commencé. Je vous prie donc, Monsieur, de vouloir bien me fournir, en ce qui me concerne, les lumières que je cherche, en repondant aux questions suivantes : 1° Combien les frères ont-ils ouvert d'écoles d'adultes à Paris? 2° Dans quels locaux, quels jours et à quelles heures sont tenues ces écoles? 3° Quels sont, dans chaque école, les objets et les limites de l'enseignement? 4° Quel est, dans chaque école, le nombre d'élèves et la condition ou la profession à laquelle ils appartiennent? 5° Les frères pourraient-ils, avec mon appui, ouvrir de nouvelles écoles d'adultes, en quel nombre et dans quels arrondissements?

« Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne saisissiez avec votre zèle accoutumé cette occasion d'agrandir l'œuvre charitable à laquelle

vous avez déjà, et sans bruit, consacré vos efforts. J'attends donc de votre part une réponse prompte et précise, qui me mette en mesure d'agir efficacement. »

La réponse du supérieur général ne se fit pas attendre, et le 28 février 1833, M. Guizot lui écrivait :

« Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 19 du courant, en réponse aux questions que je vous avez adressées relativement aux écoles d'adultes dirigées par des frères de votre institut.

« J'ai vu avec une vive satisfaction que vos efforts ont déjà produit de bons résultats, puisque sept cent quatre-vingt-dix ouvriers de tous les états reçoivent en ce moment l'instruction dans vos établissements, et que vous êtes sur le point de terminer des arrangements qui vous permettent d'en augmenter le nombre.

« Je vous prie, Monsieur, de poursuivre avec le même zèle l'accomplissement de la tâche si honorable que vous vous êtes imposée. J'attends des renseignements complets sur l'ensemble des mesures qui ont été prises jusqu'ici pour l'instruction des adultes. Aussitôt que j'aurai reçu toutes les réponses qui doivent être faites sur cet objet si intéressant, je m'empresserai de mettre à votre disposition tous les secours dont vous

pourriez avoir besoin, et je m'estimerai heureux de contribuer ainsi à la bonne œuvre que vous vous proposez. »

M. Guizot ne se borna point à ces encouragements; il rendit un autre hommage à l'œuvre nouvelle des frères, en s'inspirant de leurs exemples; il prescrivit l'école du soir à côté de l'asile et de l'école du jour.

Le frère Anaclet fit de son mieux pour ne pas rendre inutiles ces bonnes dispositions; il reçut du ministre une somme annuelle de huit mille quatre cents francs pour les frais généraux d'administration. La vive approbation donnée par M. Guizot aux écoles d'adultes fut pour le supérieur général une raison nouvelle d'en accroître le nombre ou de les fortifier. Mais il était réservé au frère Philippe de donner à ces institutions, si utiles à la classe ouvrière, les développements que nous admirons aujourd'hui.

La loi de 1833, que nous n'avons pas à juger ici, mais qui eut surtout le tort de faire de l'instituteur une sorte de curé laïque, renfermait des prescriptions d'où sortirent, pour les frères des Écoles chrétiennes, de nouveaux devoirs; elle fut pour eux une épreuve en établissant des écoles normales pour l'instruction primaire; c'était comme une université spéciale avec laquelle devaient lutter les frères; la concurrence

devenait pour eux difficile à soutenir, mais cette situation nouvelle leur commanda de plus grands efforts, et leur croissante énergie ne se trouva au-dessous de rien.

Le comité général de 1834, dont le frère Philippe fut le membre le plus actif et le plus puissant, consacra trente-deux séances à la révision de la conduite des écoles; il prit toutes les mesures nécessaires; il prescrivit l'enseignement du dessin linéaire, de l'histoire et de la géographie dans les grandes classes et dans celles où l'on suit le même règlement. On sentit une inspiration vigoureuse dans ce travail de développement; des temps nouveaux commençaient pour la congrégation, non pas quant à son esprit, à sa règle, à son but, qui restaient et resteront toujours les mêmes, mais un essor extraordinaire était donné à l'œuvre des frères. Ils n'étaient pas comme ceux qui s'agitent sans avancer : ils marchaient et ne devaient pas s'arrêter.

Leurs noviciats, qui faisaient partie de la création du vénérable abbé de la Salle, étaient les modèles des écoles normales primaires; mais quelle différence dans les conditions! Si l'on compare le budget de chacune de ces écoles au peu que coûte un noviciat des frères, on reconnaît bien vite de quel côté sont les dépenses qui

pèsent sur les contribuables, on reconnaît aussi de quel côté se trouvent le dévouement, l'abnégation austère, la prudence dans la direction. Une école normale comme celle de Versailles coûte plus de soixante mille francs par an; celle de Paris coûte plus de cent mille francs; et les frères, pour la formation de leurs jeunes maîtres, ne reçoivent rien de l'État. Ces jeunes maîtres, enfantés avec peu de ressources et dans les dures conditions où tout leur est mesuré, ne deviennent pas moins des instituteurs incomparables. Ils ont la vocation, la vertu, le dévouement, triple force devant laquelle toutes les difficultés sont vaincues.

Le frère Anaclet, pour entretenir et accroître l'impulsion donnée à l'institut, commença, sous le nom de Louis-Constantin, la publication d'ouvrages classiques que le frère Philippe devait si admirablement continuer. Celui-ci, toujours debout au milieu de ce mouvement nouveau, donna des soins particuliers à la formation d'un noviciat préparatoire appelé *petit noviciat*. L'idée de cette création, qui remontait au vénérable de la Salle, avait été reprise par le comité général de 1834. Le premier de ces petits noviciats, inauguré à la maison mère le 1er octobre 1835, se composa tout d'abord d'une douzaine d'enfants de quatorze à seize ans; en peu de temps,

les petits novices étaient au nombre de cent vingt. La pensée de cette œuvre porte bien l'empreinte d'une sagesse prévoyante ; ce n'est pas le noviciat proprement dit, c'est une première épreuve pour les vocations, épreuve qui ne compromet rien et sauvegarde tout; c'est quelque chose comme le petit séminaire. Si les jeunes aspirants persistent, l'éducation qu'ils ont reçue les prépare à l'enseignement ; si leur goût se déclare pour une autre voie, ce temps d'étude deviendra tout profit pour leur avenir.

Le dévouement du frère Philippe pour les petits novices avait quelque chose de la tendresse d'une mère ; il s'attachait à la fois à leur cœur et à leur intelligence ; il leur inspirait la piété, et ses conversations avec eux, pendant les récréations et les promenades des jours de congé, s'inspiraient de l'Écriture et de la vie des saints ; il voulait qu'ils fussent instruits, et consacrait lui-même une partie de son temps à leur donner des leçons d'arithmétique, de géométrie. Il veillait à tous leurs besoins ; souvent on le voyait porter lui-même dans les cellules des gilets et des bas pour les petits novices. Tous les dimanches il faisait l'examen du travail hebdomadaire : aussi quelle rapidité dans les progrès de ces enfants !

Quand le frère Anaclet mourut, le 6 septembre 1838, il avait pu reconnaître avec conso-

lation la croissante grandeur de l'œuvre. L'arbre vigoureux et béni enfonçait de plus en plus ses racines; il venait d'étendre ses rameaux en Belgique à Liége, Namur, Verviers, Tournay, Bruxelles, Nivelles, Mons; en Italie, et aussi en Amérique, dans l'île Bourbon. Une tentative fut faite par M. Guizot, ministre de l'instruction publique, pour faire accepter au frère Anaclet la croix d'honneur; mais des efforts répétés ne purent vaincre les résistances de l'humble serviteur de Dieu.

Un souffle plus puissant s'était fait sentir dans l'institut; il allait le pénétrer plus vivement et plus à fond sous le grand gouvernement de celui qui déjà, comme assistant, avait marqué sa présence par tant d'importantes choses. L'élection du frère Philippe par le chapitre général, à Paris le 21 novembre 1838, est une époque dans l'histoire des frères des Écoles chrétiennes; on lui donna pour assistants les frères Éloi, Abdon, Jean Chrysostome, Calixte, Nicolas et Benoît. Chose curieuse à noter à la louange du frère Philippe! le chapitre général, après l'élection, s'abstint de formuler aucun décret et se retira, « laissant au zèle prudent et éclairé du très-honoré le soin de maintenir les frères dans l'esprit de ferveur[1]. » La béatification de l'abbé

[1] *Historique des chapitres généraux*, 1838.

de la Salle fut une de ses premières pensées, et devait être une des dernières occupations de sa vie; le fondateur de la congrégation fut déclaré vénérable par le pape Grégoire XVI le 8 mai 1840.

Les livres classiques sont les instruments de l'enseignement; il fallait que les frères eussent les meilleurs pour que les écoles chrétiennes gardassent leur supériorité. Le frère Philippe se chargea de ce soin; ses ouvrages classiques, qui embrassent toutes les parties de l'enseignement primaire, sont de parfaits modèles en ce genre. Une analyse de ces livres aurait peu d'attraits pour nos lecteurs; comment leur parler de lecture, de grammaire, d'exercices orthographiques, d'arithmétique, de géométrie pratique, d'histoire et de géographie élémentaires? Il nous suffit de dire que ces livres ont obtenu les suffrages des hommes compétents, qu'ils sont dans toutes les écoles, qu'ils ont conquis leur place et que nul ne songera à la leur disputer.

« Ces livres, dit un inspecteur général de l'université[1], embrassent toutes les branches de l'instruction primaire, et dans chacune ils sont variés de manière à être appropriés à tous les besoins de l'enseignement selon l'âge des élèves, le degré de leur instruction et la division de

[1] *Correspondant* du 25 janvier 1874.

l'école à laquelle ils appartiennent. Ils sont pour la plupart au nombre des meilleurs, ainsi qu'on l'a déclaré récemment dans le sein du conseil municipal de la ville de Paris. Ce qui le prouve, c'est l'emploi qu'en font beaucoup de laïques de préférence à d'autres ouvrages. Ces livres, tous remaniés à différentes reprises, parfois même entièrement refaits à nouveau et complétés par d'autres sous la direction du frère Philippe, ont été l'objet d'améliorations et de perfectionnements successifs, afin d'être constamment mis en rapport avec les progrès de l'enseignement. »

Cette profonde connaissance de ce qui convient au jeune âge, de ce qui constitue la perfection de l'enseignement primaire, nous la trouvons dans un petit livre intitulé : *Conduite à l'usage des écoles chrétiennes*. Les livres classiques disent ce qu'il faut apprendre, le livre de la *Conduite* dit comment il faut l'apprendre; il nous fait voir comment l'instruction se donne et comment on se forme à la religion. Ces prescriptions, qui remontent au fondateur, ont été successivement améliorées par l'expérience; le frère Philippe les a refondues; il a donné, à titre d'*essai*, quelque chose d'achevé, ce qui ne l'empêche pas de dire qu'une œuvre de ce genre ne pourra jamais recevoir « une forme dernière ». La *Conduite à l'usage des écoles chrétiennes* est le livre

d'or de l'enseignement primaire. Chaque article, chaque détail est le produit d'une observation et d'une étude. Les façons de parler, les silences, les attitudes, la préparation et les exercices, les moyens de se faire écouter, la bonne tenue des cahiers, la politesse et la propreté, l'ordre, le travail et l'émulation, toute chose, depuis l'arrivée à l'école jusqu'à la sortie, est réglée, définie et prévue. Pour arriver à cet ensemble si complet d'appréciations précises et positives, il faut avoir beaucoup réfléchi, beaucoup observé; il faut avoir étudié longtemps et de très-près les bons et les mauvais côtés, les dispositions et le naturel du jeune âge et particulièrement les besoins des enfants du peuple. La dernière partie du livre de la *Conduite* traite des vertus et des qualités du maître; c'est le complément de l'œuvre. Ces quatorze petits chapitres sont le bréviaire des maîtres des écoles chrétiennes. En les comparant aux *douze Vertus d'un bon maître*, du vénérable de la Salle, expliquées par le frère Agathon, nous avons reconnu que le frère Philippe avait suivi ses deux ancêtres en remaniant ou modifiant çà et là leur travail.

D'autres ouvrages que les livres classiques sont sortis de la pieuse et féconde activité du frère Philippe; nous en parlerons plus tard.

Nous avons dit que le pensionnat est une

création du vénérable de la Salle. On en comptait une vingtaine en 1789; nous citerons ceux de Paris, Rouen, Saint-Omer, Marseille, Mirepoix, Die, Montpellier, Montargis, Angers, Mérinville, Cahors, Carcassonne, Mareville, la Martinique. Le pensionnat a trouvé différents contradicteurs; mais quand il est dirigé comme le sont toutes les maisons des frères, il doit produire des fruits excellents. Il tient le milieu entre l'école et le collége; c'est plus que l'enseignement élémentaire, ce n'est pas l'enseignement secondaire; il répond à un état de la société, aux besoins d'une classe au-dessus du peuple proprement dit, mais qui n'est pas celle d'où sortent les élèves des lycées. Le pensionnat rend service à la société en achevant pour certaines aptitudes ce que l'école a commencé. La loi de 1833 s'inspirait, jusqu'à un certain point, de cette pensée en organisant l'enseignement primaire supérieur, et les frères se trouvaient à l'aise pour établir des pensionnats. Ils en ouvrirent à Passy-lez-Paris, à Toulouse, à Lyon, à Saint-Étienne, à Beauvais, à Nantes, à Dijon : ils en possédaient un à Béziers depuis 1830. On prétendait que les frères, ayant mission d'enseigner gratuitement, ne pouvaient pas établir des internats où nécessairement il fallait payer. L'objection était puérile. Le frère,

fidèle à son vœu d'enseigner gratuitement, ne reçoit aucun salaire, qu'il s'agisse d'une école d'externes ou d'un pensionnat. L'institut, comme d'autres congrégations enseignantes, garde le vœu individuel de gratuité, tout en recevant le prix de la pension pour le logement, la nourriture et l'entretien. Les pensionnats sont aujourd'hui au nombre de quarante-six et fréquentés par plus de onze mille élèves.

L'institut, dirigé par le frère Philippe, imposait silence à ses détracteurs à force de bienfaits non méconnus; il s'emparait de la confiance publique par le zèle généreux des maîtres, la supériorité des méthodes, la façon victorieuse dont il soutenait la concurrence. Le nombre croissant des vocations, des élèves et des établissements attestait je ne sais quelle séve nouvelle. Un jour que le frère Philippe faisait une visite pour affaires à M. Villemain, ministre de l'instruction publique : « Je ne sais pas comment vous vous y prenez, lui dit le ministre, mais les inspecteurs ne me disent que du bien de vos écoles. Tous ces cartons, ajouta-t-il en lui désignant un côté de son cabinet, sont remplis de rapports élogieux à votre endroit. » Les frères étaient d'autant plus forts devant leurs rivaux et devant leurs adversaires, qu'on ne pouvait plus les appeler les hommes du privilége; depuis 1831 et même de-

puis 1819, ils n'exerçaient plus en vertu de leur lettre d'obédience ; ils avaient cessé de revendiquer les droits qu'ils tenaient de leur existence religieuse légale, et ne s'inspiraient que de l'amour du bien et du dévouement aux intérêts populaires; ils s'étaient soumis aux mêmes conditions que les laïques pour obtenir les brevets et les diplômes; ils soutenaient les examens publics, et leurs réponses les classaient au premier rang. Leur niveau montait en raison de la nécessité de donner les preuves publiques de leur capacité; le frère Philippe les encourageait vigoureusement dans cette voie.

« Les frères, disait M. Villemain dans un rapport du 1er novembre 1841, sont placés dans les communes, soit comme instituteurs publics, soit comme instituteurs privés; dans l'une et l'autre de ces positions, ils sont soumis au droit commun. Pendant beaucoup d'années, et jusqu'à l'ordonnance du 18 avril 1831, les frères obtenaient l'autorisation de se livrer à l'enseignement sur le vu de la lettre d'obédience à eux délivrée par leur supérieur. Ils sont obligés de soutenir, comme tous les autres aspirants, des examens publics devant les commissions établies au chef-lieu de département.

« L'abandon du privilége dont ces associations jouissaient avant 1830 leur a été généralement

utile. Elles ont jugé qu'elles avaient de grands efforts à faire pour soutenir avec succès la concurrence des autres écoles. Beaucoup de leurs membres se sont mis en état de suivre de bonnes méthodes d'enseignement, en même temps qu'ils inspiraient la confiance par la pureté de leur conduite et par leur piété.

« On peut dire que les membres des associations religieuses vouées à l'instruction primaire ne sont dispensés d'aucune des obligations imposées aux instituteurs laïques ; qu'ils ne se distinguent de ces derniers que par les obligations volontaires auxquelles ils se soumettent envers leur association, et qui ont toutes pour objet des règles de conduite et de discipline intérieure.

« Le gouvernement s'est fait jusqu'ici un devoir de soutenir les efforts de ces instituteurs si humbles et si dévoués, qui se renferment dans les limites de leur modeste et utile mission, et se montrent généralement étrangers aux passions politiques qui peuvent s'agiter autour d'eux. »

Ces hommages étaient sincères, et le gouvernement de juillet, après les premiers temps d'explosion révolutionnaire, ne refusa jamais aux frères des Écoles chrétiennes ni justice ni encouragements.

Quand on voit à l'œuvre de tels hommes, on

trouve tout simple que l'on songe à eux toutes les fois qu'il faut compatir aux souffrances humaines; il semble que tous les genres de dévouement soient de leur ressort; on les reconnaît à la hauteur de tous les sacrifices; leur modestie a pu se dérober à la reconnaissance, mais ils ont toujours justifié la confiance des gens de bien dans leurs vertus. Quoi de plus digne d'attention et d'intérêt que la condition des prisonniers! Ils expient le mal qu'ils ont fait; mais la société qui les frappe au nom de la loi n'a-t-elle pas une dette à payer envers eux? En les laissant sous le poids du châtiment, ne doit-elle pas travailler à les rendre meilleurs? et quel choix délicat que celui des hommes chargés de leur inspirer les sentiments honnêtes, les bons désirs, les résolutions courageuses! L'idée de confier aux frères un service de charité et d'administration dans les prisons, fut une nouvelle marque d'estime qui leur fut donnée; cette idée naquit du succès obtenu dans les catéchismes par quelques frères en 1840 au milieu de détenus; ils acceptèrent le service dans les maisons centrales de Nîmes, Fontevrault, Melun, Amiens. L'œuvre occupait plus de deux cents frères dont les courageux efforts étaient bénis. La durée de l'œuvre fut courte. Le service des prisons paraissait s'éloigner du but même de l'institut; mais un sou-

venir l'autorisait, c'était celui de l'abbé de la Salle lui-même, si charitablement occupé des jeunes gens de famille qui avaient mérité d'être enfermés à Saint-Yon par les ordres du roi; il visitait tous les jours les prisonniers, et sa douceur et ses conseils rendaient la paix, inspiraient le repentir. Nous reviendrons sur le service des frères aux prisons dans un chapitre à part.

Depuis que le frère Philippe avait été investi de la charge de supérieur général, il s'était révélé homme de gouvernement; mais la puissance de sa volonté, appliquée à l'exécution des desseins utiles, ne l'empêchait pas de rester humble. On le vit en mainte occasion, et surtout quand il fallut faire son portrait. Dans l'une des séances du chapitre général de 1844, un des membres, le frère Péloguin, rappela un arrêté du chapitre de 1787, lequel obligeait les frères assistants à faire tirer le portrait du supérieur général l'année même de son élection; il ajoutait que cet arrêté n'ayant point encore reçu son exécution pour la personne du très-honoré frère Philippe, il était du devoir du chapitre de lui imposer l'obligation de laisser prendre toutes les mesures pour atteindre ce but et d'y concourir lui-même. Le frère Philippe pâlit, rougit, protesta, cria au scandale. « Mon très-honoré frère supérieur gé-

néral, dit alors le frère Jean l'Aumonier, je crois que vos représentations vont prendre fin : je demande que tous nos chers frères capitulants qui, comme moi, sont d'avis que l'arrêté du chapitre de 1787 soit mis en vigueur, se tiennent debout. » Et l'assemblée entière se leva. Seul le supérieur général resta assis. Il renouvela, mais en vain, les objections. La chose étant donc décidée, le frère Jean l'Aumônier obtint que la séance de cette matinée se terminât un quart d'heure plus tôt que les autres jours; il prit des mesures pour qu'une voiture, se trouvant à la porte à onze heures, emmenât le frère Philippe chez un artiste. Le frère Jean l'Aumônier profita de l'intervalle entre la décision et l'heure du départ pour aller trouver Horace Vernet, dont il était l'ami, et lui raconter ce qui venait de se passer. A ce récit, un rayon de joie éclaira l'austère visage du grand peintre. « Comment! dit Vernet, vous en êtes venu là? Est-ce que vous me choisissez pour cette œuvre? — Pouvais-je mieux m'adresser, lui répondit son visiteur, qu'en choisissant le premier talent de l'Europe? — Mon très-cher frère Jean l'Aumônier, reprit Vernet, jamais personne au monde ne m'a fait autant d'honneur ni causé tant de plaisir; il y a longtemps que je désirais faire le portrait de cet homme, dont la physionomie m'a plus frappé

que toutes les figures que j'ai vues dans mes voyages. Puisqu'il en est ainsi, vous me donnerez des prières, et moi je vous donnerai mon art et mes pinceaux. Amenez votre vénérable supérieur quand vous voudrez; non que j'aie besoin de le voir de nouveau : ses traits sont empreints dans mon souvenir depuis que, l'an dernier, j'ai eu l'honneur et le plaisir de l'entretenir quelques instants. » A onze heures un quart, le frère Jean l'Aumônier se présentait encore chez Vernet, mais cette fois avec le frère Philippe. Celui-ci montait les marches quand le grand artiste lui cria du haut de l'escalier : « Eh bien, mon vénéré frère supérieur, voilà ce que c'est que le vœu d'obéissance! « la pratique en coûte quelquefois beaucoup, même à l'humilité. » Le frère Philippe prit place sur un petit tabouret, y resta environ une heure, et la figure tant admirée au salon de 1845 était sortie du pinceau de Vernet. Plus tard, le frère Philippe consolait les dernières heures du grand peintre; il ne lui ferma pas les yeux comme on l'a dit, mais sans doute il lui ouvrit le ciel.

CHAPITRE IV

Les circulaires du frère Philippe aux frères des Écoles chrétiennes.

En avançant dans notre récit, nous voyons se développer le pieux institut et s'établir la supériorité de ses membres dans l'instruction et l'éducation du jeune âge. Le secret de cette supériorité, c'est la religion; à capacité égale, les frères des Écoles chrétiennes sont des maîtres plus parfaits que les instituteurs laïques, parce qu'ils sont plus parfaits comme hommes. Pour eux l'enseignement n'est pas une carrière dont il faille tirer le plus d'avantages possibles au milieu de toutes les préoccupations humaines; c'est une vocation inspirée de Dieu. Ils la remplissent en pratiquant des vertus qui élèvent et transforment leur nature. Le sentiment chrétien poussé à un

haut degré peut seul expliquer ce dévouement absolu à une œuvre si humble, si difficile, et trop souvent si ingrate. Les frères sont là parce que Dieu les y a mis; c'est leur place, ils y restent comme le soldat auquel un poste est assigné. Il n'y a chez eux de volontaire que le renoncement à tout; tout le reste s'accomplit par la loi de l'obéissance. Les frères ont plus de puissance que d'autres pour enseigner, parce que le christianisme leur donne la patience, la mansuétude, la sainte passion du bien. C'est en vue de plaire à Dieu qu'ils s'appliquent à bien faire dans les plus petits détails de la pédagogie. Ils demeurent pauvres, car rien n'est à eux; ils demeurent inconnus, car ils se cachent sous un nom emprunté à la liste des saints; mais si aucune ambition de la terre ne les guide, ils attendent des récompenses éternelles, ils cherchent le ciel à travers l'école, et c'est l'espoir ardent des biens infinis qui les soutient dans leurs accablements : cet espoir, cette sublime confiance entretient dans leurs âmes une indomptable vigueur.

Ils sont désignés sous le nom de *frères ;* comprendra-t-on jamais toute la beauté de ce mot? Le monde entend parler d'eux sous ce nom, et c'est ainsi que les enfants eux-mêmes les appellent. Ces hommes dont les enfants de

l'école ne connaissent ni le pays ni la famille, ce sont des frères que la Providence leur a donnés, et c'est parce que ces hommes sont pour eux des frères, qu'ils s'occupent d'eux avec tant de soin. Les écoles chrétiennes représentent la famille chrétienne avec son caractère d'autorité mêlé à l'esprit de sacrifice. Dans l'antiquité, les enfants des dominateurs et des riches de la terre étaient confiés à des mains attentives; mais qui donc prenait garde à l'enfance des pauvres? c'est l'Homme-Dieu qui le premier a aimé les petits pauvres et a béni leur enfance. L'institut du vénérable de la Salle est né d'un sourire de Jésus enfant. Ce sourire est comme la force et la bénédiction des écoles chrétiennes; il nous apprend tout ce que vaut l'âme d'un enfant, cette âme contre laquelle conspirent, surtout au milieu des villes, tant de perversités.

Plus les frères avancent en perfection, mieux ils accomplissent leur œuvre, parce qu'il faut un progrès moral à un degré très-élevé pour suffire à de tels devoirs. Aussi combien sont pressantes les recommandations du vénérable fondateur! Il dit aux frères qu'ils ne doivent s'occuper à rien par un mouvement de la nature, mais toujours en vue de la volonté de Dieu; qu'ils doivent laisser croire d'eux tout ce que l'on voudra, pourvu qu'ils fassent leur devoir; qu'ils

doivent se dépouiller de toute aigreur contre les autres, et croire tout le monde meilleur qu'eux, interpréter les actions du prochain en bien ou demeurer dans le silence; se faire une coutume de ne s'excuser jamais.

L'abbé de la Salle prescrit aux frères l'indifférence pour les emplois, la mortification qui brise le corps, le silence si nécessaire pour adorer Dieu, le recueillement qui écarte les pensées inutiles, le mépris des choses temporelles, des louanges et des approbations des hommes; l'humilité, fondement des autres vertus; la prière, par laquelle l'âme se soutient. « Traînons notre pauvre vie aussi longtemps qu'il plaira à Dieu, écrivait le vénérable de la Salle, sans nous en plaindre à personne, pas même à celui qui pourrait humainement l'adoucir. » C'est par la pratique de semblables conseils que les frères se font une armure contre les agressions de l'esprit du mal, de quelque côté qu'elles partent, et qu'ils se maintiennent à la hauteur du courage surnaturel commandé par leur vocation.

Ces invitations sacrées se prolongent à travers les temps, et le vénérable de la Salle continue à parler par la bouche des supérieurs généraux de l'institut; il l'a fait, durant trente-cinq ans, par la bouche du frère Philippe, dans ces circulaires toujours reçues avec respect et soumission. Dans

sa circulaire du 28 décembre 1838, la première, croyons-nous, qu'il ait écrite depuis son élection, le frère Philippe s'attache fortement aux règles de l'institut; on sent dans ses paroles comme un grand souffle; il est pressant et sévère comme un homme qui veut imprimer un mouvement plus vigoureux, et trouve l'éloquence sans la chercher. Il ne veut pas que ses « très-chers frères » soient des religieux imparfaits; il leur dit que plus on parle aux hommes, moins Dieu parle au cœur. Avec quel soin il leur recommande la modestie des yeux! « Interrogez, leur dit-il, ceux qui ont perdu leur sainte vocation, et la plupart vous répondront, s'ils sont sincères : *J'ai regardé le monde, j'ai vu la vanité; la mort est entrée par mes fenêtres, et mes yeux ont fait envoler mon âme!* — Gardez vos yeux, leur dit-il encore, et vous garderez vos âmes. » Il parle de l'obéissance avec un rare accent d'autorité, et ne comprendrait que pas l'on remplaçât l'obéissance simple et aveugle par de téméraires et d'audacieux *pourquoi*. « Ah! mes très-chers frères, s'écrie-t-il, si un vaillant capitaine eût désiré qu'on effaçât du vocabulaire les mots *retraite, capitulation,* comme n'étant pas français, à plus forte raison, nous, religieux, nous, disciples d'un Dieu obéissant jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la croix, devrions-nous désirer

de voir disparaître du langage de nos maisons les *pourquoi*, les *comment*, les *répliques*, comme n'étant pas des expressions religieuses... Il est dur sans doute de se condamner à ne pas dire une seule parole sans permission : mais le ciel! Il est difficile d'avoir des yeux et de ne pas voir : mais le ciel! Il est pénible de ne pouvoir faire usage de sa volonté : mais le ciel! oui, le ciel, le beau ciel sera pour nous un immense dédommagement de tous les sacrifices que nous aurons faits. »

La prière fait le fond de la vie religieuse ; il y a une méthode d'oraison que les frères ont reçue de leur fondateur; elle doit être la meilleure pour les frères, puisqu'elle a été tracée par celui qui connaissait le mieux les besoins de son institut; mais une autre méthode d'oraison avait été introduite dans un certain nombre de maisons, et le frère Philippe, tout en rendant justice aux bonnes intentions, se hâta de ramener tous ses frères aux enseignements et aux usages légués par le pieux fondateur. Dans sa circulaire du 26 janvier 1840, sous ce titre : *Un Mot sur l'oraison*, il répondit à diverses objections. Sa réponse est une explication vive et profonde de la pensée même du vénérable de la Salle, « un maître consommé dans cette science divine. » — « Chaque fondateur, dit-il, a reçu une

grâce et une lumière spéciales pour la conduite de son institut, et chaque membre de son institut ne peut mieux assurer son salut qu'en se conformant aux règles et aux usages qui y sont établis : professer une doctrine contraire serait lui faire injure et le renier même en quelque sorte; car ce serait croire que Dieu ne lui a pas inspiré tout ce qui pouvait conduire ses religieux à la sainteté. »

Nous nous attachons à ces circulaires parce qu'elles nous font entrer au plus profond de l'institut des frères, et parce que le frère Philippe, en traçant à d'autres leurs devoirs, s'est peint lui-même tout entier. Tout ce qu'il prescrit, il le pratique; il est ce qu'il veut que l'on soit; il parle en des termes qui ne permettent pas que l'on pense à lui; le modèle sur lequel il demande que ses frères attachent leurs regards, c'est l'abbé de la Salle; mais le frère Philippe devient aussi un modèle que l'on découvre malgré ses efforts pour se cacher. Dans sa circulaire du 13 janvier 1841, sur la sainteté, le supérieur général établit la nécessité de toujours combattre, de persévérer jusqu'à la fin, d'arriver à cette haute situation de l'âme qui se nomme la sainteté. Il faut pour cela vaincre la nature et mépriser les richesses, les honneurs et les plaisirs. « Transportons-nous, dit le frère Philippe,

sur notre lit de mort, et, de là, contemplons au travers du drap mortuaire ces richesses, ces honneurs, ces plaisirs qui quelquefois nous font tant d'impression, et nous verrons ce qu'ils sont réellement. Demandons à ceux qui s'en sont laissé éblouir pendant qu'ils étaient sur la terre ce qu'ils en pensent aujourd'hui, et ce qu'ils en penseront durant l'éternité! »

« Soyons saints dans l'intérieur de nos maisons, dit-il à ses frères, pour y faire régner l'ordre, la paix et l'union; soyons saints au dehors, quand la volonté de Dieu nous y appelle, afin d'y porter l'édification et le bon exemple, soit en n'y parlant que le langage de la piété, soit en n'y restant qu'autant de temps que l'exige un devoir calculé, non sur le désœuvrement et le dégoût des exercices, mais sur la volonté de Dieu; soyons saints avec nos élèves, afin de les conduire eux-mêmes à la sainteté à laquelle Dieu les appelle; en un mot, soyons saints dans toute notre conduite, parce que celui qui est le saint par excellence nous appelle à la sainteté. »

Il faut que notre lecteur lise toutes ces choses pour bien comprendre ce que c'est qu'un frère des Écoles chrétiennes, et pour bien connaître l'âme de cet homme de Dieu dont nous racontons l'histoire. Il ne parla jamais de lui, mais

ses œuvres parlent : nous devons les écouter. Si nous ne connaissions pas la vie religieuse des frères, les motifs supérieurs qui les animent, les vertus qui sont pour eux des nécessités, leur existence de renoncement et de dévouement serait une énigme pour nous; c'est leur vie religieuse qui devient l'unique explication de leur œuvre; c'est pourquoi il importe d'aller au fond, et plus ce fond se révèle à nous, mieux nous apparaît la figure du frère Philippe.

Il y a, dans un frère des Écoles chrétiennes, le religieux et l'instituteur; l'un de ces deux caractères imposerait une vie de solitude, l'autre oblige à une existence au dehors, car l'éducation publique des enfants se trouve nécessairement mêlée au mouvement du monde. Quand les trois quarts de la journée se passent dans une classe, comment garder l'adoration intérieure, la sainte et douce flamme de la ferveur des saints? On y supplée par les exercices spirituels de tous les jours, mais la retraite annuelle est un besoin reconnu. Faute d'un tel secours, les âmes s'exposeraient à devenir languissantes, à prier sans dévotion, à obéir sans être obéissantes, à faire tout ce qu'il faut pour être heureuses et pour se sauver, sans cependant arriver ni au bonheur ni au salut, comme dit saint Bernard. Le frère Philippe, dans sa circulaire du 1er juillet 1841,

établissait la nécessité de la retraite annuelle, marquait les profits que l'on devait en tirer en s'y préparant avec un esprit de réformation et de renouvellement. Oh! la féconde paix de la solitude! heureux qui peut y repasser ses jours et y retremper son âme!

Le frère Philippe présidait les retraites annuelles dans la mesure de ses forces et du temps dont il lui était rigoureusement possible de disposer, en commençant par la retraite des frères de Paris. Ceux qui l'ont entendu nous le représentent simple et naturel dans ses conférences, sans jamais rien de brusque ni d'irritant, sans mouvements, ni gestes, ni rien qui sentît l'orateur; tout coulait de son cœur sans effort, il ne comptait que sur l'attrait puissant de la vérité. Il avait un plan tracé, mais s'abandonnait toujours à l'inspiration du moment. C'était un patriarche donnant des instructions à ses enfants. On le retrouvait ainsi à la retraite mensuelle de la maison mère, où il se réservait toujours de faire la dernière conférence. Les fins dernières et les grandes vérités de la religion revenaient souvent dans ses discours. « Sa parole, nous disait un frère, m'a toujours fait comprendre que nous possédions un saint pour père. »

Quelle plus grande affaire, pour un institut, que l'admission aux vœux et particulièrement

à la profession! C'était pour le frère Philippe un objet de constante sollicitude. Il ne voulait que des vocations sérieusement éprouvées, et parlait toujours admirablement de l'inviolable fidélité qui était due aux engagements pris devant Dieu. « Quand un homme, dans le monde, disait-il, donne à un autre homme ce qu'on appelle sa parole d'honneur, c'est pour lui un pacte inviolable : sa fortune, sa réputation, sa vie même, tout doit céder, aux yeux du monde, à l'accomplissement de sa promesse, au nom de cette parole d'honneur. Mais ce n'est pas seulement en vertu de la parole d'honneur que le religieux s'engage par des vœux, c'est la parole de la religion, c'est la parole de la foi, c'est la parole de la conscience qu'il donne au Seigneur pour gage de sa fidélité; c'est une parole prononcée en présence du Saint des saints et des anges qui l'environnent; c'est une parole dont le son retentit jusqu'au trône de la Divinité, et qui restera à jamais gravée sous les voûtes de l'éternelle demeure de celui qui l'aura prononcée! Ce n'est pas envers son semblable qu'il s'engage, ce n'est pas envers un homme mortel comme lui, c'est envers le créateur du ciel et de la terre, c'est envers l'arbitre souverain de ses destinées éternelles, c'est envers celui qui vit et règne dans les siècles des siècles. »

Mais quel est le fondement d'une congrégation? quel est le secret de sa force? c'est l'union entre les frères. La circulaire du frère Philippe sur la charité (15 janvier 1845) forme comme un traité sur la matière; la grande importance du sujet se révèle par l'étendue du travail; il savait que la charité est la richesse et l'honneur d'une communauté, qu'elle en est la forteresse imprenable, et que, sans la charité, les monastères deviendraient inhabitables et, comme dit saint Jérôme, ne tarderaient pas à s'écrouler et à se perdre dans leurs propres ruines. Une communauté où règne la charité est comme le corps humain dont chaque membre contribue à rendre les autres heureux. Voyez cet homme, dit saint Augustin, son pied a été piqué par une épine, aussitôt le corps se courbe, les yeux cherchent l'épine, les mains la retirent, la langue demande du secours, l'esprit combine les moyens d'une prompte guérison, la mémoire fait des rapprochements utiles, cherche les remèdes les plus salutaires. Ce service mutuel de tous les membres de notre corps est le modèle d'une sainte union et d'une véritable confraternité.

La mission des frères à l'égard de la jeunesse fait l'objet spécial de la circulaire du 22 juin 1845; on ne saurait mieux déterminer la grandeur de

cette mission et les obligations qu'elle impose. « On appelle grandes questions, dit le supérieur général, celles qui tendent à régler les destinées des nations sur la terre, et assurément elles sont importantes; cependant que sont-elles en comparaison de ce qui regarde le salut d'une âme, l'instruction chrétienne d'un enfant pour lequel est mort le Seigneur de la gloire ? » La circulaire nous fait pénétrer au fond des pensées chrétiennes qui expliquent le dévouement soutenu des pieux instituteurs ; elle leur dit que ces enfants n'auront d'autres secours dans les combats de la vie que ceux qu'ils auront reçus de leurs soins ; elle trace sur tous les points la conduite du maître. La ferveur, seul remède contre l'ennui de la monotonie de la vie religieuse, les moyens donnés par la Providence pour soutenir la faiblesse, les devoirs des frères envers tous sont la matière d'autres circulaires. Ces solides instructions, qui répondent à tous les besoins de l'âme humaine dans les communautés, sont comme des lettres pastorales; elles n'ont pas pour but d'annoncer « des choses nouvelles », mais de réveiller des esprits droits par le récit ou le souvenir de choses connues.

On voit, d'après ce qui précède, dans quel ordre de sentiments et d'idées se placent les frères des Écoles chrétiennes, à quel mobile su-

périeur ils obéissent, quel est le ressort de ces âmes vouées à un dur labeur que rien d'humain n'adoucit ; mais nous connaîtrions mal les frères si nous restions dans la pure énonciation de la doctrine et du devoir : il y a comme une traduction quotidienne de ces vérités librement acceptées, c'est la journée des frères, le règlement de leur vie, l'emploi de leur temps que rien ne change. Là est la privation, la fatigue, là est la peine, le crucifiement. Les frères se lèvent à quatre heures et demie, lisent dans le livre de l'*Imitation* à quatre heures trois quarts, font la prière et la méditation à cinq heures, assistent à la messe à six heures, se livrent à un travail de bureau à six heures et demie, déjeunent à sept heures et un quart, récitent le chapelet à sept heures et demie, font la classe à huit heures, l'étude du catéchisme à onze heures, l'examen particulier à onze heures et demie, dînent à onze heures et trois quarts, et prennent un peu de récréation. Ainsi se passe leur matinée. A une heure prière et chapelet, à une heure et demie la classe, à cinq heures travail du bureau, à cinq heures et demie étude du catéchisme, à six heures lecture spirituelle, à six heures et demie méditation, à sept heures souper et récréation, à huit heures et demie prière du soir, à neuf heures le coucher, à neuf heures et un quart

on éteint les lumières : temps du grand silence.

Gens du monde qui trop souvent seriez bien embarrassés de rendre compte de vos journées, vous qui vous traînez comme écrasés sous le poids d'une existence vide ou qui passez vos heures dans des riens qui n'ont pas de nom, et vous qui tourmentez votre vie pour en tirer des richesses que la mort vous enlèvera ce soir ou demain, voyez de quel côté est le courage, la dignité, la paix, la beauté morale dans l'ordre. Les mêmes exercices se renouvellent tous les jours; chaque soleil ramène les mêmes obligations, les mêmes accablements; mais une forte et constante application de l'âme fait trouver doux et facile l'accomplissement de ces rudes devoirs, et les frères goûtent déjà quelque chose du paradis dans le bien qui est leur ouvrage.

CHAPITRE V

La maison mère à Paris.

Après vingt-cinq ans d'établissement rue du Faubourg-Saint-Martin, les frères durent chercher un autre lieu dans Paris pour leur maison mère; chassés par la construction de la gare de l'Est, il ne leur était pas facile de trouver une demeure qui répondît aux besoins de leur installation; le frère Philippe, qui avait eu la prière pour auxiliaire dans ses recherches longtemps inutiles, finit par découvrir rue Plumet, aujourd'hui rue Oudinot, un hôtel à sa convenance, celui du général Rapp; il fit part de sa trouvaille au préfet de la Seine, et celui-ci fut autorisé par le conseil municipal à acquérir l'immeuble, malgré l'élévation de son prix, pour

l'usage du pieux institut : les difficultés disparurent devant le vif désir d'être agréable au supérieur général. L'institut en prit possession dans les premiers mois de 1847. Il y a des choses inachevées et des installations provisoires dans la maison mère de la rue Oudinot ; mais en attendant les constructions nécessaires, les frères sont là dans de bonnes conditions d'espace et de lumière, d'indépendance et de salubrité.

Dès les premiers pas que l'on fait après avoir franchi le seuil de la maison, on sent qu'une règle y préside ; ce sont des frères qui remplissent l'emploi de concierge ; on en trouve pour tous les services ; chacun est à son affaire : on parle peu, on agit. La première cour offre un certain mouvement que nous appellerons temporel, et qui représente les relations nécessaires avec le dehors, relations qui rayonnent avec le monde entier : c'est le travail de la procure. La seconde cour, beaucoup plus spacieuse, largement ouverte vers le ciel, plantée d'arbres, est à la fois le passage pour les communications intérieures et le lieu des récréations. Dans une de ces allées se promenait le frère Philippe, en des moments toujours bien courts, avec quelques-uns de ses assistants, et les entretiens ne roulaient jamais sur des sujets inutiles ; mais le premier frère venu, le plus petit des novices pouvait s'adresser

à lui ; il ne manquait jamais d'être doucement écouté.

Dans la maison mère est établi ce qu'on appelle le Régime, c'est-à-dire le gouvernement de la congrégation, composé du supérieur général et des assistants. Le nombre des assistants varie selon les besoins de l'institut ; leur nombre est aujourd'hui de dix. Rien ne distingue les membres du régime des autres frères : même chapeau, même rabat blanc, même robe noire et manteau noir, mêmes bas de la même étoffe que la robe, mêmes gros souliers de cuir avec des courroies de cuir. La salle du Régime est une merveille d'installation ; le supérieur général y est à son poste et les assistants sont là aussi. Chacun a, non pas son cabinet, mais sa place distincte, une petite place et sur la même ligne ; chacun a sa chaise de paille, son bureau et ses cartons ; le supérieur général n'a qu'une pauvre chaise comme ses autres coopérateurs. Les apôtres, après que les langues de feu furent descendues sur leurs têtes, se partagèrent l'univers ; des étiquettes sur de petits casiers au bureau de chaque assistant indiquent les pays placés sous la direction particulière de tel ou tel ; on y rencontre de bureau en bureau toutes les contrées où se trouvent des écoles chrétiennes, depuis les villes de France et d'Europe jusqu'aux

lieux les plus lointains du monde habité. De petites cartes dans de petits tiroirs représentent l'immensité de l'œuvre. Tout est réglé, marqué, classé en occupant le moins d'espace possible, comme si, en toute chose, ces serviteurs de Dieu ne voulaient tenir à la terre que dans les plus minces proportions. Les membres du régime, à portée les uns des autres, peuvent se voir et s'entendre; ils sont comme sur le pont d'un vaisseau toujours prêts à la manœuvre. Ils ont au milieu d'eux leur capitaine. Nous avons vu, dans la salle du Régime, la place vide du frère Philippe, sa chaise de paille et son modeste bureau avec une statuette de la Vierge qu'il aimait particulièrement et une statuette de saint Pierre qu'on lui avait donnée à Rome. C'est de cette humble place qu'il étendait sa direction suprême sur toutes les maisons de son ordre en France, en Belgique, en Italie, en Asie, dans le nouveau monde. Chaque matin lui arrivaient sur ce bureau des lettres de tous les pays; il écrivait beaucoup; ses réponses avaient la netteté, la brièveté de la parole d'un homme qui gouverne. Un tiroir à l'extérieur de son bureau était comme sa boîte aux lettres qui se remplissait et se vidait tous les jours.

Le secrétariat occupe dix frères: que de lettres à mettre au net dans une correspondance offi-

cielle aussi étendue! quel bel ordre dans tous ces cartons! Rien n'est compliqué dans ce gouvernement : il embrasse tout, depuis les pièces administratives jusqu'au dossier de chaque frère.

Nous avons visité la chambre du frère Philippe comme nous aurions visité un sanctuaire; son lit était dur sur une couchette en sapin. Un crucifix, suspendu au mur du côté de son chevet, était son compagnon divin dans cette cellule. Quelques petits tableaux religieux, dons offerts, sont le seul luxe de ce pauvre réduit. Une image du docteur Recamier sur son lit de mort rappelle les liens d'amitié qui unissaient le frère Philippe au célèbre médecin chrétien. Des livres d'enseignement rangés sur des planches, une chaise, un bureau, une armoire, composent tout l'ameublement de la chambre. L'armoire, qui a été ouverte devant nous, renferme deux chemises de toile, deux caleçons, d'autres minces objets d'habillement; la piété se partagera un jour peut-être ces objets comme des reliques. Que de fois le frère Philippe, travaillant encore quand tout le monde dormait, a écrit sur ce petit bureau pour préparer ou résoudre des questions importantes! Il disait beaucoup de choses à ses assistants; mais que de choses il a dites dans cette chambre qui ont été entendues de Dieu seul! Que de sollicitudes, d'angoisses et de prières

durant les heures de la nuit ! et c'est dans cette chambre qu'il a souffert les douleurs de la maladie et soutenu le combat de la mort !

Nous avons vu dans une autre chambre, celle du vénéré frère Calixte, de précieux papiers ou parchemins ; ils ont servi à la cause de la béatification de l'abbé de la Salle. On y conserve le cachet dont on s'est servi pour les pièces et qui porte ces mots : *Signum fidei*, la devise de la congrégation. Nous avons eu entre les mains trente-quatre lettres du pieux fondateur de l'institut, d'une écriture nette et menue, et qui roulent sur des sujets divers. La formule de la profession des frères, de l'écriture du vénérable de la Salle, fait partie de ces religieux trésors enfermés dans une grande boîte d'un bois précieux venu des pays lointains. Les pièces les plus importantes sont les bulles d'approbation de l'institut et des règles des frères des Écoles chrétiennes accordées par Benoît XIII, présentées au conseil du roi et acceptées sans opposition : les lettres en furent expédiées et scellées, puis enregistrées au parlement de Rouen, le 12 mai 1725. Ce fut pour recevoir ces bulles de Benoît XIII que le frère Timothée, supérieur général, convoqua tous les frères directeurs et quelques anciens à Saint-Yon, le 6 août 1725 ; elles furent reçues avec le plus grand respect de-

vant le saint sacrement. A côté des bulles figurent les lettres patentes du roi Louis XV, délivrées avec le vif assentiment du cardinal de Fleury en 1724, et qui assurèrent à cette époque l'existence de l'institut.

Une salle d'un grand et pieux intérêt dans la maison mère est celle des Reliques. On y conserve différents objets qui ont appartenu à Jean-Baptiste de la Salle : entre autres une chasuble, une étole, une barrette, une calotte de laine grossière, des instruments de pénitence. Une statue du vénérable fondateur, debout sur un piédestal, domine tous ces souvenirs ; elle est d'une beauté vivante et sévère, et comme resplendissante de la gloire du législateur. Dans une autre pièce de la maison, nous avons remarqué un buste de l'abbé de la Salle sorti d'un habile et puissant ciseau, mais c'est une création idéale plutôt qu'un portrait. Un autre artiste, non pas sculpteur, mais peintre, peu connu et digne de l'être, appelé Guerie, a représenté le fondateur du pieux institut debout et paternellement incliné vers un petit enfant qui interrompt ses jeux et attache sur le saint homme de vifs et respectueux regards ; le peintre ne s'est pas occupé de la ressemblance, mais son inspiration est belle, et rien n'est plus expressif que l'attitude du petit enfant. Dans le

même salon où se trouve ce tableau, on s'arrête devant un christ venu de Quito, ouvrage d'un artiste espagnol, et qui vous fait en quelque sorte assister à la mort de l'Homme-Dieu.

La chapelle n'est qu'une construction provisoire; elle n'a de remarquable que la piété de ceux qui viennent y prier et la beauté de la célébration des saints offices par la religieuse ampleur de ces centaines de voix d'hommes qui remplissent le sanctuaire. Nous avons vu la place du frère Philippe à la gauche du maître-autel; c'est là qu'il arrivait le premier à tous les exercices spirituels; c'est là que son attitude de recueillement profond édifiait tout le monde : un siége de paille en avant d'un banc de bois était le trône de cet humble chef d'un grand gouvernement.

La maison mère renferme les deux noviciats et l'école normale uniquement destinée au perfectionnement de l'instruction des jeunes maîtres. Le grand noviciat s'accroît toujours de vocations nouvelles, et le petit noviciat continue à tenir tout ce qu'il a promis. En voyant ces adolescents si attentifs, si appliqués et si doucement soumis, nous nous souvenions de l'intérêt paternel que ne cessait de leur témoigner le frère Philippe; ils furent l'objet de ses soins particuliers, et sa mémoire s'étend sur eux

comme une bénédiction. C'est parmi les petits novices que les frères prennent leurs enfants de chœur pour le service de la chapelle. Il faut les voir, aux saluts solennels, balançant l'encensoir ou répandant des fleurs devant le saint sacrement. Quel ordre gracieux et pieusement charmant dans les mouvements qu'ils décrivent devant l'autel! Quelle attitude à la fois intelligente, respectueuse et recueillie! on les sent animés de la foi. Ils sont là jusqu'à vingt-cinq ou trente dans le chœur avec leur aube blanche et leur soutane rouge au milieu des graves harmonies de l'orgue et du chant chrétien, et vous diriez un petit bataillon d'anges descendus du ciel pour rendre hommage au Dieu caché.

L'ordre est comme le génie permanent du pieux institut; il éclate dans tous les détails de l'organisation de la maison mère. Ce qu'on y trouve aussi, c'est la pratique de la pauvreté; mais c'est la pauvreté chrétienne, tranquille et souriante. Le renoncement est au fond de tout ce que l'on voit, mais la convenance est également partout. La vie des frères est austère, mais leur rayonnement intérieur empêche qu'elle ne soit sombre. La vaisselle de leur réfectoire, composée d'une écuelle et d'un petit plat de fer, a pour eux un attrait que n'a pas la vaisselle des riches de la terre. Pas plus dans la maison

mère que dans les autres maisons de l'institut, on ne trouve rien qui puisse porter l'esprit vers les choses inutiles. « Il importe d'écarter du foyer de nos maisons, disait le frère Agathon dans une pièce datée de Melun, le 4 octobre 1787, ce qui détournerait habituellement les frères, sans juste raison, des exercices communs, troublerait leur tranquillité, comme seraient des chiens d'agrément, des oiseaux, la culture des fleurs, d'arbrisseaux ou autres plantes curieuses. » Ces prescriptions ont été fidèlement suivies.

Cette maison mère de la rue Oudinot apparaît aux nombreux et lointains établissements répandus dans le monde comme un centre de commandement et de lumière, comme une sorte de petite capitale d'un royaume spirituel, comme une sorte de patrie. De là partent les informations utiles, les prescriptions auxquelles est due l'obéissance, les directions pour l'amélioration des études, les nominations à tous les emplois, les avertissements, l'approbation ou le blâme, les conseils pour entretenir le feu sacré de la vie religieuse. Tous les courageux ouvriers du bien qui forment la postérité du vénérable de la Salle savent que, dans la maison de la rue Oudinot, une pensée toujours veille, pensée de dévouement absolu et d'infatigable protection.

CHAPITRE VI

Le frère Philippe et les Écoles chrétiennes après la révolution de février. — La commission extra-parlementaire de 1849 et la loi du 15 mars 1850. — Le second empire et la rétribution scolaire. — Résistance du frère Philippe. — Concessions imposées par la nécessité. — Nouvelles épreuves.

La révolution de février, malgré l'immensité des ébranlements qui la suivirent, ne causa aucun dommage aux frères des Écoles chrétiennes; un certain respect de la religion se mêla aux actes accomplis depuis la chute du gouvernement de 1830 jusqu'à la réunion de l'assemblée nationale, et le bon esprit de l'immense majorité de la constituante de 1848 devint comme une protection publique pour toutes les œuvres qu'inspirait l'amour du bien. Ce que l'on appelait le droit d'association avait triomphé en

février; ce côté des événements profitait aux ordres religieux; il ne pouvait pas être inutile aux frères; on parlait beaucoup alors des intérêts du peuple, et les frères, sans en parler beaucoup, s'y dévouaient. Le génie de leur association se trouvait en accord avec ce qu'il y avait de meilleur dans les desseins de cette époque. Une vive lumière dans l'opinion servit aussi à mieux faire comprendre les bienfaits de l'enseignement populaire chrétien; des hommes considérables, longtemps mêlés aux affaires, reconnurent ce qui manquait à l'instruction primaire telle que les lois l'avaient organisée; ils constatèrent que l'influence religieuse y occupait trop peu de place, et ne craignirent pas d'attribuer à cette lacune le profond ravage social dont ils étaient les témoins attristés.

Ce changement d'opinion dans les régions les plus hautes ne fit qu'accroître le respect pour les membres de l'association du vénérable de la Salle; plus de justice fut rendue à leurs services; on sentit mieux l'importance du bien que l'on pouvait attendre de leur zèle. Le nom du frère Philippe, déjà si grandement et si saintement populaire, fut prononcé avec un redoublement de vénération. Lorsque commencèrent en 1849 les études préparatoires pour la liberté d'enseignement, le supérieur général des frères fit

partie d'une commission extra-parlementaire composée d'hommes éclairés et compétents. Mais, en matière d'instruction primaire, quelle lumière et quelle compétence pouvaient être comparées à celles du frère Philippe? Il n'était pas le plus prompt à parler dans la commission, mais le plus écouté. Qu'elle était grande son autorité! quelle modestie et quelle puissance! Le frère Philippe n'avait rien dans le ton qui visât à s'imposer; mais ses observations, appuyées sur des faits, étaient si nettes et si concluantes, qu'elles devenaient toujours le dernier mot d'une question. Ce que d'autres cherchaient laborieusement, il le trouvait aussitôt en puisant dans le trésor de sa longue expérience. Il illuminait les questions comme la lumière éclaire les objets. En l'écoutant, on passait de la douteuse obscurité aux clartés les plus vives, et l'on se sentait irrésistiblement de son avis. Il lui arriva parfois d'étonner de puissants contradicteurs qui, du reste, ne l'étaient jamais longtemps. La partie de la loi du 15 mars 1850, relative à l'enseignement primaire, porte l'heureuse empreinte de ces discussions. Elle dégage de toute entrave les frères des Écoles chrétiennes, maintient la liberté des méthodes, stipule la dispense du service militaire moyennant l'engagement de dix ans. En exigeant le brevet de

capacité, elle ne fit que continuer ce qui se pratiquait déjà depuis longtemps au grand honneur des frères. Nous n'aurions pas voulu que l'on donnât le nom « d'écoles libres » aux écoles fondées et entretenues par des particuliers ou des associations, pour les distinguer des écoles fondées ou entretenues par les communes, les départements ou l'État, et appelées « écoles publiques » ; cette différence de désignation était une porte ouverte à des tracasseries toujours possibles au milieu des vicissitudes des temps. Les écoles fondées par des associations sont aussi « publiques » que les autres : cette désignation leur conviendrait autant qu'aux écoles communales.

L'époque du second empire fut un temps difficile pour les frères ; le nouveau gouvernement, qui avait commencé par vouloir décorer le frère Philippe, toujours rebelle à ces sortes de séductions, souleva contre son institut la question de la rétribution scolaire. Il paraissait attribuer surtout à la gratuité le succès des écoles chrétiennes, et pensait qu'un changement sur ce point profiterait aux écoles de l'État. L'article 13 du décret impérial du 31 décembre 1853 portait qu'aucun élève ne pourrait être reçu gratuitement dans une école communale s'il ne justifiait d'un billet d'admission délivré par le maire. C'est

le préfet qui devait déterminer le nombre des admissions gratuites. Une instruction ministérielle du 31 janvier 1854 pressait les municipalités d'établir la rétribution. Or, la gratuité des écoles chrétiennes fait partie des règles fondamentales de l'institut du vénérable de la Salle. Le frère Philippe, qui ne cherchait pas la lutte, mais qui ne la craignait pas, fut donc obligé de résister. Il résista au nom des statuts de son ordre, au nom de l'esprit même et du but essentiel de l'œuvre. Il demandait que la gratuité absolue fût maintenue dans les écoles publiques des frères, ou, tout au moins, qu'il leur fût permis, sans que le gouvernement s'en offensât, d'abandonner celles où les conseils municipaux persisteraient à vouloir imposer la rétribution scolaire. Ces difficultés, qui avaient commencé sous le ministère de M. Fortoul, prirent un caractère inquiétant sous le ministère de M. Rouland. Nous avons parlé d'une allocation de huit mille quatre cents francs accordée aux frères, sous le ministère de M. Guizot, pour les frais généraux d'administration ; elle fut supprimée pour punir le frère Philippe de sa résistance. Plusieurs établissements furent fermés, entre autres ceux d'Auxonne, de Tarascon, de Cluny. On réservait le même sort à une quarantaine d'autres maisons. Le ministre de l'instruction

publique, dans une lettre du 10 juin 1861, déclarait au supérieur général que, s'il ne changeait pas d'attitude, le gouvernement se verrait obligé de « refuser » aux frères des Écoles chrétiennes « sa bienveillance ». C'était l'époque où la politique impériale, à l'égard du pape, soulevait la désapprobation des catholiques; les associations religieuses se trouvaient menacées : le frère Philippe, qui, depuis sept ans, luttait par d'infatigables démarches et de pressants mémoires, vit venir un sérieux danger pour l'existence même de l'institut; soutenu jusque-là par les chapitres généraux de 1854 et de 1858, et par l'assentiment de tous les membres de la congrégation, il comprit qu'il ne pouvait pas aller plus loin sans de nouvelles délibérations d'un chapitre général : des concessions, imposées par la nécessité, prévalurent dans la réunion de 1861; mais il fut expressément convenu que les frères resteraient absolument en dehors de la rétribution scolaire, qu'elle ne laisserait aucune trace dans leurs registres, et que la perception et la comptabilité de la rétribution scolaire ne regarderaient que le conseil municipal.

Cette dérogation à une règle deux fois séculaire, pour éviter un plus grand mal, fut un chagrin pour le frère Philippe; ce n'était pas une

transaction, comme on l'a dit à tort, le frère Philippe ne transigea jamais; ce fut, sous le coup d'une dure contrainte, un grand acte de condescendance de sa charité. Il se consola par la pensée que cette oppression morale ne serait que temporaire. Aujourd'hui, en effet, on n'attaque plus la gratuité comme il y a vingt ans; les partis que l'on peut supposer hostiles aux frères la réclament d'une façon absolue; les frères enseignent gratuitement parce que leur mission s'adresse à ceux qui sont privés des biens de ce monde; mais les entrepreneurs de réformes qui, à l'heure où nous sommes, veulent ériger la gratuité en dogme social, aspirent à soumettre la France entière à une instruction primaire sans religion. Le fondateur du pieux institut, en inscrivant dans ses statuts la gratuité, s'inspirait de la charité; les novateurs contemporains s'inspirent d'un autre sentiment; ils ne sont pas chrétiens et voudraient faire la France à leur image. Cette prédication de la gratuité tourne au profit du respect pour la règle des frères sur ce point; les partisans de la rétribution scolaire laissent voir une tendance à les laisser tranquilles.

Le ministère de M. Rouland réservait au frère Philippe d'autres épreuves; celui-ci était devenu un objet de défiance; on l'estimait sans doute

comme homme, mais on le tenait pour suspect par la raison seule qu'il était le chef d'une congrégation. Le supérieur général de l'institut des Écoles chrétiennes nomme les maîtres et les sous-maîtres; rien de plus simple que le droit de disposer de ceux dont on a le gouvernement absolu. L'administration de M. Rouland ne l'entendit point ainsi; la mutation des maîtres et des sous-maîtres fut soumise à des formalités gênantes pour les supérieurs. Le gouvernement impérial n'encourageait pas le choix des frères par les conseils municipaux. L'incident municipal de Sel (Ille-et-Vilaine) fit du bruit. Le conseil municipal, le 18 avril 1861, à la majorité de huit voix contre deux, ayant déclaré vouloir remplacer par un frère l'instituteur laïque, mort, le préfet passa outre et nomma au poste vacant. L'archevêque de Rennes réclama par une pétition adressée au sénat; cette pétition trouva quelques défenseurs dans l'assemblée, mais le sénat donna raison au préfet. Une circulaire de M. Rouland trancha la question. « La nomination des instituteurs, disait-il, appartient exclusivement au préfet. Lorsqu'il s'agit de déterminer la catégorie laïque ou congréganiste dans laquelle il faut choisir l'instituteur, le droit des conseils municipaux est positivement limité à l'émission d'un vœu ou d'un avis. Il n'y a lieu

de consulter à ce sujet les conseils municipaux que dans le cas de décès, démission ou révocation des instituteurs. » Cette décision dirigée contre les écoles des frères a fini par leur être profitable; quand des municipalités leur sont hostiles et veulent leur substituer des maîtres laïques, on répond à ces municipalités que leur droit se borne à l'émission d'un vœu ou d'un avis, et qu'il ne s'étend pas jusqu'à la nomination de l'instituteur.

En 1862, une curieuse plainte fut portée contre ceux qu'on appela longtemps les ignorantins; on les accusa d'enseigner trop de choses et de dépasser l'article 23 de la loi de 1850 ainsi conçu :

« L'enseignement primaire comprend : l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française, le calcul et le système légal des poids et mesures. Il peut comprendre en outre : l'arithmétique appliquée aux opérations pratiques, les éléments de l'histoire et de la géographie, des notions des sciences physiques et de l'histoire naturelle applicables aux usages de la vie, des instructions élémentaires sur l'agriculture, l'industrie et l'hygiène, l'arpentage, le nivellement, le dessin linéaire, le chant et la gymnastique. »

Lorsque, à Dijon, en septembre 1862, le frère

Pol-de-Léon déposa sa demande d'institution comme directeur du pensionnat, l'administration lui fit une réponse négative; « le titre primaire que prend le pensionnat, disait-elle, est en opposition manifeste avec la nature secondaire de l'enseignement qu'on y donne. » Le programme des études mentionnait en effet l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, la littérature française, la cosmographie, la physique, la chimie, la mécanique, l'anglais et l'allemand. Il avait été approuvé en 1861. Les frères, accusés de distribuer trop de science, répondirent que si la loi de 1850 ne mentionnait pas ces parties de l'enseignement, elle ne les interdisait pas. L'affaire fut portée, le 4 novembre 1862, au conseil départemental de l'instruction publique, présidé par M. de Leffemberg, procureur général. Les supérieurs des frères n'eurent pas à se plaindre des conclusions du président; ils consentirent cependant à dresser un nouveau programme où ne figuraient plus l'algèbre, la cosmographie, la trigonométrie, la géométrie descriptive. Ils obtinrent grâce pour l'anglais et l'allemand. La Providence a des ironies qu'il est utile de noter au passage; rien de plus piquant que le spectacle de ces efforts pour restreindre l'enseignement des prétendus ignorantins. Ils cessèrent devant les articles 8 et 9 de la loi du 21 juin 1865 qui

organisait l'enseignement secondaire spécial :

« Article 8. Les dispositions de la présente loi ne font pas obstacle à ce que les chefs ou directeurs d'établissements d'instruction primaire fondés en exécution de la loi du 28 juin 1833 et de celle du 15 mars 1850, continuent à donner l'instruction primaire prévue par ces deux lois.

« Article 9. A dater de la promulgation de la présente loi, l'enseignement primaire peut comprendre, outre les matières déterminées par le paragraphe de l'article 23 de la loi du 15 mars 1850, le dessin d'ornement, le dessin d'imitation, les langues vivantes étrangères, la tenue des livres, les éléments de géométrie. »

L'organisation de l'enseignement *secondaire spécial*, qui occupa beaucoup M. Duruy, successeur de M. Rouland, naquit du développement de l'instruction primaire dans les Écoles chrétiennes; les écoles de l'État se voyaient devancées par les frères; on voulait ne pas rester au-dessous d'un aussi notable progrès. La commission législative, chargée d'examiner le projet de M. Duruy, avait craint d'abord de nuire aux grandes études classiques en établissant un enseignement secondaire sans le grec et le latin; mais le ministre conduisit à Passy les membres de la commission pour y visiter le pensionnat des

frères; il montra aux députés l'application de ce qu'il désirait consacrer par une loi : la visite à la maison de Passy, qui était à la fois un hommage et une enquête, eut plus de puissance que tous les arguments et tous les discours. Nul ne dispute aujourd'hui aux frères l'honneur d'avoir été les premiers organisateurs de l'enseignement secondaire spécial : il a son école normale à Cluny, il se propage en France, et nous en recueillerons les bienfaits.

CHAPITRE VII

La dispense du service militaire pour les frères des Écoles chrétiennes.

Pendant que tout était en progrès sous son habile et forte direction, le frère Philippe avait à défendre les conditions fondamentales de son institut; la plus grande de ses inquiétudes sous l'empire fut la question de la dispense du service militaire en 1866. Il vit son institut menacé au nom même de l'article de loi par lequel il pensait, avec juste raison, avoir conquis la sécurité dix-sept ans auparavant : l'article 79 de la loi du 15 mars 1850. Les frères des Écoles chrétiennes, depuis leur réorganisation, avaient été affranchis du recrutement militaire comme faisant partie d'un service public, celui de l'in-

struction publique. Les décrets et les lois, depuis 1808, avaient respecté, sous tous les gouvernements, cette immunité, moyennant l'engagement d'enseigner pendant dix ans. Ce n'était pas un droit positif inscrit dans la législation, c'était une jurisprudence qui s'inspirait des grands services rendus par le pieux institut. La dispense du service militaire pour les frères prit place dans la loi organique du 15 mars 1850; voici le texte de l'article 79 :

« Les instituteurs adjoints des écoles publiques, les jeunes gens qui se préparent à l'enseignement primaire public dans les écoles désignées à cet effet, les membres ou novices des associations religieuses vouées à l'enseignement et autorisées par la loi, ou reconnues comme établissements d'utilité publique, les élèves de l'école normale supérieure, les maîtres d'études, régents et professeurs de colléges et lycées, sont dispensés du service militaire, s'ils ont, avant l'époque fixée pour le tirage, contracté, devant le recteur, l'engagement de se vouer pendant dix ans à l'enseignement public, et s'ils réalisent cet engagement. »

Nous avons eu occasion de regretter la distinction entre les *écoles libres* et les *écoles publiques*, parce qu'elle pouvait donner lieu à des chicanes; les mots d'enseignement public dans

la pensée des auteurs de la loi de 1850 (et celui qui écrit ces lignes l'a défendue et votée) signifiaient tout enseignement en dehors du foyer domestique : ils s'appliquaient à ce que l'on appelle une école ; mais, si la liberté tient une grande place dans nos discours, nous sommes lents à la comprendre et souvent inhabiles à la pratiquer. La loi du 15 mars 1850, qui fonda chez nous la liberté d'enseignement, créa comme un nouveau monde, auquel il semblait que nous eussions de la peine à nous accoutumer. Le frère Philippe, en février 1866, vit tout à coup apparaître une interprétation ministérielle qui compromettait la situation des membres de sa congrégation ; une circulaire de M. Duruy, ministre de l'instruction publique, datée du 14 février 1866, renversait la jurisprudence admise jusque-là, changeait les termes de la loi, et modifiait la formule de l'engagement décennal ; pour profiter de la dispense du service militaire, il fallait se vouer à l'enseignement public dans un *établissement public d'instruction*, c'est-à-dire « dans une école communale, un collége communal, un lycée, etc. » : l'enseignement dans les écoles libres ne comptait pas pour la dispense. M. Duruy, en se permettant une addition grave, se faisait législateur par-dessus l'œuvre même de l'assemblée nationale

de 1850, et ce n'était ni au profit de la liberté ni au profit de l'enseignement populaire. Chose curieuse! dans le même mois où M. Duruy lançait sa circulaire, à une distance de treize jours, M. le maréchal Randon, ministre de la guerre, adressant des instructions générales aux maréchaux commandant les divisions militaires territoriales, s'exprimait ainsi :

« Il m'a été rendu compte qu'un certain nombre de dispensés, appartenant à des congrégations religieuses vouées à l'enseignement et déclarées, à ce titre, établissements d'utilité publique, ont été signalés à l'autorité militaire comme ne remplissant plus les conditions de leur engagement décennal, parce qu'ils exerçaient dans les écoles libres, dépendant de leur institut. Dans l'état actuel de la législation sur le recensement de l'armée, les membres desdites congrégations obtiennent, devant les conseils de révision, la dispense du service militaire, sans qu'il soit fait aucune distinction entre ceux qui exercent dans des écoles communales et ceux qui exercent dans des écoles libres. Ils ne sauraient dès lors être privés du bénéfice de cette dispense, tant qu'ils continuent de se trouver dans les conditions sur lesquelles elle leur est accordée. »

Ainsi donc, dans le même mois, deux membres

du même cabinet adressaient sur la même question des circulaires contradictoires, et l'interprétation du ministre de la guerre était plus favorable à l'enseignement que celle du ministre de l'instruction publique! On ne s'explique pas comment, en présence de la loi du 15 mars 1850, un ministre a pu avoir l'idée qu'un enseignement public donné en dehors d'une école de l'État ne serait pas considéré comme un service rendu à la société; car la raison de la dispense du service militaire, c'est que le dispensé remplit un service équivalent. Une école cesserait donc d'être un service par cela seul qu'elle ne coûterait rien au budget communal! Une école qui subsiste au moyen de fondations généreuses deviendrait étrangère au bien public! Outre que cela est faux en soi, c'est absolument contraire à la pensée du législateur de 1850. Il a substitué la concurrence au droit exclusif de l'État en matière d'enseignement; l'État peut entretenir des établissements d'instruction publique en vue d'un bien général, mais il est devenu le gardien des droits de tous, et, comme le disait M. Beugnot dans son rapport du 6 novembre 1849, l'État « a changé sa fonction d'instituteur unique de la nation contre celle de surveillant et de protecteur de quiconque entreprend, au nom de la loi, de distribuer à la

jeunesse le bienfait de l'instruction ». Lors donc qu'on a voulu restreindre la dispense du service militaire à l'enseignement dans les écoles dites « publiques », c'est-à-dire communales, on a évidemment méconnu la vraie pensée de la loi organique du 15 mars 1850.

La circulaire du 14 février 1866 aux recteurs des académies donna lieu à trois pétitions adressées au sénat : la première par M. Perrière, ancien chef d'institution à Bordeaux, la seconde par Mgr l'archevêque de Rennes, la troisième par Mgr l'évêque d'Ajaccio. Elles eurent pour rapporteur le général baron Charon, et furent discutées dans les séances du 22 et du 23 juin. Les conclusions du rapport, conformes à la circulaire de M. Duruy, furent combattues par les cardinaux Matthieu et de Bonnechose, par M. Charles Dupin, et soutenues par M. Boulay (de la Meurthe), le procureur général Delangle, et M. Genteur, commissaire du gouvernement. Le cardinal Matthieu prouva dans un discours énergique et solide que la circulaire ministérielle du 14 février était contraire au texte de la loi de 1850, à l'esprit de la loi, à l'égalité devant la loi. Nous citerons presque en entier le discours du cardinal de Bonnechose parce qu'il a fortement répondu aux objections, parce qu'il résume noblement toute la vérité et qu'il doit

rester comme une page d'histoire dans les souvenirs et les épreuves du pieux institut.

« Quel était l'état de choses avant la circulaire du ministre de l'instruction publique ?

« Les frères des Écoles chrétiennes voués à l'enseignement étaient depuis 1808 dispensés du service militaire. Telle a été leur situation sous le premier empire, sous la restauration, sous la monarchie de juillet, sous le second empire, jusqu'à l'année présente, où elle commence à changer.

« Depuis la circulaire du ministre, il faut distinguer entre les écoles communales et les écoles libres. Les frères employés dans ces dernières ne pourront plus jouir du bénéfice de l'exemption ; ils devront souscrire un engagement par lequel ils s'obligeront à se consacrer pendant dix ans à l'enseignement public dans un établissement public d'instruction ; et M. le ministre, développant sa pensée, explique que par établissement public d'instruction, il faut entendre une école communale ou un établissement d'instruction recevant une subvention de la commune, du département ou de l'État.

« Or, Messieurs, quels étaient les motifs du privilége dont jouissaient jusqu'à présent les frères des Écoles chrétiennes ? Ils devaient ce privilége à leur mission, à l'emploi qu'il faisaient

de leurs forces, et, pour s'en rendre compte, il est bon de considérer ce qu'est l'institut des frères des Écoles chrétiennes; je m'attache à cette dénomination de frères des Écoles chrétiennes, parce que ce que je dirai peut s'appliquer aux autres instituts qui ont surgi après eux et qui ont été admis à participer au même privilége.

« Un frère des Écoles chrétiennes quitte le monde, renonce à sa famille, au mariage et à toute propriété. Il s'oblige à l'obéissance sous l'autorité d'un supérieur, conformément à une certaine règle qu'il étudie et qu'il embrasse. Il se voue non pas seulement pour dix ans, mais pour toute sa vie à l'enseignement de la jeunesse, en tel ou tel lieu, en telle ou telle école où le frère supérieur voudra l'envoyer et l'employer.

« Voilà sa vie ! Il renonce à tous les biens de ce monde, à tous les plaisirs, à tous les honneurs ; il ne peut attendre aucune dignité, aucune distinction honorifique ; sa vie sera dure, plus que frugale, mortifiée, pauvre.

« Quelle est donc l'inspiration qui l'anime? Il désire, par cet emploi de sa vie, se rendre agréable à Dieu en élevant la jeunesse, en développant son intelligence, en formant son cœur, en formant des chrétiens pour l'Église, des citoyens pour la patrie.

« Il n'est pas étonnant qu'en échange de pareils sacrifices, et en échange des services que l'État retire d'un pareil dévouement, il ait accordé le privilége de l'exemption du service militaire aux frères des Écoles chrétiennes.

« Mais il y a plus. Ces frères ne sont pas seulement des religieux, ils ont aussi un côté civil, puisqu'ils ont été obligés de soumettre leurs statuts à l'autorité civile, qui en a pris connaissance et qui les a vérifiés. Ce n'est que lorsqu'elle les a trouvés parfaitement compatibles avec les intérêts de la société qu'elle les a approuvés et revêtus de sa sanction.

« Ces instituts demeurent toujours plus ou moins dans la dépendance de l'État, car ils ne peuvent rien acquérir, rien aliéner; ils ne peuvent donc se développer sans le consentement de l'État; et lorsqu'ils vont occuper ce qu'on appelle une école libre, les fondations qui leur permettront de subsister n'auront pu être faites et recevoir leur exécution qu'avec l'approbation de l'État.

« L'État a donc toujours l'œil sur eux, les surveille, les tient plus ou moins dans sa main; et comme l'État peut toujours leur retirer l'autorisation, assurément il est parfaitement armé contre tous les abus à craindre.

« C'est à raison de cette situation, qui donne

tant de garanties à l'État, que celui-ci avait accordé aux frères le privilége de l'exemption militaire, sans distinction d'écoles.

« Le service militaire est dû à l'état par tous les Français; on ne peut en être dispensé qu'autant qu'on remplit un service équivalent. Eh bien, l'empereur Napoléon Ier et tous les souverains qui lui ont succédé ont jugé que les services rendus à la France par ceux qui se vouent pendant dix ans à l'enseignement public étaient l'équivalent du service militaire.

« Nous aurons à examiner un peu plus tard s'il y a réellement, sous ce rapport, à distinguer entre les services que les frères rendent à la société lorsqu'ils sont dans une école payée par le budget communal, et ceux qu'ils lui rendent quand ils accomplissent leurs engagements dans une école subsistant au moyen de fondations particulières, à la décharge du budget communal.

« Il me semble qu'il y a parité entière, et qu'il est bien difficile d'établir, au point de vue de ces associations religieuses et enseignantes, une distinction entre ce que vous voulez appeler l'école publique et l'école privée, ou plutôt l'école communale et l'école libre.

« Quoi qu'il en soit, Messieurs, tel avait été l'état des choses jusqu'à l'année présente. La

jurisprudence a même été reconnue par le ministre, puisqu'il avoue que jusqu'alors elle avait été dans le sens que je viens d'indiquer. Cela me paraît ressortir avec la plus grande évidence de deux ou trois documents que je vous demande la permission de citer. Je ne vous ramènerai pas jusqu'à 1808 ni jusqu'à 1832, mais seulement à la loi de 1850.

« La loi est à peine rendue, que M. de Parieu donne des instructions aux recteurs et aux inspecteurs d'académie sur la manière dont elle doit être exécutée. Il me semble que c'est dans ces premières instructions de décembre 1850 qu'on doit retrouver l'esprit de la loi et l'intention de ceux qui l'ont faite. Or voici la teneur de ces instructions.

« Vous aurez à vérifier d'abord, écrit M. le ministre aux recteurs, si le jeune homme qui se présente devant vous pour contracter un engagement décennal appartient à une des catégories légales, c'est-à-dire s'il est instituteur adjoint d'une école publique; s'il se prépare à l'enseignement primaire public dans une école désignée à cet effet; s'il est membre ou novice d'une association religieuse vouée à l'enseignement et autorisée par la loi, ou reconnue comme établissement d'utilité publique.

« Vous n'admettrez à contracter l'engagement

décennal que les membres des associations religieuses autorisées par la loi ou reconnues comme établissements d'utilité publique. Vous aurez donc à vérifier si ces associations ont, en effet, le caractère que la loi leur attribue, et si elles se renferment dans les conditions de leurs statuts. »

« Voilà toutes les conditions restrictives qu'indique M. de Parieu à cette époque. Il n'est nullement question de la distinction entre les écoles communales et les écoles libres. Or, c'était bien la place d'indiquer la distinction, si réellement on voulait qu'elle fût observée.

« En 1851, il est vrai, M. de Parieu a écrit une lettre dans un sens différent ; mais cette lettre eut un caractère purement privé ; c'était une réponse au frère Philippe ; elle n'a pas été publiée, et elle n'a changé en rien la jurisprudence adoptée et observée jusqu'à ce jour ; car les frères ont continué, comme par le passé, à jouir de l'exemption totale et sans distinction.

« Quelques difficultés se sont élevées un peu plus tard, et c'est à cette occasion que M. Rouland, ministre de l'instruction publique et des cultes, écrivait la lettre que je vais avoir l'honneur de vous lire. Il me semble qu'elle est d'autant plus importante que la partialité de

M. Rouland en faveur des associations religieuses n'est pas bien établie, et que vous avez peut-être même pu constater le contraire dans une discussion que nous avons eu à soutenir ici en 1861. Eh bien, néanmoins, malgré ces sentiments de M. Rouland peu favorables aux associations religieuses, voici comment il s'exprimait le 7 mars 1859 :

« Aux termes de l'article 79 de la loi du 15 mars 1850, les instituteurs congréganistes souscrivent l'engagement à titre de membres ou novices d'associations religieuses vouées à l'enseignement et autorisées par la loi, ou reconnues comme établissements d'utilité publique. Les associations sont l'objet de cette faveur par le motif qu'elles présentent un caractère permanent d'utilité générale, caractère auquel participent tous leurs membres, quelle que soit d'ailleurs la destination qu'elles croient devoir assigner à chacun d'eux.

« Les engagés de cette catégorie ne se lient donc point, comme les maîtres laïques, par un engagement purement individuel, et l'association à laquelle ils appartiennent a le droit de disposer d'eux comme elle le juge convenable. Par suite, le frère chargé de diriger une école libre relevant de l'association ne perd pas ses droits à la dispense. »

« Il n'y a rien à ajouter à une pareille lettre ; la question tout entière y est exposée et décidée. C'est la condamnation de la doctrine qui vient tout à l'heure d'être développée à cette tribune.

« Quelques années après, d'autres difficultés surgirent. Le ministre de la guerre, qui, avant tout, est le gardien des intérêts de l'armée, eut à répondre au préfet de la Drôme : c'était le 17 avril 1863. Voici comment il s'exprime :

« Monsieur le préfet, mon collègue de l'instruction publique et des cultes, M. Rouland, est d'avis que les membres ou novices d'associations religieuses vouées à l'enseignement, obtiennent la dispense comme membres desdites congrégations, et non comme instituteurs publics, à la différence des laïques, qui doivent justifier de cette dernière qualité. Ils peuvent donc, tant qu'ils font partie de leur institut, exercer l'enseignement dans des établissements privés, sans perdre leur droit à la dispense.

« D'après ces explications, qui me paraissent entièrement conformes à l'article 79 de la loi du 15 mars 1850 sur l'enseignement public, il y a lieu de considérer le sieur Brun (congréganiste), comme continuant de remplir les conditions de son engagement décennal.

« Signé, maréchal Randon. »

« Un des avantages que je trouve à la lecture de ces lettres, c'est de vous montrer que nous ne sommes pas tout à fait aveuglés par l'esprit de parti ou par l'amour des congrégations religieuses, lorsque nous soutenons que l'exemption peut fort bien être appliquée sans distintion entre les écoles communales et les autres écoles. Nous avons pour nous des ministres de la guerre et des ministres de l'instruction publique. Cette année même, le 1er février, le ministre de la guerre actuel, suivant les errements de ses prédécesseurs, donne ostensiblement, officiellement, des instructions générales à messieurs les maréchaux commandant les divisions militaires territoriales; en voici les termes... »

(Ici le cardinal de Bonnechose donne lecture des instructions générales du maréchal Randon, ministre de la guerre; nous pouvons nous dispenser de reproduire cette pièce, parce que nous l'avons citée plus haut à l'occasion de la circulaire de M. Duruy qui compromettait la situation des frères en renversant la jurisprudence admise jusque-là).

Écoutons la suite du discours du cardinal sénateur :

« Ainsi, Messieurs, nous ne faisons que soutenir une doctrine qui a prévalu pendant soixante ans, et, assurément, les frères des

Écoles chrétiennes devaient se croire en possession et en pleine sécurité, lorsque tout d'un coup a apparu la circulaire qui aujourd'hui nous occupe.

« Que porte-t-elle ? Elle ne se borne pas à dire que désormais les individus qui auront souscrit l'engagement dans la forme ordinaire, — l'engagement de se vouer pendant dix ans à l'enseignement public, — pourront être réclamés par l'autorité militaire s'ils vont accomplir leur engagement dans une école libre. Non, elle va plus loin; le ministre de l'instruction publique se permet d'ajouter à la loi, de substituer une formule nouvelle à celle qui avait été employée jusque-là. Il dit à MM. les recteurs qu'ils exigeront désormais de ceux qui se présenteront l'engagement de se vouer à l'enseignement public dans un établissement public d'instruction, et qu'il faudra entendre par établissement public d'instruction une école communale. C'est un fait considérable que celui-là, Messieurs, et qui a motivé les pétitions dont nous nous occupons. A mes yeux, cet acte est injuste et préjudiciable. Cependant examinons les motifs sur lesquels M. le ministre s'est fondé; il en a eu certainement de graves pour se porter à une détermination d'une pareille importance et se mettre ainsi ostensiblement, devant toute la

France, en opposition avec un de ses collègues dans le conseil des ministres.

« Selon moi, M. le ministre de l'instruction publique n'avait pas le droit qu'il a exercé. Un ministre peut interpréter une loi dans son application; ainsi il aurait pu dire : Quant à moi, j'entends l'enseignement public dans un autre sens que M. Rouland et que M. le ministre de le guerre, et dès lors je livrerai à l'administration militaire tous ceux qui, après avoir souscrit un pareil engagement, ne le rempliront pas dans une école communale. C'était son droit; il aurait pu se tromper, mais il n'aurait pas dépassé son droit. Un autre ministre plus bienveillant aurait pu revenir sur sa décision et nous ramener à la jurisprudence qui avait fait jusqu'à présent la sécurité des frères. Au lieu de cela, M. le ministre ajoute à la loi, lui substitue une forme nouvelle, et dès lors, permettez-moi de le dire, il y a excès et abus de pouvoirs... On présente à l'appui de la nouvelle mesure d'abord le texte de la loi et le mot enseignement public ; on prétend que le mot exclut les écoles libres dans lesquelles l'enseignement serait donné par les frères. Mais, puisqu'il y a doute sur le sens de ce mot, permettez-moi d'invoquer les souvenirs des personnes qui ont concouru à la confection de cette loi de

1850. J'en connais plusieurs qui ont fait partie de la commission, et tous m'ont affirmé que jamais il n'était venu à l'esprit de personne, à cette époque, de restreindre les priviléges de l'enseignement libre, à plus forte raison de restreindre l'enseignement dans les maisons des frères des Écoles chrétiennes; si quelqu'un avait dit alors que l'enseignement public serait entendu dans le sens que tout frère des Écoles chrétiennes, employé dans une école non salariée par l'État, devrait être envoyé sous les drapeaux, il y aurait eu des réclamations : or il n'y en a pas eu une seule; feuilletez les procès-verbaux, et vous ne verrez pas un mot à ce sujet. Il était donc entendu que les frères continueraient à jouir du privilége dont ils étaient par le fait en possession...

« Viennent les réclamations des instituteurs privés, qui se plaignent des priviléges accordés aux frères, et celles des consistoires protestants et israélites.

« Les hommes qui, dans l'enseignement libre, s'occupent de l'instruction de la jeunesse sont fort respectables, et nous désirons qu'ils soient encouragés toutes les fois qu'ils enseignent de saines doctrines et qu'ils conduisent les enfants à la vertu. Il y en a beaucoup de ce genre, et nous leur rendons toute justice.

« Il y a plusieurs de ces institutions qui méritent la confiance du public, et qui rendent à la société de vrais services. Toutefois, n'y a-t-il pas une distinction à faire entre ces établissements et ceux des frères des Écoles chrétiennes? Les laïques, ainsi que le dit très-bien M. Nicias Gaillard dans ses conclusions devant la cour de cassation en 1847, ne remplissent pas un ministère, ils exercent une profession. Au moyen de ce qu'ils gagnent, ils soutiennent leur famille, ils font leur fortune, ils augmentent leur aisance et se créent une existence plus ou moins agréable, plus ou moins considérable ici-bas.

« Quant aux frères, c'est une existence toute d'abnégation et de dévouement; qu'ils aient beaucoup d'écoliers ou qu'ils en aient peu, leur sort ne change en rien; ils restent toujours dans la pauvreté et l'obscurité, et n'ont absolument aucun avantage temporel à retirer de l'instruction qu'ils donnent à la jeunesse (mouvement d'approbation). Il n'est donc pas étonnant que l'État fasse une différence entre ces religieux et des particuliers, quelque honorables qu'ils soient, qui veulent se livrer aux mêmes fonctions, mais en toute liberté et moyennant salaire et rétribution.

« A l'égard des consistoires protestants et israélites, je n'ai qu'un mot à répondre.

« Si les protestants peuvent concilier avec leur croyance et leurs habitudes la création d'instituts semblables à ceux des Écoles chrétiennes ; s'ils peuvent réunir un certain nombre d'hommes renonçant à toute propriété, au mariage, à leur liberté, se vouant sous l'autorité d'un supérieur à une vie d'abnégation comme celle des frères des Écoles chrétiennes, et qu'ils aient comme eux la mission et le but d'enseigner la jeunesse, je ne vois pas pourquoi on ne leur accorderait pas le même privilége qu'aux frères. Seulement il paraît que, de leur part, l'accomplissement de ces conditions n'a pas paru possible jusqu'à présent, puisqu'on ne les a pas compris dans la loi. Pourquoi se plaignent-ils? Qu'ils obtiennent une autre disposition de la loi, un article supplémentaire qui les fasse participer au privilége que nous invoquons aujourd'hui pour les frères, et assurément nous ne nous y opposerons pas. Mais leurs réclamations ne doivent influer, ce me semble, en rien sur le sort des congrégations religieuses vouées à l'enseignement. Il faut considérer leur privilége en face de la loi, de la raison, de la justice, de l'intérêt général, et non de quelques intérêts particuliers.

« On allègue que quelques frères ne sont pas employés à l'enseignement et qu'en conséquence

ils éludent leur engagement. On a signalé les pensionnats des frères; c'est là le nœud de la question, et ce qui a excité les jalousies. On nous l'a dit assez clairement hier et aujourd'hui. On a trouvé que ces pensionnats faisaient une concurrence préjudiciable à des établissements de même nature, et, dès lors, ceux qui ont cru en souffrir dans leurs intérêts ont dénoncé les frères et ont dit au gouvernement : On vous trompe, ces frères que vous exemptez du service militaire, au lieu d'enseigner dans les écoles, sont des cuisiniers, des domestiques; ils sont occupés à toute espèce de choses fort étrangères à l'éducation.

« Ce dernier grief, Messieurs, est presque entièrement faux. J'ai la certitude que dans les sept mille et quelques frères qui composent l'institut des Écoles chrétiennes en France, on n'en reçoit pas un que l'on ne puisse appliquer à l'enseignement. Il n'y est pas toujours propre au moment où on le reçoit, mais on compte le former de manière à ce qu'il soit toujours capable de faire quelque petite classe. Vous savez que les degrés d'intelligence sont fort divers; que si on occupe un frère dont l'intelligence est très-developpée à enseigner de tout petits enfants qui commencent à peine à répéter l'A, B, C, ce serait pour lui une tâche rebu-

tante. Il faut donc des frères de tous les degrés.

« Eh bien, il en est un certain nombre qu'on reçoit, parce qu'on trouve en eux beaucoup de bonne volonté, beaucoup de dévouement, et qui sont capables tout au plus d'enseigner dans les classes inférieures et d'exercer quelques surveillances. Est-il étonnant qu'on emploie aussi leurs bras à quelques soins matériels? Croyez-vous que les frères aient le moyen, avec la rétribution qu'on leur donne, de payer des domestiques? Il faut qu'ils se servent eux-mêmes; il faut donc que si les uns sont toute la journée aux classes, il y en ait d'autres qui fassent les fonctions de nos domestiques. Ceci est dans la nature, dans la nécessité des choses; et je ne crois pas qu'il puisse y avoir là matière à aucune juste réclamation.

« Parlons maintenant des pensionnats, que je puis justifier par des motifs d'une nature analogue; car ces pensionnats sont nécessaires, indispensables à l'institut pour vivre.

« Que donne-t-on aux frères des Écoles chrétiennes? Six cents francs, peut-être un peu plus dans quelques villes, mais toujours à peine ce qui est nécessaire pour les nourrir, pour les chauffer, pour les vêtir, et pour fournir à toutes les dépenses de la vie quotidienne la plus simple, la plus frugale, la plus mortifiée.

« Il n'y a aucun doute à cet égard.

« Comment voulez-vous donc qu'ils économisent sur ce modique traitement de quoi fournir aux dépenses générales de l'institut? Une armée comme celle-là a pourtant des dépenses : les dépenses de l'administration centrale ; les dépenses des voyages pour les visiteurs et les inspecteurs, dont le ministère est si nécessaire pour maintenir une bonne discipline dans toutes ces écoles. Il y a surtout le noviciat qu'il faut soutenir. Dans le temps où nous sommes, presque tous ceux qui entrent dans les rangs des frères des Écoles chrétiennes ont peu de chose ou absolument rien ; ce n'est même guère qu'à cette condition que les parents les laissent partir.

« On ne peut encore les employer dans les écoles, et pendant trois ans, plus ou moins, ils sont à la charge de la communauté. Il faut donc trouver un moyen de suppléer pour eux aux subventions qui sont accordées aux écoles normales.

« Et puis les vieillards, les infirmes ! Croyez-vous que l'on ne s'use pas à cette tâche si rude de l'enseignement, lorsque chaque jour on est obligé de surveiller quarante, cinquante, soixante enfants, à faire des dépenses perpétuelles de voix et de poitrine? Croyez-vous que

l'âge, les infirmités n'arrivent pas bientôt? et quand même elles seraient reculées, il viendrait toujours un moment où le frère est incapable de travailler, où l'on ne peut plus le laisser dans une école; l'enseignement des enfants en souffrirait.

« Alors qu'en faire? allez-vous l'abandonner?

« Vous avez des pensions de retraite pour les instituteurs communaux. Mais ces frères instituteurs arrivés à l'âge de la retraite ou malades, qui s'en chargera? Il faut bien qu'ils trouvent un asile; il faut bien qu'ils aient le vivre et le couvert. J'ai vu quelquefois, et il n'y a rien de plus touchant, ces invalides de l'armée de l'enseignement populaire non loin précisément des invalides militaires qui viennent de vos champs de bataille à Paris.

« Eh bien, ils se reposent parce qu'ils ne peuvent plus travailler; et ils gémissent d'avoir à se reposer; ils voudraient se rendre encore utiles, et, en effet, ils remplissent encore quelques petites fonctions dans la maison mère; mais ils ne gagnent plus rien. Il faut néanmoins les nourrir. Il y a là à supporter une dépense sacrée qui, combinée avec celles du noviciat et de l'administration centrale, impose à l'institut des charges telles, que sans les économies des pensionnats l'association ne pourrait subsister.

Permettez-moi encore une considération : c'est précisément dans ces pensionnats qu'on peut essayer pendant quelques années les jeunes frères qui arrivent sans expérience, et qui sont encore incapables de se rendre utiles dans les écoles publiques. Ces maisons servent comme d'écoles normales.

« Ainsi ces pensionnats, dont on a beaucoup exagéré le nombre, doivent être regardés comme un accessoire, comme un appendice nécessaire, indispensable, de l'institut ; et les retrancher, ce serait vouloir arrêter son développement, le mettre dans des conditions telles qu'il ne pourrait se soutenir.

« Enfin, Messieurs, je me demande quel est l'intérêt qui a pu motiver la mesure dont nous nous plaignons. Qui est-ce qui peut y gagner? est-ce l'armée? Vous avez entendu les chiffres cités hier, la perte se réduit à un petit nombre de soldats que, jusqu'à présent, les ministres de la guerre n'ont pas réclamés. Comment se fait-il donc que nous voyons de nos jours un ministre, protecteur-né des instituteurs de la jeunesse, en restreindre le nombre pour augmenter le contingent de l'armée, tandis que le ministre, gardien des intérêts de l'armée, ne veut pas de ceux qu'on lui envoie, et leur dit avec générosité : Jouissez complétement du privilége

qui vous est accordé? Il y a dans ce contraste quelque chose que je ne puis m'expliquer; mais s'il n'y a dans la mesure prise aucun intérêt pour la société et pour l'armée, il y a un grand préjudice pour les frères, comme vous allez vous en convaincre. D'abord, si le nouvel ordre de choses est maintenu, il en résultera une perturbation générale dans le mouvement du personnel.

« Il est évident que tous ces jeunes gens qui, chaque année, viennent se présenter pour profiter de l'exemption et entrer dans la société, ne devront plus être employés dans les écoles libres; il faudra donc leur trouver des places dans les écoles communales. Figurez-vous, Messieurs, le travail des supérieurs pour opérer de pareilles mutations d'un bout de la France à l'autre. Voilà ce qui d'abord les effraye.

« Mais ensuite ces placements seront très-difficiles et mal faits. Aujourd'hui, les supérieurs sont libres d'envoyer leurs sujets où ils veulent. A quoi s'attachent-ils pour opérer ces placements? A l'aptitude du sujet. Ils l'emploient à ce à quoi il est le plus propre, et c'est selon cette aptitude qu'ils le mettent dans une petite ou dans une grande école, et à tel ou tel endroit. Désormais, ils ne pourront plus le faire, parce qu'ils auront des entraves funestes. Qui souffrira

de ces entraves? Ce seront précisément les écoles de l'État, les écoles communales, puisque vous allez forcer les supérieurs des communautés à placer dans les écoles communales les jeunes gens qui ne savent encore rien, qui sont sans expérience, et qui vont par conséquent arrêter le progrès de la jeunesse, confiée auparavant à des instituteurs plus anciens et mieux formés.

« Dans l'état actuel des choses, tout se passe autrement. La plupart du temps on place provisoirement les jeunes gens dans les écoles libres, plutôt que dans les autres, et c'est lorsqu'ils ont donné quelques garanties de capacité et de savoir-faire dans l'enseignement, qu'on les met dans les écoles des villes, dans les écoles communales, qui sont ordinairement les plus importantes, les plus considérables. Vous voyez donc que ce seront précisément les écoles de l'État qui perdront au changement qu'on opère.

« Enfin, quoiqu'en ait dit mon honorable collègue qui m'a précédé à cette tribune, les familles concevront une grave inquiétude, et, de peur qu'elle ne soit pas assez grande, un journal, le *Siècle,* s'est chargé de l'exciter. Dès que la circulaire a paru, il a dit à toutes les familles : Faites attention, lorsque votre enfant entre dans l'institut des frères de la doctrine chrétienne, vous croyez qu'il sera à l'abri du

recrutement; pas du tout, c'est un piége. Il entrera, il restera pendant quelque temps, et comme il ne pourra pas être placé tout de suite dans les écoles communales, on le saisira pour l'envoyer à l'armée. Cela suffit pour que les parents détournent leurs enfants d'entrer dans ces associations religieuses. On va donc tarir la source du recrutement des frères.

« Le personnel diminuera, il faudra nécessairement fermer un certain nombre d'écoles libres que fréquentaient les enfants du peuple, et la diffusion de l'instruction primaire sera diminuée. Est-ce là ce qu'on veut? Il me semble que depuis quelques années, au contraire, on déclare qu'il faut surtout instruire le peuple, que la constitution sous laquelle nous vivons, celle du suffrage universel, demande que tous les enfants du peuple sachent lire et écrire. Rien de plus juste. On a même été plus loin : on a parlé de rendre l'instruction entièrement gratuite, plusieurs voulaient la rendre obligatoire; mais, au moins, n'affaiblissez pas ce qui est, laissez fonctionner toutes les écoles qui existent, et n'allez pas réduire sans motif ce personnel si utile, si intéressant, des écoles chrétiennes. Or, telle serait la conséquence inévitable de la circulaire contre laquelle s'élèvent les pétitionnaires.

« On dira peut-être : Ce ne serait pas un grand mal qu'il eût y moins de religieux dans l'enseignement, des laïques prendront leurs places ! Mais en êtes-vous bien sûrs. Est-il si facile de bien recruter ce personnel de l'enseignement? M. le ministre de l'instruction publique et les recteurs en savent quelque chose.

« Et qui donc remplacera les frères? Si la situation inaugurée par la circulaire est maintenue, ce sera un coup fatal porté à leur institut. Qui donc y gagnera? Sera-ce la société? Sera-ce le gouvernement? Quelle est l'éducation, l'instruction que les frères donnent à la jeunesse? Beaucoup d'entre vous les ont vus à l'œuvre ; moi je les ai suivis depuis vingt ans en cent endroits divers, et quand je les vois à l'œuvre, c'est toujours avec une nouvelle admiration.

« Dès que vous entrez dans une de leurs écoles, vous êtes frappé de l'ordre qui y règne, de la discipline, de la propreté; et en même temps, il y a cependant quelque chose de riant et d'heureux sur tous les visages. Qu'un frère fasse un signe, immédiatement l'enfant vole au tableau, se lève ou se rassoit. Que les enfants sortent et aillent se livrer à leurs ébats, jamais il n'y a de désordre, jamais de ces cris sauvages que malheureusement vous entendez quelquefois ailleurs. Voilà ce dont nous sommes

témoins tous les jours. (Très-bien, c'est très-vrai !)

« Et quand les enfants, messieurs, ont été formés ainsi, dès le bas âge, à respecter la règle, la loi de Dieu et les commandements, car c'est là ce qu'on leur enseigne, soyez sûrs que plus tard ils seront les premiers à respecter les lois de leur pays et la discipline dans l'armée. Tous les généraux qui sont ici pourraient dire si ceux qui ont été les meilleurs élèves dans les écoles des frères ne sont pas aussi leurs meilleurs soldats.

« Donc, s'il y a des services de telle nature qui sont rendus, il me semble qu'il y a aussi des ménagements à garder. Eh bien, ces frères si méritants, ces frères qui exercent véritablement parmi nous un ministère public de dévouement et de charité, sont troublés et affligés. Ils ne sont pas seuls, car ils ont entre les mains, vous le savez, des milliers d'enfants. Il y a deux cent mille familles d'ouvriers honnêtes qui s'identifient à leur sort par tout ce qu'ils ont de plus cher au monde, c'est-à-dire par leurs enfants. Or là, dans cette partie si respectable du peuple, règne une certaine inquiétude qu'on ne peut contester, car les frères se sentent menacés par la mesure actuelle et par d'autres qui se préparent; ils se troublent et s'alarment en voyant les

ennemis de l'État et du gouvernement exploiter cette situation. »

Le cardinal de Bonnechose eut inutilement raison, et le Sénat vota comme le souhaitait M. Duruy. Les angoisses entrèrent dans l'âme du frère Philippe, et le projet de loi sur la garde nationale mobile, l'année suivante, vint ajouter aux appréhensions douloureuses du supérieur général. Il était menacé de voir les jeunes frères arrachés à leur existence de piété et d'étude, pour prendre part aux exercices, manœuvres, revues et déplacements de la garde nationale mobile. Que de prières, de démarches et d'efforts pour conjurer ce nouvel orage! Des dispositions inscrites dans la loi du 1er février 1868 donnèrent du repos à ce grand cœur, qui ne connaissait plus que la peine. L'impression des bonnes discussions de 1866 n'était pas effacée, et, plus que toute chose, l'autorité du frère Philippe dans l'opinion du pays combattait pour sa grande et religieuse famille.

Lorsque, après nos désastres, le projet de loi relatif au recrutement de l'armée fut présenté à l'assemblée nationale, et que le service militaire devint « obligatoire pour tous les Français », le supérieur général des frères des Écoles chrétiennes fut en proie à de nouvelles alarmes ; pour que son institut pût subsister, il fallait une

exception : comment l'obtenir? Que de notes et de mémoires partis de sa main pour rectifier des erreurs, éclaircir des points obscurs, déterminer des volontés hésitantes ! Que de fois, penché sur le petit bureau de sa pauvre chambre, il passa les heures de la nuit, destinées au sommeil, dans un pénible travail, en prévision d'une objection ou en vue d'une séance de la commission législative ! La difficulté lui parut si grande, qu'il fit un vœu d'accord avec ses dix frères assistants, et ce ne fut pas en vain qu'il pria.

L'assemblée nationale, élue le 8 février 1871, et dont la majorité n'a jamais fait défaut aux intérêts chrétiens, adopta, en juin 1872, des dispositions dégagées cette fois de toute possibilité d'équivoque, de doute et d'obscurité. Parmi les dispensés du service militaire figuraient « les membres et novices des associations religieuses vouées à l'enseignement et autorisées par la loi ou reconnues comme établissements d'utilité publique... pourvu toutefois que les uns et les autres, avant le tirage au sort, aient pris l'engagement de se consacrer pendant dix ans à l'enseignement et s'ils réalisent cet engagement ». Le mot *public*, comme on voit, fut supprimé à côté du mot « enseignement ». Mais comme il y avait eu surabondance de mécomptes, quelques catholiques de l'assemblée

voulaient une surabondance de précautions, et présentèrent un amendement ainsi conçu : « L'engagement peut être réalisé dans les établissement libres, tenus par les associations ci-dessus désignées, comme dans les établissements publics. » L'un de ces députés catholiques, M. Chesnelong, homme de foi et de talent, défendit l'amendement; l'assemblée et la commission le trouvèrent inutile; tous acceptèrent l'interprétation donnée par M. Chesnelong. Si l'amendement fut jugé inutile, il ne l'est pas de rappeler quelques-unes des nobles paroles du défenseur des droits des associations religieuses :

« Il ne faut pas qu'il y ait de doute relativement au droit de l'enseignement libre ; il y a là trois intérêts de la plus grande importance : le premier est l'intérêt de la liberté de l'enseignement. La cause de la liberté de l'enseignement est, Dieu merci ! une cause gagnée, et je suis convaincu qu'elle ne trouve pas d'adversaire dans cette enceinte. La liberté de l'enseignement, c'est le droit du père de famille, droit, disait M. Guizot en 1846, antérieur sinon supérieur au droit de l'État. L'enfant appartient à la famille avant d'appartenir à l'État.

« La liberté de l'enseignement, c'est aussi le droit des croyances religieuses. La liberté reli-

gieuse ne serait pas entière si elle n'était pas complétée par la liberté d'enseignement.

« Mais, pour que cette liberté d'enseignement ne soit pas un vain mot, ce n'est pas assez de mettre dans la loi que l'enseignement libre peut vivre, il faut encore ne pas l'empêcher de naître, et, par conséquent, lui donner la liberté de se recruter.

« Pourquoi dispensez-vous les jeunes gens qui veulent se consacrer à l'enseignement public? C'est parce que, sans cette dispense, le recrutement de l'enseignement public serait impossible.

« Eh bien, il en est de même de l'enseignement libre; si vous lui prenez tous ses sujets pour le service militaire, maintenant surtout que vous appelez toute la classe, il ne les retrouvera plus; vous le frapperez d'impuissance. La liberté de l'enseignement pourra encore exister nominalement et d'une manière abstraite, elle n'existera plus en réalité, parce que les moyens pratiques de la réaliser échapperont.

« Et maintenant, Messieurs, permettez-moi d'invoquer une autre considération. Nous voulons tous universaliser l'instruction primaire; et mes amis et moi nous le voulons autant que personne. Il y a peut-être tel moyen sur le-

quel nous pouvons nous trouver en désaccord profond ; mais il y a du moins un point sur lequel l'accord doit être unanime ; c'est que pour arriver à cette universalisation de l'instruction primaire, il faut multiplier les écoles, répondre à tous les besoins, ouvrir partout des sources diverses de cette instruction, faire appel à toutes les forces vives de l'instruction publique : enseignement public donné par l'État, enseignement libre, enseignement laïque, enseignement des associations religieuses ; il y a place pour tous, et le concours de tous est nécessaire. L'État ouvrant les écoles à tous, sans les imposer à personne; les écoles libres fonctionnant à côté des écoles publiques; la loi garantissant les droits de la liberté comme les droits de l'État ; le père de famille choisissant les écoles qui lui conviennent et assurant suivant sa conscience l'éducation, l'instruction de ses enfants ; voilà les moyens pratiques, légitimes, efficaces, d'universaliser l'instruction primaire. Mais pour cela, il faut que l'enseignement libre puisse faire son œuvre, il faut qu'en vue de cette œuvre vous ne lui refusiez pas les moyens de se recruter.

« Enfin, je termine par une dernière considération.

« A mon sens, — permettez-moi de le dire

comme je le pense, — la vaste diffusion de l'enseignement chrétien est une nécessité de salut et d'honneur pour notre pays. Et en disant cela, je reste dans la loi militaire; car le nerf de l'armée c'est la discipline, et la discipline c'est le respect. Or, on l'a dit depuis longtemps, la grande école du respect c'est l'enseignement chrétien. Eh bien! Messieurs, je ne demande pour cet enseignement aucun privilége; la liberté lui suffit. Je ne dis pas qu'il soit l'apanage exclusif des associations religieuses, ce serait une injustice; il y a beaucoup d'institutions laïques qui en sont les coopérateurs méritants et dévoués. Mais enfin, il faut bien reconnaître que les associations religieuses sont une de ses forces les plus importantes, et permettez-moi de nommer l'institut des frères des Écoles chrétiennes.

« Savez-vous, Messieurs, les services que rend cet institut à la cause de l'instruction primaire? Il ne réunit pas, en France, dans ses écoles moins de trois cent mille élèves. Et ces écoles sont au niveau des meilleures, aussi bien pour le mérite des études que pour l'efficacité des résultats.

« Et maintenant, si vous ne permettiez pas aux frères de réaliser leur engagement décennal dans les écoles libres de leur institut, savez-vous

quelle est la situation que vous leur feriez? Mon Dieu! je le dis bien haut, nulle part la confiance des familles n'a abandonné les frères des Écoles chrétiennes; mais enfin, leurs écoles publiques ont été supprimées dans plusieurs villes par des mesures d'une légalité équivoque sur lesquelles je n'ai pas à m'expliquer dans ce moment. Eh bien! c'est là, j'en suis convaincu, un mouvement factice qui ne tardera pas à faire place à des inspirations plus équitables et plus libérales; mais si nos espérances étaient trompées, si ce mouvement venait à se généraliser, l'assemblée voudrait-elle mettre en péril l'institut des frères des Écoles chrétiennes? voudrait-elle ne pas lui permettre de chercher dans ses écoles libres un refuge contre la suppression de ses écoles publiques? Non, l'assemblée ne le voudra pas; elle voudra que le droit des associations enseignantes soit affirmé dans la loi d'une manière très-claire, très-nette, et elle adoptera notre amendement.

« Permettez-moi, Messieurs, de terminer par un dernier mot. En vous demandant de dispenser les frères des Écoles chrétiennes du service militaire, je ne viens pas vous demander de les soustraire ni au devoir ni au péril. Le devoir! il n'y en a pas de plus haut que celui que remplissent depuis si longtemps ces

ouvriers de la morale et de la civilisation chrétiennes en se vouant à la sainte cause de l'éducation populaire.

« Le péril ! ils ont prouvé dans la dernière guerre qu'ils étaient hommes à l'affronter, et que, dans leurs poitrines de religieux, battaient des cœurs de patriotes et de Français.

« Leur vénéré supérieur, cet homme si grand dans sa simplicité, dont je ne prononce le nom qu'avec respect, le frère Philippe, avait mis à la disposition du ministre de la guerre toute sa maison pour recevoir les blessés, tous ses frères pour les soigner.

« Et les frères ne bravèrent pas seulement les maladies dans les ambulances, ils bravèrent aussi les boulets sur le champ de bataille. Ils prouvèrent, à leur façon, que le dévouement et l'esprit de sacrifice pour la patrie se puise aux mêmes sources que la foi en Dieu et à l'âme immortelle. »

On ne s'étonnera pas de l'étendue de ce chapitre ; la dispense du service militaire est capitale pour l'existence même des frères des Écoles chrétiennes.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que ce sont deux assemblées sorties du suffrage universel qui ont le mieux reconnu les droits des frères. La législative, en 1850, voulut assurer

l'immunité sans laquelle le recrutement du pieux institut serait impossible ; elle croyait l'avoir pleinement préservée, mais les interprétations se mirent en travers. L'assemblée nationale, en 1872, s'y est pris de façon à rendre désormais impossible la contradiction, et, chose digne d'attention, le droit des frères est consacré dans la même loi qui déclare le service militaire « obligatoire pour tous les Français ». On ne pouvait rien espérer de mieux de la justice des hommes et de la Providence, et cette entière sécurité, conquise par le pieux institut, se rattache au nom du frère Philippe.

CHAPITRE VIII

Œuvres des frères pour les classes ouvrières. — L'œuvre de Saint-Nicolas.

Depuis la révolution de 1848, on s'est beaucoup occupé des ouvriers, dans les livres, les brochures et les discours publics; nous avons assisté à un long et bruyant effort pour renouveler le monde des travailleurs. L'utopie a joué un grand rôle dans cette entreprise appelée sociale; les doctrines dangereuses ont pris place à côté des doctrines chimériques, et les bons résultats obtenus par les personnages qui faisaient profession d'aimer le peuple sont en petit nombre, si tant est que l'on en découvre. Mais pendant que les novateurs qui ne croient qu'en eux-mêmes parlent, ceux qui croient en Dieu

agissent, et les dévouements chrétiens ne se reposent pas. L'institut du vénérable de la Salle est la grande organisation du dévouement aux intérêts populaires; sa pensée n'est pas immobile; elle va toujours, elle cherche, elle se féconde. Qu'il s'agisse des méthodes ou des œuvres utiles, le progrès est continu dans le pieux institut, et comme le bruit fait toujours plus de mal que de bien, c'est toujours sans bruit que les bonnes choses chez les frères s'accomplissent. Le point du départ, l'œuvre première c'est l'école. On ne se rend pas assez compte de ce ministère qui consiste à éclairer de jeunes esprits absolument plongés dans les ténèbres, et à former des âmes livrées aux instincts grossiers. Il y a dans les hauteurs et dans les régions moyennes de la société une vie de famille où, de bonne heure, se façonne l'enfance; mais sait-on bien ce que c'est que l'enfance dans le monde ouvrier? Songe-t-on à l'état intellectuel et moral des pauvres enfants du peuple quand, pour la première fois, ils sont confiés aux mains des frères? Quiconque a visité une de leurs écoles peut apprécier le travail. la direction, l'heureuse influence des maîtres par la seule vue des écoliers. Quelle tenue! quelle ponctualité dans l'obéissance! quel bon air sur toutes les figures! et si vous les interrogez, vous serez étonné de

tant de notions utiles qui sont entrées dans leur tête et des notions de devoir qui sont entrées dans leur cœur.

L'instruction primaire, telle que les frères la donnent, est à la fois une préparation à la vie, un développement des aptitudes, une façon de se mettre en mesure pour le choix d'un état. C'est le lendemain de sa première communion que l'enfant quitte l'école : faudra-t-il que ses bons maîtres ne le retrouvent plus? Le dévouement des frères se prolonge ; ils tendent la main vers ceux qui ont cessé d'être leurs élèves, et l'œuvre du patronage des apprentis est fondée. A l'heure où le travail les laisse libres, ils se réunissent autour de quelques frères devenus pour eux des amis; ils demandent leurs conseils, cherchent des amusements honnêtes le dimanche. Les bons écoliers de la veille sont les jeunes ouvriers du lendemain. Deviennent-ils soldats, ils ne perdent pas leurs religieux amis; il n'y a pas loin de la discipline militaire à la discipline de la règle religieuse, et les œuvres militaires naissent de ces rapprochements. Les cercles de commis, les orphelinats, les colonies agricoles, les sociétés de Saint-François-Xavier sont autant d'institutions bienfaisantes selon le cœur du vénérable de la Salle, et c'est du cœur du frère Philippe que

sont partis les encouragements généreux. Il semait et plantait toujours, et Dieu donnait l'accroissement. Il désignait les sujets les plus propres pour telle ou telle œuvre, les pénétrait de son esprit, les suivait de l'œil, les soutenait. Il faisait ou laissait faire dans ce grand développement de l'action chrétienne; il ne voyait pas les racines invisibles plongeant de plus en plus profondément dans le sol, mais il voyait le tronc de l'arbre s'élargir, ses rameaux s'étendre plus nombreux, et sur ses rameaux pousser des fleurs nouvelles.

Nous avons eu déjà occasion de mentionner les classes d'adultes dont l'établissement fut si remarqué sous le prédécesseur du frère Philippe; mais quand nous signalons les œuvres des frères créées dans l'intérêt de l'ouvrier, pouvons-nous ne pas parler encore de ces écoles du soir où les ouvriers de bonne volonté rencontrent tant de ressources? Le frère Philippe en fit constamment l'objet de son attention. Pour mieux être utile aux travailleurs, il voulut que le dessin linéaire, enseigné dans les divisions supérieures de la plupart de ses écoles plus qu'il n'est enseigné dans les écoles laïques, occupât dans les classes d'adultes une grande place; on ne trouve presque pas une ville importante où des cours de dessin ne soient joints à ces classes populaires : que

d'ouvriers y ont appris le dessin pittoresque et surtout celui d'ornement, si précieux dans la plupart de nos industries! Muni de cette science, l'ouvrier peut rester en paix sur son avenir.

« On peut affirmer sans crainte d'être démenti, dit un appréciateur éclairé, qu'à l'exception de quelques grandes villes qui possèdent des écoles spéciales de dessin, presque tout ce que nos populations industrielles et ouvrières ont acquis jusqu'à ces derniers temps en fait de connaissance et de pratique de dessin, elles l'ont puisé dans les classes de dessin dirigées par les frères. On a pu s'en convaincre dans les expositions des beaux-arts appliqués à l'industrie, ouvertes à Paris depuis 1860. Les produits de leurs écoles s'y sont toujours fait remarquer entre tous par leur valeur et par leur nombre. C'est un témoignage qui leur a été rendu dans tous les rapports, même dans ceux qui ont été publiés à l'étranger. Pour répondre aux besoins croissants de l'industrie, l'institut des frères a publié, depuis quelques années, une méthode de dessin, composée par le frère Victoris, qui embrasse le dessin dans tous les genres avec ses applications aux principales industries. Ce n'est point simplement un recueil de modèles plus ou moins bien choisis comme tant d'autres, c'est une véritable méthode pour l'enseignement du dessin

industriel, comprenant un ensemble de moyens matériels pour la démonstration. Justement appréciée par les personnes compétentes, elle est regardée comme l'une des meilleures, sinon la meilleure dans son genre et la plus complète que nous possédions en France. »

On parle beaucoup de l'*utile* en ce siècle; c'est un dieu nouveau qui seul mérite les hommages d'une certaine école, et des réformateurs, il y a quarante ans, avaient proposé au pacha d'Égypte de démolir les pyramides comme « inutiles »; mais il ne serait point aisé d'adresser ce reproche à l'institut des frères des Écoles chrétiennes. Tous ses efforts, tous ses actes, toutes ses pensées portent la vive empreinte de l'utilité; il n'y faut pas chercher la poésie, mais la préoccupation perpétuelle d'un service à rendre au peuple; c'est le positif à l'état de dévouement, le positif qui néglige de se parer et ne néglige rien autre, le positif d'où le calcul est toujours absent, mais où la bonté est toujours présente. Et comment ne pas se rappeler que c'est la religion elle-même qui inspire ce genre exclusivement « utile »? Elle est donc bonne, même pour les choses du temps : elle mène au ciel en aidant à tirer le meilleur parti de la terre.

Nous ne pouvons pas exposer en détail les

œuvres des frères dont la variété répond à tous les besoins populaires, mais l'œuvre de Saint-Nicolas pour l'éducation des jeunes garçons de la classe ouvrière s'impose particulièrement à notre attention. Il y aura plaisir à recueillir les faits et les souvenirs. L'œuvre est grande et son histoire est belle.

Vers les dernières années de la restauration, un prêtre, déjà chargé de la direction générale d'associations charitables placées sous d'augustes patronages et qui furent emportées par la révolution de juillet, réunissait sept enfants pauvres dans des mansardes du faubourg Saint-Marceau, rue des Anglaises; ils demeuraient sous la garde d'un honnête ouvrier qui les instruisait et les faisait travailler à son atelier; la femme de l'ouvrier s'occupait des soins du ménage : c'était en septembre 1827. Voilà le berceau de l'œuvre de Saint-Nicolas. Le prêtre qui avait eu l'idée de l'œuvre était M. de Bervanger, dont le nom devrait prendre rang parmi les plus célèbres bienfaiteurs de la classe ouvrière. Quelques mois après, le pauvre logement ne suffisait plus; quelques ressources étaient venues; on put louer une maison de douze cents francs de loyer à Vaugirard, Grande-Rue, n° 6. Une fabrique d'agrafes et un atelier de brochage y furent établis; on y épilait des peaux, on y faisait des

trous pour des cardes. L'œuvre nouvelle ne marchait pas sans peine.

Ce fut alors que M. de Bervanger fit connaissance avec un homme de cœur et de grand nom qui devait être pour Saint-Nicolas une visible providence. Le comte Victor de Noailles était lié avec l'abbé de Lamennais, alors dans sa gloire; il lui parla d'un enfant pauvre qu'il désirait faire élever, et l'abbé de Lamennais l'engagea à s'adresser à M. de Bervanger; c'est ce qu'il fit. M. de Bervanger expliqua au comte Victor de Noailles le but de son établissement, et lui confia les pressants besoins de l'œuvre naissante; il fallait sans retard sept à huit mille francs : une quête faite à la cour de Charles X par Mme la duchesse de Noailles acheva promptement ce que le comte Victor avait généreusement commencé. Celui-ci, prenant un vif intérêt à l'établissement, devint dès lors l'un des administrateurs. Quelques laïques gouvernaient la maison, et M. de Bervanger et le comte Victor de Noailles y allaient plusieurs fois par semaine. Ce nouvel ami d'une œuvre destinée à grandir fit imprimer, dès l'année 1828, un petit volume intitulé : *Instruction sur les devoirs de l'enfance, avec des prières et des pensées, à l'usage des écoles chrétiennes, et dédiées aux enfants de l'établisse-*

ment de Saint-Nicolas. C'était le langage d'un vrai protecteur chrétien ou plutôt d'un apôtre. Lors de la révolution de 1830, il sauva l'établissement de Saint-Nicolas, menacé du même sort que l'association de Saint-Joseph, en s'établissant à Vaugirard et en prenant le titre de directeur de l'œuvre. M. de Bervanger, que ses opinions rendaient suspect, ne s'y montra qu'au bout de quelque temps, mais seulement avec le titre d'aumônier. Toutefois, en cette qualité, le digne prêtre s'occupait de tous les soins d'organisation et de direction. En 1833, soixante-dix enfants étaient logés au n° 58, Grande-Rue, à Vaugirard, dans la maison auparavant occupée par les enfants des chevaliers de Saint-Louis.

Un peu plus tard, il fallut une maison plus grande ; on la trouva dans Paris, rue de Vaugirard, 112 : elle contint une centaine d'enfants. Les classes et la surveillance furent confiées à des membres d'une congrégation formée par un grand vicaire de Lyon et dirigée par l'abbé Corcin. On forma six ateliers. L'établissement de Saint-Nicolas prenait le triple caractère qu'il a gardé : enseignement primaire, éducation chrétienne, apprentissage. M. de Bervanger et le comte Victor de Noailles gouvernaient la maison avec ce parfait accord qui naît du dévouement et de la confiance; le grand

seigneur était l'homme d'affaires, l'examinateur et aussi le catéchiste; chaque année au mois de novembre il faisait une quête par lettres qu'il écrivait lui-même, et se chargeait toujours de couvrir le déficit. L'aumônier surveillait les élèves et les maîtres, s'occupait de l'éducation religieuse, mangeait au réfectoire, se mêlait aux récréations, et faisait sentir dans tous les détails de la maison sa bienfaisante activité. Les deux amis ayant passé à Rome l'hiver de 1834 à 1835, recueillirent de la bouche de Grégoire XVI d'encourageantes paroles; le pape autorisa l'établissement de Saint-Nicolas, lui accorda des indulgences plénières qui furent encadrées et attachées dans la tribune de la chapelle; il demanda au comte Victor de Noailles de rester à la tête de l'établissement; et celui-ci disait à son retour : « C'est le pape qui m'a nommé directeur. » L'abbé de Bervanger revint de Rome avec le titre de protonotaire apostolique, et prit ainsi rang dans la prélature. En l'absence des deux amis, l'établissement était resté confié aux soins du comte Alexis de Noailles. Ils firent ensemble, l'année suivante, un voyage en Allemagne, en Hollande, en Belgique; dans ces divers pays, comme ils l'avaient déjà fait en Italie, ils ne manquèrent pas de visiter les écoles et les maisons de charité au profit de leurs pensées communes.

Mgr de Bervanger et le comte de Noailles durent se séparer des frères de Lyon; ils songèrent à former une congrégation spéciale de frères; leur pensée, approuvée à Rome, se fit jour dans une notice publiée en 1836 et qui portait leurs deux noms; elle était intitulée : *Règle et constitutions des frères et de l'établissement de Saint-Nicolas*. L'exécution partielle de ce nouveau plan fut le signal d'un développement de l'œuvre. Dans cette même année, la maison rue de Vaugirard ayant été mise judiciairement en vente, Mgr de Bervanger en fit l'acquisition au moyen d'une somme de cent mille francs que le comte Victor de Noailles lui prêta sans intérêts : cet important service fut la conservation même de l'établissement de Saint-Nicolas. Il sembla que le comte Victor, après avoir ainsi assuré l'avenir de l'œuvre, pouvait quitter ce monde; il mourut en effet le 21 juillet 1837, dans la maison même de Saint-Nicolas, qui était devenue pour son cœur comme une petite patrie. Il légua par testament dix mille francs à l'établissement « auquel, disait-il, il avait dû tant de consolations pendant les dernières années de son existence ». Le nom du comte Victor de Noailles est pour l'œuvre de Saint-Nicolas un ineffaçable souvenir, et nous consignons ici le mot du comte Alexis comme un mot qui doit

rester : « J'estime que ce que Victor fait est pour notre famille une plus grande illustration que tous nos maréchaux. » La famille de Noailles, en demeurant fidèle à une aussi grande œuvre de charité, prouve combien elle s'honore de ce dévouement désormais historique de l'un des siens.

Mgr de Bervanger, à partir de 1837, portant seul le poids du fardeau, devint l'âme inspiratrice et dirigeante de Saint-Nicolas; tout entier au gouvernement de la maison, il améliorait, complétait, et donnait de plus en plus à l'œuvre un caractère d'utilité populaire. Mais que de difficultés à vaincre ! que d'épreuves à traverser ! En butte à des préventions, le supérieur avait à lutter sur tous les points; il dut subir neuf visites domiciliaires et des procès qui se terminèrent par des arrêts favorables à l'établissement. Il y avait eu comme une conjuration pour lui enlever tout crédit; Mgr de Bervanger répondit aux malveillants en achetant le château d'Issy, qui devait marquer une extension si éclatante de l'œuvre de Saint-Nicolas. L'accumulation des tribulations aboutissait à l'accroissement du nombre des élèves. L'œuvre sentit venir des temps meilleurs quand Mgr Affre, archevêque de Paris, s'en déclara le protecteur et la proclama la plus belle de son diocèse au milieu des enfants réunis à la chapelle. La république de 1848

lui fut profitable; celle-ci avait mis en tête de son programme la sollicitude pour les intérêts populaires, et quoi de meilleur pour les enfants de la classe ouvrière que l'institution de Saint-Nicolas! D'anciens élèves de la maison firent bravement leur devoir dans la garde mobile, lorsqu'il fallut dompter l'effroyable insurrection de juin; quinze d'entre eux gagnèrent la croix d'honneur dans ces combats qui sauvèrent la civilisation; avec quelle joie ils apportèrent à leur bien-aimé supérieur les insignes si vaillamment conquis! Le *gamin de Paris*, qui fait le fond de l'œuvre de Saint-Nicolas et que Mgr de Bervanger connaissait si bien, prouva, en ces jours de commotion profonde, qu'il pouvait être un héros.

Saint-Nicolas avait grandi par le dévouement sans bornes de son directeur, par l'activité d'un esprit fécond en ressources, par une énergie de caractère que rien ne pouvait abattre; plus de onze cents enfants recevaient cette instruction professionnelle, élémentaire et religieuse dont nul autre modèle n'existait; les succès croissants demandaient une vigueur soutenue; mais si le cœur reste le même, les forces déclinent avec l'âge, et Mgr de Bervanger comprit qu'un sacrifice lui était commandé. Se séparer de ce que l'on a créé, c'est comme un déchirement d'entrailles. Le vieux chef de Saint-Nicolas avait en

quelque sorte fondé une grande famille, et quoi de plus douloureux que de s'arracher aux objets d'un long amour! Mais l'amour du père est désintéressé; il aime ses enfants pour eux, et Mgr de Bervanger puisa le courage de la résignation dans la pensée même de préserver son œuvre de toute vicissitude. Il en fit en 1858 l'abandon volontaire à l'archevêque de Paris; c'était alors le cardinal Morlot, homme de piété douce et de grande charité. « Sauvez l'enfant, » dit avec toute la force de son cœur le fondateur persévérant de Saint-Nicolas. « J'ai partagé avec plusieurs d'entre eux, disait en 1867 un de ses coopérateurs, le douloureux privilége d'assister Mgr de Bervanger dans ses jours d'épreuve, et je me rappelle la dernière distribution de prix qu'il a faite, au mois d'août 1858. Nous étions dans le jardin et le soleil brillait. Les enfants acclamaient leur *papa seigneur,* doux nom que leur reconnaissance lui avait donné, et la joie était partout, hormis dans le cœur du vénérable prêtre. La tête inclinée sur la poitrine et le visage triste, il songeait aux difficultés de la situation, et il demandait conseil à Dieu. » Un autre de ses coopérateurs nous le montre se dérobant un matin, dans le silence, « aux émotions que devaient causer autour de lui son départ, son éloignement des lieux qu'il avait remplis de

son amour apostolique. » Un document nous apprend qu'il fallut lutter contre la volonté du saint prêtre pour qu'après avoir abandonné une valeur de près d'un million cinq cent mille francs, sans réclamer ni gîte ni pension, il ne restât pas sans ressource à la garde de Dieu.

Mgr de Bervanger avait toujours résisté à l'idée de faire concourir les congrégations religieuses à la marche de son œuvre; il voulait que l'œuvre restât sienne; de là naissait un danger, car les destinées de l'établissement dépendaient alors de l'existence d'un seul homme, et, de plus, la même empreinte religieuse ne pouvait pas se retrouver dans toutes les parties de l'organisation. La direction de Mgr de Bervanger était résolûment et parfaitement chrétienne; mais les inspirations de la religion ne se faisaient pas sentir à un égal degré dans l'enseignement. Il y avait donc là quelque chose qui n'était pas la suprême perfection dans l'organisation de l'œuvre. Il fallut y pourvoir. Après que Mgr de Bervanger eut fait son généreux sacrifice, on songea aux frères des Écoles chrétiennes; les pensionnats ou internats font partie de leur mission; Saint-Nicolas, en gardant son plan primitif et son conseil d'administration sous la présidence de l'archevêque de Paris, pouvait tirer du concours des frères de Écoles chrétiennes le plus

grand bien. L'affaire fut traitée entre le cardinal Morlot, les membres du conseil d'administration et le frère Philippe; celui-ci, toujours prêt à seconder les desseins utiles, mais toujours prévoyant, voulut d'abord se rendre un compte complet de la tâche imposée au zèle de ses frères et des conditions dans lesquelles cette tâche devait être remplie. Puis, quand toutes les explications lui furent données et que le cercle à parcourir se trouva nettement tracé, le supérieur général mit tout son cœur et tout son dévouement dans l'exécution. De nouveaux maîtres, pris sur divers points de la France, furent substitués d'un seul coup, sans trouble et sans bruit, à des hommes dont les imperfections n'échappaient à personne. On put résoudre ainsi un difficile problème : une réunion de maîtres habiles, dévoués, honnêtes, pour des fonctions humbles et pénibles, dans des conditions très-modestes de rétribution, pouvant se recruter, parfaitement unis et absolument soumis. L'institut des frères des Écoles chrétiennes, qui avait si grandement fait ses preuves dans l'enseignement populaire, pouvait seul réaliser pleinement cette pensée, et depuis quinze ans, les nouveaux maîtres de Saint-Nicolas ne sont restés au-dessous d'aucune espérance.

Le dimanche 10 avril 1859, le cardinal Morlot, archevêque de Paris, et le conseil d'administration, dans une séance solennelle, rue de Vaugirard, installèrent les frères des Écoles chrétiennes chargés de diriger l'enseignement et les divers services sous la haute surveillance du conseil. Peu de temps après, le 27 août 1859, un décret reconnaissait Saint-Nicolas comme établissement d'utilité publique, et lui donnait des conditions nouvelles de stabilité et de durée. Au début de leur installation, les frères étaient au nombre de soixante-dix ; ils sont aujourd'hui cent trente pour la direction de Saint-Nicolas, qui se compose de trois maisons : l'une à Paris, l'autre à Issy, la troisième à Igny. La maison de la rue de Vaugirard renferme près de mille élèves et de nombreux ateliers ; les enfants deviennent menuisiers, tourneurs, ciseleurs, opticiens, dessinateurs en châles, horlogers ; tous peuvent gagner à la fin de leur apprentissage six, sept et même huit francs par jour. Les plus habiles entrent dans des écoles d'arts et métiers, et le brevet d'ingénieur civil peut couronner de brillants efforts. La maison de la rue de Vaugirard se recrutait autrefois parmi les enfants qui sortaient de la maison d'Issy ; maintenant Issy fournit très-peu d'élèves à Vaugirard. Les enfants sont admis à Issy dès l'âge de

sept ans; ils y restent jusqu'après leur première communion : les deux établissements se répondent et se complètent. Issy renferme neuf cents enfants. Les deux maisons verraient s'accroître bien plus encore le nombre de leurs élèves si l'espace le permettait; c'est là qu'il faudrait étendre et bâtir, pour qu'une œuvre si appréciée par la classe ouvrière pût remplir toute sa destinée.

Le vaste et fertile jardin d'Issy est une école d'horticulture; mais les études agricoles de Saint-Nicolas ont leur siége principal à Igny (Seine-et-Oise), dans ce lieu pieusement et généreusement cédé en 1863. Les élèves d'Igny, au nombre de deux cents, au bord de la Bièvre, sont formés aux travaux des champs et à la science du jardinage; les légumes et les fruits d'Igny sont une importante ressource pour Saint-Nicolas. Des sœurs des Écoles chrétiennes entretiennent les trousseaux des enfants et blanchissent le linge des trois établissements. Saint-Nicolas, c'est la préparation à l'apprentissage et l'apprentissage en famille, c'est l'internat au service du peuple, aidant à franchir l'espace qui sépare les régions d'en bas des régions plus hautes : cette organisation se maintient par la triple influence du travail, du respect et de la religion. Tous les mois, deux membres du conseil inspectent dans le plus grand détail les

écoles de Paris et d'Issy. Ateliers, cours, jardins, dortoirs, réfectoires, classes, cahiers, salle de dessin, tenue, rien n'échappe à leur examen ; ils interrogent les enfants sur le français, le calcul, la géographie, les éléments de l'histoire et particulièrement de l'histoire sainte. Et quand ils ont tout vu, ils reviennent pénétrés d'une plus profonde reconnaissance pour les frères des Écoles chrétiennes qui, à chaque heure du jour et de la nuit, se dévouent à l'œuvre avec un soin incomparable que des idées purement humaines n'expliqueraient pas.

« Pour apprécier Saint-Nicolas, dit un connaisseur en bonnes œuvres, M. de Melun, c'est dans les cours, dans les classes, à la chapelle, au parloir, qu'il faut saisir son caractère et étudier tous les incidents de sa vie. Silencieux et attentifs à l'étude, assidus au travail, recueillis au service divin, les enfants sont animés, bruyants, ardents à leurs jeux. Quand on vient les voir, ils se jettent avec tendresse dans les bras de leurs parents en souriant à leurs maîtres ; leur visage ouvert respire la santé, la gaieté et la bonne conscience. Tout cela impose à la maison une physionomie qui ne trompe pas, et révèle mieux que de long discours les mœurs et les pensées de ceux qui l'habitent. »

Tout ce qui est utile trouve place à Saint-

Nicolas; la musique instrumentale et vocale y tient son rang : elle y est enseignée comme un art professionnel. On pouvait rencontrer, il y a quelques années, sur la route d'Issy à Paris, deux bataillons qui se croisaient, l'un en blouse de laine noir foncé, celui des *petits*, l'autre en blouse de laine gris-noir, celui des élèves et apprentis de la rue de Vaugirard. Tous les deux avaient une fanfare. « Voilà le régiment de Saint-Nicolas ! » disaient les passants. Dans notre dernière expédition de Chine, la musique du vaisseau-amiral se composait en grande partie d'anciens élèves de Saint-Nicolas. Fidèles aux religieux souvenirs de l'école, ils avaient avec eux la bannière de leur saint patron et la déployaient aux jours solennels, à la grande satisfaction de l'amiral commandant l'expédition.

Le frère Philippe, qui ne parlait jamais de lui, mais toujours de sa congrégation, et qui ne parlait de sa congrégation qu'avec réserve et humilité, ne pouvait pas empêcher que les actes de l'institut fussent connus au dehors et conquissent l'estime publique. Saint-Nicolas a reçu la visite d'hommes compétents de tous les pays : ils ont rendu hommage au double caractère d'école et d'atelier qui fait la providentielle originalité de l'œuvre; ils ont consigné dans des lettres et des rapports le témoignage de leur

admiration pour le dévouement intelligent, continu et absolu des frères. La modestie de ces bienfaiteurs du peuple ne put pas les dérober à la récompense qui leur fut décernée à l'exposition universelle de 1867 : ils n'échappèrent pas à la grande médaille d'or qui résume le souvenir de leurs services, et nous venons de voir quelle grande place occupe Saint-Nicolas dans cette variété d'œuvres bienfaisantes.

« L'œuvre de Saint-Nicolas, est-il dit dans le rapport du jury international, aurait certainement reçu une haute récompense de la part du jury du groupe X, si l'institut des frères des Écoles chrétiennes, qui la dirige et qui l'a amenée au plus haut degré de prospérité, n'avait pas déjà obtenu une médaille d'or, récompense de tous les mérites si divers de ses membres, qui s'occupent avec tant de zèle, de dévouement et de succès de l'instruction de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte dans un grand nombre d'établissements de natures très-diverses. » C'est en quelque sorte le monde civilisé tout entier qui rend ici hommage à l'institution que nous avons aimé à mettre en lumière.

Les souvenirs charmants et touchants abondent dans les établissements de Saint-Nicolas; on sent que les inspirations du bien ont coutume de passer par là; on y respire le génie même

de la charité. La chapelle de la rue Vaugirard, construite en 1867, rappelle la piété reconnaissante d'un homme qui, au début de sa vie, avait été comme l'un des enfants qui viennent maintenant s'y réunir. C'était un pauvre abandonné sans famille connue, d'abord recueilli dans la maison des orphelins, puis admis à Saint-Nicolas; il y avait reçu l'instruction et l'éducation que l'on y donne. Jeune homme, il était tombé gravement malade, et c'est à l'hôpital de la Charité qu'il avait retrouvé la santé. Plus tard, il se fit une renommée par son talent musical et devint professeur au conservatoire de Paris. C'était M. Nicolini. Il arriva à une certaine fortune. Il se maria, mourut jeune, laissant un fils qui ne lui survécut que peu de mois. Il avait demandé à sa femme, au cas où elle mourrait sans postérité, de disposer de ses biens en faveur de la maison des orphelins qui l'avait reçu dans sa crèche, en faveur de Saint-Nicolas, où il avait été élevé, et de l'hôpital de la Charité, où des soins attentifs lui avaient rendu la vie. Mme Nicolini, héritière de son mari et de son fils, épousa, en secondes noces, M. Ravinet. Veuve une seconde fois et sans enfants, elle fit, sauf le prélèvement de quelques legs particuliers, des dispositions testamentaires conformes aux intentions formelles de son premier mari. Il y

avait trois cent mille francs à partager : Saint-Nicolas en reçut cent mille, qui furent destinés à la construction de la chapelle. Cela est touchant et beau. Ainsi a fructifié le bien qui fut fait à un pauvre petit enfant; et la maison de Saint-Nicolas, qui doit durer, gardera fidèlement le nom du donateur qui s'est souvenu d'elle.

Sous un chef comme le frère Philippe, il était dans la destinée des frères de ne rester étrangers à rien d'utile et d'être présents partout où se rencontre un intérêt d'humanité : les sourds-muets et les aveugles ont pu sentir le bienfait de leur dévouement depuis que le bienfaisant et habile continuateur de l'abbé de l'Épée et de l'abbé Sicard, le docteur Blanchet, a trouvé, à force de zèle, de méditation et d'expérience, l'idée très-simple de réunir ces infortunés dans la même école que les autres enfants parlants et voyants. On ne doit parler qu'avec une reconnaissance profonde de l'ancien système avec ses institutions spéciales; mais l'enfant était séparé de sa famille, et, de plus, cette éducation n'était donnée qu'à une bien faible partie des pauvres petits infirmes répandus sur la surface du territoire. Un banc dans de modestes écoles fut, en 1847, le premier essai de ces externats; deux ans plus tard était fondée la société générale d'assistance, de prévoyance et de patronage en

faveur des sourds-muets et des écoles pour les enfants sourds-muets ou aveugles. Que d'hommes de bien et surtout que d'admirables femmes dans ses rangs !

L'idée d'introduire ces jeunes infirmes dans les écoles primaires a été un coup de génie : ils y entrent au même âge que les parlants et les voyants; ils en sortent, comme eux, après leur première communion, précisément à l'époque où leur admission serait possible dans les institutions spéciales, qui les gardent pendant huit ans. Jamais plus consolants résultats n'ont été amenés par des moyens plus simples. La communauté des rapports de tous les instants dans une école fait disparaître la plus affligeante des infirmités humaines ; le contact perpétuel de ceux qui parlent avec ceux qui ne parlent pas a la puissance de dénouer, de développer et de féconder : c'est un réveil, une éclosion, une seconde naissance. En dehors de ces institutions, qui ne s'ouvraient et ne s'ouvrent encore qu'à des privilégiés, les enfants sourds-muets et aveugles peuvent se présenter à l'école primaire pour y recevoir l'instruction religieuse et pédagogique : quelques semaines d'études spéciales suffisent aux maîtres. On a remarqué la transformation rapide de ces « natures maladives, incultes, craintives » entre les mains des frères

des Écoles chrétiennes et des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et de Sainte-Marie. La défiance et la réserve font place à une parfaite confiance : ces âmes languissantes se dilatent et prennent l'essor.

La charité attentive ne laisse pas en chemin ceux qu'elle a ainsi tirés d'une sorte de nuit et de néant, et qui seraient sans famille ou sans ressources. C'est ici qu'il faut rappeler la distribution annuelle des livrets d'encouragement, d'apprentissage et de patronage aux enfants sourds-muets ou aveugles des écoles municipales et libres de Paris, et aux sourds-muets et aveugles adultes des classes du soir; car il y a aussi des classes d'adultes pour ces pauvres êtres longtemps considérés comme inutiles et onéreux, et désormais entrés dans le mouvement de la grande famille. Les livrets de caisse d'épargne constituent aux plus méritants un pécule avec lequel ils peuvent acheter des outils, un métier, et se faire une existence. Ces solennités encourageantes ont lieu souvent à la maison mère des frères des Écoles chrétiennes, comme si toutes les bonnes inspirations s'y trouvaient chez elles.

Il y a plaisir à suivre le génie du bien dans ses voies, autant que l'on puisse suivre ce qui fuit les regards des hommes. Quelle variété

dans ses soins! quelle fécondité dans ses ressources! Plus il regarde, plus il découvre de souffrances à soulager, et ne recule devant rien, pas même devant l'immensité des douleurs; mais toujours il marche, il ne connaît pas la lassitude; et toujours il cherche, et, comme il aime, il trouve. Car le secret de tant d'œuvres pour l'humanité, c'est l'amour même de l'humanité; les chrétiens seuls l'ont aimée, parce que seuls ils en ont compris les mystérieuses grandeurs.

CHAPITRE IX

Le service des frères dans les prisons.

Nous avons dit précédemment que des frères des Écoles chrétiennes furent appelés dans quelques maisons centrales; nous avons indiqué à peine ce sujet, en nous réservant d'y revenir, tant il est intéressant et important.

Ce fut à Nîmes, en 1841, que l'essai commença : on appela ainsi la première admission des frères dans la demeure de l'expiation. Le ministre de l'intérieur prit cette résolution sur la demande des autorités locales, et le frère Philippe répondit à son appel, non sans y avoir mûrement réfléchi et sans avoir stipulé des conditions sans lesquelles le bien eût été entravé et la sécurité des frères incertaine. M. de

Jessaint, alors préfet du Gard, s'honora par l'empressement qu'il mit à l'exécution d'un aussi salutaire dessein.

On débuta par trois frères au quartier des jeunes détenus; leur présence, leur langage, tous leurs actes produisirent de bonnes impressions. En peu de temps tout changea de face parmi les jeunes prisonniers : l'enseignement chrétien y portait des fruits. En dehors des plus jeunes (de seize à dix-huit ans), douze cents détenus restaient soumis à des gardiens. Ils se plaignaient non pas de leur sévérité, mais de leur dureté et de leurs mauvais discours; ils se plaignaient d'un régime abrutissant et malsain. Aux offices, ils étaient surveillés par une vingtaine de gardiens le sabre au côté et le chapeau sur la tête, tandis que deux frères, avec leur livre à la main, faisaient prier religieusement leur petit troupeau.

Le bien promptement obtenu parmi les jeunes détenus avait fait souhaiter que la surveillance des frères s'étendît sur toute la prison; beaucoup de prisonniers laissaient voir eux-mêmes ce désir; des personnes graves de Nîmes le demandaient aussi. Le frère Philippe hésitait à soumettre des frères à un directeur et à un inspecteur laïques : il craignait qu'ils ne pussent conduire une population de douze cents détenus,

composée de trois sections et d'un quartier appelé *quartier des mauvaises têtes*. Comment surveiller un réfectoire et des dortoirs renfermant tant de monde? Comment apaiser une révolte, malgré les neuf factionnaires et les cinquante soldats de l'établissement? Comment faire avec sécurité les rondes de nuit? Que de difficultés pour les punitions! Où trouver le temps de vaquer aux exercices prescrits par la règle? Il fallait trente-sept frères pour la nouvelle organisation : le frère Philippe, après avoir pris toutes les précautions commandées par la prudence humaine, donna une décision affirmative en novembre 1841, et cette nouvelle fut une joie pour le préfet de Nîmes. Les rudes gardiens, qui ne représentaient pas la charité, firent place aux frères au commencement de la nouvelle année, et, deux mois après, l'esprit de la maison centrale de force et de correction paraissait entièrement changé : une bande d'hommes suivait un frère au cachot aussi aisément qu'un troupeau de brebis suit son pasteur. Le directeur des frères était le frère Facile, homme d'intelligence et de fermeté.

« Je ne puis oublier, écrivait M. Duchatel, ministre de l'intérieur, au frère Philippe, je ne puis oublier que, lorsque les frères furent appelés à la maison centrale de Nîmes, cet éta-

blissement était, sous le rapport sanitaire, dans les conditions les plus fâcheuses, et j'ai la conviction que l'amélioration remarquable de la santé des condamnés, depuis plus d'un an, doit être attribuée, en grande partie, à l'exacte surveillance des frères, à leur esprit de justice et à l'influence morale qu'ils exercent sur les détenus par l'exemple de leur dévouement, par de sages conseils et de pieuses exhortations. »

Le traité conclu le 28 avril 1841 et le règlement accepté traçaient au frère directeur son chemin ; mais des peines lui venaient du directeur séculier de la maison. Dès le mois de décembre 1842, il dut rectifier des assertions inexactes et des accusations fausses auprès du préfet du Gard. Le règlement recevait des interprétations contradictoires; les obstacles naissaient à chaque pas. Parmi les détenus se rencontrait un homme devenu fameux dans nos troubles politiques : Barbès. Il arrivait du mont Saint-Michel. Il couchait dans l'appartement au-dessus du cabinet du directeur séculier; la porte sur le corridor était fermée à clef, et la clef remise au directeur. Deux frères couchaient dans la chambre attenante; un seul s'y tenait en permanence pendant le jour. Un factionnaire armé de son sabre toujours dégainé était placé dans le corridor, où une lampe veillait durant

la nuit. Barbès ne pouvait ouvrir, sous quelque prétexte que ce fût, la fenêtre de sa chambre; il était prescrit aux deux frères chargés de veiller sur Barbès de n'avoir aucune conversation avec ce condamné. Telle était la consigne donnée le 31 janvier 1843. Le frère Facile protesta contre la partie de cette consigne qui le regardait, lui et ses frères : il croyait y trouver une preuve du peu de confiance qu'on avait dans leur discrétion; il s'étonnait que l'on pût leur interdire une parole d'édification ou de consolation; il ne voulait pas être simplement un « gardien chef » revêtu d'un habit religieux, mais il voulait conserver son indépendance et celle de ses frères dans l'observance fidèle du règlement; il ne fermait pas les yeux sur certains abus aux dépens des pauvres prisonniers.

Les frères pouvaient faire le catéchisme, mais non pas enseigner le dogme, leur disait-on. Le frère chargé de l'école n'était libre ni d'admettre ni d'exclure. Il aurait voulu pouvoir tenir un registre de demandes d'admission, qui aurait été comme une statistique morale où l'on aurait noté les antécédents, les caractères, les penchants : le nœud de la difficulté, c'était la situation du directeur séculier et du frère supérieur de la maison. Celui-ci peut mille fois plus que l'autre pour le bien, et cependant son autorité

est moindre. Là est la source des conflits, à moins que les attributions ne soient parfaitement définies, et, dans tous les cas, là résiderait toujours, pour une communauté religieuse, la difficulté d'accomplir tout le bien qui serait en sa puissance.

L'expérience de la première année à Nîmes n'avait pas pleinement réussi. L'influence bienfaisante des frères était visible, mais les rapports entre les deux genres d'autorité paraissaient laborieux, et les froissements ralentissaient le progrès moral et religieux de la maison centrale. Peut-être aussi les caractères s'accordaient-ils mal et les préventions se mettaient-elles en travers. Le frère Facile, dont les autres frères de la prison partageaient les sentiments, songeait à la retraite. Cette question de la prison de Nîmes était devenue un souci pour le supérieur général; il pria l'évêque de Nîmes, Mgr Carr, de lui donner son avis. Cet évêque, plein de piété, de prudence et de tact, adressa au frère Philippe des lettres très-dignes d'être méditées. Ce qui faisait l'importance de cette affaire, c'était la question même de l'admission des communautés religieuses dans la direction des prisons : il était désirable qu'aucune résolution précipitée ne vînt la compromettre. Le frère Philippe, avec son bon sens supérieur et son constant désir du

bien, en jugeait ainsi. Il trouva le gouvernement disposé à la conciliation, et ses entretiens avec M. Duchatel, ministre de l'intérieur, préparèrent les bonnes solutions. Un règlement dont les bases furent concertées entre le frère Philippe et le ministre de l'intérieur, et qui porte la date du 4 juillet 1843, changea la situation des frères de la prison; elle devint plus conforme à leur dignité, plus favorable à l'accomplissement du bien : il y eut plus de facilité pour une bonne surveillance, pour le maintien de l'ordre, pour l'école, l'instruction religieuse et la réforme morale, qui est l'œuvre de tous les jours.

On jugea bon de donner un successeur au directeur de la maison et au frère supérieur, qui ne demandait pas mieux : le ministre envoya à Nîmes M. Diey, inspecteur général adjoint des prisons, chargé de la direction de la maison centrale; le frère Facile fut remplacé par le frère Anicet. Tous les deux avaient les aptitudes et les qualités propres à une telle œuvre : ils marchèrent avec une entente parfaite, et le fruit de leurs efforts communs ne tarda pas à répondre à leurs espérances. Malheureusement M. Diey ne resta pas longtemps à Nîmes, et son successeur suivit d'autres errements. Il parut s'attacher à inspirer aux détenus un tout autre sentiment que le respect des frères : ceux-ci

voyaient leur autorité décliner et se perdre, et les liens de la subordination se rompre. Le frère Philippe, le 18 juin 1845, s'en plaignit au ministre de l'intérieur comme d'une situation d'une durée impossible. M. Duchatel crut pouvoir lui répondre que tous les faits allégués n'étaient pas fondés; mais les faits graves ne manquaient pas. Le supérieur général considérait la bonne volonté de l'administration locale comme une condition essentielle du succès de l'œuvre des frères dans les prisons, et prévint le ministre que si les choses continuaient dans le même état, il serait obligé de rappeler ses frères de Nîmes. L'assassinat du frère Pascal par le condamné Compagnon, dans la prison de Nîmes, au mois d'octobre 1845, produisit une vive émotion. Le coupable ayant été condamné à mort, le frère directeur et tous les frères de la prison de Nîmes demandèrent au chef de l'État grâce entière pour le meurtrier, et le sentiment public applaudit à cette démarche généreuse; mais la grâce ne fut pas accordée, de peur que l'espérance de l'impunité n'enhardît des scélérats. Les frères, malgré d'inévitables difficultés, restèrent à Nîmes jusqu'à la révolution de 1848.

Le gouvernement avait offert à l'institut des frères des Écoles chrétiennes la surveillance de toutes les maisons centrales de détention; le

frère Philippe se prêtait à ce désir, mais la prison de Nîmes était un premier essai dont il attendait les résultats : ce fut sa réponse aux ouvertures que lui fit, en novembre 1841, le directeur de la maison centrale de Fontevrault (Maine-et-Loire). Cet établissement renfermait quatorze cents détenus : douze cents adultes, deux cents enfants. Une ferme annexée à la maison offrait aux jeunes détenus une sorte d'école d'agriculture. Le quartier des femmes était sous la surveillance des sœurs de l'ordre de Marie-Joseph. Un grand nombre de détenus de Fontevrault ne parlaient et ne comprenaient que le bas-breton. Dans les premiers jours d'avril 1844, le frère Philippe, se trouvant en mesure de se charger de la maison de Fontevrault, s'y rendit lui-même, pour mieux voir ce qu'il y avait à faire. A son retour, il informa le ministre de l'intérieur du résultat de son examen. Il jugea qu'il fallait quarante-huit frères, le maintien de six gardiens pour des emplois que des frères ne pouvaient remplir, la création d'un troisième aumônier. Il avait vu travailler à Fontevrault les jours fériés, et déclara qu'il serait impossible aux frères de le tolérer, soit à la colonie, soit à la maison. Tout cela fut accepté par le ministre. Dans les derniers jours d'avril, les frères furent installés à Fontevrault

sous la direction du frère Facile, qui avait inauguré l'essai dans la prison de Nîmes. Quelques-uns d'entre eux, d'origine bretonne, pouvaient donner en bas-breton des leçons de lecture, d'écriture et de calcul. Le récit des faits dont se composait le séjour des frères à Fontevrault n'aurait pas un grand intérêt pour nos lecteurs; on sait le courage quotidien qu'impose l'accomplissement de tels devoirs ; il suffit de reproduire l'hommage rendu aux frères par le directeur de la prison de Fontevrault dans un rapport adressé au ministre en 1846 :

« Je ne saurais dire assez de bien du frère Ansevin, dont le concours toujours dévoué se retrouve partout. De la mesure dans les actes, de justes égards pour chacun, de l'intelligence dans le service et de la fermeté au besoin, font du frère Ansevin un auxiliaire éminemment utile, et que je suis vraiment heureux de pouvoir signaler aux éloges mérités de l'administration supérieure.

« J'ai dit que les frères étaient et ne pouvaient être que l'expression de leur supérieur, et cette opinion se justifie en ce moment d'une manière bien remarquable au quartier des hommes, où les frères, encouragés et fortifiés par l'exemple de leur digne supérieur, se dévouent sans retour et avec une vive satisfaction à l'ac-

complissement de leurs pénibles fonctions. Je n'ai que des éloges à donner à tous, et notamment aux frères Rugin, Namus, Rufus et Caïran, qui se placent hors ligne. »

Le frère Ansevin, mentionné avec honneur dans ce rapport, avait remplacé le frère Facile dans les fonctions de supérieur de la prison de Fontevrault. Le frère Facile occupait le même poste dans la maison centrale de Melun, ouverte au zèle des frères depuis le 1er avril 1846. Les frères étaient au nombre de cinquante : il y avait beaucoup d'ateliers à surveiller. On comptait à Melun un millier de détenus. Ils avaient la réputation d'être les plus difficiles à garder, et pourtant les frères eurent moins de peine qu'ailleurs pour rétablir l'ordre et la discipline. Ils traitaient les prisonniers avec douceur et prudence ; un détenu n'était cité au *rapport* qu'après plusieurs charitables avertissements. Une tentative de révolte de la part des hommes du *quartier-pénitencier* échoua devant la bonne attitude de tous les autres. De même que, dans cette réunion d'hommes frappés par la justice, il y a des actes de désespoir, on y rencontre aussi des tentatives d'assassinat ; les natures violentes y font parfois explosion ; mais ces actes isolés n'empêchaient pas une amélioration générale. On a vu des détenus défendre, au péril

de leurs jours, un frère contre un meurtrier. Des punitions humiliantes étaient quelquefois supportées avec une remarquable résignation.

La maison centrale d'Aniane (Hérault) où le frère Philippe, de concert avec le gouvernement, avait pu faire installer vingt frères à partir du mois de juillet 1845, éprouva de bons effets. Le nombre des détenus ne dépassait guère cinq cents. On croit assister à leur vie en lisant le règlement de leur journée depuis l'heure du lever jusqu'à l'heure du coucher. Les quatre grandes prescriptions étaient la prière, l'obéissance, la propreté, l'ordre dans le travail. Ce règlement, appelé *mesure d'ordre,* portait l'empreinte de la vigilance la plus attentive et des plus prudentes prévisions.

La surveillance des maisons centrales de Nîmes, Melun, Fontevrault, Aniane, n'avait pas été sans épreuves pour les frères, mais la pensée et l'espoir du bien les soutenaient ; le frère Philippe, après la révolution de février, ne trouvait plus dans les prisons les conditions d'ordre et d'amélioration morale. Dès le 24 mars 1848, il demandait au ministre de l'intérieur de permettre que les frères se retirassent des maisons centrales; il renouvelait la même demande le 30 août 1848. Le ministre de l'in-

térieur l'accueillit à la date du 18 septembre suivant, en remerciant le supérieur général du « dévouement dont les frères avaient fait preuve et des services qu'ils avaient rendus dans les prisons ». Les difficultés des frères leur étaient venues à la fois du personnel et des événements. En proclamant la république avec un certain appareil dans les maisons centrales, on avait enflammé des natures grossières, corrompues, toujours prêtes à la rébellion; tous ces condamnés croyaient que leur sort allait changer : ils pensaient qu'ils avaient le droit d'être séditieux. La suppression du travail dans les prisons désorganisait leur régime intérieur et faisait disparaître un grand moyen d'action salutaire.

La révolution de février coupa donc court à un essai qui, au fond, avait réussi, et dont on devra se souvenir lorsqu'on voudra résoudre, une fois pour toutes, le problème de la réforme des prisons. Le bien n'y est pas possible sans une forte influence religieuse de tous les jours; il devient difficile avec deux directions, l'une laïque, l'autre religieuse, et celle-ci subordonnée à celle-là. Le problème ne se résoudra que par la confiance absolue du gouvernement dans des communautés auxquelles seront confiés tous les soins. Il faut l'unité du commandement, l'indépendance des actes, l'esprit de suite,

l'autorité incontestée, le respect, et enfin le dévouement complet au milieu de ces réunions d'hommes malheureux, aigris par la souffrance, enracinés dans le vice, aisément emportés au souffle des passions les plus détestables, et qu'il importe d'arracher à la puissance du mal.

C'est ici qu'il faut mettre en regard, pour les comparer et les juger, les deux genres de surveillance dans les prisons : la surveillance des gardiens laïques et celle des frères. Les gardiens laïques ne quittent jamais leur sabre, leur air farouche et menaçant, ne parlent aux condamnés qu'avec mépris, ne leur font entendre que des imprécations et des jurements; ils ne les gouvernent que par la terreur. Les prisonniers, conduits comme des bêtes malfaisantes, peuvent oublier qu'ils sont des hommes, et les haines silencieuses s'amassent dans ces âmes où plus rien de bon ne descend. Les frères exercent leur surveillance sans armes; leur unique moyen de défense est leur chapelet; ils vont avec confiance, loin des sentinelles et des soldats de service, au milieu des condamnés, dans les ateliers et les préaux; ils ont un visage doux, souriant et tranquille : ils n'adressent à ces malheureux que des paroles de bonté qui les invitent à la résignation et au

courage ; ils ne leur parlent que pour leur bien, leur donnent le nom de *frères*, et les condamnés appellent *chers frères* ceux qui sont chargés de ne pas les perdre de vue. Ils se croyaient le rebut du genre humain, et voilà qu'ils trouvent des frères ! Ils se relèvent à leurs propres yeux, se sentent capables de devenir meilleurs, admirent le dévouement de ces étrangers qui viennent s'enfermer dans leurs prisons pour leur être utiles, et se livrent à de repoussantes fatigues gratuitement, sans intérêt humain, uniquement pour plaire à Dieu. Ce phénomène étonne et frappe les condamnés ; il les fait réfléchir, leur inspire du respect et de la reconnaissance. Ils tiennent à bien faire pour contenter les frères ; ils acceptent leurs réprimandes parce qu'ils savent qu'ils sont justes, et leur obéissent sans peine parce qu'ils sont menés sans rudesse et sans aigreur. Ils entendent parler de Dieu, de miséricorde, d'âme immortelle, de vie à venir, de la réhabilitation par le repentir, et des espérances, même terrestres, attachées à une vie nouvelle dans l'accomplissement du devoir. Un monde, longtemps inconnu, ou depuis longtemps oublié, se révèle ou reparaît à leurs yeux. La demeure de l'expiation devient pour eux un lieu d'étude, de travail et de méditation, et la force religieuse

triomphe de ces natures endurcies. Ces prodiges-là s'accomplissent par l'ascendant moral ; tout le secret de la réforme des prisons est là, et l'ascendant moral n'est possible qu'avec les ordres religieux.

CHAPITRE X

Les frères à l'équateur, en Cochinchine, en Tunisie, en Algérie, dans le Levant.

L'institut des frères des Écoles chrétiennes étant d'origine française, il paraîtra tout simple qu'il se soit surtout développé dans notre pays. D'après la statistique datée du 31 décembre 1873, l'institut compte chez nous neuf cent quarante-cinq établissements, plus de huit mille frères, plus de trois cent douze mille élèves, et Paris est la ville du monde où l'enseignement des frères occupe le plus de place.

En dehors de notre patrie, il n'est pas un point du globe civilisé où ne se rencontrent des frères des Écoles chrétiennes. Ils sont à Rome, depuis les premiers temps de leur congrégation, comme pour travailler au bien sous les yeux du

chef de l'Église et comme pour le prendre à témoin de la pureté de leur foi. Plus de trois mille cinq cents enfants fréquentent leurs écoles à Turin. Ils ont pris aisément racine dans la catholique Belgique, où près de quinze mille élèves reçoivent leurs leçons. On les rencontre en Suisse, en Angleterre, en Prusse et en Autriche.

La république de l'Équateur, ce petit pays qui tire de la civilisation catholique une vraie grandeur, possède, depuis 1863, des écoles chrétiennes; ce n'est pas seulement la liberté qu'elle leur donne, c'est la faveur. Elle traite les frères avec vénération, amour et reconnaissance.

Rien de plus honorable pour l'institut comme pour la république de l'Équateur que de tels sentiments. Ils se firent jour d'une façon mémorable en 1868 à l'occasion de la mort du frère Albanus (Jean Chaussée), qui avait été le chef de cette lointaine entreprise d'enseignement chrétien. Le frère Albanus, d'abord professeur à l'école normale de Rouen, puis sous-directeur du noviciat de Paris, ensuite directeur de la communauté de Mer (Loir-et-Cher), était parti pour l'Amérique du Sud, en 1863, en qualité de visiteur. Le frère Philippe, dans sa circulaire du 29 avril 1868, rendait hommage à ce fondateur des établissements des écoles chré-

tiennes à l'Équateur. « Dans cette nouvelle mission, disait-il, il s'est, pour ainsi dire, montré supérieur à lui-même, par un accroissement de cette foi agissante, de ce zèle actif et prudent et de cet esprit éminemment religieux qui doivent caractériser tout homme consacré à Dieu et voué à l'éducation chrétienne des enfants. »

Le frère Albanus mourut du typhus à Quito le 11 mars 1868. « Mon cher frère, dit-il à celui qui vint l'avertir du danger, depuis que je suis à l'Équateur, j'ai toujours communié comme en viatique, dans le but de me préparer à mourir. » Il se félicitait, à sa dernière heure, du sacrifice qu'il avait fait en s'éloignant de la France, et d'être allé à l'Équateur pour y travailler à la gloire de Dieu. Sa mort fut considérée comme un malheur public : ses funérailles furent une belle et touchante manifestation. Nous avons sous les yeux des lettres et des discours recueillis par les frères de Quito et qui recommandent au respect de tous la mémoire du frère Albanus. On entend le délégat apostolique, des évêques, des ministres, on entend des accents d'admiration pour l'institut du vénérable de la Salle, et ces voix qui partent de l'autre côté des océans nous étonnent et nous plaisent. Les restes du frère Albanus reposent

dans l'église des religieuses carmélites de Quito : la prière les garde.

Deux ans après le départ du frère Albanus pour l'Équateur, quatre frères s'embarquaient pour la Cochinchine ; le lendemain de la conquête des trois provinces qui forment aujourd'hui une colonie française, le contre-amiral de la Grandière s'était adressé au frère Philippe ; il désirait que l'éducation chrétienne des enfants devînt la base de la constitution de la nouvelle colonie. Le supérieur général s'était empressé d'accueillir ce vœu. Les frères ouvrirent leur établissement à Saïgon le 9 janvier 1866, aux frais de l'administration de la colonie. Un an plus tard, un cinquième frère arrivait à Saïgon, une nouvelle école chrétienne s'établissait dans la ville. Vers la même époque trois frères, sur la demande du ministre de la marine, arrivaient à Mitho, et trois classes s'ouvraient ; de nombreux enfants les fréquentent ; ils appartiennent presque tous à des familles catholiques. En 1869, trois frères passèrent encore les mers pour porter à la nouvelle colonie l'enseignement chrétien ; ils s'établirent à Vinh-Long aux frais du gouvernement français. Combien est digne d'admiration le dévouement de ces civilisateurs religieux !

Mentionnons les établissements des frères à

Madagascar, aux Seychelles, dans les Indes anglaises, aux Indes orientales; on en compte vingt-trois dans l'île de la Réunion et dans l'île Maurice, et toutes ces maisons sont prospères. Les écoles chrétiennes dans l'île de la Réunion datent de 1816; M. de Bouvet, nommé gouverneur de l'île Bourbon en 1814, avait demandé dix frères en même temps que six prêtres et huit sœurs de charité, mais il attendit deux ans les pieux instituteurs; les difficultés furent surtout aplanies par les énergiques et persévérants efforts d'un créole de Bourbon, M. Desbassyns de Richemont.

Dans cette grande expansion de la famille du vénérable de la Salle, nous aimons à saluer une école chrétienne aux lieux où mourut saint Louis; en 1855, le frère Philippe, se rendant aux désirs de Mgr Fidèle, évêque de Rosalie, vicaire apostolique à Tunis, lui envoya des frères; plus de quatre cents élèves fréquentent l'école. Les frères donnent leur enseignement en langue italienne, parce qu'elle est la plus répandue dans le pays, mais la langue française n'est pas négligée. Le vicaire apostolique, soutenu par les offrandes des chrétiens de Tunis, a pris à sa charge les frais de l'établissement. Le bey encourage les frères; il leur a fait don, en février 1874, de la maison qui sert à leur

école. Un établissement de trois frères est ouvert à la Goulette depuis le mois de novembre 1871. Le bien que les pieux instituteurs accomplissent en Tunisie aide à y maintenir l'influence française.

Si nous passons de la Tunisie à l'Algérie, nous voyons les frères concourir à l'œuvre de civilisation que nous poursuivons avec tant de peine depuis plus de quarante ans. Leur place était marquée au milieu de notre conquête africaine où la force toute seule ne peut rien fonder; mais il est dans la destinée de ce pays de rencontrer, plus qu'un autre, l'obstacle sur le chemin du bien. Il fallut dix ans de négociations et d'efforts pour obtenir des frères ; Mgr Dupuch, évêque d'Alger, en fit la demande dès l'année 1842; le frère Philippe était tout prêt, mais chaque jour voyait naître des difficultés nouvelles. Mgr Dupuch pria le frère Philippe de suivre et de mener à bonne fin cette importante affaire au ministère de la guerre ; quelque grand que fût l'ascendant du négociateur, l'affaire traînait sans conclusion, et les dernières difficultés ne se trouvèrent vaincues qu'en 1852 par le successeur de Mgr Dupuch. Un décret présidentiel, daté du 24 juillet 1852, autorisait l'institut des frères des Écoles chrétiennes à établir et à diriger des écoles dans les posses-

sions françaises du nord de l'Afrique. Mgr Pavy obtint que la commune d'Alger louerait une maison pour les frères et pourvoirait aux frais de leur entretien. Le 18 décembre 1853, le ministre de la guerre délivrait un permis de passage gratuit pour les frères destinés à commencer l'établissement d'Alger, et le 22 décembre l'évêque d'Alger adressait à ses curés une circulaire dont voici les premières lignes :

« Nous avons une bonne nouvelle à vous annoncer. Les vénérables frères des Écoles chrétiennes, appelés depuis si longtemps par nos vœux et par nos démarches les plus actives, sont enfin arrivés dans notre ville épiscopale. A la demande de plusieurs communes, ils viennent fonder au milieu de nous quelques-uns de ces précieux établissements qui sont l'une des gloires les plus pures du catholicisme et comme la seconde providence de la famille populaire. Vous vous réjouirez avec nous d'un événement si fécond en résultats pour la régénération de l'enfance et de la jeunesse de ce pays. Vous les verrez bientôt à l'œuvre, et si vous ne les connaissez déjà, *vous jugerez promptement de l'arbre par ses fruits.* »

L'établissement d'Alger s'ouvrit le 1er janvier 1854. Le début fut marqué par l'admission de plus de cinq cents enfants. En 1856, la

maison ne pouvant plus suffire, la grande majorité de la population demanda l'ouverture d'une nouvelle école dans l'un des quartiers de la ville. Le conseil municipal, composé d'Européens et d'indigènes juifs ou mahométans, se réunit pour en délibérer. Les indigènes, comprenant mal la langue française, ne pouvaient pas suivre la discussion. Pour éclairer leur vote, ils s'adressèrent à l'un d'entre eux qui leur dit : « Si un tel et un tel parlent en faveur des frères chrétiens, ce sera un signe que les frères chrétiens sont mauvais; si, au contraire, ils parlent contre eux, nous pouvons croire que les frères chrétiens sont bons, et nous voterons pour eux. » Les deux conseillers municipaux dont le sentiment devait être un avertissement suffisant ne manquèrent pas de dire beaucoup de mal des frères, et ce fut alors qu'un Arabe, membre du conseil, s'adressant au maire, s'étonna que deux Français eussent parlé contre une institution qui faisait tant d'honneur à leur pays : un disciple de Mahomet faisait la leçon aux deux disciples de Voltaire. Tout le conseil, moins les deux, vota en faveur des frères. D'autres villes de l'Algérie voulurent avoir des écoles chrétiennes : Oran et Blidah en 1854, El-Biar, Tlemcen et Constantine en 1855. L'établissement de Milianah,

sous le nom d'institution libre et par les soins généreux de Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, s'ouvrit au mois d'octobre 1869. Mostaganem a eu le sien en novembre 1868, grâce au zèle de Mgr Callot, évêque d'Oran, et de M. Gazel, curé de Mostaganem ; le maire et quelques gens de bien, parmi lesquels figure le consul de Suède et de Norwége, soutiennent de leurs libéralités cette utile institution. A Stora, le maire a tout fait ; il s'est montré l'ami, la providence des frères.

Toutes ces écoles étaient en plein succès, mais elles étaient chrétiennes : voilà un tort que ne pardonnent pas certains hommes de notre temps qui pensent être en progrès. Le christianisme, à leurs yeux, est une tache dont il importerait de laver l'humanité. Un trop grand nombre de ces hommes fut porté au pouvoir par la révolution du 4 septembre, et nulle part plus qu'en Algérie la haine de la religion ne produisit des actes malheureux. On vit tout à coup apparaître à Alger un nouveau conseil municipal devant lequel plus rien ne resta debout ; l'omnipotence de cette commune s'exerça d'abord contre les frères chargés de l'enseignement primaire communal ; il leur fut notifié qu'on n'aurait plus besoin de leur concours à partir du 1er janvier 1871. La déli-

bération fut prise à l'unanimité, moins deux voix : l'un des deux opposants était juif, l'autre musulman. Cette décision violait la loi du 15 mars 1850 et la loi du 9 mars 1852; elle atteignait la conscience des gens de bien; les réclamations et les plaintes furent vives; mais les abus de pouvoir sont devenus les habitudes des révolutions. Un comité, composé d'honnêtes gens résolus, se mit à l'œuvre; une pétition, signée par plus de sept mille chefs de famille, fut inutilement adressée au commissaire extraordinaire de la république. Une lettre de Mgr l'archevêque d'Alger, le 19 décembre 1870, demanda justice au gouvernement de la défense nationale; celui-ci répondit qu'il ne pouvait pas imposer aux communes et à leurs conseils municipaux la conservation « du mode d'éducation qui présente à leurs yeux l'inconvénient de constituer un monopole exagéré au profit d'une seule communion religieuse ». La délégation de Bordeaux oubliait ou ignorait apparemment que la commune d'Alger avait à la fois des écoles laïques et religieuses et même des écoles israélites et musulmanes, et que les écoles congréganistes seules étaient frappées.

Cependant le jour de l'exécution de la résolution dictatoriale approchait; une protestation du frère visiteur, au nom des directeurs des

trois écoles communales et congréganistes de la ville, fut signifiée au maire d'Alger, par exploit d'huissier, le 31 décembre 1870. Le maire d'Alger, M. Wuillermoz, passa outre; mais les agents chargés de l'exécution de l'acte illégal, durent constater que les frères ne cédaient qu'à la violence. Le nouveau conseil municipal s'était prévalu de la volonté du peuple, et des milliers de signatures honorables avaient protesté contre sa décision; quand les frères chassés brutalement des écoles communales ouvrirent à Alger des écoles libres, trois mille enfants accoururent autour d'eux; leurs élèves plus nombreux que ceux des écoles laïques attestaient, malgré les violences officielles, de quel côté se trouvaient les sympathies de la majorité de la population.

Les exemples révolutionnaires d'Alger eurent des imitateurs à Oran, à Tlemcen, à Constantine; les frères de ces trois villes avaient pour eux la loi et contre eux la force. Les violateurs de la loi ne pensent pas à tout; ils ne savaient pas que les frères étaient établis à Oran et à Tlemcen en vertu de conventions qui obligent. Dans un traité passé entre le frère Philippe et le maire de chacune de ces deux villes, il était stipulé « que, dans le cas où l'administration municipale voudrait fermer ou supprimer l'école, la sup-

pression ne pourrait avoir lieu qu'après avoir été notifiée six mois d'avance au supérieur général. » La commune d'Oran n'osa pas braver cette clause, mais les radicaux de Tlemcen ne reculèrent pas ; ils procédèrent par des voies de fait contre les frères, qui leur résistaient au nom du droit.

La dépossession violente des frères de Constantine indigna les catholiques de la ville, mais les victimes ne purent que protester : il n'y avait pas de justice.

Les choses commencèrent à changer de face après les élections générales du 8 février 1871 ; la nomination du vice-amiral comte de Gueydon au poste de gouverneur général civil de l'Algérie présageait un temps meilleur ; sa circulaire du 11 septembre 1871 aux préfets des départements d'Alger, d'Oran et de Constantine, leur rappelait leurs devoirs et ne ménageait pas les municipalités usurpatrices. La pétition à l'Assemblée nationale en faveur des écoles catholiques à Alger, pétition appuyée sur les faits et les pièces, fut comme un dossier complet. Les établissements des écoles chrétiennes en Algérie, grâce au gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, sont aujourd'hui rentrés dans la plénitude de leurs droits.

Pendant que nous racontions en traits ra-

pides les fondations d'écoles chrétiennes en Algérie, leur religieux succès et leurs épreuves, un nom se présentait souvent à notre pensée : le nom du frère Judore, assistant. Il a été le principal organisateur de ces établissements; il a dirigé, éclairé, encouragé. Les fatigues des pérégrinations africaines ne l'ont jamais arrêté. Sa féconde activité suffisait à tout. Doux et bon dans son caractère et dans ses habitudes, le frère Judore sut être ferme et résolu en face des municipalités révolutionnaires de l'Algérie; après avoir combattu pour les droits de son institut et pour la cause même de la justice, il a joui de la paix retrouvée. Dans une lettre datée d'Alger, le 23 mars 1871, il parlait des maisons de la province d'Oran qu'il venait de visiter et des établissements d'Alger; son cœur était navré des persécutions, mais doucement touché des sacrifices que s'imposaient les populations pour garder les frères. Au plus fort de l'épreuve, il disait : « Nous sommes pleins de confiance et d'espoir. » Ces deux mots ne quittent jamais une âme chrétienne, parce qu'ils viennent de Dieu, dont la parole ne trompe pas.

Bâtir, planter, semer, acheter et vendre, tout cela ne suffit pas pour constituer une société; il y a des vérités essentielles à connaître et des devoirs à remplir. Ces vérités et ces devoirs

sont du domaine religieux. Le christianisme est la plus grande lumière qui ait été donnée aux hommes. Un peuple est civilisé en raison de la sincérité et de l'étendue des sentiments chrétiens. L'Algérie ne sera ce qu'elle doit être que par les croyances qui font l'honnêteté publique, donnent de la vigueur à l'âme, inspirent le patriotisme. L'enseignement populaire religieux, c'est le granit sur lequel les institutions se fondent; c'est le point de départ, la garantie, la sécurité. L'institut des frères des Écoles chrétiennes marque d'une bonne empreinte tout ce qu'il touche; il fait des hommes et des citoyens. Il est supérieur dans tout ce qu'il enseigne. Plus il multipliera ses écoles en Algérie, mieux s'affermira notre conquête, mieux cette France d'outre-mer se pénétrera des idées sans lesquelles aucune colonisation, aucune civilisation n'est possible. Il faut des ordres religieux pour défricher les âmes comme pour défricher la terre; évêques et prêtres séculiers ont déjà beaucoup fait en Algérie; mais nous croyons que, dans ce pays-là, les ordres religieux seront les grands ouvriers de l'avenir.

Ils auront aussi leur place dans les futures destinées de l'Orient, et nous voyons avec joie les frères des Écoles chrétiennes commencer à

s'établir dans ces contrées semées de tant de débris et où tant de choses doivent s'accomplir. Le christianisme est la grande condition de la renaissance du monde oriental; les écoles chrétiennes renferment donc le secret de son avenir. Le frère Philippe ne l'ignorait pas; il s'est prêté avec empressement à tout projet inspiré par cette pensée; il a fait de son mieux pour établir des maisons dans le Levant. Ses désirs étaient ceux des lazaristes. C'est de concert avec eux et par leur généreux appui qu'un établissement de frères s'ouvrit à Smyrne au mois d'avril 1841 ; cet établissement compte aujourd'hui plus de quatre cents élèves répartis en neuf classes. A Constantinople, comme à Smyrne, les frères ont répondu à l'appel des lazaristes; ils ont trois quartiers, l'un à Péra, l'autre à Galata, le troisième au Saint-Esprit. Le pensionnat qu'ils avaient établi au centre de Péra en 1857, avec l'autorisation du gouvernement turc, s'était promptement acquis un bon renom; l'établissement, en 1870, ayant été dévoré par un de ces incendies si fréquents à Constantinople, les frères ont bâti à Kadi-Keui, et l'on admire la tenue des élèves du pensionnat comme la beauté du site. Mgr Hassoun, dont on connaît la fidélité catholique et les épreuves, voulut écrire. en 1857, au frère Philippe pour

rendre hommage aux pieux et dévoués instituteurs.

Les bords du Nil connaissent aussi les frères; ceux-ci ont rencontré la protection de l'évêque d'Alexandrie et du vicaire apostolique du Caire, le bienveillant concours des lazaristes et des pères de Terre-Sainte; ils ont reçu du vice-roi d'importants témoignages d'intérêt. A Alexandrie, comme au Caire, ils ont un pensionnat et des écoles gratuites; tous les élèves des écoles gratuites sont catholiques, mais les enfants appartenant aux diverses sectes chrétiennes et même à la religion musulmane ne sont pas exclus du pensionnat. Que de bonnes impressions et de bons exemples dont le souvenir peut n'être pas perdu !

Les représentants de la France à Constantinople, à Smyrne, en Égypte, apprécient l'œuvre des frères ; ils savent qu'ils font honneur à notre patrie, et que leurs vertus l'aident à se faire respecter. Toutes les formes de l'apostolat français, en se dévouant au bien, travaillent pour le bien même de la France.

CHAPITRE XI

Les frères des Écoles chrétiennes dans le Canada et aux États-Unis. -- Les frères d'Irlande.

Le génie chrétien est un génie de conquête ; le missionnaire et la sœur de charité sont de race conquérante : le frère des Écoles chrétiennes est de même race. S'il ne s'agissait que d'enseigner la lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique, l'histoire, la géométrie, le dessin linéaire, le frère des Écoles chrétiennes n'aurait pas l'idée de passer les mers et d'aller aux pays lointains ; l'enseignement primaire tout seul n'a pas cette puissance ; elle n'est donnée qu'à l'enseignement chrétien. Pour qu'un instituteur se décide à franchir les espaces immenses, il faut que son âme ait entendu la divine parole : « Allez et enseignez ; » cette pa-

role, prononcée par Celui qui était la Vérité, a été adressée à des hommes chargés de porter la vérité. L'institut du vénérable de la Salle n'a pas seulement mission de combattre l'ignorance, mais il a aussi et surtout mission de faire des chrétiens. Voilà pourquoi les frères, à la voix de leur supérieur, se dirigent vers les contrées les plus reculées du globe.

Rien de plus attachant que les fondations naissantes ; elles prennent un intérêt particulier sur cette terre d'Amérique où tout est d'hier, où les vastes solitudes attendent l'homme, où l'avenir est étroitement lié au christianisme, car des républiques américaines sans religion conduiraient à la barbarie. Mais telle n'est pas la marche actuelle des sociétés dans le nouveau monde ; quoique les éléments mauvais soient déjà assez considérables pour qu'il faille les combattre, le sentiment général favorise ou laisse s'accomplir les œuvres catholiques ; les ordres religieux prospèrent en Amérique, et les enfants du vénérable de la Salle avaient leur place marquée dans ce grand travail d'édification chrétienne. Leur œuvre commença dans une région autrefois française, qui garde notre langue et qui nous est restée toujours chère ; c'était en 1837, cent ans après une première tentative dont la Providence avait voulu ajourner le succès.

M. Quiblier, supérieur du séminaire de la congrégation de Saint-Sulpice à Montréal, douloureusement frappé du délaissement des enfants pauvres autour de lui, demanda des frères au frère Anaclet, supérieur général; Mgr Lartigue, évêque de Montréal, joignit ses instances aux siennes. Le 10 octobre 1837, le paquebot *Louis-Philippe*, partant du Havre, emportait quatre frères des Écoles chrétiennes : le frère Aidant, directeur, les frères Adebertus, Rombaud et Euverte. Ils avaient pour compagnons de route trois prêtres de Saint-Sulpice : MM. Billaudèle, Chabbos et Raymond. Ils arrivèrent à New-York le 3 novembre, et le lendemain ils partaient pour le Canada. Trois jours après ils étaient à Montréal après avoir remonté le fleuve Hudson jusqu'à Troy. Les sulpiciens leur offrirent l'hospitalité dans leur séminaire. Le curé de Montréal annonça au prône que ceux qui voudraient confier aux frères l'éducation de leurs enfants pourraient les présenter au frère directeur le 21 décembre. Ce jour-là, deux cents enfants furent admis; les classes ne tardèrent pas à s'ouvrir; une messe solennelle du Saint-Esprit les inaugura le 22 janvier 1838; Mgr Bourget, évêque coadjuteur de Montréal, y assistait. M. Quiblier prononça un discours sur les avantages d'une bonne éducation; l'évêque coadjuteur bénit les

classes ; une quête fut faite pour fournir aux enfants pauvres les objets nécessaires, et la charité des assistants fut généreuse. Le 6 juin 1838, les frères quittaient le séminaire pour s'établir dans une maison attenante à leurs classes, rue Saint-François-Xavier : le nom de cet admirable apôtre s'offrait à eux comme un encourageant souvenir. Ils durent faire passagèrement le sacrifice de leur chapeau tricorne : maintenant ce chapeau est universellement respecté. Les quatre frères étaient à l'œuvre depuis quatre mois à peine, lorsqu'un singulier témoignage d'estime leur fut donné par les prêtres et les marguilliers de Montréal. Dans une assemblée annoncée au prône de la messe paroissiale et convoquée au son de la cloche, il fut résolu unanimement que les frères des Écoles chrétiennes qui viendraient à décéder dans la paroisse de Montréal seraient inhumés gratuitement sous les voûtes du chœur de l'église paroissiale, et qu'un « service de deux cloches » serait célébré au jour de leur sépulture aux frais de la fabrique : « l'une et l'autre faveur, disait la délibération, en témoignage de la reconnaissance des paroissiens pour les importants services qu'ils rendent à la jeunesse de cette ville. » M. Quiblier, supérieur du séminaire, curé de Montréal, donna aux frères communication de cette résolution.

Le frère Philippe, qui aimait à voir son institut s'étendre, s'intéressait à ce cher arbre de Saint-Yon transplanté sur le sol américain ; les succès des quatre frères, si utilement soutenus par les pieux sulpiciens de Montréal, firent partie des premières consolations du successeur du frère Anaclet. Il leur adjoignit volontiers de nouveaux compagnons de travail selon les besoins de l'accroissement des classes. Le nom de M. Quiblier se mêle avec beaucoup d'honneur à ces développements rapides ; par ses soins dévoués, des acquisitions sont faites et des constructions s'élèvent. Douze classes y sont installées. Une chapelle à l'usage des frères et de leurs écoliers fut placée sous le vocable de saint Joseph et bénie par l'évêque coadjuteur de Montréal ; elle recevait les dons des catholiques de la ville ; mais les bienfaiteurs généreux des frères étaient surtout les sulpiciens de Montréal. Patronner les frères des Écoles chrétiennes est comme une tradition parmi les enfants de M. Olier ; les curés de Saint-Sulpice furent, à Paris, les premiers soutiens du vénérable de la Salle, et l'on aime à voir, à deux siècles de distance et au delà des océans, les fils de la même maison fidèles aux mêmes sentiments. Vingt-cinq frères firent la classe à dix-huit cents enfants. Ils eurent la joie de voir, le jour de la

Toussaint de 1840, quatre postulants, leurs anciens élèves à Montréal, prendre l'habit : c'était le recrutement sur place. L'année 1840 leur apporta aussi un encouragement important ; ils reçurent la visite du gouverneur général du Canada, lord Sydenham, qui se rendit soigneusement compte de tout et n'eut que des louanges à donner. Une autre visite, plus précieuse pour des religieux, leur fut très-douce l'année suivante ; ils firent leurs classes en présence des évêques de Montréal, de Québec, de Kingston et de Boston, accompagnés d'un nombreux clergé ; ils reçurent des félicitations et des bénédictions. Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy, vint bientôt y joindre les siennes ; il errait alors loin de son troupeau. En 1843, Québec eut ses écoles chrétiennes, et les frères y obtinrent promptement autant de confiance qu'à Montréal. L'heure était venue pour eux de se porter sur d'autres points de la terre américaine ; le frère Aidant, sur les instances de l'archevêque de Baltimore, alla fonder dans cette ville une école. Ce fut lui que le frère Philippe autorisa, en 1847, à venir à Paris rendre compte de l'œuvre des frères en Amérique depuis dix ans. Quels touchants et intéressants récits on entendit alors dans la maison mère !

Le frère Aidant reprit le chemin de l'Amérique,

emmenant cinq frères avec lui. Il y avait toujours plus de moissons que d'ouvriers. En 1844, les frères s'établissaient à Trois-Rivières. Une heureuse nouveauté avait commencé à Montréal : l'enseignement de la langue anglaise en deux classes pour les enfants de nation irlandaise installés dans l'ancienne maison des Récollets. Les frères Laurence et Francis dirigeaient les deux classes. Ces abeilles sorties de la ruche canadienne se présentaient avec le miel de leur pays. Deux nouvelles classes anglaises et une école d'adultes avec cent vingt élèves marquèrent l'année 1845. A Montréal comme à Paris, comme en tout pays du monde, l'école d'adultes, cette belle création des frères, est un bienfait que le peuple comprend.

Nos lecteurs se souviennent du frère Facile, homme de caractère et de capacité, qui avait dirigé vigoureusement la surveillance de quelques maisons centrales de force et de correction ; et dont parfois les manières avaient paru empreintes de rudesse ; le désir du bien, soutenu par une foi profonde, avait adouci en lui certaines aspérités, et lorsque, en 1848, les frères furent retirés des maisons centrales, le frère Philippe vit en lui un instrument précieux pour les écoles chrétiennes du nouveau monde. Le frère Aidant, qu'il s'agissait de remplacer en

qualité de directeur et de visiteur de la province du Canada et des États-Unis, avait beaucoup fait en onze ans ; la province d'Amérique possédait alors cinq maisons : celle de Montréal, qui comptait vingt-trois classes; celle de Québec, six classes ; celle de Trois-Rivières, trois classes ; celle de Baltimore, cinq classes ; celle de New-York, trois classes. Trois noviciats, l'un à Montréal, l'autre à New-York, le troisième à Baltimore, représentaient l'avenir de l'œuvre sur le sol américain. L'enseignement chrétien occupait une cinquantaine de frères ; il devait recevoir de la direction du frère Facile, dans l'espace de douze années, de nouveaux et grands développements. Dans ces pays d'Amérique où se multiplient les expéditions de tout genre, l'enseignement chrétien eut les siennes, et l'initiative, si diversement appliquée et qui constitue l'exercice permanent de la puissance de l'homme, se mit au service du bien. Représentons-nous le frère Facile, avec son costume désormais universellement respecté, parcourant l'Amérique du Nord, visitant les écoles, s'assurant du bon travail des élèves comme du bon esprit des maîtres, fondant des écoles comme d'autres fondent des États, imprimant partout le bon mouvement et la direction féconde. Lorsque, par les ordres du frère Phi-

lippe, il rentra en France en 1861, il laissait derrière lui, dans le Canada et les États-Unis, soixante-dix-huit écoles, deux cent cinquante-neuf classes, vingt-quatre mille cinq cent trente-deux élèves, trois cent soixante-huit frères, soixante-quatorze novices. Accroissement merveilleux et qui ne s'est point arrêté !

En 1863, le frère Philippe crut devoir, dans l'intérêt d'une meilleure surveillance des établissements devenus si nombreux, partager l'Amérique du Nord en deux provinces : celle du Canada et celle des États-Unis. Le frère Ambroise, qui dirigeait les écoles de Saint-Louis dans le Missouri, fut nommé visiteur de la province des États-Unis, en résidence à New-York, et le frère Liguori, directeur du pensionnat de Moulins, fut nommé visiteur de la province du Canada, en résidence à Montréal. En vertu de la loi d'obéissance, un frère quittait tout à coup le Bourbonnais pour aller s'embarquer au Havre et mettre l'immensité des mers entre sa patrie et de nouveaux devoirs. Mais la patrie restait toujours chère à ces ouvriers apostoliques entraînés sous d'autres cieux, et nous allons reproduire un document qui atteste à la fois l'union des frères entre eux et leur fidélité au souvenir de la France. C'est une adresse des frères des États-Unis et du Canada au très-

cher frère Philippe, datée de Montréal le 1er avril 1864 :

« Très-cher frère supérieur,

« L'extension toujours croissante que prend l'institut du vénérable de la Salle dans l'Amérique du Nord vous a inspiré la pensée de faire deux provinces dans ce pays, qui jusqu'à présent n'en a formé qu'une.

« Nous mêlons nos voix à celles, très-nombreuses, des amis du bien pour applaudir à cette sage mesure, dont on espère les fruits les plus consolants.

« Pour nous, très-cher frère supérieur, nous tenons à dire qu'un seul désir nous anime : c'est de voir se maintenir, malgré cette séparation qui vient d'être établie entre les frères des deux provinces, le plus grand esprit d'union.

« Les intérêts matériels, si puissants ailleurs pour diviser ceux mêmes qui devraient être le plus étroitement unis, n'auront, nous osons le promettre, aucune force pour désunir des frères qui, jusqu'à ce jour, n'ont eu qu'une pensée, se grouper autour de leurs règles et de leurs supérieurs pour trouver auprès d'eux l'énergie et la force nécessaires à l'accomplissement de leur belle mission.

« Certainement, très-cher frère supérieur, tous vos inférieurs de l'Amérique du Nord acclameront cette manifestation, et de grand cœur apposeraient leur nom au bas de ces quelques lignes, trop infidèle expression de leurs dispositions. Dans l'impossibilité où nous nous trouvons réduits de vous offrir ce solennel hommage de notre très-cordial besoin d'union, nous vous prions de vouloir agréer l'expression que vous présentent, au nom des districts des États-Unis et du Canada, quelques-uns des frères des deux communautés mères.

« Ils sont heureux de déposer à vos pieds ce témoignage non équivoque de leurs sentiments.

« D'ailleurs, il nous paraît superflu de parler de la parfaite harmonie qui doit toujours régner entre l'Amérique et la métropole. Quelle fille bien née put jamais consentir à avoir pour sa mère des sentiments autres que ceux de l'amour, de la reconnaissance et d'un dévouement sans bornes !

« Notre cri de ralliement, s'il nous en fallait un, serait : A celle qui nous engendra ! à la France !

« Ces sentiments, très-cher frère supérieur, nous vous les adressons, parce que vous êtes notre père et notre premier supérieur; mais nous avons la confiance que vous daignerez en faire

part aux très-chers frères assistants, et en particulier à celui dont la vie presque entière a été consacrée au développement et à l'affermissement de l'institut parmi nous; à celui que tant de liens rattachent à nos reconnaissantes contrées, au très-cher et bien-aimé frère Facile. »

Le nom de ce frère arrive ici comme un bon souvenir; le frère Facile avait été nommé assistant dans un chapitre général tenu à Paris en 1861; il était dans le Régime le représentant particulièrement compétent des intérêts de l'institut en Amérique.

L'œuvre des écoles chrétiennes, en Amérique, s'est recrutée dans toutes les nationalités du pays; dans la pieuse milice de Jean-Baptiste de la Salle marchent des Franco-Canadiens, des Anglo-américains, des Irlandais, des Belges, des Allemands. Ils aiment la France parce qu'elle est la patrie de leur vénérable fondateur, le centre de leur ordre, et parce que c'est de la France que sont partis les premiers instituteurs chrétiens pour le nouveau monde. Les frères des régions américaines ont déjà rencontré la contradiction; mais les journaux qui les attaquent sont réfutés par d'autres journaux sincères, sérieux et s'appuyant sur des faits; on accuse les frères de n'enseigner que le caté-

chisme ; on n'a qu'à examiner les cahiers des élèves ou les interroger. On reproche aux maîtres chrétiens de donner trop de place à la prière ; il leur a été répondu que les frères enseignent six heures par jour, et qu'à chaque heure qui sonne, un enfant dit : « Souvenons-nous que nous sommes en la présence de Dieu. » Cela prend une minute, ce qui fait six minutes en six heures de classe. A la fin de chaque journée le frère fait une demi-heure de catéchisme : voilà donc trente-six minutes données aux choses religieuses. Les cinq heures et vingt-quatre minutes qui restent sont consacrées à tout ce qu'il est possible d'apprendre dans les écoles primaires, depuis la lecture et l'écriture jusqu'à l'algèbre, la géométrie et la mécanique. Plaider la cause des frères des Écoles chrétiennes est facile ; ils n'ont besoin que d'être connus pour être victorieux. Ils ont pour eux en Amérique tous les témoins sérieux de leurs œuvres, l'autorité publique sous toutes ses formes, tous les jugements de quelque valeur.

On remarqua, dans les premiers mois de 1869, l'hommage qui leur fut rendu à Montréal par le gouverneur général du Canada, lord Young ; sa visite à la principale école des frères fut une fête et comme la consécration officielle britannique de leur enseignement. Lord Young parla d'une

« bonne éducation chrétienne » comme du plus sûr moyen de servir l'État et d'être utile aux hommes, et loua l'œuvre des frères comme le type de cette bonne éducation. Le gouverneur général du Canada vit avec un intérêt particulier, parmi ceux qui lui furent présentés, le frère Adelbertus, l'un des quatre frères venus de France au Canada en 1837, et le seul survivant de ces quatre premiers missionnaires de l'institut en Amérique. Ceux-ci étaient déjà des ancêtres, et, dans l'espace de trente-deux ans, combien leur postérité avait été belle! On les suit sur une carte géographique comme on suit une expédition. La puissance du Canada se compose aujourd'hui de six provinces : Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, comprenant le cap Breton, la Colombie anglaise et Manitoba, au nord des États-Unis. Les frères ont pénétré dans toutes ces contrées, et, depuis 1869, ils se sont établis à Charlottetown, capitale de l'île du Prince-Édouard, qui forme un gouvernement à part : ils avaient déjà, depuis 1865, une maison et plusieurs écoles à Halifax.

Un publiciste protestant qui a visité ces écoles et qui a rendu compte, dans un journal d'Halifax, de ce qu'il a vu, fut émerveillé de la parfaite discipline des élèves, de leur silence absolu, de leur obéissance muette et prompte,

de leur grande assiduité. Il remarqua, dans la première classe ou classe commerciale, plusieurs élèves très-avancés dans la science de la navigation, la bonne tenue et l'honnête physionomie de tous les écoliers, « catholiques ou protestants ». La courte prière à laquelle un coup de cloche invite toutes les heures ne lui fait pas peur ; « chaque enfant, dit-il, peut répéter intérieurement les prières apprises sur les genoux de sa mère. » Mais ce que le visiteur ne cessait d'admirer dans la classe commerciale c'étaient, sous la direction du frère Christian, « les exercices passablement difficiles en géométrie, en trigonométrie, en arpentage, en algèbre, en philosophie, en astronomie, en navigation, en histoire, en arithmétique, en géographie et en architecture. » Les *ignorantins* sont devenus effrayants de science, et il faut être effrayant d'ignorance pour appeler « ignorantins » de tels maîtres.

Si l'on songe que le Canada est un tiers plus grand que la France et qu'il possède à lui seul autant de richesses agricoles, forestières et minérales que la France et l'Allemagne réunies, on comprendra quel pourra être son avenir le jour où l'exploitation de tant de richesses deviendra possible. Cette grande contrée n'a pas quatre millions d'habitants : elle pourait conte-

nir des peuples. Les frères des Écoles chrétiennes, devancés dans le Canada par nos missionnaires et nos religieuses, travaillant comme eux dans la sphère de la règle et du devoir, accomplissent une œuvre de civilisation et de propagande chrétiennes; ils mettent en quelque sorte aux mains des générations nouvelles l'outil dont elles ont besoin pour se frayer un chemin vers l'avenir, et font aimer la France. Le nom du frère Philippe, dont la pensée dirigeante ne quittait jamais ses envoyés, demeure attaché à cette prise de possession du sol américain par les vaillants enfants du vénérable de la Salle.

L'action directe sera toujours la plus grande manière de faire le bien dans le monde; une autre manière existe, c'est d'être imité dans le bien que l'on désire accomplir. On sait quelles semences heureuses répandit en Angleterre l'exil de nos évêques et de nos prêtres; c'est de lenr émigration que date le mouvement catholique dans le Royaume-Uni. L'Irlande vit naître, au commencement de ce siècle, l'œuvre des écoles chrétiennes; M. Edmond Rice, de Waterford, fonda en 1802 la première de ces écoles gratuites dans sa ville natale; une telle œuvre pouvait-elle n'être pas encouragée par l'évêque de Waterford? Mgr Thomas Hussey et Mgr John

Power se montrèrent successivement les protecteurs zélés de l'entreprise. La bonne éducation de l'enfance et de la jeunesse sera toujours la principale sollicitude de l'Église catholique. Les auxiliaires ne manquent jamais aux fondateurs d'œuvres utiles : M. Edmond Rice rencontra d'abord deux jeunes coopérateurs, et les classes s'ouvrirent le 1er mai 1804; un troisième auxiliaire ne tarda pas à se présenter. Les succès de l'école de Waterford furent rapides et complets; les familles bénissaient l'œuvre naissante. Ces bons résultats inspirèrent à un commerçant, M. Thomas O'Brien, le dessein d'établir une école gratuite à Carrick-on-Suir, en 1807; une autre fut fondée la même année à Dongowen. Ces trois écoles prospéraient, de nombreux élèves les fréquentaient; elles étaient dirigées par neuf maîtres.

Des hommes d'une même foi, animés d'une même pensée, dévoués au même but, s'entendent aisément et désirent naturellement s'unir; les neuf maîtres irlandais songèrent à former une communauté, à se soumettre à une règle, à se lier par des vœux. Ils convinrent d'une règle, dont l'adoption demeura subordonnée à l'approbation du saint-siége, qui fut lente à venir. Pendant ce temps, la nouvelle communauté se recrutait, les écoles se multipliaient à

Dublin, à Limerick et sur d'autres points; l'école de Waterford ne suffisant plus, une autre avait été fondée. On était en 1816, ce fut alors que Mgr Murray, archevêque de Dublin, vint en France pour des affaires relatives au collége irlandais de Paris; il eut occasion de s'entretenir avec des frères des écoles chrétiennes, et tout un horizon s'ouvrit devant lui. Il apprit que nos frères avaient une règle approuvée par le saint-siége, un supérieur général élu par la congrégation elle-même, et qu'ils formaient un ordre parfaitement constitué. Mgr Murray, rentré à Dublin le 18 janvier 1817, parla aux frères irlandais des frères de France, de leur existence religieuse qui datait d'un siècle et demi, de leur organisation. Les frères irlandais, réunis en chapitre, résolurent d'adopter la règle du vénérable de la Salle, en la modifiant sur quelques points, pour la mettre en accord avec la situation particulière de l'Irlande. La nouvelle congrégation, constituée en 1822, s'assembla en chapitre général et nomma M. Edmond Rice supérieur général; celui-ci conserva la charge jusqu'en 1838. L'institut d'Irlande tire de l'institut français son esprit comme il en a tiré sa règle, mais il n'en dépend pas; tout en gardant avec les enfants du vénérable de la Salle de fraternelles et religieuses relations, il a une existence sé-

parée, adaptée aux besoins du peuple d'Irlande.

L'œuvre de M. Rice a franchi les limites de l'Irlande : elle s'est établie à Londres, à Manchester, à Liverpool, à Preston, à Sunderland, et de progrès en progrès elle s'est avancée jusqu'à Sydney, en Australie, et dans les différentes colonies anglaises de l'Amérique et de l'Asie. L'enseignement des frères d'Irlande est à peu près le même que l'enseignement primaire des frères de France. La sollicitude et les soins religieux sont les mêmes. Des deux côtés on travaille à faire des hommes et des chrétiens.

Notre siècle a été marqué par une terrible propagande du mal à travers le monde; l'erreur et la corruption ont pris toutes les formes imaginables pour faire une large trouée au milieu du genre humain; mais notre siècle aura été aussi marqué par de généreux et magnifiques efforts. Le bien a son génie, son organisation et ses phalanges; il se multiplie sous toutes les formes pour pénétrer partout. La France, grâce à un privilége d'ancienne vocation, est son foyer le plus actif; il part de nos rivages pour s'élancer sur tous les continents et au delà de toutes les mers. Il n'a pas d'instrument plus sûr que l'enseignement populaire chrétien. C'est par là que l'on fonde; c'est par là que l'on prépare et que l'on achève.

CHAPITRE XII

Le frère Philippe catéchiste.

Chaque homme est un monde, un monde plus grand que celui qu'il habite, parce que sa pensée dépasse toute étendue visible, tout horizon, et qu'elle est plus haute que les cieux. Pour bien raconter la vie d'un homme, il faudrait pénétrer dans les profondeurs de son intelligence, de ses idées et de ses sentiments, dans l'invisible région de son âme. Le frère Philippe, sous des dehors si modestes, savait tout; il n'y a pas une branche des connaissances humaines sur laquelle il ne pût parler en maître; mais la religion avait été son étude de prédilection, comme elle était l'inspiration accoutumée et ardente de son cœur. C'est

donc sur la religion qu'il faut l'entendre parler si on veut connaître en lui tout l'homme. Une fréquentation intime de ses pensées doit être le désir de nos lecteurs; elle est aussi notre besoin. Le frère Philippe est comme ces sources d'eau vive qui jaillissent d'autant plus que l'on creuse davantage, et l'humble religieux s'élance à des hauteurs qui étonnent. Il possédait à un degré supérieur l'art d'instruire, soit dans la science humaine, soit dans les choses divines. A son début dans l'institut de l'abbé de la Salle, on remarqua sa manière de faire le catéchisme; ce fut toujours avec un goût très-vif qu'il remplit cette partie importante de ses devoirs de frère des Écoles chrétiennes. Rien de tout cela n'a été écrit; ces bonnes et solides explications ne sont restées que dans le cœur de ceux qui les ont reçues comme une semence heureuse. Mais il est un livre où le frère Philippe a fait œuvre de catéchiste et qui durera; il a pour titre : *Explication en forme de catéchisme des Épîtres et des Évangiles de tous les dimanches et des principales fêtes de l'année.* Ce n'est plus l'homme de la règle, le pédagogue, l'administrateur ou l'organisateur que l'on entend, c'est le commentateur des saints livres, nous dirions le docteur, si ce nom pouvait être donné à d'autres qu'à ceux qui ont reçu mission

d'enseigner dans l'Église les vérités évangéliques. Le vénérable auteur met dans ce livre la forte précision qu'il mettait dans l'examen de toutes les questions; il trouve au service de la vérité une expression qu'il ne semble pas chercher; cette expression a son éloquence propre. L'éloquence du frère Philippe a quelque chose de la simplicité et de la modestie d'un religieux : elle ne précède pas la vérité, elle la suit.

Entrons, à l'aide de ce livre, dans les profondeurs variées de la pensée religieuse de l'homme de Dieu qui nous occupe. Il sera notre catéchiste, et, tout le long du chemin de l'année liturgique, nous ramasserons des gerbes à pleines mains. Il nous apprendra à nous « revêtir des armes de la lumière », c'est-à-dire à méditer les grandes vérités. Du premier dimanche de l'avent à la Toussaint, quelle merveilleuse succession d'enseignements ! c'est tout un cours de religion et de céleste philosophie.

Le premier évangile de l'année annonce le dernier avénement du Fils de l'Homme, « vrai Dieu de toute éternité, et fait homme dans le temps pour racheter le genre humain. » Ce ne sera plus l'homme de douleur, « ce Jésus humilié, foulé aux pieds, méprisé : ce sera le Dieu de la gloire. » Chaque mortel qui quitte la vie

réalise dans son trépas les signes du dernier jugement; ses yeux s'obscurcissent, son âme est saisie de trouble, il y a bouleversement dans son être. On se rappelle ces paroles : *Cette génération ne passera pas que tout cela n'arrive.* Notre catéchiste les explique en disant que les nations entières seront témoins du dernier jour de l'univers, comme les Juifs, contemporains du Sauveur, furent témoins de la destruction de Jérusalem. Les Juifs ont vu la ruine de leur ville et de leur temple; les hommes verront la ruine et la destruction du monde. Il est écrit : *Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront pas;* c'est que la vérité de la parole de Jésus-Christ est plus solidement établie que ne le sont les fondements de la terre. « Il a dit une parole, et tout a été fait; il en dira une autre, et tout finira ici-bas pour l'homme; l'éternité seule lui restera. » L'humble frère Philippe parle ici la langue de Bossuet.

Ses explications s'attachent au sens littéral comme au sens figuré. « Cela ne vous est pas permis, » disait saint Jean-Baptiste à Hérode. Ce prince coupable commença par éloigner le saint précurseur, puis il le fit mettre en prison, et, finalement, il lui fit couper la tête. « Voilà ce que nous faisons souvent nous-mêmes, dit notre commentateur; lorsque la conscience

nous fait des reproches, nous la repoussons, nous fermons l'oreille à ses cris, nous l'éloignons de notre pensée, nous l'emprisonnons, nous la réduisons au silence, nous la tuons en quelque sorte. » Le Sauveur a dit que saint Jean-Baptiste n'était pas un roseau, pour nous apprendre avec quelle fermeté il soutenait les intérêts de Dieu. « Un roseau se plie, sans résistance, à toutes les influences du vent qui le pousse; tantôt il va à droite, tantôt il va à gauche; et, en cela, il est la figure des âmes inconstantes qui veulent aujourd'hui et qui demain ne voudront pas; de ces hommes qui sont pleins de courage dans un moment, et qui peu après se laissent aller à une lâcheté, à une négligence déplorable. Celui-là est un roseau, qui n'est fervent que quand il n'a rien à souffrir, quand il est applaudi, mais qui plie, qui cède, qui n'ose ni pratiquer la vertu ni défendre les intérêts de la foi dès qu'il faut se gêner, se contraindre, vaincre ses inclinations ou s'exposer à la critique des méchants. » Pascal a dit que l'homme est un roseau, mais un « roseau pensant »; le frère Philippe ne voit dans le roseau, d'après l'image évangélique, qu'un symbole des inconstances et des faiblesses de l'homme: « Un roseau agité par le vent. » Comment saint Jean-Baptiste est-il prophète et plus que prophète?

Parce qu'en vertu de sa mission il a montré le Sauveur comme déjà venu. « Les prophètes disaient que le Messie viendrait, et saint Jean-Baptiste l'a montré du doigt, en disant au peuple : *Le voici ;* voici l'Agneau de Dieu, *voici Celui qui efface les péchés du monde.* » La réponse du précurseur aux envoyés des Juifs inspire au frère Philippe cette réflexion : « Si l'homme humble est obligé de dire quelque chose de lui-même, il en donne à Dieu toute la gloire, parce que lui seul en est le principe ; c'est pourquoi il ne fait connaître ce qui pourrait l'élever que quand Dieu doit en être honoré et reconnu pour en être l'auteur. » Le frère Philippe, sans y penser, se peint ici lui-même.

Écoutez l'explication de ces paroles de saint Jean : *Je suis la voix qui crie dans le désert.*

« Jean-Baptiste veut dire, par ces paroles, qu'il n'est rien que par Jésus-Christ, comme la voix n'a de portée qu'autant que celui qui parle veut lui en donner, et qu'elle n'est plus rien dès qu'il a cessé de parler. »

Notre catéchiste ne se donne jamais des airs de théologien, mais il résout avec simplicité et autorité toutes les questions ; il établit les vérités en termes qui saisissent l'esprit. Aussi est-il dit, dans une approbation de l'ouvrage, que des ecclésiastiques le lisent attentivement pour s'en

pénétrer avant de monter en chaire. Ils y trouvent une frappante exposition de ce qu'ils doivent enseigner eux-mêmes aux fidèles confiés à leurs soins. Le vénérable auteur a de riches aperçus en morale et en religion; il est maître dans la vie spirituelle et pénétrant observateur. Demande-t-on s'il peut y avoir dans nos bonnes œuvres quelque chose de défectueux qui nous soit caché, il répond ceci : « Il peut y avoir très-facilement dans les replis de notre cœur quelque vue d'intérêt, un amour-propre subtil, une vaine complaisance dans nos vertus, une vanité, un désir de plaire aux hommes, une ambition, un mépris de nos frères, que nous ne pénétrons point. »

En parlant des bergers qui, dociles à la voix de l'ange, se hâtent d'aller adorer à Bethléhem l'Enfant-Dieu, le frère Philippe dit : « Nous avons, nous aussi, des anges qui nous invitent à aller adorer Jésus-Christ : ce sont nos pasteurs, nos directeurs, les bons livres, les saintes inspirations. »

D'où vient que nous osons appeler Dieu « notre père » ? Jésus-Christ nous a obtenu cette faveur immense en se faisant lui-même notre frère par son incarnation.

Le pieux auteur explique d'un mot la divine maternité de Marie. Elle est mère de Jésus-

Christ selon la nature humaine; mais s'il y a deux natures en Jésus-Christ, il n'y a qu'une seule personne; or Marie est mère de cette personne, et cette personne est divine. Donc Marie est mère de Dieu, puisqu'elle est mère d'un Homme-Dieu.

Que nous apprennent les mages s'en retournant par un autre chemin? Ils nous apprennent à mener une vie nouvelle quand nous avons trouvé Jésus-Christ. Le miracle du changement de l'eau en vin aux noces de Cana nous fait savoir que « Jésus-Christ est le maître de la nature; qu'il peut anéantir les substances et en créer d'autres quand il lui plaît, ou les changer selon sa volonté, et qu'ainsi il peut aussi bien changer la substance du pain et celle du vin en la substance de son corps et de son sang qu'il a changé l'eau en vin aux noces de Cana ». Il est parlé, dans le récit évangélique, de ceux qui boivent le bon vin le premier et de ceux qui gardent le bon vin jusqu'à la fin; les uns représentent « ceux qui se permettent certaines satisfactions temporelles, au risque de perdre les joies éternelles, » les autres « ceux qui, vieillissant dans les exercices d'une piété solide, n'en deviennent que plus humbles, plus défiants d'eux-mêmes, plus pénitents, plus pénétrés du sentiment de leurs

besoins, plus réservés à l'égard du prochain, et plus disposés à faire tout le bien qui est de leur état et de leur devoir. » Notre lecteur remarquera de lui-même que le frère Philippe a été de ceux qui se réservent le meilleur vin pour la fin, c'est-à-dire pour l'éternité.

A l'occasion de l'évangile de la tempête apaisée, nous lisons : « La barque est sur la mer, mais elle n'est pas dans la mer ; elle est sur l'eau, mais elle n'est pas dans l'eau ; de même nous pouvons être dans le monde, pourvu que le monde n'entre pas en nous, que notre cœur le domine, et qu'il ne se prenne pas à ses piéges. » On pourrait s'étonner que les apôtres, ne s'étant embarqués sur le lac de Génésareth que par l'ordre du Sauveur, eussent été battus par une tempête ; mais ici se cache une leçon que l'auteur met ingénieusement en lumière : lors même que l'on est engagé dans un état par l'ordre de Dieu même, on ne doit pas pour cela se tenir en assurance ; Dieu permet les grandes tentations de ses serviteurs pour les pénétrer de leur faiblesse, leur ôter la confiance présomptueuse et leur faire sentir le besoin continuel d'être soutenus ou délivrés.

Dans la parabole du grain de sénevé devenu un grand arbre sur les branches duquel se reposent les oiseaux du ciel, notre catéchiste nous

instruit avec une riche variété d'idées et de rapprochements; il nous donne la signification des oiseaux qui viennent se reposer sur les branches de l'arbre. Ce sont les grandes âmes qui, pour s'attacher à Jésus-Christ, se sont élevées, par la sublimité de leur foi, au-dessus de tout ce que la terre peut offrir de plus séduisant; ce sont les apôtres qui ont parcouru la terre et les mers pour gagner des âmes; les fervents pénitents qui ont eu le courage de s'immoler eux-mêmes à Jésus-Christ par les austérités d'une pénitence continuelle; les illustres martyrs qui ont versé leur sang au milieu des plus affreux supplices, les vrais fidèles qui, encore aujourd'hui, savent, avec le secours de la grâce, s'élever au-dessus des choses d'ici-bas, qui préfèrent l'humilité de Jésus-Christ à la grandeur du siècle, sa pauvreté aux richesses de la terre, sa croix aux satisfactions des sens, sa couronne d'épines aux plus éclatants diadèmes de ce monde. En exprimant ces pensées, le frère Philippe pouvait espérer que ceux de son ordre étaient représentés aussi par les oiseaux du ciel qui se reposent sur les branches du grand arbre; car ils ont choisi pour leur part la pauvreté et la croix, et toute la terre connaît leur dévouement à autrui et leur zèle pour les vérités du christianisme.

« Pour moi, dit saint Paul, je cours, non pas comme au hasard. »

Qu'est-ce que courir au hasard? c'est courir sans tendre au but, c'est quitter la route pour suivre ses propres voies, c'est avancer vers la mort avec une conscience mal réglée sans se mettre en peine de l'éclairer par la lumière d'en haut et de lui rendre sa pureté entière. « Or, dit l'auteur, plus on court avec vitesse hors de la voie, plus on s'égare, plus on s'éloigne du but où l'on doit tendre. Peu de personnes consultent Dieu sur le choix d'une condition ; ou, si elles le consultent, elles prennent souvent leurs inclinations naturelles pour marque de la volonté divine, et c'est ainsi qu'on court au hasard. C'est ce qui fait qu'un grand nombre d'hommes s'égarent, qu'ils négligent la religion, qu'ils ne pensent qu'à la terre, qu'ils s'engagent par intérêt, par ambition, dans des états et des emplois dont ils sont incapables, et où Dieu ne les appelle point. » Ces lignes renferment tout le secret d'un bon gouvernement de la vie.

Le frère Philippe, qui ne se montre jamais étroit dans ses actes, ses appréciations et ses jugements, ne le fut jamais non plus dans sa façon de comprendre l'enseignement chrétien; ses interprétations élargissaient les voies de la

bonté divine et de l'éternelle miséricorde. Ces paroles : *Beaucoup sont appelés, mais peu sont élus,* ont donné lieu à plus d'un commentaire effrayant et troublé plus d'une conscience. Écoutons ici notre catéchiste :

« Il faut remarquer que ces paroles ne regardent pas exclusivement la prédestination, mais qu'elles peuvent aussi se rapporter à la grâce du baptême et à l'entrée visible dans l'Église de Jésus-Christ, qu'elles peuvent encore regarder la vocation à une vie parfaite. Mais en supposant qu'on les rapporte à la prédestination, on peut également leur donner un sens encourageant pour tous ; car il est de foi que tous les hommes sont appelés au salut et que Jésus-Christ est mort pour tous ; il est aussi de foi que tous ceux qui désirent véritablement leur salut, et qui travaillent à l'opérer, ne seront pas rejetés de Dieu ; que Dieu donne à tous, même aux idolâtres, les moyens absolument nécessaires pour se sauver ; qu'il n'y aura de perdus que ceux qui auront voulu se perdre, qu'il n'y aura pas un seul réprouvé qui ne soit obligé de dire que, s'il est damné, c'est par sa faute et par sa propre faute. » Ce commentaire d'une sentence évangélique redoutable fait rayonner l'espérance au fond de l'âme, parce qu'il donne la paix aux hommes de bonne volonté.

Notre catéchiste demande si le Sauveur fait encore aujourd'hui des miracles semblables à celui de la multiplication des cinq pains. « Il en fait sans doute et même de beaucoup plus grands ; car il nourrit tout l'univers des grains de blé qui se multiplient tous les jours dans la terre. Cette multiplication des produits de la terre est vraiment prodigieuse ! Un arbre paraît comme mort pendant l'hiver ; puis, au printemps, il se couvre de feuilles, de fleurs, et se charge de fruits délicieux. Un grain de blé jeté dans la terre semble s'y pourrir et s'y détruire ; cependant, peu après, il pousse plusieurs tiges dont chacune produit un épi qui se garnit d'un grand nombre de grains de même nature que celui qui a été mis en terre ! Les hommes sont témoins de ces prodiges ; et parce qu'ils sont ordinaires, ils n'y voient pas la main de Dieu continuellement agissante ; ils ne se prosternent pas pour l'adorer et le bénir. » Tout ceci est imité de saint Augustin, qui a si souvent parlé de ces merveilles de la bonté divine ; mais la longue habitude de les voir empêche qu'on les admire : *assueta vilescunt*.

Les acclamations des Juifs sur les pas du fils de Marie le jour de son entrée triomphale à Jérusalem et les cris de mort poussés, peu de

jours après, par le même peuple, inspirent à l'auteur ces observations éloquentes :

« O inconstance du cœur humain ! ceux qui coupent des branches d'arbres pour les jeter par où le Sauveur devait passer, dans peu lui prépareront une croix pour l'y attacher ; ceux qui se dépouillent de leurs vêtements pour lui faire honneur le dépouilleront des siens pour le flageller ; ceux-là mêmes qui le reconnaissent pour le fils de David et le Messie, lui préfèreront un brigand et le crucifieront entre deux larrons ; les mêmes qui aujourd'hui crient à haute voix : *Hosanna!* qui signifie encore *conservez-le-nous,* crieront encore plus haut, dans cinq jours : *Otez-le, ôtez-le, crucifiez-le!* ces aveugles le feront mourir, parce qu'ils estiment qu'*il est utile qu'un seul homme meure pour tout le peuple;* et, à cause de la mort de ce seul homme, dit un Père, toute leur nation périra. »

On se rappelle l'épître de l'apôtre saint Jacques où celui qui écoute la parole sans la mettre en pratique est comparé à un homme regardant son visage dans un miroir, et l'oubliant après s'être regardé.

« Il n'y a pas un homme, dit le frère Philippe, qui ne connaisse mieux le visage d'une multitude d'autres personnes que le sien propre.

Il en est de même pour le spirituel : on connaît les défauts des autres, et on ignore les siens propres. L'Évangile est le miroir d'un chrétien ; c'est là qu'il se voit tel qu'il est. Lorsqu'il compare sa vie aux règles qu'il y trouve, il y découvre ce qu'il doit corriger dans son cœur et dans sa conduite, et ce qu'il est obligé de faire. Mais celui qui le considère légèrement et comme en passant oublie incontinent son véritable portrait et s'en fait un tout différent. »

Dans son explication de l'évangile du jour de l'Ascension, notre catéchiste résume en quelques lignes les plus fortes raisons pour confondre ceux qui nieraient les miracles des apôtres, établis d'ailleurs par les témoignages historiques des nations.

« Ou les apôtres ont fait des miracles pour convertir l'univers, et alors la vérité est établie, la religion est vraie ; ou bien les apôtres ont converti l'univers sans miracles, et alors ce serait le plus grand de tous les miracles, puisque douze pauvres ignorants auraient pu changer la face de la terre sans miracles, sans prodiges, sans preuves extérieures de la divinité de leur mission.

« Et, en effet, ne fallait-il pas quelque chose de bien extraordinaire pour faire adorer comme dieu ce Jésus crucifié entre deux voleurs ?

« Ne fallait-il pas quelque chose de bien extraordinaire pour faire descendre les philosophes du haut de leur orgueil jusqu'à l'abaissement de la croix?

« Ne fallait-il pas quelque chose de bien extraordinaire pour amener les hommes de chair et de sang à la vie la plus sainte et la plus pure?

« Ne fallait-il pas quelque chose de bien extraordinaire pour décider, non pas des milliers, mais des millions et des millions de martyrs à souffrir les tourments les plus épouvantables et la mort même plutôt que de renoncer à la foi en Jésus-Christ?

« Ne faut-il pas encore aujourd'hui des choses extraordinaires, au moins des miracles de grâce, pour les chrétiens de la Chine, des Indes, du Japon, etc., qui renouvellent ces actes surhumains de souffrances, de tourments et de morts dont les premiers siècles de l'Église avaient été témoins? »

Les grandes vérités de la religion et les desseins de la Providence à l'égard des hommes font partie des jugements incompréhensibles de Dieu dont parle saint Paul. Il y aurait de l'orgueil à vouloir sonder ces mystères; mais on serait coupable de ne pas étudier ce que l'Église nous enseigne sur ce point, car il faut

que nous puissions rendre compte de notre foi. « Les mystères, dit notre auteur, ne s'expliquent pas, mais ils se définissent et se prouvent au moins d'une manière suffisante à une foi humble et soumise... Il serait contraire à la raison de dire que trois personnes ne font qu'une personne, ou que trois dieux ne font qu'un Dieu; mais ce n'est pas ce que l'Église enseigne : elle dit qu'en Dieu il y a trois personnes, mais que ces trois personnes ne font qu'un seul Dieu; ce qui est bien sans doute au-dessus de la raison, mais non contre la raison. »

L'apôtre saint Pierre, dans sa première épître, nous engage à résister à l'esprit du mal en demeurant fermes dans la foi, sachant que nos frères, répandus dans le monde, souffrent les mêmes afflictions que nous. « Le soleil, dit notre catéchiste, ne paraît pas une seule fois sur la terre sans avoir à éclairer quelques souffrances nouvelles : que de larmes répandues! que de maladies! que de souffrances en tout genre! que de serviteurs de Dieu sont emprisonnés, mis à mort, au moment où nous pensons à nous plaindre de quelque épreuve! »

La femme de la parabole évangélique qui a perdu la drachme représente l'Église à qui Dieu a confié les âmes comme autant de pierres précieuses. De même qu'elle n'avait pas perdu sa

drachme par négligence, ainsi l'Église ne perd pas les âmes par sa faute. « On ne perd pas son bien, ses trésors, ce qu'on a de plus précieux, pour le plaisir de le perdre... Ce sont les âmes qui s'égarent, qui se perdent elles-mêmes. » L'Église cherche les âmes comme la femme cherche sa drachme perdue; elle envoie ses apôtres et ses missionnaires pour ramener les peuples au bercail. La lampe que cette femme allume représente la lumière de la foi sans laquelle les hommes ne se seraient jamais connus eux-mêmes. Puisse-t-elle ne pas luire dans les ténèbres !

Le frère Philippe trouve d'édifiantes et ingénieuses pensées dans l'explication de la guérison miraculeuse de l'homme sourd et muet; nous en détachons ces lignes :

« On plaindrait, et avec raison, un pauvre enfant sourd, muet et aveugle, qui de sa vie n'aurait entendu la voix de son père et de sa mère, qui n'aurait jamais pu leur adresser un seul mot, ni même jeter sur eux un regard; et on ne plaindrait pas un pauvre chrétien qui n'adresse jamais un mot de prière à son Disu, qui ne jette jamais un regard vers le ciel, qui n'écoute jamais la voix de la grâce et des saintes inspirations ! Quelle situation pour le temps ! quel présage pour l'éternité ! »

Dans l'explication de la parabole d'un homme-roi qui voulut compter avec ses serviteurs, l'auteur nous fait entendre que c'est de nous que parle cet évangile, que c'est à nous que le père de famille a confié ses biens, et que c'est à nous qu'il en demande compte. Les biens dont l'administration nous a été confiée, c'est l'être et la vie, l'âme et le corps; ce sont les lumières de la foi et les secours de la grâce. Un jour Dieu nous demandera quel usage nous avons fait de ces biens : « Ce que nous avons fait de notre corps et de nos sens, de nos yeux, de nos mains, de notre langue; ce que nous avons fait de notre âme et de ses facultés, de cette intelligence qui nous était donnée pour nous appliquer à le connaître, de ce cœur qu'il nous avait donné pour l'aimer, de cette volonté que nous devions appeler à notre secours dans les occasions où il s'agissait d'observer ses commandements ou de nous contenter nous-mêmes, de cette mémoire qui devait nous servir à nous rappeler ses bienfaits, et dont nous n'avons peut-être usé que pour satisfaire nos inclinations et nous souvenir des prétendus torts que le prochain pouvait avoir vis-à-vis de nous... Pensons que bientôt Dieu nous appellera à son tribunal, et que là, seul à seul avec lui, nous serons obligés de répondre à ses questions, de lui rendre compte de toutes

nos pensées, de toutes nos actions, de toutes nos omissions, de tout le mal que nous aurons fait, de tout le bien que nous aurons omis ou mal fait! N'oublions pas surtout que c'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant. Accordons-nous donc avec cet adversaire pendant que nous sommes encore dans le chemin de la vie; car si nous attendons, pour cela, le moment de la mort, il pourra nous être dit à nous, comme il est dit chaque jour à bien d'autres : *Il est trop tard!* »

Nous ne poursuivrons pas plus loin les citations. Nous laisserons notre lecteur avec ces dernières pensées si utiles et si graves. Le compte à rendre est le grand mot, le mot terrible qui se trouve au bout de toute existence humaine. Il nous sera demandé quel usage nous aurons fait du temps et des dons reçus, et, par cette seule question, notre vie tout entière se présentera devant nous comme dans un tableau d'où jaillira la terreur ou l'espérance. Le frère Philippe a le droit de nous recommander le bon emploi du temps, lui qui ne perdit pas la moindre parcelle de sa longue vie, et qui accumula tant d'œuvres durant la fuite des heures. Il y eut place pour beaucoup d'actes dans son existence, parce qu'il n'y eut pas place pour beaucoup de discours. Il évitait la surabondance

du langage et les mots inutiles; cette brièveté tenait à son caractère et à l'habitude de commander. Son langage de catéchiste, très-substantiel et très-nourri, est frappant de précision et n'a jamais un mot de trop. On sait que l'expression courte et nette est nécessaire pour bien enseigner; c'est la seule forme qui se grave dans l'esprit. En montrant le catéchiste dans le frère Philippe, nous avons mis en lumière son savoir religieux, sa connaissance de Dieu et des âmes; c'est une vraie science sacerdotale dont les trésors se découvrent devant nous, mais l'humble frère n'a laissé voir ces richesses qu'à force de s'occuper de la gloire de Dieu.

On se tromperait toutefois si l'on croyait qu'une grande étude de la religion est une sorte de luxe dans la congrégation des frères des Écoles chrétiennes; l'instruction proprement dite garde sa place dans l'institut du vénérable de la Salle, mais la principale affaire de l'institut sera toujours de faire des chrétiens. « Notre gloire, disait le frère Philippe, c'est d'être de bons catéchistes. » Le catéchisme restera le devoir capital des frères. Aussi le trouvons-nous dans les *Sujets d'examens particuliers à l'usage des frères des Écoles chrétiennes*, œuvre de pieuse et pénétrante sagacité qui suffirait pour faire durer le nom du frère

Philippe. « La fin principale de l'institution des écoles chrétiennes étant l'enseignement des vérités de la religion contenues dans le catéchisme, nous devons premièrement, dit-il, nous appliquer à un cours de religion ; secondement, prendre une connaissance exacte du catéchisme du diocèse, que nous avons à expliquer journellement, et n'être jamais assez téméraires pour nous présenter en classe sans cette sérieuse préparation. » Les termes de l'examen, tels que les pose le supérieur général, annoncent quel prix il attachait à l'œuvre du catéchiste. « N'avons-nous pas, dit-il, la mauvaise habitude de parler beaucoup, comme si nous prêchions, et ainsi de perdre le temps ? » Ce qu'il voulait, c'étaient les demandes et les « sous-demandes », c'était la précision des questions pour arriver à la précision des réponses. L'*Explication en forme de catéchisme des Épîtres et Évangiles* est un modèle à suivre, modèle à la fois pour le fond et pour l'art d'enseigner.

CHAPITRE XIII

Le frère Philippe et la guerre. — Les frères dans les départements et en Belgique

(1870-1871)

Il était réservé au frère Philippe non-seulement d'imprimer à l'institut des frères un mouvement inconnu jusqu'à lui, mais encore de le voir conquérir de nouveaux et grands titres au respect du monde par un nouveau genre de dévouement : le dévouement sur les champs de bataille. Les frères, depuis longtemps, avaient fait preuve d'amour pour leur pays. Ils l'aimaient en se mettant au service de ses enfants, en s'immolant tous les jours pour en faire des hommes éclairés et de bons citoyens, en répondant à l'appel du gouvernement pour prendre soin des prisonniers. Ils l'aimaient en gardant

son souvenir, en le faisant bénir sur tous les points du globe où ils sont établis. Mais les jours étaient venus où devait éclater dans toute son énergie le patriotisme des frères des Écoles chrétiennes, patriotisme en action, sous les balles et les obus, allant jusqu'au mépris de la mort, jusqu'au martyre. Nous n'avons pas à raconter comment, en juillet 1870, Napoléon III, qui n'était prêt pour rien, provoqua le roi Guillaume, qui était prêt pour tout. Ce livre ne fait le procès à personne; il portera dans la suite de ce récit la vive et douloureuse empreinte des malheurs de la France; mais il est au-dessus des divisions et des récriminations : notre but ici est de mettre en lumière des dévouements et non pas des fautes.

Les meilleurs chrétiens seront toujours les meilleurs patriotes, parce que le vrai patriotisme s'inspire de l'esprit de sacrifice et que l'esprit de sacrifice naît de la foi. L'âme du frère Philippe vibrait au seul nom de la France; il savait que la France pouvait compter aussi sur ses frères. Il n'eut pas besoin de les consulter avant d'écrire sa lettre du 15 août 1870 au ministre de la guerre ; il donnait le mot d'ordre à des cœurs généreux déjà préparés à bien faire. Dans sa lettre au ministre de la

guerre, le supérieur général lui disait que les frères voulaient profiter du temps des vacances pour payer à la patrie un nouveau tribut de dévouement. Il mettait à sa disposition, pour être transformés en ambulances, tous les établissements libres que possédait l'institut, toutes les maisons et écoles communales dirigées par les frères : ceux-ci donneraient leurs soins aux malades et aux blessés qui leur seraient confiés. « Les soldats aiment nos frères, ajoutait le frère Philippe, et nos frères les aiment ; un grand nombre d'entre eux ayant été élevés dans nos écoles seront heureux de recevoir des soins inspirés par le zèle et le dévouement de leurs anciens maîtres. Les membres de mon conseil, nos frères visiteurs et moi-même, oubliant nos fatigues et les nombreuses années que nous avons consacrées à l'éducation de la classe ouvrière, nous nous ferons un devoir de surveiller ce service et d'encourager nos frères dans cet acte de charité et de dévouement. » Cette lettre est la première pièce officielle d'une histoire toute resplendissante de l'héroïsme de la charité et qui se mêle à nos malheurs.

En peu de temps toutes les maisons des écoles chrétiennes étaient prêtes pour recevoir des malades ou des blessés. Des frères furent laissés

à leurs classes et n'eurent que le mérite de leur bonne volonté; on trouva debout les enfants du vénérable de la Salle partout où l'on eut besoin d'eux. Nous les voyons apparaître pour la première fois après les batailles du 14, du 16 et du 18 août, livrées autour de Metz, quand des trains de blessés sont dirigés sur les Ardennes et le Nord par Thionville; le frère directeur de Beauregard-lez-Thionville organise à la gare un service de nourriture et de provisions pour ces pauvres gens qui manquaient de tout; toutes les familles de la ville s'empressent de s'associer à ses efforts; huit trains de cinq cents blessés reçoivent successivement d'abondantes distributions. Tout travail était bon aux frères pourvu qu'il fût utile. A Saint-Étienne et à Nemours ils établissaient à l'hôtel de ville les cadres de la garde nationale; à Saint-Denis, ils répondaient au vote municipal qui venait de les supprimer par l'activité de leur zèle au bureau des subsistances. Dans beaucoup de villes ils tenaient les écritures militaires. A Dieppe, installés dans la citadelle, ils fabriquèrent plus de cent vingt mille cartouches. Avec quelle bonté aimable le frère Philippe accueillait, le 17 août, deux cents pompiers de Dinan et de Saint-Brieuc faisant partie des compagnies des Côtes-du-Nord accourus à la défense de Paris! Il présida lui-

même à leur installation à la maison mère. « Regardez cette maison comme la vôtre, leur disait-il ; les frères sont les serviteurs des serviteurs de la patrie. » Les bons Bretons passèrent dans cette demeure quatre jours dont ils gardèrent le souvenir ; le supérieur général offrit à chacun d'eux une médaille de la Vierge, et le premier assistant, le frère Calixte, leur fit don de petits objets religieux qu'ils emportèrent comme des trésors.

Mais nos premières défaites ont présagé des catastrophes ; des levées répondent au péril qui ne sera pas conjuré ; soldats et mobiles sont en mouvement ; il faut les loger. Les frères du pensionnat de Sainte-Marie à Quimper, dans les premiers jours du mois d'août, sur la demande du maire, établirent successivement plus de quinze cents militaires dans leurs dortoirs. Les frères directeurs d'Aix-les-Bains, de Rhodez, de Moulins, de Châteaubriant, donnaient asile à de nombreux volontaires. « Il fut un moment, dit le frère directeur d'Avignon, où nous distribuions la soupe, matin et soir, à cinq cents et même sept cents engagés volontaires, et à un millier de zouaves qu'avaient recueillis les frères des écoles communales. Nous logions au pensionnat trois cent soixante mobiles. Ajoutez à ces derniers les zouaves qui

couchaient à la communauté et les engagés qu'abritait le noviciat, et vous aurez un total de plus de deux mille hommes à qui les frères rendaient service. » Les bâtiments et les cours du pensionnat de Nantes servaient au logement et à l'instruction des garde mobiles; la plupart d'entre eux, en partant pour le champ de bataille, recevaient sans respect humain le scapulaire. Les classes du pensionnat de Niort se remplissaient de lits : les officiers et les soldats de la 8e compagnie des mobiles à Aubusson, touchés des bontés du frère directeur, voulurent le nommer sergent-fourrier honoraire et lui mettre les galons.

Les frères de Boulay, à six lieues de Metz et de Sarrelouis, furent des premiers à remarquer les grandes qualités de l'armée ennemie et la sévérité de sa discipline. Un médecin de l'armée prussienne leur disait : « Nous vaincrons parce qu'en Prusse tout le monde a prié Dieu pour obtenir la victoire ; en France vous êtes des impies ; en guise de prière vous chantez la *Marseillaise*. Vous avez de bons soldats, mais vous n'avez pas de chefs capables de commander; voyez Wissembourg, Forbach et Gravelotte. Votre armée n'a pas de discipline ; chez nous nous avons huit cent mille hommes qui marchent comme s'il n'y en avait qu'un. Et

notre artillerie qui n'a presque pas encore donné !... » Ces paroles étaient prononcées le 25 août; le sort de la France devenait déjà visible pour les moins clairvoyants.

On se rappelle la belle résistance de Verdun. Les frères de cette ville montrèrent un courage égal à celui des défenseurs de la place; du 24 août au 10 novembre, on les vit sur les remparts portant secours aux blessés et ramassant les morts, travaillant avec les pompiers, au milieu des bombes, pour éteindre les incendies. L'ambulance de l'évêché de Verdun fut témoin, pendant deux mois, de leurs soins d'infirmiers. Après la chute de la place, ils recueillirent pendant cinq mois les enfants de troupe de deux régiments. Les frères de Pourru-Saint-Remi, dans les Ardennes, ne se bornèrent pas à soigner les malades et les blessés; le frère directeur, par des remontrances courageuses, sauva ce bourg de la destruction, et sauva la vie à deux Français que les Prussiens allaient fusiller.

Ces ouvriers de piété et de charité nous apparaissent à Sedan au milieu des horreurs de notre désastre, pendant qu'une armée de quatre-vingt-dix mille hommes, prisonnière de guerre, manque de tout, et que tous les établissements publics et l'église elle-même sont remplis de blessés. Parmi les frères, les uns

vont de porte en porte quêtant des matelas et de la paille, les autres lavent et pansent les blessures, aident les chirurgiens, servent de secrétaires aux pauvres soldats pour donner des nouvelles à leurs familles. Ils restèrent leurs serviteurs jusqu'au jour de l'évacuation de l'ambulance sur Bruxelles. Le frère directeur du pensionnat de Reims voulut consigner par écrit quelques souvenirs de ce lugubre mois de septembre ; il vit à Reims le sauve-qui-peut ou la stupeur, le défilé de l'armée ennemie, l'arrivée du roi Guillaume, de M. de Bismark et de tous les ministres prussiens. Il parcourait, le 22 septembre, le champ de bataille de Sedan. « Nous commençons par Bazeilles, dit-il. Grand Dieu ! quel spectacle navrant ! Ce bourg de deux mille cinq cents habitants, que j'avais vu naguère si beau, si riche, est maintenant entièrement détruit ; la seule maison qui reste est toute criblée de balles et de boulets. Les autres ne forment plus qu'un amas de pierres calcinées. Nous avons encore vu des débris fumants de cet incendie allumé par la fureur des ennemis. Les larmes aux yeux et tout pensifs, nous avons continué à parcourir le champ de bataille. Impossible de dire ce que nous avons éprouvé en voyant cette terre encore toute teinte de sang, ces débris de toutes sortes qui couvraient le sol :

caissons enfoncés, sacs éventrés répandus par milliers sur un terrain battu comme une route, çà et là labouré par les éclats des obus et des bombes. » Nous empruntons ces lignes à un livre intitulé : *Les Frères des Écoles chrétiennes pendant la guerre de* 1870-1871, par J. d'Arsac, livre tout rempli de renseignements puisés à bonne source, de religieux sentiments, et que nous avons consultés utilement dans cette partie de notre travail.

L'ambulance de Rethel reçut en quatre mois huit cents hommes, et le dévouement des frères émerveillait tout le monde ; plusieurs d'entre eux tombèrent malades au chevet de ceux qui souffraient, et l'un d'eux, le frère Bénonien, atteint du typhus, y trouva la mort. Ils ne refusaient pas leurs soins aux malades prussiens; l'ennemi étonné leur en témoigna sa reconnaissance à Châlons-sur-Marne : un ancien directeur de la communauté de cette ville étant mort, les Prussiens permirent que les cloches, muettes depuis l'envahissement de Châlons, sonnassent ses funérailles. Pendant que l'ennemi lui-même rendait hommage à nos frères, une poignée de démagogues les insultait sur quelques points du territoire ; tout en restant chez eux, ils voulaient obliger les frères à partir pour les champs de bataille. De tristes

scènes se passèrent à Dijon. Les frères y rencontrèrent l'injure jusqu'au moment où ils se précipitèrent au-devant des blessés. Lorsqu'on les vit emporter ces blessés dans leurs bras avec tant d'amour, les coucher dans des lits très-blancs, les soigner et les nourrir avec un si tendre empressement, l'impression fut vive au cœur du peuple, et les insulteurs gardèrent le silence. Le frère Pol-de-Léon, directeur du pensionnat de Dijon, commanda le respect par son attitude chrétiennement résolue. Après la bataille de Gravelotte, l'occupation ne manqua point au pieux courage des infirmiers; plus de huit mille blessés furent relevés sur le sol ensanglanté. Les frères de Metz se montrèrent au premier rang, et durant le siége qui devait aboutir à une désastreuse capitulation, leur vigilance attentive ne faiblit pas.

L'intimité confiante entre les frères et les soldats naissait au premier moment; quand les pauvres malades ou les blessés se voyaient avec des frères, ils se croyaient déjà guéris, et, du moins, se sentaient consolés. Beaucoup d'entre eux avaient fréquenté les écoles chrétiennes, et cette robe noire et ce rabat blanc se mêlaient à leurs plus chers souvenirs. Que d'affectueuses paroles échangées dans les ambulances de Rouen et qui faisaient oublier la souffrance ! Les soldats

aimaient à parler des « chers frères » lorsque les autorités civiles ou les officiers supérieurs allaient les visiter. Presque tous les blessés des ambulances de l'école normale et de la rue Beauvoisine furent guéris, et les pansements habiles triomphèrent plus d'une fois de la gangrène.

Les médecins mettaient leur devoir et leur honneur à rendre hommage à ces actes obscurs du dévouement chrétien. Dans son rapport sur l'ambulance de Bayeux, le docteur Georges Dumagny aimait à consigner les services rendus par les frères et par les sœurs de la Providence. « Dans leur esprit d'abnégation, disait-il, ces modestes coopérateurs de notre œuvre, aspirant à des récompenses d'un autre ordre que celles de la terre, n'ont en vue pour s'encourager que la conscience du devoir accompli. Cette récompense en vaut bien une autre; mais, pour l'accomplissement de notre devoir aussi, nous devons tenir à rendre ici à leurs services un témoignage mérité de notre reconnaissance. »

Ce n'est pas seulement parmi les frères de France que la parole du frère Philippe avait été entendue, elle l'avait été aussi en Belgique; ou plutôt le cœur des frères avait parlé partout de la même manière au premier bruit de nos revers. Combien fut bénie la maison des enfants

du vénérable de la Salle à Carlsbourg après la déroute du général de Failly! On sait qu'une partie de ses troupes fut jetée en Belgique. Plus de onze cents soldats exténués, souffrant de la faim, avec leurs uniformes en lambeaux, arrivèrent à une heure avancée de la nuit, le 1er septembre, chez les frères de Carlsbourg, après dix lieues de marche à travers les bois; les premiers qui entrèrent dans cette demeure ignoraient chez qui ils étaient; quelle fut leur joie à la vue de ces hommes de bien qu'ils savaient être des amis! Tous ces pauvres fugitifs reçurent une hospitalité qui les rendit à la vie, et le nom du frère Philippe retentit au milieu des acclamations reconnaissantes. Des malades et des blessés, transportés sur des charrettes, étaient aussi arrivés à Carlsbourg; les frères leur prodiguèrent les meilleurs soins.

Un homme infâme était là parmi les débris errants de notre défaite, homme de rien et d'astuce, espion immonde dont l'ennemi s'était servi utilement. Chef d'une petite bande digne de lui, payé des deux côtés et pouvant circuler dans les deux camps, c'est aux Prussiens qu'il s'était donné parce que ceux-ci le payaient mieux. Il fut le guide de l'ennemi de Reims à Sedan, où les nôtres découvrirent sa trahison. On n'en fit pas justice tout de suite, parce qu'on

attendait ses révélations; mais, obligés de gagner la frontière, ceux de nos soldats chargés de garder l'espion l'emmenèrent avec eux, sur une charrette, les pieds liés et la tête traînant et roulant sur le chemin. Arrivé mourant à Carlsbourg, il expira le lendemain soir dans une grange à Paliseul. La punition fut cruelle; mais rien au monde n'indigne nos soldats comme la découverte certaine d'une trahison.

Pendant tout le mois de septembre, la maison des frères de Carlsbourg fut une demeure grandement hospitalière, un centre de secours, d'informations et de correspondances. Là étaient adressés les dons venus de Belgique et de France. Le frère Mémoire, directeur de cette maison, déploya une activité compatissante et généreuse à laquelle chacun rendit hommage. Les frères des Écoles chrétiennes de Namur se firent aussi bénir en convertissant leur établissement en ambulance, en soignant les blessés avec une tendresse évangélique; ils trouvèrent des auxiliaires parmi les dames chrétiennes du plus haut rang. Les femmes de Belgique sont françaises par la délicatesse et l'élan de leur charité.

Il nous est impossible de conserver un ordre rigoureux en rappelant les services patriotiques rendus par les frères des Écoles chrétiennes dans les départements, à la voix de leur supérieur

général ; nous apercevons partout, au milieu des maux de la dernière guerre, ces pieux serviteurs, ces amis et consolateurs du peuple; nous les voyons à l'œuvre, nous les nommons, et notre respectueuse et incessante admiration pour eux s'inquiète peu des règles de l'art dans un récit. Ils multiplient les ambulances et se multiplient eux-mêmes; ils ne se lassent pas de se donner, ne nous lassons pas de les suivre.

Tandis que le drapeau rouge flottait sur l'hôtel de ville à Lyon, et que ceux qui parlaient le plus du peuple s'en occupaient le moins, les frères du pensionnat de cette ville avaient établi dans leur maison cent lits pour les malades et les blessés; dans l'espace de sept mois, du 14 octobre 1870 au 20 mai 1871, sept cents soldats furent successivement l'objet de leurs soins. Un des frères succomba sur ce champ de bataille de la charité. Le frère directeur tint bon contre les injonctions révolutionnaires qui, douze fois, entreprirent de disperser la communauté. Il fallait voir avec quel doux empressement et quelle charmante reconnaissance les soldats recevaient des croix, des médailles, des chapelets. On craint moins les balles quand on est armé par la prière.

L'ambulance des frères à Dijon se mêle au souvenir des garibaldiens. Ceux-ci, après la ba-

taille du 30 octobre, se rencontrèrent en assez grand nombre parmi les blessés. Ils furent étonnés du dévouement de ces robes noires dont ils avaient coutume de dire tant de mal, et leur demandèrent pardon de les avoir méconnus. Dans leur effusion de gratitude ils auraient voulu que Garibaldi eût décoré quelques-uns des frères; le chef italien avait aussi peu de goût pour leur donner une récompense que les frères pour la recevoir. Les soins prodigués à ses compagnons d'armes par des religieux ne l'empêchèrent pas de vouer les prêtres à l'exécration dans sa proclamation du 29 janvier 1871. Le zèle des frères prit un caractère particulier de courage dans l'ambulance de Beaune, réservée à des varioleux dont personne n'osait s'approcher

Châlon-sur-Saône se souvient des ambulances des frères aidés de quelques sœurs hospitalières; il y en avait une dans le pensionnat, une autre au collége, une troisième dite des *Sœurs de Nevers,* une quatrième chez les dominicains. Cinq à six cents malades ou blessés passèrent par là; tous ceux que l'on ne put guérir s'en allèrent dans l'éternité, fortifiés par les secours chrétiens. Les frères du pensionnat de Notre-Dame-de-Nazareth, à Orléans, furent admirables par la religieuse tendresse et l'intelligence de leurs soins; les Allemands, nombreux

dans leur ambulance, furent traités avec une parfaite charité. Un sous-intendant militaire, M. de Cappe, dans une lettre de remercîment au frère directeur, appelait l'ambulance de la gendarmerie « une ambulance modèle ». Français et Allemands se mêlaient dans le pensionnat de Saint-Pierre, à Dreux, transformé en ambulance ; il fallut y établir de nouveaux lits après le combat d'Évreux, le 17 novembre. Un médecin en chef prussien, d'une grande dureté, s'appliquait à envoyer en captivité chaque soldat français qui entrait en convalescence ; il était devenu l'effroi de l'ambulance et l'effroi de la ville. Les frères étaient parvenus à l'adoucir et à sauver de l'Allemagne nos soldats guéris.

Les premiers blessés reçus chez les frères à Toulouse venaient du côté de Vendôme, où tant de combats furent livrés dans la première quinzaine de décembre. L'une des ambulances se trouvait dans la maison du noviciat ; de très-jeunes gens, récemment revêtus de l'habit religieux, soignaient les malades ; c'était le noviciat du dévouement et du sacrifice en même temps que celui de l'étude et de la prière. Quand la fête de Noël arriva, la plupart des soldats se confessèrent et communièrent. Parmi ceux qui moururent à l'ambulance avec un grand sentiment de foi, on cite un vétéran du 9e d'ar-

tillerie, appelé Proust, volontaire vendéen, déjà au déclin de l'âge; sa fin, toute rayonnante de sainteté, fut un spectacle de merveilleuse édification. Les ambulances du pensionnat de Saint-Joseph, de l'*Agriculture* et de la *Fonderie* sont comme des titres d'honneur pour les frères de Toulouse. Les ambulances de Marseille reçurent surtout les malades et les blessés de l'Est. Celle de Saint-Charles se fit remarquer par les conditions parfaites de son installation; un comité de dames zélées vint en aide aux frères et aux médecins. A Vienne, en Dauphiné, deux frères, atteints de la variole, furent victimes de leur charité. Étonnant aveuglement causé par les passions mauvaises! Sur plus d'un point où les frères déployaient modestement et sans bruit tant d'abnégation et de générosité chrétienne, les conseils municipaux leur retiraient la subvention allouée à l'école; on semblait vouloir les punir de leur charité. La municipalité de Villefranche frappa son coup démocratique, quoique l'allocation fût consacrée par une durée de soixante-six ans. Les frères de Niort, soutenus par la garde nationale sédentaire et par les bonnes dispositions de toute la ville, furent debout pendant trois mois. Souvent il arrivait que les frères ne fermaient pas leurs classes en ouvrant des ambulances; alors ils donnaient aux

malades les heures de la nuit : leur repos, c'était l'activité au chevet des blessés. Il en fut ainsi à Nantes; mais chaque âme de soldat qui devenait chrétienne faisait oublier aux frères leurs fatigues. Se donner et tout donner, c'est tout ce que peut l'homme; les frères donnaient leur temps, leur repos, leur cœur, leur vie; ils fournissaient aussi tout ce qu'ils avaient, même leurs lits.

Les comités de secours faisaient beaucoup, mais il semblait que quelque chose eût manqué dans des ambulances sans les frères; nous les trouvons à Bordeaux, Mer, Montargis, Dunkerque, Saint-Sever, la Charité, Bonnétable. Que de maux à soulager à Levier et aux environs après la défaite de Bourbaki! Mentionnons les frères de Libourne, de Gaillac, de Cadillac, de la Rochelle, de Lisieux et de Montpellier. A Falaise, le frère Hion fut mortellement atteint de la maladie de ceux qu'il soignait. On lui fit de touchantes obsèques. Nous reproduisons ici les paroles qui furent prononcées en chaire devant son cercueil, parce qu'elles restent comme l'oraison funèbre de tous ces modestes martyrs du dévouement chrétien.

« Une triste, mais, au point de vue chrétien, consolante cérémonie, nous réunit dans ce

temple, disait le bon curé de Guibray; nous y venons, à l'occasion de la mort, rendre hommage à la mémoire d'un modeste et saint religieux qui, parce que Dieu l'a appelé à cet honneur, a été un héros de dévouement, un martyr de la charité. Religieux bien jeune, il a été comme un modèle dans les différentes maisons où l'avait envoyé la volonté de ses supérieurs; l'accomplissement de ses devoirs était son bonheur; il n'avait pas d'autre désir, d'autre ambition que de vivre et mourir simple et ignoré frère de l'école chrétienne. Mais parce que l'abnégation est le propre du chrétien et principalement du religieux, il a répondu avec empressement à l'appel qui lui a été fait au nom de Dieu; il s'est constitué de grand cœur l'infirmier, l'ami, le frère de nos soldats malades. Vous savez, Messieurs, vous soldats ici présents, vous savez aussi, et ceux d'entre vous qui ne sont plus avec vous le savent et le proclameraient comme nous, nous savons tous avec quelle intelligence et quelle générosité ce bon frère s'est donné à tous, à tous jusqu'au sacrifice de sa vie, heureux si, par sa mort, il eût pu espérer de sauver ses chers malades. Mais sa modestie m'interdit la louange; c'est à Dieu de le louer et de le bénir. Il l'a reçu dans sa gloire; oui, il est entré dans la gloire

parce qu'il est mort dans l'exercice de la charité. Toutefois, Messieurs, prions pour lui, quelque bien que nous pensions de lui, car les jugements de Dieu sont impénétrables; mais aussi parce que Dieu aime que nous continuions à penser bien de ceux que nous estimions, demandons au saint que nous pleurons qu'il prie pour nous. Il se rendra à nos vœux; il ne cessera de s'intéresser à nos soldats qu'il aimait; il se montrera auprès de Dieu leur protecteur et leur ami. »

On sent, en lisant ces lignes, que les hommages rendus aux serviteurs de Dieu empruntent aux lèvres sacerdotales un intérêt particulier.

Quand les frères n'étaient pas infirmiers chez eux, ils l'étaient dans les ambulances des villes. Ils soignèrent à Nuits des blessés de Wissembourg et de Freschwiller, des blessés de la bataille de Nuits, si meurtrière pour nous comme pour l'ennemi; on les vit à Cherbourg à l'ambulance de l'arsenal, à Nîmes dans la caserne des passagers, à Saint-Quentin, à Bapaume, après les combats heureux livrés par le général Faidherbe; à Montluçon, à Marlioz, à Chambéry, à Evian, tout rempli de blessés et de malades de l'armée de l'Est; à Mâcon, Nogent-le-Rotrou, Beaune; à Chartres, après la ba-

taille de Loigny, où nos zouaves déployèrent un si merveilleux héroïsme, et dont le nom se lie avec tant d'éclat aux noms de Sonis et de Charette. Nous admirons surtout les frères au chevet des varioleux, car on meurt souvent à ce service; ils bravent ainsi la mort à Besançon, Clamecy, Forges-les-Eaux, Guéret, Vendôme; plusieurs succombent. Le typhus et la petite vérole tuent comme les balles et les obus.

Nous craignons que les dévouements qui se succèdent n'aient leur monotonie, et nous nous hâtons, pour ne pas fatiguer le lecteur. Que de faits se multiplieraient sous notre plume si nous montrions les frères logeant les Prussiens, ou plutôt subissant leur dure présence, secourant les prisonniers, exerçant leur charité dans les ambulances allemandes! Mais avant de les suivre à Paris, dans un chapitre à part, cherchant, sous les projectiles de l'ennemi, les victimes de la guerre, attachons un moment nos regards sur eux pendant qu'en province ils débutent dans cette voie où les périls abondent. Les voilà à Dijon ou aux alentours, après tant de forfanterie et d'ineptie de la part de la défense, cherchant, la nuit, les pauvres blessés à la lueur d'une lanterne, fouillant sous la pluie et dans la boue pour découvrir des malheureux qu'il serait possible

de soulager. Nous les voyons après la bataille de Nuits, où le courage ne put sauver de rien, et dans l'Eure, après les combats d'Épernon, de Chevisy et de Dreux, avec leurs brassards marqués de la croix rouge et le drapeau de la convention de Genève.

Le frère Philippe avait donc bien su ce qu'il faisait en répondant du dévouement des siens au milieu des sanglantes épreuves de la patrie, et le chapitre suivant nous montrera les frères dans toute l'ardeur du courage et toute la gloire du sacrifice.

CHAPITRE XIV

Le frère Philippe et les frères des Écoles chrétiennes à Paris pendant le premier siége.

Le soldat est obéissant jusqu'à la mort; le religieux obéit à la règle de son ordre; pour le reste il est libre, et lorsque, en dehors de son institution et de ses devoirs prévus, il accomplit des actes dangereux, c'est de son plein consentement, de sa pleine volonté. Le soldat ne peut pas faire autrement, sous peine de prévarication et de déshonneur; nul n'a le droit de commander au religieux d'aller au péril. Le frère Philippe, dans les derniers jours de novembre 1870, après avoir reçu l'appel des ambulances de la presse, ne donna aucun ordre aux frères des communautés de Paris; il se contenta de les informer de la démarche

faite auprès de lui. « Pensez-y devant Dieu, leur dit-il, vous êtes libres d'accorder ou de refuser votre concours. » Les frères prièrent, se fortifièrent par la communion et dirent à leur supérieur général : Nous voilà ! Quelques lettres de jeunes novices de la rue Oudinot à leur maître de noviciat méritent de trouver place dans ce récit ; ces billets, qui n'étaient pas faits pour le public, sont empreints d'une beauté touchante.

« Nos braves soldats, écrivait un jeune frère, donnent leur vie pour la patrie ; j'offre volontiers la mienne pour les soulager, et surtout pour aider à bien mourir ceux qui seraient mortellement blessés. »

Un autre écrivait :

« Quoique faible de santé et assez timide par caractère, je viens cependant m'offrir pour aller sur le champ de bataille ; mon courage soutiendra mes forces, et je pourrai encore faire quelque chose. D'ailleurs, il ne faut pas être très-fort pour suggérer à de pauvres blessés mourants les sentiments de foi, de confiance et de contrition propres à les préparer à paraître devant Dieu. »

« Le Seigneur, disait un novice, nous présente aujourd'hui l'occasion de lui faire un sacrifice que je serais bien aise de ne pas laisser

échapper. Du reste, il y a longtemps que je lui ai offert mon corps, mon âme, ma santé, ma vie, pour qu'il en dispose suivant son bon plaisir, pour sa gloire, pour le bien de l'institut et de l'Église. Je me mets donc entièrement à votre disposition, persuadé que votre décision sera l'expression de sa sainte volonté. Il me semble que, depuis bien des années, il a plu au Seigneur de me faire comprendre cette parole de saint Paul : *La mort m'est un gain; je désire de mourir pour être avec Jésus-Christ.* »

Un de ces jeunes hommes qui avaient cru enfermer leur vie dans le tranquille horizon d'une école s'exprimait ainsi :

« Sans me dissimuler le danger, je vous demande la faveur d'aller sur le champ de bataille remplir notre mission chrétienne. Notre dévouement ne sera peut-être pas inutile à notre institut menacé. D'autre part, j'irai volontiers secourir nos braves soldats, et Notre-Seigneur, qui regarde comme fait à lui-même ce que l'on fait au prochain, au dernier jour (fût-ce demain) ne comptera pas ma vie comme ayant été entièrement inutile. »

Ce langage, que le christianisme seul peut inspirer, explique tant d'actes admirables.

Le 29 novembre, à six heures du matin, par

un froid vif, cent cinquante frères étaient réunis à l'extrémité du quai d'Orsay, près du Champ-de-Mars; ils avaient répondu à l'appel du comité de la presse. Un vieillard vêtu comme eux était là : c'était le frère Philippe. Ses quatre-vingts ans ne lui avaient pas paru un motif suffisant pour rester en repos. Les frères attendaient l'ordre de marcher pour accomplir leur œuvre. Le général Trochu, cédant moins à ses propres pensées qu'aux informations impérieuses venues de Tours et à l'opinon parisienne, se proposait de percer les lignes ennemies pour aller joindre l'armée de la Loire; cet inutile et sanglant effort devait s'appeler la bataille de Champigny. L'attaque ayant été retardée par une crue de la Marne et par la nécessité de jeter de nouveaux ponts sur la rivière, les frères attendirent pendant huit heures un ordre qui ne vint pas. Le lendemain matin, 30 novembre, les frères se trouvaient au même rendez-vous et recevaient bientôt l'ordre d'avancer. Le frère Philippe était encore là. Combien il lui coûta de se séparer de ceux qu'il appelait ses enfants! Il reprit le chemin de la maison mère avec une émotion profonde et en priant Dieu.

On entendait la canonnade vers le sud-est; les deux corps d'armée, sous les ordres des généraux

Blanchard et Renault, attaquaient Champigny et le plateau de Villiers. Les frères, montés dans des voitures, se dirigent vers la barrière de Charenton et recueillent sur leur passage d'encourageantes et touchantes acclamations. Ils commencent leur œuvre sur la rive droite de la Marne, qu'ils ont franchie sur un pont de bateaux, non loin de Champigny et de Villiers, au bruit du canon et de la fusillade. Partagés en escouades de dix chacune avec un chirurgien, munis de brancards et portant le brassard marqué de la croix rouge, ils vont chercher des blessés, s'inquiétant peu de trouver la mort. Les voitures d'ambulance les attendent; ils y placent les blessés qu'ils ont rapportés sur les brancards et que l'on conduit à Paris par les bateaux-mouches. Quand les brancards manquaient, les frères portaient les blessés sur leurs épaules ou dans leurs bras et franchissaient ainsi de longues distances. Ils ne se croient jamais assez près du péril, parce qu'ils veulent être le plus près possible de ceux que les balles ou les obus peuvent atteindre; ils marchent modestement mais sans peur, et les projectiles foudroyants semblent vouloir les respecter. Ils ont relevé le brave général Renault, frappé à la jambe d'un éclat d'obus et qui mourut peu de jours après à

l'hôpital Lariboisière, assisté d'une sœur de charité. « J'ai blanchi sur les champs de bataille, disait-il au frère directeur de Montrouge, j'ai fait vingt-deux campagnes, mais je n'ai jamais vu d'engagement aussi meurtrier que celui-là. » C'est au milieu de cette tempête de feu que les frères remplissaient la mission de charité qu'ils s'étaient donnée ; on ne pouvait les voir sans admiration, et leurs soins intelligents et délicats révélaient toute leur tendresse pour les blessés. Nous empruntons ici une page vraie et vivante au livre que nous avons cité plus haut :

« Ils (les frères) s'agenouillaient sur le sol humide, sur la glace, dans la neige ou dans la boue, soulevant les têtes pâlies, interrogeant les lèvres blêmes, les regards éteints, apportant le dernier soulagement possible. Ils commencent ensuite leur difficile et périlleux voyage à travers les terres enfoncées, les débris, les cadavres, le va-et-vient du champ de carnage. Ils portent bien doucement celui-là, il a une blessure à la poitrine ; ils le soulèvent par dessous, sans secousses, la tête haute; ils placent un oreiller sous son dos, évitent les cahots. Il y a tant de soins à prendre ! Comme s'ils étaient médecins, ils n'aggravent par aucune fausse manœuvre l'état des malheureux

qu'ils ramassent, et évitent des accidents irréparables. En route, avec ce lourd fardeau, ils s'avancent lentement, tenant à honneur de ne pas s'arrêter pour essuyer leur front, ménageant avec des attentions maternelles le moindre heurt à ce moribond. Il est là sur ce hamac de paille tressé et souple, un petit traversin tient son front élevé; une couverture de laine, clouée aux portants du brancard, l'enveloppe des épaules aux pieds. Souvent il a gardé son arme qu'il serre d'une main crispée; le bras pend inerte; un frisson court de minute en minute sur ce corps déchiré; il s'évanouit ou il laisse entendre une plainte sourde entremêlée de noms chéris. On hâte le pas; la voiture Binder n'est pas là encore, il faut déposer le martyr sur un matelas, à terre, dans quelque salle transformée en ambulance. Là, des jeunes gens, en tablier d'opération, manches retroussées, se multiplient, rétablissent l'appareil qui a glissé, font pénétrer un cordial entre les dents serrées du patient, coupent un membre qui ne tient plus au tronc, hélas! que par un fil ténu de chair meurtrie, arrêtent l'hémorragie, lient les artères, renouvellent les compresses, et font pour guérir ce que l'ennemi fait pour tuer. Doux et consolant spectacle! »

Le 1er décembre, le frère Philippe, malgré

une attaque de goutte et par un froid de neuf degrés, accompagnait les siens à la Bastille. Ceux-ci montèrent en voiture pour aller au rendez-vous du dévouement, mais un armistice dans la journée les condamna à l'immobilité. Il ne devait pas en être ainsi le lendemain. Les frères étaient à la Bastille, le 2 décembre, conduits cette fois, non pas par leur supérieur général trop souffrant, mais par un deses assistants. L'ennemi avait attaqué de bonne heure nos avant-postes depuis Champigny jusqu'à Bry-sur-Marne, et nos troupes, commandées par le général Ducrot, avaient victorieusement soutenu ce terrible choc. Nos pertes étaient grandes, mais le courage des nôtres était grand partout, et les frères, courant sur le champ de bataille pour relever les blessés, apparaissaient comme un corps d'élite au milieu de tous ces Français qui faisaient leur devoir. Les frères qui portaient les blessés à Joinville-le-Pont avaient à faire un trajet d'une lieue. Écoutons le frère directeur de Montrouge nous parlant de la nuit qui suivit la journée de Champigny :

« Pour moi, plus fort, plus robuste que les autres, je montai dans un fourgon de la maison Potin, et revins battre la campagne de Champigny, Petit-Bry et Tremblay.

« Arrivé sur le plateau de Noisy, où de nombreux blessés poussaient des cris de douleur et de désespoir, un soldat, qui détachait un morceau de viande d'un cheval tué le matin, me dit que les Prussiens n'avaient pas permis qu'on les enlevât, et que si j'allais plus loin, je serais fait prisonnier. Mon désir de porter secours à ces braves soldats me faisait marcher quand même; mais après quelques minutes, un feu de patrouille me barra le chemin et me fit croire à la parole du soldat maraudeur. Il était une heure du matin. Je revins donc l'âme triste et le cœur brisé, en pensant que ces malheureux gisaient là, sur la terre qui s'abreuvait de leur sang, par un froid rigoureux et sous l'œil inquiet d'un ennemi inhumain...

« L'homme qui conduisait ma voiture avait peur, et ses chevaux, arrivés de la veille, ne voulaient plus marcher. Je les laissai sur la route, et, une lanterne à la main, je courus les chemins, les bois, la plaine, mais je ne rencontrais que des cadavres. J'appelais et je prêtais l'oreille : un silence de mort régnait partout. Enfin j'allai aux feux petillants où bivaquaient nos soldats, et j'appris que, sur la hauteur, dans une maison restée debout, plusieurs blessés avaient été apportés à la fin

du jour. Là, en effet, des hommes trouvés dans les fossés, derrière quelque talus, au pied d'un mur où ils s'étaient traînés, pour y mourir peut-être, attendaient, calmes et résignés, qu'on vînt à leur secours.

« Parmi eux était un brave vendéen que je reconnus. Il avait été blessé la veille, à neuf heures du matin, et c'est moi-même qui l'avais relevé et déposé à l'ambulance volante. Un mouvement de troupe et l'encombrement l'avaient fait oublier; combien ce pauvre enfant a dû souffrir sur le bord du fossé où il était resté toute la journée!

« Ces infortunés étaient au nombre de vingt et un. Heureusement la Providence ne m'avait pas envoyé seul à leur secours : deux autres voitures avaient précédé la mienne. Nous les y plaçâmes aussi doucement et commodément que possible et nous partîmes. Sur les hauts de Joinville, un obus prussien vint éclater près de nous, éteignit nos lampes, mais sans nous faire aucun mal.

« A quatre heures et demie du matin, nous étions à Paris, dans la rue Saint-Antoine, cherchant à loger nos vingt et un blessés, car toutes les ambulances du quartier avaient été remplies la veille. Nous leur trouvons un gîte cependant, et aussitôt je repartis pour Champigny.

« Mais qu'étaient devenus les malheureux blessés dont les cris m'avaient fendu l'âme, sans que je pusse les secourir? J'allai sur le plateau de Noisy, et là plus de quatre-vingts cadavres gelés me redirent la cruauté des ennemis. Les uns étaient morts dans des contorsions horribles, grattant la terre et arrachant l'herbe autour d'eux; d'autres, les yeux ouverts, le poing fermé, semblaient terribles et menaçants. Quelques-uns, les mains élevées vers le ciel, annonçaient, par la régularité de leurs traits, qu'ils avaient expiré dans le calme et la résignation, peut-être même en pardonnant à leurs bourreaux les tortures morales et physiques qu'ils enduraient. »

Quelle variété de lugubres scènes dans ces journées dont nous rappelons le souvenir! Voici les frères qui ensevelissent les morts durant une suspension d'armes. Ils creusent la terre gelée et couverte de neige; quatre tranchées sont comme de longues fosses où l'on dépose les cadavres de nos soldats. Ils sont enterrés avec leur uniforme, gardant ainsi dans la mort le vêtement qu'ils portaient en face de l'ennemi. Une journée ne suffit pas pour ces inhumations où tout se fait avec gravité et respect; les cadavres se pressent le long des trous béants; il faut recommencer le len-

demain, et ces rangées de dépouilles humaines, séparées par des couches de chaux, sont recouvertes de terre. La neige qui tombe blanchit bien vite les tranchées fermées, et tout devient linceul autour de ces sépultures où dorment six cent quatre-vingt-cinq soldats et officiers français. Le funèbre travail s'était achevé par le *De profundis*, récité à genoux. Il faisait nuit et des torches éclairaient ce tableau. Presque tous les soldats morts portaient des scapulaires et des médailles; ces objets religieux n'avaient pas préservé de la mort, mais ils attestent des sentiments chrétiens, et font rayonner les immortelles espérances. La croix à l'ombre de laquelle dorment ces victimes de la guerre est le signe par lequel on se sauve.

De nouveaux combats appelaient de nouveaux actes de charité intrépide. Mais il faudrait peindre le frère Philippe allant et venant le matin autour des frères qui allaient se rendre sur le champ de bataille. Il multipliait sans effort les soins et les attentions, et se portait de côté et d'autre dans le réfectoire pendant le frugal déjeuner du départ : un mot d'encouragement pour celui-ci, une marque d'égard pour celui-là. Il remettait de sa main la maigre pitance de la journée, s'approchait de l'un pour

secouer le bidon et s'assurer s'il n'était pas vide. s'arrêtait près d'un autre et faisait ouvrir le sac pour voir de ses yeux si rien n'y manquait. Sa physionomie exprimait un bonheur mêlé d'attendrissement. Son regard était tendre et son sourire mélancolique ; ce visage paternel voulait dire : « Ils partent nombreux et forts ; nous reverrons-nous tous ce soir ? » Plus d'une fois on apercevait des larmes dans ses yeux qu'illuminait le calme d'une âme toute à Dieu.

Le 21 décembre 1870, le frère Philippe et cent cinquante de ses enfants étaient réunis. bien avant le jour, à leur place accoutumée, près du Champ-de-Mars ; un assistant devait marcher à la tête des pieux brancardiers. La veille au soir d'autres frères étaient allés coucher à Saint-Denis. Ils étaient dirigés par le frère Clémentis, visiteur, qui avait été si remarqué à Champigny, et qui devait l'être partout où l'appelait son zèle. Les frères des Écoles chrétiennes étaient les brancardiers modèles ; on les citait, on engageait à faire comme eux ; toutes les escouades de brancardiers ne montraient pas autant d'ordre, d'empressement et de courage. Le canon grondait terrible dans la matinée du 21 décembre : c'était la bataille du Bourget. Les cent cinquante frères, partis du

quai d'Orsay, promptement arrivés à la barrière de la Villette, courent vers les points où ils peuvent trouver des soldats à relever. Ils ne tardent pas à rencontrer des blessés qu'ils emportent dans leurs bras; ils viennent les déposer dans des voitures et puis vont en chercher d'autres, et le sifflement des obus ne les arrête pas un instant. Les brancardiers dirigés par le frère Clémentis s'étaient d'abord portés vers la Courneuve; deux courageux dominicains avaient pris place dans leurs rangs. L'escouade s'avançait précédée du drapeau de la convention de Genève porté par un frère, et sans aucun soldat, lorsqu'elle reçut une décharge de coups de fusils; une balle atteignit l'un des deux frères qui portaient le premier brancard; le blessé tombe, il est couché sur le brancard qu'il réservait à d'autres, et deux frères le transportent à l'ambulance de la Légion d'honneur à Saint-Denis. La balle, entrant par l'épaule gauche, avait pénétré jusqu'au poumon; il devint impossible de l'extraire. Les chirurgiens déclarèrent la blessure mortelle. Celui qui venait d'être frappé s'appelait J.-B. Baffie; Néthelme était son nom de religieux. Il était maître à Saint-Nicolas, rue de Vaugirard. Il avait trente-un ans.

Le frère Philippe, informé de ce malheur, avait tout quitté pour se rendre auprès de ce

blessé, qu'il consola avec des accents paternels et avec les accents de la foi : il lui montra le ciel comme prix de son sacrifice. Le sort du frère Néthelme eût pu refroidir des cœurs uniquement occupés de sentiments humains ; il enflamma l'âme chrétiennement héroïque des frères brancardiers. Un nouveau souffle se fit sentir dans l'institut des frères des Écoles chrétiennes ; chacun d'eux voulait aller au danger et à l'honneur ; ils réclamaient tous, comme une faveur, la mission de brancardier, et le frère Philippe, ému jusqu'aux larmes, était obligé de se défendre contre de généreuses supplications.

Le froid rigoureux et l'inutilité de la résistance ne permirent pas la continuation de la bataille le 22 décembre ; on ne s'occupa que des blessés de la veille. Le nom du frère Néthelme était déjà dans toutes les bouches. On raconte que le docteur Ricord, si admirable pendant ce siége de Paris, étant allé savoir des nouvelles du frère Néthelme, qui avait été transporté de l'ambulance de la Légion d'honneur à la maison des frères à Saint-Denis, et n'ayant recueilli aucune parole d'espérance, fut vivement ému ; il s'était adressé à un frère qu'il avait vu à l'œuvre avec les brancardiers : « Mon frère, lui dit le docteur Ri-

cord en lui prenant la main, s'embrasse-t-on chez vous? — Mais il n'y a pas de règle pour cela, répondit le religieux. — Eh bien! ajouta le célèbre docteur, permettez-moi d'avoir l'honneur de vous embrasser. Vous êtes admirable, vous et les vôtres. Portez ce baiser au frère Philippe et à tous vos frères, et dites-leur que nous vous remercions tous, en notre nom et au nom de la France. »

Les trois jours écoulés entre la blessure et la mort avaient été pour le frère Néthelme des jours de grande souffrance et d'angélique résignation. Il avait exhalé le dernier souffle sur le crucifix, divin modèle de la douleur et du sacrifice. Son corps, après un service dans l'église de Saint-Denis, fut transporté à Paris à Saint-Nicolas, et exposé dans une chapelle ardente. Le comité des ambulances de la Presse ne pouvait manquer de s'associer à ce deuil; dans une lettre adressée au frère Philippe, le secrétaire général de ce comité parlait en bons termes de la mort du frère Néthelme; le comité, disait-il, « me charge de vous exprimer combien il est touché de cet événement si triste pour nous et pour vos frères, mais aussi si glorieux pour votre ordre, qui continue sous votre direction ses traditions anciennes de dévouement et de charité sans bornes. Nous vous remercions,

monsieur le supérieur général, d'avoir devancé l'expression de nos sentiments en nous associant dans les lettres de faire part aux personnes qui regrettent le plus le frère courageux que vous avez perdu. Nous assisterons tous aux obsèques du frère Néthelme; je donne des ordres pour que tout le personnel médical et administratif de nos ambulances fixes et mobiles vienne également rendre un dernier hommage à ce vaillant martyr de notre œuvre, qui nous montre à tous l'exemple à suivre. » Le frère Philippe, répondant à cette lettre, remerciait les membres du comité et les assurait de la disposition des frères à « continuer avec un nouveau courage l'œuvre de charité et de dévouement à laquelle ils avaient été associés; trop heureux, ajoutait-il, si, par de nouveaux sacrifices, il nous était donné de mettre fin aux douleurs de la patrie ! »

Les funérailles du jeune martyr de la charité, conduites par le frère Philippe et deux de ses assistants, furent un touchant spectacle. C'était le lendemain de Noël. Avec quel respect on s'inclinait devant ce cercueil recouvert de la robe de l'humble frère et sur laquelle était posé le brassard à croix rouge ! Une immense assistance se pressait dans l'église de Saint-Sulpice; tous les pouvoirs publics, toutes les institutions,

toutes les ambulances, toutes les communautés des frères des Écoles chrétiennes s'y trouvaient représentés; les ecclésiastiques y étaient nombreux; un sentiment d'admiration attendrie se peignait sur tous les visages. Ce pauvre frère qui n'avait jamais cherché la gloire l'avait trouvée par son immolation volontaire; il avait conquis les louanges de la terre et conquis le ciel. Le frère Philippe, tout en ouvrant son cœur à de tristes regrets, jouissait religieusement de ces hommages qui honoraient grandement l'institut dont il était le chef.

Mais le supérieur général devait voir se prolonger les épreuves de ceux sur lesquels s'étendait son autorité; tout danger ou toute douleur avait un contre-coup dans son âme. Lorsque, au milieu du bombardement du mois de janvier 1871, un obus fit tant de ravages dans l'établissement de Saint-Nicolas, le vénérable vieillard fut ému jusqu'au fond des entrailles à la vue des élèves tués ou blessés; il suivit, le 11 janvier, les cercueils des jeunes victimes dans l'église de Notre-Dame-des-Champs et jusque dans le cimetière Montparnasse, où, quinze jours auparavant, il avait accompagné les restes du frère Néthelme. La foule n'y manquait pas; triste et indignée, elle accusait la cruauté de l'ennemi. Ce bombarde-

ment inhumain, qui fit tant de victimes dans les quartiers du Luxembourg et des Invalides, excitait des désirs de vengeance; il détermina le 19 janvier la belliqueuse tentative de Buzenval, où le courage ne fit défaut à personne, mais où la discipline et l'organisation manquèrent sur tous les points. La garde nationale n'est pas une armée, et c'était une véritable armée, véritable et terrible, qu'elle avait à combattre. Le frère Philippe, averti la veille, avait prévenu ses chers brancardiers qui, dès le matin, étaient réunis au nombre de cent dans la cour des Tuileries; ceux-ci se rendirent à Rueil, où le comité de la Presse avait établi une ambulance. Les uns se dirigèrent vers la Fouilleuse et la Bergerie, les autres vers le parc de Buzenval au milieu d'une pluie de balles; que de blessés à ramasser! Mais que de peine pour cheminer sur un terrain détrempé par la neige! Les frères se font bénir par ceux qu'ils emportent; ils soulagent et consolent, et ne pensent jamais à eux; ils étonnent ceux qui jusque-là les avaient méconnus. Le soir du 19 janvier, le comité des ambulances de la Presse adressait au frère Philippe ses remercîments et ses félicitations. Le lendemain une partie des frères retourna au champ de bataille pour ensevelir des soldats et des gardes mobiles; ils creusèrent, dans un

champ à droite du chemin qui va de la Malmaison à Garches, une fosse qui fut bénie par l'aumônier du Mont-Valérien ; le prêtre bénit aussi les corps des soldats tombés, et l'on vit le frère Philippe parmi les pieux brancardiers qui récitèrent à genoux le *De profundis*. Sur la fosse fut plantée une croix de bois, signe sacré de rédemption et d'espérance.

L'œuvre des frères pendant le premier siége de Paris ne se borna pas à la mission de brancardier qu'ils ont élevée jusqu'à l'héroïsme ; ils furent aussi infirmiers au nombre de plus de deux cent cinquante : le souffle généreux du frère Philippe se faisait sentir partout. Les frères de Paris débutèrent comme infirmiers dans les ambulances des chemins de fer de l'Est et du Nord, destinées à recevoir les blessés ou malades de passage. Ils les transportaient de la gare à leur maison du faubourg Saint-Martin, n° 159, et là ils exécutaient les ordonnances des médecins, les aidaient à panser les plaies, mêlaient à l'application des remèdes qui soulagent les paroles qui consolent. Le 13 septembre 1870, le frère Philippe mettait à la disposition du directeur de la compagnie des chemins de fer de l'Est le personnel nécessaire pour soigner les employés qui pourraient être blessés en défendant la gare et son maté-

riel. Il fournit aussi des infirmiers à l'ambulance de la Légion d'honneur, à Saint-Denis; les ambulances de Passy, de Saint-Paul, des Arts-et-Métiers, de Sainte-Clotilde, de Grenelle, Bullier, place de l'Observatoire, de Tournefort, de la *Société de dépôts et de comptes courants,* place de l'Opéra, de la Paix, de Notre-Dame de Plaisance, du ministère de la justice, de Saint-Nicolas d'Issy, furent témoins de l'infatigable charité des enfants du vénérable de la Salle.

Les pavillons d'ambulance à Longchamps, construits en bois, sont bien dignes d'un souvenir. L'organisateur, M. Ricord, avait obtenu du frère Philippe de nombreux et admirables auxiliaires. Un des hommes les plus dévoués de l'institut, le frère Exupérien, alors directeur des novices de Paris, aujourd'hui assistant, montra au milieu des quatre cents blessés une rare sollicitude, une puissante activité. Le froid était rigoureux, le combustible manquait, les approvisionnements de tout genre n'étaient pas faciles; que de veilles, de courses, de tours de force pour suffire à tant de besoins! Longchamps avait une chapelle où, le dimanche, se pressaient les malades en état de se tenir debout. On y apercevait des béquilles, des bras en écharpe, des têtes entourées de linge blanc.

La souffrance était respectueuse, les périls avaient rallumé la foi dans les cœurs. On y chantait des cantiques, on y prêtait l'oreille à d'utiles et pieuses instructions.

Le frère Philippe s'occupa avec un soin particulier de l'ambulance établie en quelque sorte chez lui dans la maison mère de la rue Oudinot, et qui s'appelait l'ambulance de Saint-Maurice. Il avait relégué ses novices dans des coins de l'établissement, et donné l'air et l'espace et les situations commodes aux soldats qui souffraient. Cette ambulance était vraiment un lieu d'adoucissement; car tous les frères, jeunes et vieux, ne s'occupaient que des blessés et des malades. C'était un aimable et touchant effort pour faire oublier la douleur et l'ennui. Le frère Philippe présidait à tout, donnait à tous l'exemple, allait d'un lit à l'autre, ménageait les douces surprises; lorsqu'il parcourait les salles, les malades prenaient courage, souriaient comme à des pensées d'espérance, et le supérieur général leur apparaissait comme l'ange du salut. Il les recevait avec tendresse à leur entrée dans la maison; il les bénissait avec bonheur quand ils partaient guéris. M. l'abbé Roche, aumônier de la maison mère des Écoles chrétiennes, remplissait dans l'ambulance de Saint-Maurice, avec une âme d'apôtre, le ministère sacerdotal.

Le 1er janvier 1871, un sergent-major des mobiles de la Côte-d'Or, décoré pour sa vaillance à Champigny, lut au frère Philippe, dans la grande salle, un compliment en présence de tous les soldats qui avaient pu quitter leur lit; ils lui offraient pour « étrennes » l'hommage de leur reconnaissance. Le 6 janvier, le comte Sérurier, vice-président de la société de secours et délégué du ministre de la guerre et de la marine, envoyait dans une lettre au supérieur général ses respectueux hommages et ses vœux. « Comme toute la France, disait-il, il est pénétré d'admiration, de vénération et de gratitude pour les exemples de patriotisme et d'abnégation que l'institut donne au milieu des épreuves que la Providence impose au pays. » Le frère Philippe, dont la charité s'étendait au dehors, donnait tout ce qu'il pouvait donner. Il offrit une pièce de drap noir aux pauvres du septième arrondissement. « Je vous adressse nos remercîments, lui écrivait le maire, M. Arnaud (de l'Ariége), pour la pièce d'excellent drap que vous nous avez envoyée pour les pauvres de notre arrondissement. Nous vous devons d'autant plus de reconnaissance que vous les couvrez de vos propres vêtements. »

Les principaux établissements des frères se trouvaient dans la zone la plus exposée au bombar-

dement. Nous avons parlé des ravages d'un obus tombé sur Saint-Nicolas. « Notre maison mère, dit le frère Philippe dans sa circulaire du 21 juin 1871, a été atteinte une quinzaine de fois, soit par des obus, soit par des éclats d'obus tombés aux environs; mais, grâce à Dieu, nous n'avons pas eu à déplorer d'accidents. Un obus a éclaté dans la salle du Régime, et trois dans les dortoirs; mais déjà nous ne résidions plus au Régime, et nos frères ne couchaient que dans les étages inférieurs ou dans les caves. Plusieurs obus sont tombés dans le jardin, se sont enfoncés dans la terre, où ils ont éclaté sans causer de dégât appréciable. L'un d'eux surtout nous a été un sujet d'adorer et de remercier la divine Providence; il est tombé dans l'allée dite du Régime, en un moment où quinze ou seize frères s'y employaient à tirer du sable pour en couvrir les cours; il a éclaté sous les pieds de plusieurs d'entre eux, qui n'ont eu d'autre mal que d'être légèrement contusionnés par des graviers qu'avait projetés l'explosion. »

Le premier frère rentré à Paris le surlendemain de la signature de l'armistice à Versailles fut le directeur de l'orphelinat d'Igny : c'était comme une apparition de la vie du dehors après le long emprisonnement sous le feu de l'ennemi.

Que de faits, que de traits et de détails nous aurions à raconter si nous écrivions une histoire générale du siége et de l'invasion ! mais ils n'entreraient pas dans notre cadre. Nous écrivons la vie du frère Philippe, et nous ne devons pas perdre de vue notre héros. Ce qu'il a inspiré aux siens depuis le commencement de la guerre jusqu'à la fin du premier siége de Paris, on vient de le voir. L'enseignement ne fut pas négligé un seul jour; braver la mort et secourir les blessés, ce ne fut qu'un supplément au travail ordinaire des frères. Tout marchait bien, à la fois dans les écoles, les ambulances, et sous les balles et les obus. Le monde entier a admiré les sublimes volontaires de la charité.

Des témoignages en l'honneur du dévouement courageux des frères des Écoles chrétiennes sont partis de tous les pays civilisés; toutes les langues leur ont rendu hommage ; l'espace nous manque pour reproduire ces témoignages si nombreux, nous ne pouvons que les signaler : ils forment un rayon de gloire autour de la figure du frère Philippe. Mais parmi ces hommages, il en est un qui mérite notre attention parce qu'il émane d'un corps illustre et qu'il a retenti plus que tous les autres. Nous voulons parler du prix exceptionnel décerné par l'Académie française à l'institut des

frères des Écoles chrétiennes. Ce prix a été déclaré « supérieur à tous les autres par son origine et par son objet ».

En 1870, nous fûmes abandonnés par tous les gouvernements; mais quand les jours de malheur commencèrent pour nous, les nations ne nous oublièrent pas ; il y eut comme une compatissante charité de toute la terre pour adoucir nos douleurs. Les dons s'élevèrent à des chiffres prodigieux. Une seule ville des États-Unis, Boston avec ses environs, recueillit huit cent mille francs. Un bâtiment, le *Worcester,* chargé de provisions, fit voile pour le Havre. Mais en apprenant la conclusion de la paix, l'insurrection et le second siége de Paris, le capitaine américain se rendit en Angleterre ; le chargement du navire y fut vendu et le produit distribué sur les points de la France les plus éprouvés. Tout compte réglé, il restait deux mille francs ; les membres du comité de Boston songèrent à offrir cette somme à l'Académie française pour être ajoutée aux prix de vertu qu'elle devait distribuer dans l'année. Ce don, disait la lettre d'envoi, « vient d'une souscription qui représente toutes les classes des citoyens de Boston ; c'est un moyen d'exprimer la sympathie et le respect des Américains pour le courage, la générosité et le dévouement désinté-

ressé des Français pendant le siége de leur capitale. »

L'Académie, en possession de ce don, se demanda à qui elle pouvait décerner un tel prix; comment désigner la personne la plus digne parmi tant de faits admirables? Après avoir constaté non sans fierté l'égalité dans le patriotisme, l'Académie eut la pensée de donner à ce prix le caractère le moins personnel et le plus collectif possible.

« Nous l'avons décerné, dit-elle par l'organe de M. le duc de Noailles, à un corps entier aussi modeste qu'il est utile, que tout le monde connaît, que tout le monde estime, et qui, dans ces temps malheureux, s'est acquis une véritable gloire par son dévouement. Nous voulons parler de l'institut des frères des Écoles chrétiennes. Vous savez tous à quelle carrière ils consacrent leur vie, et avec quel dévouement désintéressé, avec quelle paternelle simplicité ils l'accomplissent... »

Le directeur de l'Académie française avait à justifier la décision de l'illustre compagnie : il devait retracer le souvenir de tant de faits honorables pour l'institut des frères; nous reproduisons quelques fragments de son discours, au risque de faire passer sous les yeux du lecteur des traits qui lui sont déjà connus. Il y a

de nobles et de belles actions qu'on peut bien entendre louer deux fois.

« C'est alors, dit M. le duc de Noailles, que la société de la Presse fit appel à leur dévouement pour les enrôler dans son entreprise en qualité de brancardiers sur les champs de batailles et d'infirmiers dans les ambulances. Les frères acceptèrent avec enthousiasme. Ils fournirent cinq à six cents des leurs qui furent constamment et gratuitement occupés à ces deux services. Il faut ajouter, Messieurs, que leurs écoles ne furent jamais fermées ni leurs classes interrompues pendant toute la durée du siége. Ils suffirent à tout : à l'enseignement scolaire, aux ambulances intérieures et aux combats. Ils se dédoublaient ; chaque frère marchait à son tour. Un jour il faisait la classe, l'autre jour il allait au feu. Ils étaient en concurrence entre eux pour partir. Le jour où le frère Néthelme fut tué à la bataille du Bourget, ce n'était pas à lui de marcher.

« C'est ainsi qu'ils eurent constamment leurs places, et sur les remparts, et dans les batailles qui se livrèrent devant nos murs : la bataille de Champigny, celle du Bourget, celle de Buzenval et l'attaque de Montretout.

« Ces jours-là, on les voyait de grand matin, par un froid rigoureux, traverser Paris au

nombre de trois à quatre cents, salués par la population, le frère Philippe en tête, malgré ses quatre-vingts ans, et les envoyant au combat où il ne pouvait les suivre. Quant aux frères, ils affrontaient le feu, comme s'ils n'avaient fait que cela toute leur vie, admirables par leur discipline et leur ardeur. C'est ce que tout le monde a proclamé. Ils étaient réunis par escouades de dix, un médecin avec eux, et ils marchaient comme un régiment. Arrivés au combat, les reins ceints d'une corde, et s'avançant deux par deux avec un brancard, ils se répandaient, courant toujours du côté du feu, relevant les blessés, les portant avec soin jusqu'au médecin et aux voitures d'ambulance. Pour chaque bataille, il y aurait une foule de traits à signaler. « Mes frères, leur criait un jour un de nos généraux, l'humanité et la charité n'exigent pas qu'on aille si loin. » Un autre chef descend de cheval, et embrasse l'un d'eux, sous le feu du canon, en lui disant : *Vous êtes admirables, vous et les vôtres !*

« C'est qu'en effet, dans le plus fort de la mêlée, ils couraient à nos blessés sous les balles et la mitraille, mêlés cordialement avec nos soldats, qui les regardaient comme des camarades. Ils marchaient de concert : l'un, comme on l'a remarqué, portait l'épée qui tue, l'autre

la croix qui sauve. Puis, le lendemain des batailles, ils ensevelissaient les morts. Eux-mêmes eurent à pleurer deux des leurs qui furent tués; plusieurs furent blessés, et dix-huit périrent par suite de maladies contractées près des blessés et des malades. Ces soldats pacifiques se retrouvaient ensuite, soit paisiblement au milieu de leurs enfants, à l'école, soit, doux et affectueux, auprès des malades qu'ils soignaient.

« Mais ce ne fut pas Paris seul qui fut témoin de ce dévouement que la charité chrétienne inspire. Dès l'origine de la guerre, ils sollicitèrent dans toutes les provinces les emplois les plus pénibles et les plus dangereux. Ils demandèrent à faire partie de l'armée du Rhin. Leurs établissements devinrent des casernes; ils organisèrent partout de nombreuses ambulances pour nos soldats ou pour nos mobiles, pour nos recrues ou pour nos blessés. Tout cela est constaté par des correspondances multipliées, par des remercîments de maires ou d'officiers.

« De même qu'à Paris, les frères parurent sur tous les champs de bataille de province : à Dijon, à Alençon, à Pouilly, à Poulardier, partout où l'on se battit, allant toujours au milieu du feu, le plus loin possible, pour ramener nos blessés. C'est attesté par tout le

monde. Que de faits il y aurait à citer ! Que d'épisodes à raconter !

« Je m'arrête, Messieurs. Il y aurait à vous dire le courage des frères sous la commune, qui vint sitôt couvrir d'un voile lugubre ce qui aurait dû être la fin glorieuse d'une guerre malheureuse. Il y aurait à vous les montrer recueillant même à Belleville ou à Lonchamps les blessés des insurgés, mais bientôt persécutés, chassés par eux, arrêtés avec leurs élèves dans leur maison d'Issy et ailleurs, conduits à Mazas, au moment d'y périr, et, quand ils s'échappèrent, l'un d'eux, le frère Justin, tué en sortant.

« Ce que j'ai dit, Messieurs, suffit à justifier le choix que nous avons fait de cet institut des frères des Écoles chrétiennes pour lui décerner le prix si honorable de la ville de Boston. Les frères sont presque tous enfants du peuple, et tous dévoués à l'éducation et au bien du peuple. Que toute justice leur soit rendue ! L'Académie sera heureuse de la leur rendre, et ce prix qu'elle va leur décerner sera comme la croix d'honneur attachée au drapeau du régiment. »

Avant que l'Académie française eût attaché à sa manière « la croix d'honneur au drapeau du régiment » des frères des Écoles chrétiennes, le gouvernement de la défense nationale avait

mis une noble obstination à faire accepter au frère Philippe la croix des braves; son humilité tint bon pour échapper à cet honneur qu'il avait plusieurs fois refusé depuis trente ans; on ne parut le vaincre qu'en lui disant que ce n'était pas lui que l'on décorait, mais son institut; le docteur Ricord, en sa qualité de principal témoin du dévouement des frères, fut chargé d'attacher la croix d'honneur sur la soutane du frère Philippe dans la grande salle de la maison mère transformée en ambulance. Ce moment est le plus embarrassant qui se soit rencontré dans la longue vie de l'homme de Dieu. Il ne trouva rien de plus difficile à porter que cette croix d'honneur et ne la porta jamais. Quand il reconduisit le docteur Ricord jusque sur le seuil de la maison, il fit si bien que personne ne put se douter de la décoration, et cette croix d'honneur qu'il voulut dérober à la terre est restée comme une sorte de mystérieux souvenir : elle n'a jamais été retrouvée.

CHAPITRE XV

Le frère Philippe pendant la Commune.

(1871)

Le frère Philippe, toujours clairvoyant et toujours bien informé, avait vu venir l'insurrection du 18 mars; ceux que l'on appelait les gardes nationaux étant restés en possession de leurs armes après la conclusion de la paix, leur rébellion contre l'Assemblée nationale siégeant à Versailles devenait facile à prévoir. Le supérieur général avait fait partir les élèves du petit et du grand noviciat. Il pressentait que Paris allait tomber au pouvoir des pires ennemis de toute civilisation et de toute religion. La commune se peignit elle-même par ces mots de l'un de ses chefs: « Tant qu'il y aura un

individu qui prononcera le nom de Dieu, tout sera encore à faire, et il y aura toujours des coups de fusil à tirer. » Ces paroles de Raoul Rigault donnent à la commune un caractère véritablement satanique ; pendant ses deux mois de durée, elle fit de son mieux pour exécuter son effroyable programme. Elle commença par abattre la croix de l'église Sainte-Geneviève en arborant le drapeau rouge à la place. Sa prétention de s'appuyer sur les intérêts du peuple aurait dû lui commander un certain respect pour les frères, dont la mission est toute de dévouement aux intérêts populaires; il semble aussi que la grandeur de leurs services sur les champs de bataille et dans les ambulances aurait dû les protéger, mais les frères étaient chrétiens : c'était, aux yeux de la commune, un crime irrémissible. Elle ne leur permit pas même de relever ses blessés ; il lui paraissait préférable que ses hommes restassent sans secours plutôt que d'être assistés par des religieux. Les religieux et les prêtres, c'était quelque chose d'immonde qu'il fallait écarter et dont il importait de délivrer la terre. Deux décrets étaient de nature à avancer la besogne : l'un qui mettait l'État en possession de tous les biens, meubles et immeubles, appartenant aux congrégations religieuses, l'autre qui incorporait

dans les compagnies de marche tous les citoyens valides compris entre dix-neuf et quarante ans. Par un autre décret, on arrêtait comme otage toute personne suspecte d'avoir des relations avec le gouvernement de Versailles. La commune entendait revenir aux traditions de 93, interrompues, disait-elle, par le 9 thermidor. Les écoles devaient cesser d'être chrétiennes; plus de christs, plus de religion, plus de livres de piété. Les nouveaux gouvernants avaient interdit l'église, le catéchisme, la première communion : il fallait être athée pour tenir une école.

Nous ne chercherons point à redire ici ce que le frère Philippe a dit lui-même. Dans sa circulaire du 21 juin 1871 déjà citée, il s'est fait l'historien des tribulations de ses enfants à Paris durant les horreurs de la commune, et notre lecteur aimera à l'entendre parler :

« ... La fête de Pâques (9 avril) s'est passée dans l'inquiétude, la tristesse et le deuil, car déjà Mgr l'archevêque et un grand nombre de prêtres avaient été arrêtés comme otages.

« Le lendemain, 10 avril, on avertit officieusement quelques-uns de nos frères directeurs que j'étais aussi porté sur la liste de proscription, et que l'on devait incessamment m'arrêter. Alors cédant aux sollicitations de nos

frères directeurs et à l'injonction de nos chers frères assistants, je quittai Paris pour aller visiter nos maisons de province.

« Le 11 avril, en effet, vers dix heures du matin, un commissaire et un délégué de la commune, accompagnés d'une quarantaine de gardes nationaux, cernent la maison, déclarent qu'ils ont mission de m'emmener et de faire une perquisition dans l'établissement. Le cher frère Calixte leur dit que je suis absent et les accompagne partout où ils veulent aller. Ils enlèvent l'argent qui restait en caisse; puis ils saisissent deux ciboires, deux calices et un ostensoir; après quoi ils déclarent qu'à défaut du supérieur, ils ont ordre d'emmener celui qui le remplace.

« Le cher frère Calixte se présente, et le commissaire lui fait l'injonction de le suivre. Il s'est passé là, mes très-chers frères, une scène impossible à décrire. Tous les frères voulaient accompagner notre cher frère assistant. Les gardes nationaux eux-mêmes étaient émus jusqu'aux larmes. La foule s'attroupait dans la rue, manifestant la douleur et l'indignation. Alors le commissaire donna l'assurance que l'on ne retiendrait pas prisonnier le cher frère Calixte, qui, conduit dans une voiture de place à la Préfecture de police, fut, en effet, déclaré libre et ramené à la maison mère.

« Du 10 au 13, la persécution s'exerce contre nos frères de Montrouge, de Belleville et de Saint-Nicolas-des-Champs, que l'on expulse et que l'on remplace par des laïques.

« Le 17, on cerne dans leur maison, au moment même où ils faisaient la classe, nos frères de Ménilmontant, qui, jusqu'au 22, ont été retenus prisonniers et n'ont cessé d'être en butte à toutes sortes de menaces et d'insultes.

« Le 18, on substitue à nos frères de l'ambulance de Longchamps un personnel de militaires infirmiers, et l'on avertit officieusement le régime qu'il est question d'arrêter les frères en masse, afin de les incorporer ou de les emprisonner. Aussi l'on mettait des soldats en notre place auprès des malades, et l'on voulait nous envoyer aux remparts pour y défendre la cause de nos persécuteurs, qui étaient aussi les ennemis de l'ordre et de la religion.

« Le moment était critique ; mais la Providence nous vint tout particulièrement en aide. Beaucoup de personnes, dont plusieurs ne nous étaient pas même connues, nous offrirent spontanément leur concours pour faire sortir de Paris les frères compris entre dix-neuf et quarante ans. Grâce à Dieu et à leur dévouement, tous les jours un certain nombre parvenaient à s'évader, tantôt par un moyen, tantôt par un autre.

« Du 19 avril au 7 mai, toutes les écoles gratuites se ferment successivement, et notre mouvement d'émigration se continue. Toutefois, il ne put s'opérer d'une manière complète. De nouveaux ordres ayant été donnés par la commune, de plus en plus oppressive et soupçonneuse, la surveillance s'exerçait avec une rigueur progressive. Déjà on avait arrêté dans leur communauté le frère directeur de Sainte-Marguerite et deux de ses inférieurs.

« Vers le 7 mai, on arrêta soit aux gares, soit aux portes, soit même au delà des remparts, trente à quarante de nos frères émigrants. Quelques-uns furent relâchés; mais vingt-six furent conduits à la Conciergerie et de là à Mazas, où étaient retenus les otages.

« Nos frères de Saint-Sulpice, qui étaient restés résolûment et constamment à leur poste, étaient cernés et détenus dans leur communauté, depuis le 5 à six heures du matin. On leur avait signifié qu'ils étaient remplacés comme maîtres, et que, selon leur âge, on allait les incorporer dans les compagnies de marche ou dans la garde sédentaire. Mais le 7, vers huit heures du soir, ils purent se dérober à la surveillance dont ils étaient l'objet, descendre d'une croisée dans la rue, et enfin sortir de Paris.

« Un seul de nos établissements n'a pas cessé de fonctionner; c'est celui de Saint-Nicolas de la rue de Vaugirard. Dans les jours les plus mauvais, il comptait encore plus de trente frères et de trois cents élèves.

« Les projectiles de l'armée assiégeante atteignant jusque sur Longchamps, il fallait transporter plus à l'intérieur de la ville les malades et les blessés qui encombraient l'ambulance. Alors, par une mesure qui paraissait rigoureuse et qui en réalité était toute à notre avantage, l'administration de la Presse, sur un ordre du comité de salut public, réquisitionna notre maison pour y installer quatre cents lits.

« Il fut convenu que le service d'infirmiers serait fait par les frères, sous la direction d'un frère assistant; mais à peine commençait-on à s'organiser que l'on nous signifia un nouvel ordre du comité de salut public portant qu'il ne devait rester aucun frère dans la maison, sous peine d'arrestation et d'emprisonnement.

« C'est alors que nos chers frères assistants et les autres qui étaient restés jusque-là au poste du péril, ainsi que nos vieillards et nos malades, se virent contraints de quitter notre maison, qui, hélas! ne pouvait plus s'appeler maison mère, mais bien maison veuve,

et, durant cinq à six jours, maison de douleur et de mort. L'ambulance s'y établit sous la direction de la Presse, dont les administrateurs n'ont cessé de nous porter le plus grand intérêt, et c'est, nous aimons à le proclamer, grâce à leur dévouement que nous devons la conservation de notre établissement, qui, sans eux, aurait été occupé par les fédérés, et très-probablement livré aux flammes.

« Le dimanche 21 mai, il n'y eut point de messe dans notre chapelle, devenue déserte, et d'où le saint sacrement avait été retiré la veille.

« La persécution contre nous avait atteint son apogée : elle touchait aussi à son terme. Le même jour, l'armée assiégeante forçait la porte de Saint-Cloud. Le lendemain 22, vers neuf heures du matin, elle s'emparait de notre quartier, et mettait fin pour nous au règne de la terreur.

« Notre pensionnat de Passy, qui précédemment avait éprouvé quelques dégâts par suite du bombardement, venait également d'échapper à sa ruine. A deux heures et demie du matin, l'état-major des fédérés l'avait désigné pour être un centre de résistance, et avait prescrit d'y accumuler tous les moyens de défense possibles. C'était en décréter la destruction, car les assail-

lants en auraient fait l'objectif de leurs batteries, et les insurgés, en se voyant forcés de l'évacuer, l'auraient incendié. Mais Dieu veillait sur cette maison comme sur notre maison mère, et trois quarts d'heure ne s'étaient pas écoulés depuis l'ordre de l'état-major, que l'armée régulière s'emparait de la position, et faisait prisonniers ceux qui avaient voulu s'y établir.

« Toute cette semaine ne fut qu'une bataille sanglante; notre maison mère se remplissait de blessés, en sorte que le nombre s'en est élevé à plus de six cents. On y avait aussi établi un amphithéâtre où l'on portait les morts tombés aux environs, et l'on put en compter en une circonstance plus de quatre-vingts.

« Cependant, le mercredi 24, l'autorité militaire décide que l'ambulance sera de nouveau transférée à Longchamps, et que les frères reprendront immédiatement possession de leur maison mère, ainsi que de leurs autres établissements : de là date pour nous un nouvel ordre de choses et commence le reflux vers Paris des frères qui en avaient émigré.

« Mais tous ne pouvaient revenir; il y en avait de prisonniers à Mazas, et qui, probablement sans le savoir, couraient le plus grand danger.

« En haine de la religion, on avait fusillé

Mgr l'archevêque et M. le curé de la Madeleine, et plusieurs autres prêtres séculiers ou réguliers ; on avait aussi fait subir le même sort à un certain nombre de personnes notables et à des prisonniers de guerre. Les assassins se proposaient de fusiller tous les détenus, et de renouveler ainsi, en 1871, les massacres de septembre 1792. Mais là encore le temps devait leur manquer.

« L'armée libératrice enlevait les barricades avec un irrésistible élan, et la fusillade crépita bientôt non loin de Mazas. Alors les gardiens arrêtent et enferment le directeur communeux, ouvrent toutes les portes, font descendre dans la cour les détenus au nombre de quatre à cinq cents et les font évader trois à trois. C'était le jeudi 25, vers dix heures du matin.

« Nos frères sortent ; mais ils se trouvent engagés dans les lignes des fédérés, et contraints, pour la plupart, de travailler aux barricades jusqu'à ce que, à la faveur de la nuit ou d'un moment de panique, ils puissent se cacher dans quelque maison pour y attendre l'heure de la délivrance.

« Dieu, mes très-chers frères, s'était réservé parmi nous une nouvelle victime : notre très-cher frère Néomède-Justin, de la communauté d'Issy, école gratuite, a été dans ce travail

frappé par un éclat d'obus et est mort sur-le-champ. C'était un saint religieux, dont le sang, nous ne pouvons en douter, aura puissamment contribué à satisfaire la divine justice, et à hâter le moment où devait luire sur notre malheureuse France des jours de salut et de prospérité.

« L'armée régulière n'ayant point trouvé à Mazas les prisonniers qui y avaient été enfermés, on crut tout d'abord que les insurgés les avaient fusillés, et c'est, pensons-nous, l'une des raisons des bruits qui ont couru à ce sujet, et dont plusieurs journaux de province se sont faits l'écho. Grâce à la divine bonté, c'était une alarme qui, bien que très-vraisemblable, n'était néanmoins pas fondée.

« Plusieurs de nos chers prisonniers sont venus à la maison mère le vendredi; d'autres n'ont pu y arriver que le samedi. Il en est même deux qui n'y sont rentrés que le dimanche vers cinq heures du soir. Au sortir de Mazas, ils s'étaient trouvés au milieu d'hommes ivres de vin et de colère, et avides de sang, qui les enrôlèrent de force dans leurs rangs. Pendant trois jours et trois nuits, ils avaient été l'objet de la plus active surveillance, et s'étaient vus obligés de reculer de barricade en barricade, au fur et à mesure que leurs nouveaux gardiens cédaient le terrain à l'armée victorieuse. Enfin,

le dimanche, jour de la Pentecôte, vers une heure du matin, tous sont cernés sur les hauteurs de Belleville, puis désarmés, enchaînés cinq à cinq, amenés à la Roquette, et traduits séance tenante devant un conseil de guerre.

« Nos deux frères, qui avaient été aussi enchaînés et liés avec trois insurgés, sont témoins de l'interrogatoire de ceux qui les précèdent et de l'exécution à mort d'un grand nombre. Trois heures s'écoulent ainsi dans la plus anxieuse attente. Leur tour de comparaître étant arrivé, ils disent qu'ils sont frères des Écoles chrétiennes, qu'ils sortent de prison, que depuis trois jours il leur a été impossible de se dérober à la garde et à l'oppression des insurgés.

« Le conseil, après s'être assuré de la vérité de leurs déclarations, leur donne un laissez-passer, et leur facilite le retour à la maison mère.

« Ils sont rentrés harassés, ou plutôt brisés par la fatigue et par les terribles émotions qu'ils avaient éprouvées, et bénissant Dieu, qui les avait protégés d'une manière si particulière.

« L'insurrection vaincue, ordre a été donné par le conseil des ministres de rouvrir les établissements d'instruction publique, et quant à ce qui nous concerne, de revenir à ce qui existait avant le 4 septembre.

« Dès que nos frères émigrés ont eu connaissance de cet ordre, ils ont hâté leur retour, oubliant ce qu'ils avaient souffert pour ne songer qu'au bien qu'il leur restait à accomplir; et à l'heure où je vous écris nous sommes de nouveau en possession de nos communautés et de nos écoles, et libres d'accomplir l'œuvre qui est la fin de notre vocation, et qui est, plus que jamais, d'une souveraine importance pour la régénération de la société.

« Je suis rentré à Paris le 9 juin; je ne puis exprimer ce que j'ai éprouvé de saisissement à l'aspect de cette malheureuse cité, dont les plus beaux monuments et si grand nombre de maisons ne sont plus que des ruines. Je ne puis dire non plus quelles émotions j'ai éprouvées en franchissant le seuil de notre maison mère, où je ne trouvais plus que des frères se jetant dans mes bras, en répandant comme moi des larmes à la fois de tristesse et de bonheur.

« Comme c'était l'heure du salut du saint sacrement, nous avons été nous prosterner aux pieds du divin Sauveur et nous coucher sous sa main bénissante, en le remerciant, de toute l'effusion de notre cœur, de l'assistance providentielle qu'il nous avait accordée. Après le salut, on a chanté le psaume *Ecce quam bonum.* Combien n'étais-je pas impressionné d'entendre,

dans une telle circonstance, ces admirables paroles du prophète : « Qu'il est doux, qu'il est agréable à des frères de vivre ensemble dans l'union et la charité ! » Oui, il y avait là un spectacle sublime et tout céleste.

« J'ai essayé ensuite de parler à nos chers frères réunis; mais je n'ai pu, tant était vive mon émotion, que leur adresser quelques mots de félicitations et d'encouragement, et leur dire combien dans les provinces nos frères s'étaient intéressés à eux, et avec quelle charité ils avaient accueilli partout ceux qui avaient émigré.

« Tels sont, mes très-chers frères, les principaux faits que j'ai cru devoir porter à votre connaissance, persuadé qu'ils vous seront, comme à moi, un juste sujet de reconnaître et de bénir les attentions du divin Maître sur notre congrégation, et de vous renouveler dans le plus entier dévouement à son service.

« Oui, nous sommes chers à son cœur; tout nous le manifeste. Confiance donc en sa grâce, et courage dans son œuvre ! Il nous a conduits comme par la main à travers les plus grandes difficultés, et il nous continuera son assistance si nous lui restons fidèles. »

Du 10 avril, époque de son départ de Paris, au 9 juin, époque de son retour, que faisait le frère Philippe? Disons tout d'abord qu'il se

trouvait à Épernay, lorsqu'un journal lui apprit l'arrestation du frère Calixte; il se hâta de partir pour Saint-Denis dans la ferme intention de se livrer lui-même comme otage à la place de son saint ami, dont il se proposait de demander l'élargissement; mais ayant appris à Saint-Denis la mise en liberté du frère Calixte, il sentit son cœur soulagé et se dirigea vers le centre de la France. Le supérieur général visita les communautés de son ordre avec lesquelles il avait cessé de correspondre depuis l'investissement de Paris; il apprenait dans tous leurs détails les œuvres de charité accomplies par les siens durant la guerre, et surtout il s'inquiétait des frères exposés aux rigueurs de la commune. Il prêtait l'oreille à tous les bruits venus de Paris, recueillant les moindres nouvelles, les moindres informations. On lui écrivait de Paris comme on pouvait, il écrivait lui-même; plusieurs de ses lettres sont sous nos yeux : elles sont courtes et empreintes de sentiments paternels. Le supérieur général, à la date du 21 avril 1871, alors à Dijon, jetait ces lignes sans y mêler aucune réflexion : « Les frères renvoyés de l'ambulance de Longchamps, des maisons fermées, des frères arrêtés, m'assure-t-on; ceux de dix-neuf à quarante ans de plus en plus exposés. » Puis il s'écriait : « O mon Dieu, quelle mi-

sère! quel malheur!... Dans quelle peine vous devez être! oh! que je vous plains, vous et tous nos frères de Paris, directeurs et autres! »

Les lettres du frère Philippe sont souvent écrites avec précautions et pour n'être comprises que de ceux à qui elles sont adressées; il en est trois du 21 mai, et portant la date de Clermont-Ferrand; le supérieur est inquiet du sort des frères Photius et Flour, et surtout du frère Exupérien, et ce n'était pas sans raison : l'arrestation de ce dernier et son emprisonnement laissaient tout craindre. Dans une lettre du 23 mai, nous trouvons le cœur du frère Philippe un peu soulagé : de bonnes nouvelles lui étaient parvenues. Il disait à ses chers frères assistants qu'il lui semblait qu'il pouvait rentrer à Paris, et qu'ils le pouvaient, eux aussi, pour reprendre possession de la maison rue Oudinot : « Pas plus de façon qu'on n'en a mis pour vous en chasser, leur disait-il; les chers frères de Passy également. Quant aux maisons communales, ne serait-il pas possible d'y rentrer aussi? Ce n'est pas l'autorité légale qui nous en avait chassés : pourquoi ne pas nous en mettre en possession? »

L'armée nationale était entrée à Paris le 21 mai au soir; mais la bataille dans Paris, mêlée à toutes les horreurs de la barbarie et de l'incendie, dura jusqu'au 26. Ce fut le 26 au soir

que les frères prisonniers retrouvèrent la liberté.

Nous retrouvons les appréhensions du 21 mai dans une lettre du 25 adressée à un ami : « Cette pensée ne me sort pas de la tête, dit-il; pauvres victimes, quelles affaires ! » Le supérieur ajoute dans les dernières lignes : « Les exilés de Paris édifient généralement. » Ce fut à Clermont-Ferrand qu'il apprit les effroyables nouvelles : « Incendies allumés dans presque toute la ville ! destruction de tous les monuments, morts en tous genres, combats acharnés ! Mais parmi tous ces malheurs, une pensée me préoccupe, c'est le sort fait ou à faire à nos pauvres prisonniers ! vingt-six confrères peut-être tués, ou brûlés, ou étouffés... O pauvre Paris ! pauvres habitants ! quelles horreurs ! » Combien le frère Philippe souffrait comme chrétien, comme Français, comme chef d'une famille religieuse dont beaucoup de membres se trouvaient à la merci des forcenés !

Lorsque le supérieur général rentra à Paris le 9 juin, il avait rencontré des scènes comme les livres saints en décrivent quand ils peignent la destruction des capitales des grands empires, ou plutôt il lui sembla voir des scènes de la fin du monde. Quelle inexprimable joie que celle des siens en le retrouvant ! Avec quel

bonheur le frère Philippe et le frère Calixte s'embrassèrent ! Celui-ci avait failli être frappé à la place de celui-là, et toutes les idées de sacrifice se mêlaient aux plus profonds sentiments du cœur. Le frère Calixte félicitait son vieil et saint ami d'avoir échappé aux barbares, et le frère Philippe félicitait son cher premier assistant non-seulement de sa préservation, mais de la constance de son courage et de la vigueur persévérante de son travail au milieu de tant de difficultés et d'épreuves. Il s'informait du sort de tous et voulait tout savoir ; il se faisait raconter dans les moindres détails les tribulations de la maison mère rue Oudinot, de l'établissement de la rue de Vaugirard, de la maison d'Issy.

Un des plus grands dangers était le recrutement militaire communeux ; les chefs de la commune exigeaient que chaque frère, de dix-neuf à quarante ans, prît un képi, une vareuse et un fusil, et passât dans leurs rangs. La plupart des religieux, passibles du décret, étaient parvenus à quitter Paris ; ceux qui n'avaient pas pu s'éloigner avaient reçu, le 8 mai, à la maison mère un passe-port qui leur attribuait une nationalité étrangère et leur permettait de sortir de Paris. Mais ils furent arrêtés : les uns au guichet de la gare du Nord, les autres à la porte de la salle

d'attente, et puis envoyés en prison. Parmi eux se rencontrait le frère Exupérien, directeur du grand noviciat. La Conciergerie aurait eu des douceurs pour la vie en commun ; il fallut bientôt subir l'isolement cellulaire de Mazas. Les cloches, muettes pour la prière, mais retentissantes pour le tocsin, et le bruit de la mitraille étaient pour les frères prisonniers la seule manière de pressentir la marche des événements. Les geôliers ouvrirent les cellules au milieu de l'épouvante causée dans la prison par l'effroyable éclat d'un obus. Les frères, se précipitant au hasard, entreprirent de se sauver à travers les balles et les bombes qui sifflaient sur leurs têtes, et à travers les fédérés vomissant contre les frères les menaces et les blasphèmes.

Saint-Nicolas de Paris avait fourni à Mazas onze frères; Saint-Nicolas d'Issy huit, sans compter vingt employés de la maison. Les pauvres prisonniers d'Issy, à la tête desquels marchait le frère Photius, avaient été conduits de la barrière de Montrouge à la préfecture de police à travers les outrages d'une populace ameutée. Plus les fédérés voyaient leur cause compromise, plus la violence prévalait dans leurs résolutions. Le 19 mai, ils chassaient les frères de la maison mère de la rue Oudinot. On comptait encore le 21 mai à Saint-Nicolas, rue de Vau-

girard, trente-cinq frères et trois cent cinquante élèves. La maison de Saint-Nicolas, à partir du 22 mai, devint un des centres de la lutte entre l'armée et les fédérés : elle se trouvait entre deux feux. On réunissait, durant le jour, tous les élèves dans les préaux; on les faisait coucher la nuit dans les dortoirs les moins exposés; on leur interdisait de s'approcher des portes et des fenêtres donnant sur la rue. La fusillade et la canonnade ne cessaient pas; l'odeur et l'épaisse fumée de la poudre permettaient à peine de respirer. Les soldats de l'ordre s'étaient établis dans la maison comme dans une citadelle; la maison était devenue le point de mire des fédérés. La prière du soir se disait avec ferveur au bruit des obus, et le matin on assistait à la messe avec une piété qui s'inspirait de la grandeur du péril. Le 24 mai, nos soldats occupaient la maison mère; mais l'incendie et les bombes menaçaient Saint-Nicolas. Le même jour, à onze heures du matin, les frères, en allant au chapelet, entendaient parmi les soldats des hourras triomphants : « Frères ! chers frères ! » s'écriaient des soldats accourant vers les frères et agitant leurs képis, « vous êtes délivrés ! la barricade de la Croix-Rouge vient d'être enlevée. »

Un élève de Saint-Nicolas étant mort le 25 mai, deux frères voulurent se rendre à la mairie,

place Saint-Sulpice, pour remplir les formalités. « Çà et là, sur notre route, — c'est l'un d'eux qui parle, — deux matelas sont posés l'un sur l'autre au bord d'un trottoir : un pied, une main, un lambeau de vêtement souillé de sang et de boue indiquent la présence d'un corps mutilé. Un garde national attend là qu'on l'enlève pour le porter à son dernier asile ; la fosse commune l'acceptera sans qu'il laisse aucune trace sur la terre, sans que sa famille sache s'il est mort ou vivant...; partout du sang et des débris d'armes et de munitions; partout des maisons dévastées, des devantures défoncées : il faut faire appel à tout son courage pour avoir la force d'avancer au milieu de cette désolation. »

Du 26 mai au 3 juin, cinq cents militaires furent logés à Saint-Nicolas; le 12 juin, cette maison, autour de laquelle tant d'horreurs avaient passé, comptait presque autant d'élèves qu'avant la guerre.

Qu'était devenue la maison d'Issy après l'incarcération du frère Photius et de ses compagnons? Elle était livrée aux fédérés, qui ne respectaient pas même dans les frères les serviteurs et les infirmiers de leurs blessés. Issy était pour les communeux une position militaire, et leur brutalité à l'égard des frères ne s'adoucissait jamais : les artilleurs se promettaient de

tout détruire avec leurs bombes à pétrole. Les communeux, surpris et vaincus plus vite qu'ils ne pensaient, mirent les fortifications entre eux et l'armée, après avoir semé la terreur dans la maison des frères. Ceux-ci respirèrent en apercevant l'uniforme de nos soldats. La rentrée à Issy du frère Photius, directeur, remplissait de joie la maison; mais la chapelle eut encore à souffrir des ravages des obus. Le 2 juin, les frères d'Issy, réunis dans ce sanctuaire qui portait les traces d'une horrible guerre, remerciaient Dieu de les avoir préservés au milieu de tant de catastrophes.

Au lendemain des grandes calamités, il semble que l'on sort des régions de la mort et que tout recommence. Le frère Philippe, qui considérait nos malheurs comme des avertissements de Dieu même, engageait les membres de son institut à reprendre leur œuvre avec une ardeur nouvelle. Plusieurs villes sur lesquelles le souffle révolutionnaire avait passé s'étaient donné la satisfaction de chasser des écoles communales les frères, sans s'inquiéter de la loi ni de la volonté des familles; le supérieur général soutint, non sans succès, des luttes contre ces animosités antichrétiennes. La démonstration de la nécessité de l'enseignement chrétien venait d'être écrite une fois de plus en caractères épouvan-

tables. Le communeux de Paris, c'était l'athéisme armé d'un fusil : on tuait, on incendiait en niant Dieu et l'âme humaine ; on avait fusillé les prêtres après avoir décroché les crucifix ; on s'était mis en pleine barbarie en s'insurgeant contre le catéchisme. Les écoles chrétiennes pouvaient donc se rouvrir avec un sentiment de plus en plus profond de l'utilité de leur mission. La société humaine s'était trouvée soudainement renversée par l'abolition du christianisme : il fallait la reconstruire par la foi. Les images du Christ replacées dans les écoles représentaient les générations nouvelles enrôlées sous les saints étendards ; c'est la religion pénétrant le peuple : qui dit écoles chrétiennes dit notions du devoir, respect, civilisation. La robe noire des enfants du vénérable de la Salle porte avec elle les conditions du repos des États, le secret de l'avenir du monde.

Nous avons parcouru beaucoup de lettres écrites par les frères pendant la commune : elles n'étaient pas destinées au grand jour ; nous lisions des récits de nos malheurs dans des pages tracées d'heure en heure, et qui n'étaient pas faites pour sortir du bureau d'un pauvre religieux. Ces lettres et ces récits respirent l'amour de la France, la douleur pour ses maux, l'enthousiasme pour ceux qui font leur devoir,

et la compassion pour les malheureux égarés. Une pensée revient souvent sous la plume de ces humbles religieux, c'est le châtiment réservé aux nations qui veulent se passer de Dieu.

CHAPITRE XVI

Derniers temps du frère Philippe. — Son voyage à Rome en 1873. — La béatification du vénérable de la Salle. — Discours du frère Philippe, réponse du pape. — Les miracles. — Le tombeau du vénérable fondateur. — Le projet d'un monument en l'honneur de Jean-Baptiste de la Salle.

(1872-1873)

Chercher et favoriser les vocations, soutenir, élever le niveau des écoles, les multiplier dans le monde connu et présider à leur gouvernement, défendre l'institut contre les attaques, entretenir la piété des frères et les guider dans la vie spirituelle, telle fut l'œuvre du frère Philippe pendant trente-cinq ans ; il traversa avec une calme intrépidité les événements terribles de la guerre et de la commune ; il sut pourvoir à tout et tout réparer. Dès l'année 1872, comme

s'il avait eu un certain pressentiment de sa fin prochaine, il sembla surtout se préoccuper de rendre plus parfaits ceux qu'il appelait ses enfants ; il prit soin d'achever de petits livres, qu'il jugeait utiles à l'avancement spirituel des frères. Nous avons eu occasion de mentionner quelques-uns des nombreux livres de piété partis de la plume du frère Philippe, ou composés sous son inspiration ; nous pourrions citer encore *une Vie de Jésus-Christ,* des Manuels de direction chrétienne pour les frères et les élèves, des *Méditations* sur divers sujets religieux. La perfection chrétienne n'occupait pas moins de place dans les sollicitudes du supérieur que le perfectionnement des méthodes, et le soin des âmes dans son institut devait particulièrement se présenter à sa pensée quand il croyait toucher au terme de ses jours.

Le frère Philippe, en 1872, présida plusieurs retraites avec le zèle le plus édifiant et la plus sainte ardeur. Ceux de Marseille eurent le bonheur (bonheur longtemps souhaité) de le voir et de l'entendre, et l'impression de respect dont ils furent pénétrés se mêlait à la crainte de ne plus le revoir en ce monde.

« Avec quelle attention nous le considérions, — a dit l'un d'eux dans une lettre, — avec quel religieux respect nous recueillions ses paroles ! com-

bien nous admirions ce père bien-aimé, qui se dévouait pour nos âmes avec un si héroïque abandon et sans nul souci de sa santé! Outre les nombreuses conférences qu'il faisait et la présidence de tous les exercices réglementaires, il avait choisi un temps libre pour faire le chemin de la croix, auquel prenaient part le plus grand nombre des retraitants. Chaque frère tenait à se serrer près de lui pour mieux l'entendre, et plusieurs s'estimaient heureux de pouvoir même toucher ses vêtements. A leurs yeux, le très-honoré était surtout un modèle de vertu, un grand serviteur de Dieu, un saint offert en spectacle à toute la famille du vénérable de la Salle. »

La mort du frère assistant Péloguin lui fut une douleur. Une maladie qui l'atteignit, mais dont il triompha, lui parut comme un premier avertissement. Le supérieur général reçut, durant cette maladie, la consolante visite de Mgr Guibert, que la Providence avait placé depuis peu de temps sur le siége de Paris; cette apparition du vieil archevêque dans la cellule du vieux supérieur malade était comme une scène de la Vie des saints, quand un serviteur de Dieu allait en visiter un autre à l'heure du péril. Le frère Philippe fut sur pied pour le chapitre général du 12 juin 1873: il en présida toutes les séances, malgré leur fati-

gante longueur. Le chapitre fut clos le 2 juillet; le supérieur, quoiqu'il mît beaucoup d'insistance à montrer aux frères capitulants l'accablement des années, ne put parvenir à faire accepter sa démission : il était voué au travail sans trêve; mais, en répondant à de respectueuses paroles prononcées à la dernière séance : « Mes chers frères, dit-il aux capitulants, bientôt, oui bientôt vous vous réunirez de nouveau; et je ne serai plus là : j'aurai été rendre compte à Dieu de mon administration. » Les yeux des capitulants se remplirent de larmes, et l'émotion se prolongea quand le frère Philippe, d'après le vœu même du chapitre, consacra l'institut au Cœur sacré de Jésus..

L'admirable vieillard donnait aux retraites spirituelles tout ce qui lui restait de forces, et Dieu allait lui accorder un surcroît d'énergie pour aller assister à un premier triomphe du vénérable fondateur de l'institut. Il revenait du Midi quand, le 22 octobre 1873, il prit le chemin de Rome, accompagné du frère Firminien, deuxième assistant, à la place du frère Calixte malade, et qui aurait eu tant de droits à entendre, de la bouche même du chef de l'Église, proclamer l'héroïcité des vertus de Jean-Baptiste de la Salle.

Ce n'était pas la première fois que le frère Philippe se rendait à Rome; la métropole du

monde chrétien et le grand pape Pie IX avaient pour lui des attraits infinis ; ses voyages à la ville éternelle profitaient aussi aux intérêts de sa congrégation. Le premier de ses voyages eut lieu au mois de mai 1859. Avec quelle paternelle tendresse Pie IX accueillit le frère Philippe ! Le pape aimait et bénissait cet apostolat par l'école. Le supérieur général retourna à Rome en 1862, à l'époque de la canonisation des martyrs du Japon. On sait que les évêques de tous les pays s'y réunirent en grand nombre, et le supérieur général y trouvait une occasion de voir les évêques des régions lointaines où sont établies des écoles chrétiennes.

Dès le lendemain de son arrivée à Rome, impatient de se prosterner aux pieds du saint-père, il s'était présenté au Vatican comme le premier venu, et s'était mêlé à la foule dans la salle des audiences ; mais Pie IX avait remarqué son nom sur une longue liste des personnes présentes, et tout d'abord il chercha des yeux, dans la salle, le supérieur qui s'était caché au dernier rang ; l'ayant aperçu enfin, « Philippe, lui dit-il avec son plus doux sourire, où trouverons-nous assez de pain pour tout ce monde ? » (S. Jean, VI, 5.) Puis il le fit approcher de lui, et l'humble frère, confus d'une si haute marque d'attention, tomba aux genoux du pape en lui présentant le denier

filial de son institut. Il fit son troisième voyage au mois de juin 1867, lors de la célébration solennelle du dix-huitième anniversaire séculaire du martyre de saint Pierre et de saint Paul. Quand le supérieur général des frères parut devant Pie IX : « Voici, dit le pape, voici le frère Philippe, dont le nom est connu dans tout l'univers. — Très-saint père, il va l'être maintenant à Madagascar, ajouta-t-il en souriant, nous faisons des établissements à Madagascar. »

Ce fut en 1869 que le frère Philippe fit son quatrième voyage à Rome : le concile œcuménique du Vatican allait s'ouvrir. Le saint-père aimait toujours à combler le frère Philippe des marques d'une affectueuse considération. Au mois d'octobre 1873, le supérieur reprenait donc pour la cinquième fois le chemin de Rome pour être comme un témoin de la couronne de gloire décernée, au nom de l'Église, au vénérable de la Salle. Cette gloire avait été une des premières pensées du frère Philippe quand il fut élevé au gouvernement de l'institut ; maintenant ses vœux allaient s'accomplir.

Le supérieur et son deuxième assistant arrivèrent à Rome le 24 octobre ; ils prirent résidence à leur maison du palais Poli. Le supérieur, plus pressé d'apercevoir le pape que de lui demander une audience particulière, se dirigea

vers le Vatican dans l'espérance de voir le saint-père en audience publique ; placé à l'extrémité supérieure de la salle du Trône, il fut reconnu par le pape au moment où Sa Sainteté sortait de son cabinet. « Voilà le frère Philippe, dit à haute voix Pie IX aux cardinaux et aux prélats qui l'accompagnaient ; il vient assister au triomphe de l'instituteur de sa compagnie, le vénérable de la Salle. » S'avançant ensuite vers le supérieur général, il lui donna sa main à baiser, et lui fit signe de se lever. Nous laissons parler ici le frère Philippe, qui a consigné le souvenir des paroles échangées entre le pape et lui, et qui a raconté la séance publique à laquelle il assistait :

« — Vous avez fait un bon voyage, nous dit le saint-père avec un accent de paternelle bonté.

« — Oui, très-saint père, Dieu merci !

« — Vous paraissez jouir d'une bonne santé?

« — Ma santé n'est rien, très-saint père ; mais celle de Votre Béatitude est bien plus précieuse, car elle intéresse tout l'univers catholique.

« — Quel âge avez-vous?

« — Très-saint père, je suis de l'âge de Votre Béatitude.

« — Je savais bien que nous étions à peu près du même âge.

« — Oui, très-saint père, mais pas de la même sainteté, sous aucun rapport.

« — Quel est le frère qui est avec vous?

« — Très-saint père, c'est un de mes assistants.

« — Bien, bien. »

« Comme il y avait là un certain nombre d'autres religieux qui sans doute venaient lui faire part de leur triste position, je crus devoir dire au saint-père que, grâce à Dieu, je n'avais rien de fâcheux à lui dire de l'institut.

« — J'ai bien assez d'autres peines, répondit-il.

« — Je ne le sais que trop, très-saint père! »

« Voyant qu'il se disposait à passer à un autre groupe de religieux, je lui remis une petite offrande. En la recevant, Sa Sainteté m'adressa cette parole affectueuse, mais bien navrante pour notre cœur :

« — Merci, pour ce souvenir filial! »

« Oui, mes très-chers frères, c'est triste, c'est lamentable, c'est navrant de voir le vicaire de Jésus-Christ, lui autrefois puissant souverain, avoir besoin de recevoir l'aumône des mains de ses enfants et être amené à dire : merci!

« Cette parole vous touchera, j'en suis certain, mes très-chers frères, comme elle nous a touché nous-même, et elle vous inspirera la

salutaire pensée de nous procurer la douce satisfaction de renouveler cette offrande; vous aurez une fois de plus le mérite d'avoir soulagé Jésus-Christ dans la personne de son si digne, si grand, si illustre, mais si éprouvé représentant.

« Après quelques paroles adressées aux religieux qui étaient là, comme nous venons de le dire, le saint-père se rendit à la grande salle des audiences publiques, où se trouvaient un assez grand nombre de personnes groupées par familles ou par connaissances, et placées tout autour de la salle.

« Le saint-père parcourut tous les groupes, adressant à chacun quelques-unes de ces paroles de bonté et de charité dont son tendre cœur est rempli. Aussi voyait-on la joie et le bonheur se peindre sur toutes ces pieuses figures.

« Le parcours fini, le saint-père adressa un discours des plus paternels à l'assemblée.

« En voici le fonds :

« Ici-bas, sur la terre, nous ne sommes pas chez nous, tout nous le prouve.

« Le ciel seul est notre véritable patrie, patrie délicieuse, patrie éternelle.

« Nous allons vers cette patrie.

« Nous sommes donc voyageurs.

« Mais un voyageur qui ne connaît pas bien son chemin a besoin d'un guide.

« Ce guide doit être éclairé, connaître la route.

« Il doit être bon pour nous consoler, soutenir notre courage au milieu des peines et des fatigues du chemin.

« Il doit être puissant pour pouvoir nous défendre contre les ennemis qui nous attaquent de toutes parts et qui voudraient nous empêcher d'arriver au terme de ce voyage.

« Or ce compagnon. c'est Jésus-Christ...

« Il connaît la voie qui conduit au ciel...

« Il est la bonté même pour nous soutenir...

« Il est tout-puissant pour nous défendre...

« Prenons donc ce divin compagnon, soyons toujours avec lui. et ne nous séparons jamais, etc.

« Après ce discours, le saint-père donna sa bénédiction à l'assistance ; il indulgencia aussi les chapelets et les médailles ; puis, se retirant, il traversa une petite salle où l'attendaient quelques cardinaux et prélats. En traversant cette salle, il adressa à tous quelques paroles agréables, et finit par celle-ci : « Je bénis de nouveau tout « ce bon monde et encore le frère Philippe. »

« En ce moment, le saint-père passa aux

galeries pour sa promenade ordinaire, et les portes furent fermées. »

Dans la matinée du 28 octobre, le frère Philippe, accompagné du frère Firmilien assistant, était reçu en audience particulière. Il put tout à son aise entretenir le pape de ses maisons de France et des colonies, de ses noviciats, de ses écoles, de ses œuvres, et Sa Sainteté lui adressait fréquemment des questions qui prouvaient le vif intérêt qu'il portait à l'institut. « Allons, courage dans votre utile et laborieuse mission ! » dit le pape au frère Philippe, au moment où le supérieur et son compagnon s'éloignaient en faisant les trois génuflexions d'usage; « courage en Dieu et par Dieu !... à samedi. »

Le samedi, fête de tous les Saints, était le jour fixé pour la réunion solennelle où un éclatant hommage devait être rendu au vénérable de la Salle. Plus de cent frères des Écoles chrétiennes se groupaient dans la salle du Trône autour de leur supérieur général. Vers midi, le pape, précédé de sa cour, entra dans la salle et s'assit sur son trône, ayant à sa droite le cardinal Patrizi, préfet de la congrégation des rites, et le cardinal Pitra, rapporteur de la cause de béatification du vénérable serviteur de Dieu. Les cardinaux Barnabo, Sacconi et Martel, de nombreux prélats et une foule de religieux

et de prêtres français assistaient à cette solennité. Le saint-père reçut au baisement du pied les personnes que la cause intéressait d'une manière spéciale. Puis Mgr Bartolini, secrétaire de la congrégation des rites, lut à haute voix le décret dont voici la traduction :

« Le vénérable serviteur de Dieu Jean-Baptiste de la Salle naquit à Reims, de parents nobles et pieux; il passa sa jeunesse et acheva le cours de ses études en conservant son innocence et la pureté de son cœur. Nommé chanoine de l'église métropolitaine de Reims, puis ordonné prêtre, il fut pour les fidèles un parfait modèle dans les paroles, la manière d'agir, la charité, la foi, la chasteté. Mais ayant médité ces paroles de la divine sagesse : « Venez, mes enfants, écoutez-moi, je vous enseignerai la crainte du Seigneur; » et cet avertissement de Jésus-Christ : « Laissez venir à moi les petits enfants; car c'est à eux qu'appartient le royaume des cieux, » il commença à réunir les enfants pauvres et délaissés, et leur enseigna avec soin les devoirs de la piété et les éléments des lettres. Cependant, pour que cette œuvre si difficile pût se développer et produire des fruits abondants, il appela à lui de pieux laïques, leur donna de salutaires ordonnances, et les fit ses coopérateurs dans la fondation de

l'institut des Écoles chrétiennes. Comme l'erreur pestilentielle du jansénisme se répandait alors en France et cherchait à dissoudre l'unité catholique, le serviteur de Dieu eut soin de s'attacher plus étroitement à la chaire de Pierre. Dans ce but, il envoya à Rome un de ses frères pour demander au souverain pontife Clément XI, de sainte mémoire, intrépide ennemi de cette perverse hérésie, l'approbation de l'institut, et le chargea d'ouvrir une école, dans l'intérêt de la jeunesse, à Rome même, sous les yeux de Sa Sainteté. Mais les subtils sectateurs de l'hérésie janséniste, prévoyant la perte qu'ils éprouveraient dans le peuple par cette saine et pure éducation de la jeunesse, poursuivirent le vénérable serviteur de Dieu d'outrages, de calomnies et de vexations, jusqu'à la dernière heure de sa vie; ce fut au milieu même de leurs violences que, fortifié par les sacrements de l'Église, et s'unissant très-patiemment aux souffrances de Jésus-Christ, il rendit l'âme le vendredi saint, 7 avril, l'an 1719.

« Après sa mort, la renommée de sa sainteté se répandit à un tel point, que ses ennemis eux-mêmes, qui l'avaient persécuté de son vivant, publièrent que c'était un juste et un saint. A cause de la révolution française, l'autorité ordinaire ne commença que plus tard à

instruire le procès, à Reims, à Paris et à Rouen. L'affaire ayant été portée à Rome et examinée selon les règles, Grégoire XVI, de sainte mémoire, signa de sa main, le 8 mai 1839, le permis d'introduction de la cause. Puis des lettres rémissoriales furent adressées aux archevêques de Paris, de Reims et de Rouen, afin qu'au nom du saint-siége ils prissent de nouvelles informations sur la renommée de sainteté, sur les vertus et sur les miracles du vénérable Jean-Baptiste. L'enquête étant terminée, et le procès étant déféré ici, la sainte congrégation des rites porta son jugement sur leur validité, le 12 septembre 1845. Ensuite, on agita la question des vertus héroïques du vénérable serviteur de Dieu, dans la même sainte congrégation des rites. Premièrement, une réunion antépréparatoire eut lieu chez le révérendissime cardinal Jean-Baptiste Pitra, rapporteur de la cause, le 15 juin 1869; secondement, il y eut une congrégation préparatoire dans le palais du Vatican, le 4 juin 1872; troisièmement enfin, une assemblée générale fut tenue en présence de notre saint-père et souverain pontife Pie IX, le 10 juillet 1873. Le révérendissime cardinal rapporteur de la cause ayant proposé le doute suivant : Conste-t-il des vertus théologales, foi, espérance et charité,

envers Dieu et envers le prochain, ainsi que des vertus cardinales, prudence, justice, force, tempérance et leurs connexes, dans un degré héroïque, *in casu et ad effectum de quo agitur?* Tous, soit les révérendissimes cardinaux préposés à la conservation des rites sacrés, soit les pères consulteurs, déclarèrent leur avis, selon leur rang. Mais le saint-père différa de manifester son sentiment, et en même temps avertit ceux qui donnaient leur vote de prier avec lui, afin d'implorer de la sagesse divine la lumière et le conseil.

« Enfin, Dieu aidant, le jour consacré à célébrer les mérites de tous les saints fut choisi pour la proclamation du jugement suprême. C'est pourquoi le saint-père, après avoir offert le sacrifice eucharistique dans la chapelle privée du palais pontifical, vint dans la salle du Trône et fit approcher le révérendissime cardinal Patrizi, évêque d'Ostie et de Velletri, doyen du sacré collége et préfet de la sainte congrégation des rites; le révérendissime cardinal Jean-Baptiste Pitra, rapporteur de la cause; le R. P. Laurent Salvati, coadjuteur du promoteur de la foi et le secrétaire soussigné; et, en leur présence, il fit cette déclaration solennelle : Il conste des vertus théologales, foi, espérance et charité, envers Dieu et envers le prochain,

ainsi que des vertus cardinales, prudence, justice, force, tempérance et leurs connexes, du vénérable serviteur de Dieu Jean-Baptiste de la Salle, dans un degré héroïque, de sorte que l'on peut procéder à l'examen des quatre miracles.

« Ce décret deviendra de droit public, et sera inséré dans les actes de la sainte congrégation des rites, par ordre daté du 1er novembre 1873.

« CONSTANTIN, évêque d'Ostie et de Velletri, cardinal PATRIZI, préfet de la sainte congrégation des rites.

« DOMINIQUE BARTOLINI, secrétaire S. R. C. »

Place † du sceau.

Dès la lecture des premières lignes de ce décret, le pape avait dit à un prélat : « Ne laissez pas à genoux le frère Philippe ; ce brave vieillard doit être fatigué. » L'assemblée écouta le décret avec une attention profonde. Le saint-père avait une figure angélique. La lecture finie, le frère Philippe fut invité à s'avancer vers le saint-père, et, à genoux devant Sa Béatitude, il lui adressa les paroles suivantes :

« Très-saint père,

« Le Seigneur Dieu tout-puissant, qui dispose tout avec ordre, poids et mesure, principalement en ce qui concerne son Église sainte, a longtemps différé le commencement et le progrès de l'œuvre dont il s'agit aujourd'hui, et dont Votre Béatitude a bien voulu se préoccuper d'une manière spéciale.

« Depuis près de deux siècles, un ministre du sanctuaire avait sacrifié ses richesses, sa condition et tout lui-même, pour se mettre à la tête d'une société destinée à instruire gratuitement les enfants du peuple, leur apprendre les principes des lettres, mais tout spécialement les devoirs de la sainte religion de Jésus-Christ.

« Par les heureux résultats que l'œuvre de ce vénérable serviteur de Dieu a obtenus dans des contrées aussi nombreuses que différentes les unes des autres par leurs mœurs et leurs habitudes, il est facile de conclure que le pieux fondateur avait bien compris que tout enseignement, pour être véritablement utile aux individus et aux nations, doit être basé sur la religion et non sur les lois de la philanthropie ou sur celles d'une fausse philosophie.

« Je suis heureux, très-saint père, de pou-

voir dire à Votre Béatitude que les disciples du vénérable de la Salle ne se sont jamais écartés de ces principes, et que, Dieu aidant, ils ne s'en écarteront jamais.

« Nous savons, très-saint père, qu'en agir ainsi, c'est entrer dans les vues de Votre Béatitude, qui, depuis sa glorieuse et à jamais mémorable exaltation, n'a pas cessé un seul instant de se sacrifier pour tout ce qui peut contribuer à procurer la gloire de Dieu, l'honneur de la religion et le bonheur des peuples. L'univers catholique en est dans l'admiration et aime à proclamer l'illustre Pie IX comme le défenseur de la vérité, le protecteur des arts et des sciences, le bienfaiteur de l'humanité et le père des peuples ; les ennemis de la sainte Église sont eux-mêmes obligés d'en convenir.

« Notre humble congrégation ne doit-elle pas aussi sa diffusion dans les diverses parties du monde à votre tendre sollicitude et à ces bénédictions si paternellement données et si fréquemment réitérées ?

« Aujourd'hui, très-saint père, Votre Béatitude met le comble à ses bontés, en publiant l'héroïcité des vertus de notre vénéré fondateur. Aussi nous trouvons-nous dans l'impossibilité de pouvoir lui offrir des actions de grâces dignes de tant de faveurs.

« Cependant, très-saint père, nous avons encore à exprimer à Votre Béatitude un désir qu'elle trouvera, j'en suis certain, très-légitime : celui de voir se continuer et se mener à bonne fin la cause dont Votre Sainteté a bien voulu s'occuper en ce jour si mémorable pour nous.

« Quant à notre dévouement à la sainte Église, à ce siége à jamais célèbre, ainsi qu'à l'illustre et infaillible pontife qui l'occupe si glorieusement, il sera tous les jours de notre vie; et de plus, très-saint père, nous ne cesserons d'adresser au Ciel nos plus ferventes prières, pour qu'il mette bientôt un terme aux calamités qui affligent si profondément le cœur paternel de Votre Béatitude. J'en prends l'engagement pour moi et pour mes confrères; et afin d'affermir cette double résolution et lui donner toute son efficacité, je prie Votre Béatitude de vouloir bien accorder sa sainte bénédiction à celui qui, en ce moment, a l'insigne bonheur de se trouver à vos pieds, comme aussi à tous les autres enfants du vénérable de la Salle. »

Après ce discours si profondément empreint de dévouement à l'Église, le frère Philippe offrit au pape les premiers exemplaires du décret; les frères procureur, vicaire et directeur en offrirent aux cardinaux et aux évêques, et

les autres frères aux prélats et aux personnes présentes. Mgr Bartolini présenta au supérieur une copie manuscrite de l'original du décret, la même qu'il venait de lire; elle était munie du sceau de la sacrée congrégation des rites : elle a pris place dans les archives du Régime.

La distribution achevée, le pape prononça en italien, en réponse au frère Philippe, un discours dont voici la traduction :

« Les paroles de saint Jean l'évangéliste que nous avons lues ce matin dans l'épître de la messe peuvent, ce me semble, s'appliquer opportunément aux choses du temps présent.

« Le saint apôtre, évangéliste et prophète, écrit que Dieu ordonna à quatre anges de se placer chacun à l'un des quatre points cardinaux du globe, et d'étendre leurs ailes pour empêcher les quatre vents de souffler au préjudice de la terre.

« Tout à coup, un cinquième ange parut et cria aux premiers de retenir les maux qui devaient fondre sur la terre, afin qu'il eût le temps de marquer au front le grand nombre des serviteurs dévoués et affectionnés au Seigneur, qui faisaient partie des douze tribus d'Israël, de telle sorte que tous ceux qui porteraient la marque de l'ange seraient garantis contre les assauts des ennemis, contre la férocité des persécuteurs.

« Il en choisit douze mille dans chaque tribu ; ce chiffre n'indique point la quantité précise ; mais il est mis là pour exprimer un nombre très-considérable ; il répond du reste au nombre des prophètes, des apôtres et des tribus elles-mêmes, qui, comme on le sait, furent au nombre de douze ; par conséquent, le nombre de douze mille signifie, dans le cas présent, toute la phalange des personnes déjà destinées au paradis, comme les douze tribus représentent tous les peuples de la terre. Et, en effet, toutes les nations ont donné leur tribut, leur contingent au paradis : il n'y a pas de nation qui n'ait donné à l'Église une âme sainte glorifiant Dieu dans le ciel, et nous encourageant dans cette vie militante.

« La France figure, sans aucun doute, parmi les nations qui ont contribué à donner à l'Église le plus grand nombre de saints. En effet, ceux qui allèrent les premiers en France pour y porter la lumière de la foi et de la sainteté furent : un ami de Jésus-Christ, *Lazarus amicus noster ;* sa sœur Marie, *qui optimam partem elegit,* et se renferma *in caverna maceriæ,* pour s'adonner à la contemplation de la béatitude céleste ; et Marthe, son autre sœur, *qui satagebat circa frequens ministerium ;* elle se dédia au culte et à la pratique de la charité,

afin de multiplier les adorateurs de Jésus-Christ.

« Remarquez, très-cher fils Philippe, qu'il est dit : *satagebat,* c'est-à-dire qu'elle s'employait suffisamment comme elle pouvait et comme il convenait, ni plus ni moins. Il y aura peut-être, parmi vous, tel qui est trop lent dans l'exercice de ses devoirs, et tel autre qui, au contraire, court et se précipite avec une impétuosité inconsidérée. Le premier a besoin d'être stimulé, le second d'être retenu. Que sainte Marthe soit donc notre exemple : *satagere,* faire tout ce que l'on doit, dans les limites des forces que Dieu nous a données.

« Mais après cette première prédication du christianisme, il apparut en France, dans les siècles postérieurs, toute une grande légion d'âmes saintes, toutes dédiées à leur propre sanctification et à la conversion des pécheurs ; et par conséquent, on peut dire avec vérité : *Ex tribu Galliæ duodecim millia signati.*

« Je ne ferai pas l'énumération de cette phalange nombreuse et choisie ; cependant je ne puis m'empêcher de nommer un grand roi tel que saint Louis, un saint Vincent de Paul, un saint François Régis et de songer à d'autres encore jusqu'à ceux qui ont obtenu l'honneur des autels durant notre pontificat. Ces derniers,

ainsi que leurs glorieux prédécesseurs, se vénèrent dans le monde catholique par respect et par obéissance aux décrets du Vatican, et en vertu de la prérogative dont les souverains pontifes ont toujours joui, et dont les faux prudents, les impies et tous les ennemis du souverain pontificat feignent seulement aujourd'hui de se formaliser. Mais prions saint Joseph Labre, sainte Germaine Cousin, la bienheureuse Marguerite Alacoque et les autres saints de toutes les nations habitant le paradis, d'obtenir de Dieu que les égarés soient châtiés exemplairement pour sa gloire, ou plutôt qu'ils rentrent en eux-mêmes.

« L'acte qui s'accomplit en ce moment n'est-il pas une preuve de plus de ce que je viens d'affirmer? En effet, cet acte, tout en prouvant l'infaillibilité du jugement de l'Église, montre aussi sa fécondité, qui, par le vénérable Jean-Baptiste de la Salle, a donné à toute la société catholique une nouvelle famille qui se dévoue à l'éducation de la jeunesse.

« Quant à la marche rapide de cette sainte cause, dont vous manifestez le pieux désir, très-cher fils frère Philippe, cela dépend tout entier de Dieu et des miracles qu'il doit opérer par le moyen de son serviteur. Un miracle grand et très-utile sera celui que le Tout-Puissant fera

opérer aux quatre anges par l'intercession des saints, en empêchant que le vent impétueux de l'impiété vienne troubler et détruire votre œuvre consacrée à l'instruction et à l'éducation morale des cœurs de la jeunesse qui m'est si chère.

« Vous avez une grande mission à remplir, celle de faire tout ce qui dépendra de vous pour garder soigneusement les cœurs encore jeunes et pour les sauver des embûches de Satan; car on n'essaie que trop de les dépraver dans de mauvaises écoles où on leur inspire le mépris de la religion, de ses ministres et même de son divin fondateur. Mais ne craignez pas; agissez avec charité, avec zèle et fermeté, et Dieu sera avec vous.

« Les difficultés s'accumuleront sous chacun de vos pas; les sarcasmes, les dérisions et les violences vous accompagneront dans le saint exercice de l'instruction chrétienne; mais puisez au pied du crucifix la vigueur qui vous est nécessaire, et rappelez-vous que ces misérables ennemis du bien, quel que soit leur perfide dessein contre les maîtres de la vérité, peuvent tourmenter de toute manière, *animam autem non possunt occidere.*

« Ayez toujours devant les yeux les paroles qui se lisent dans l'évangile de ce matin. Dieu n'a pas dit: *Beati divites,* mais *beati pauperes.*

Il y a différents pauvres, vous le savez : les pauvres nécessaires, les pauvres volontaires et les pauvres d'esprit et d'affection. Il est vrai que cette pauvreté d'élection, si chère à Dieu et si féconde, on cherche à la détruire parce qu'ainsi le veut la conduite de certains gouvernements. Ces gouvernements, appuyant leur politique sur l'impiété et l'exerçant par la tyrannie, veulent dépouiller et détruire les maisons servant d'asile à ceux qui consacrent leur vie à la prière, à l'étude, aux œuvres du ministère et de la piété ; mais ne craignez pas, car le temps viendra où Dieu se souviendra de nous.

« En attendant, nous participons tous, et sur divers points du monde, à la béatitude annoncée par Jésus-Christ : *Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam ;* prions pour tous et particulièrement pour nous-mêmes, afin que l'espérance et la confiance en Dieu nous soutienne, même devant le triste appareil des fléaux actuels qui tendent à la destruction de tout ce qui est saint, religieux et chrétien. Priez afin d'obtenir une constance proportionnée au besoin des temps, et afin de combattre la malice humaine et infernale coalisées ensemble, avec une vigueur, un courage qui ne faiblissent jamais.

« Et maintenant, pour vous inspirer la confiance nécessaire, je me servirai d'une expres-

sion de saint François de Sales, laquelle peut sembler aujourd'hui démodée, à cause des progrès de la navigation, mais qui n'en est pas moins propre à expliquer ma pensée. En cette vie, dit le saint, nous devons marcher comme le vaisseau qui navigue sur la mer, c'est-à-dire avec le lest à fond de cale et les voiles déployées au vent.

« Le lest c'est l'humilité; les voiles gonflées désignent la confiance et l'espérance en Dieu. Dilatons donc notre cœur, et espérons que le Seigneur nous conduira non-seulement au port de la paix éternelle, but de nos labeurs et de nos désirs, mais aussi au port sur cette terre, en nous sauvant du milieu des tempêtes de ce monde insensé et corrompu qu'on nous a fait! Les sectateurs de ce monde nouveau prétendent nous donner la félicité, tandis qu'ils ne nous préparent que des angoisses et des larmes, et, l'amour de la patrie sur les lèvres, ils cachent dans leur cœur l'égoïsme et la rapine.

« Pour nous, adressons-nous au Seigneur et disons-lui pleins d'humilité : *Deus, qui nos in tantis periculis constitutos, pro humana scis fragilitate non posse subsistere, da nobis salutem mentis et corporis, ut ea quæ pro peccatis nostris patimur, te adjuvante, vincamur.*

« Invoquons aussi tous les saints du ciel en

ce jour qui leur est consacré, et prions-les de nous obtenir du Tout-Puissant les grâces et les faveurs particulières qui nous sont indispensables : *Omnipotens sempiterne Deus, qui nos omnium sanctorum tuorum merita sub una tribuisti celebritate venerari; quæsumus, ut desideratam nobis tuæ propitiationis abundantiam, multiplicatis intercessoribus largiaris.*

« Que la bénédiction de Dieu descende plus particulièrement sur vous pour exercer avec fruit votre humble et si importante mission ; qu'elle descende sur les enfants qui fréquentent vos écoles, qu'elle pénètre dans leur cœur afin qu'ils soient préservés de la corruption. Et tandis que nous prions pour la conversion des ennemis de l'Église, attendons avec confiance le jour des miséricordes. »

Ce discours, empreint de la vigueur accoutumée de Pie IX, nous montre la France au premier rang parmi les nations qui ont produit le plus de saints; c'est une gloire que les révolutions ne nous ont pas ravie; elle s'est renouvelée de notre temps. *Ex tribu Galliæ duodecim millia signati,* nous dit le chef de l'Église, et notre patrie prend ainsi place à côté des tribus d'Israël. Le pape fait apparaître saint Louis et saint Vincent de Paul comme prédécesseurs du vénérable de la Salle dans cette voie qui va de

la terre au ciel; le voisinage de tels noms fait resplendir celui du fondateur de l'institut des frères des Écoles chrétiennes. Le *Beati pauperes* donne occasion à Pie IX de dénoncer les spoliateurs des asiles de la pauvreté volontaire, et puis il demande à Dieu, pour tous ceux qui souffrent, une constance proportionnée aux rudes épreuves de ce temps. En adressant directement la parole au « très-cher frère Philippe », le pape le grandit, ou plutôt il reconnaît la hauteur de son apostolat.

Un témoignage de bonté vraiment paternelle de la part de l'auguste chef de l'Église attendait le frère Philippe à son retour au palais Poli; il y trouva deux immenses corbeilles remplies de toutes sortes de pâtisseries; à cette vue, le supérieur s'étonne et garde le silence. « C'est un don du saint-père, » lui dit ensuite le frère qui venait de recevoir les corbeilles. « Deux serviteurs de Sa Sainteté sont venus tout à l'heure. Le saint-père, avant la cérémonie, leur avait dit: Prenez ces corbeilles et portez-les au frère Philippe. Voyez, en passant, s'il loge à Saint-Sauveur; s'il n'y est pas, ce sera au palais Poli. Mais il faut absolument que vous soyez là avant lui. Il doit réunir aujourd'hui les frères pour un petit repas de famille et de fête, je veux les régaler. »

Le lendemain, 2 novembre, le frère Philippe et son assistant étaient aux pieds du pape en audience particulière pour le remercier du décret.

« Après avoir offert au saint-père, dit le supérieur dans le petit récit de son dernier voyage à Rome, l'hommage de notre reconnaissance et toutes les assurances de respect, de vénération, de dévouement dont nous sommes pénétrés pour lui, nous vînmes à parler des bonbons; ce qui le fit rire de bon cœur. « De bonnes religieuses, encore dans leur couvent, nous dit-il, ont pensé au pape, et le pape a pensé aux frères. — Cette délicate attention de votre part, très-saint Père, nous touche vivement. — Combien étiez-vous à table? — Très-saint Père, tous nos frères, étant occupés hier à porter des décrets à nos amis, se trouvaient disséminés; nous avons donc remis le repas à ce soir, vers deux heures. — Et alors combien serez-vous? — Très-saint Père, autant que la salle pourra en contenir. Chaque communauté enverra une députation. Il y aura aussi nos aumôniers, quelques-unes des personnes qui ont travaillé à la cause. — Bien, bien. »

« Le saint-père nous ayant permis de lui baiser la main et nous ayant donné sa bénédiction pour nous et pour tout l'institut, nous

nous prosternons de nouveau trois fois en le quittant. Ce moment fut plein d'émotion, surtout pour moi qui avais à me dire : hélas! ne sera-ce pas la dernière fois?... Quand on a été accueilli avec tant de bonté par un pontife si grand, si magnanime, si illustre, par le vicaire de Jésus-Christ, on ne peut le quitter sans arroser le pavé de ses larmes. »

Le même jour, un prélat de la cour pontificale demandait au frère Philippe, au nom du pape, quelques frères pour un établissement à la Nouvelle-Grenade; le cardinal Barilli le désirait beaucoup; le cardinal Barnabo demandait aussi un établissement à Hong-Kong.

Le frère Philippe adressa de Rome même, le 1er novembre, à tous les frères une circulaire pour annoncer et caractériser l'événement religieux qui honorait à un si haut degré son institut.

Où en est donc aujourd'hui la cause du grand fondateur des écoles chrétiennes? Il ne serait pas inutile de le dire avec précision. La cause fut introduite en 1840 par Grégoire XVI; il proclama « vénérable » ce grand homme de bien; le monde le vénérait, mais le vicaire de Jésus-Christ, en le proclamant « vénérable », écrivait en quelque sorte ce jugement dans le ciel. Le décret du 1er novembre 1873 n'a pas été un décret de béatification, mais un décret rela-

tif aux vertus de Jean-Baptiste de la Salle. Il atteste que le fondateur des écoles chrétiennes a pratiqué les vertus théologales, cardinales et morales à un degré héroïque. La question de la personne et des vertus est désormais jugée; la sacrée congrégation n'a plus à s'occuper que des miracles; tout sera fini quand la question des miracles sera tranchée. Déjà les faits extraordinaires abondent; l'Église visible a parlé, il faut que le Ciel parle et que la prière fasse éclater le pouvoir du vénérable de la Salle auprès de Dieu. Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur le caractère des faits nombreux consignés dans les écrits qui sont sous nos yeux; mais parmi les guérisons qui ont vraiment frappé notre attention, il en est une, celle du frère Adelminien, dont l'explication humaine nous semble impossible.

Le frère Adelminien, alors directeur de la communauté de Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris, fut atteint en 1866 de la terrible maladie connue sous le nom d'*ataxie locomotrice progressive*. Après une amélioration obtenue à Bourbonne, il fut ressaisi par le mal, en décembre 1867, et les médecins les plus habiles déclarèrent la guérison impossible. Le frère Philippe jugea qu'il fallait la demander au vénérable de la Salle. Le malade, autorisé à aller prier sur le

tombeau du fondateur à Rouen, commença une neuvaine le 27 décembre dans un état de santé où tous ses mouvements étaient effroyablement désordonnés; il avait suspendu toute médication. Une première neuvaine n'ayant rien changé à son état, il en commença une seconde le 5 janvier 1868, et le lendemain matin, après la sa prière faite sur le tombeau du vénérable, il se relevait sans effort, marchait, courait. Le 7 janvier, il visitait à pied et sans bâton les principales églises de Rouen, et gravissait, malgré le verglas, la colline sur laquelle s'élève l'église de Notre-Dame de Bon-Secours. Depuis ce temps, l'état de santé du frère Aldeminien n'a cessé d'être parfait, et nous avons pu, de nos propres yeux, juger de sa complète guérison.

Nous venons de parler du tombeau du vénérable de la Salle; nous disions qu'en 1734 les restes du fondateur avaient été solennellement transportés de l'église Saint-Sever à la chapelle de Saint-Yon, construite depuis peu par les frères; nous lisons dans le procès-verbal de la cérémonie : « Les ossements ayant été levés à l'aide de la planche qui était restée dessous, nous les avons fait couvrir d'un drap blanc et ils ont été déposés, sans être dérangés de leur situation, dans un cercueil neuf de

plomb dont nous avons fait souder le couvercle, et avons fait mettre ledit cercueil dans un coffre de bois bien fermé et bien scellé. » En 1793, les profanateurs des tombes ouvrirent celle de M. de la Salle et volèrent le plomb du cercueil sans toucher aux ossements. En 1835, l'exhumation des précieux restes permit de constater leur intégrité presque entière ; elle fut faite en présence d'un secrétaire de l'archevêché de Rouen, d'un médecin et du frère Calixte, qui depuis s'est tant occupé du procès de canonisation. Les ossements du vénérable furent alors transportés dans la chapelle de l'établissement des frères, rue Saint-Lô, à Rouen.

Le frère Philippe, à son retour de Rome, où il avait assisté à un premier triomphe religieux du vénérable fondateur, put voir un vif mouvement d'opinion qui profitait humainement à la gloire de Jean-Baptiste de la Salle ; le projet d'un monument en l'honneur du fondateur recevait bon accueil en France, en Europe, dans le monde entier ; l'universalité des offrandes donnait à la souscription un caractère vraiment catholique. L'humanité payait sa dette à l'un de ses plus grands bienfaiteurs. Trois mois avant son départ pour Rome, le supérieur général avait fait tout exprès le voyage de Rouen pour remercier les principales autorités de la

ville d'avoir approuvé et encouragé le projet. Il était arrivé à Rouen le 24 juillet, accompagné du frère Libanos, le directeur du pensionnat de Passy. Il avait trouvé, par une heureuse rencontre, tous les frères directeurs de la Seine-Inférieure réunis en chapitre à l'école normale de Rouen, école modèle, qui a pour directeur le frère Lucard. C'est dans la chapelle de cette maison que reposent les restes du fondateur ; les premiers pas du frère Philippe à Rouen l'avaient conduit vers ces reliques vénérées. Il visita le cardinal de Bonnechose, dont l'appui n'a jamais manqué aux frères des Écoles chrétiennes, le préfet, les adjoints : le maire était absent. Le supérieur voulut voir la place où doit s'élever le monument. Cette apparition du frère Philippe, restée à Rouen comme un précieux souvenir, fut une succession d'hommages rendus à sa haute et sainte renommée.

CHAPITRE XVII

Dernière appréciation du caractère du frère Philippe. — Son discours à la dernière prise d'habit qu'il présida. — Sa maladie, sa mort, ses funérailles. — Lettre du cardinal Guibert. — Bref du pape. — Hommages universels. — Le frère Calixte. — Humilité et gloire du frère Philippe.

(1872)

Il en est de certaines grandes âmes comme de certains grands livres dont on ne saurait découvrir toutes les beautés; plus on les étudie, plus on reconnaît que beaucoup de choses restent à voir. Il nous semble que tout ce que nous avons dit sur le frère Philippe n'est rien, tant sa figure est grande au fond de notre pensée. Depuis son plus jeune âge jusqu'à sa bonne vieillesse (*senectute bona*), il aima le bien, le voulut et l'accomplit. Serviteur de la règle pendant soixante-quatre ans, il menait une vie uni-

forme; mais c'était l'activité dans la monotonie et la puissance dans l'uniformité. Homme d'étude et de prière, il fut, durant les trente-cinq ans de son généralat, homme d'étude, de prière et d'action. Il était toujours debout, parce qu'il agissait toujours; nul ne fut plus humble, et nul ne dut se sentir plus véritablement né pour le commandement. Sur son large front resplendissait l'intelligence, et dans ses yeux brillait une douce lumière [1]. Il écoutait; mais quand sa résolution était prise (et ses résolutions n'étaient pas lentes à venir), il s'y tenait. Il ne parlait pas beaucoup, il n'en avait ni le goût ni le temps. Il avait le mot propre, le mot juste, le mot de la vérité dans toutes les questions. Son écriture, dans sa correspondance, est bien l'image d'un esprit qui se hâte : elle renferme tout juste assez de syllabes pour dire ce qu'il faut dire; le supérieur ne connaît pas la phrase : une lettre de lui est encore une action. Pour suffire à l'immensité de sa tâche quotidienne, il fallait que l'action prédominât; il était le plus assidu des religieux et le plus

[1] Un sculpteur dont le nom se mêle à une foule d'œuvres remarquables, M. Oliva, vient de faire le buste du frère Philippe commandé par l'État. C'est un bel ouvrage empreint du sentiment chrétien et d'une profonde étude du sujet. Il nous rend le frère Philippe dans l'austère grandeur de ses vieux ans.

infatigable des travailleurs. La plus longue vie est courte; mais ce que peut un homme au service du bien, quand il ne perd pas une parcelle de son temps, est prodigieux. Un chiffre nous représente le total de l'œuvre du frère Philippe : quand il fut placé à la tête de l'institut, les frères étaient au nombre de deux mille trois cents, et leurs élèves au nombre de cent quarante-trois mille ; le frère Philippe a laissé l'institut avec dix mille frères et quatre cent mille enfants : étonnant témoignage de l'activité de son génie.

Le frère Philippe se montrait dur pour lui-même et ne s'accordait rien ; il écartait avec un soin implacable les adoucissements que l'on essayait parfois de mêler à sa rude existence. Lorsque les devoirs de sa charge lui commandaient des voyages, il voyageait la nuit pour commencer sa journée le lendemain en toute liberté. « Un matin, revenant de Toulouse, sous le poids des préoccupations les plus cruelles, après quarante heures de voiture, nous dit un témoin de sa vie, M. l'abbé Roche, il arriva dans une petite ville du Cantal; il avait une heure pour se reposer. Un enfant le conduit à la maison des frères. On était à l'oraison ; il commence par ne déranger personne, se rend à la chapelle et attend que l'exercice soit fini. L'oraison ter-

minée, il embrasse les frères, trempe un morceau de pain dans un verre d'eau rougie, remonte en voiture et continue son voyage. » En novembre 1873, à son retour de Rome, il quittait, à sept heures du matin, le chemin de fer; à huit heures, il assistait à la messe dans la maison mère; à huit heures et demie, il s'asseyait à son bureau, et la journée recommençait comme s'il venait de quitter sa cellule. Le frère Philippe se possédait toujours lui-même, ou plutôt la règle le possédait; il marchait devant la loi du devoir comme devant Dieu : il y trouvait son calme, sa force, sa sécurité.

L'art de gouverner, qu'il s'agisse d'un institut ou d'un État, suppose la connaissance des hommes; le frère Philippe, sous des dehors simples et modestes, regardait d'un œil fin et pénétrant : il jugeait un homme, sa portée, ses aptitudes. Il savait de quoi étaient capables ceux qu'il envoyait : la grande preuve qu'il choisissait bien ses instruments, c'est que tous ses établissements ont réussi. Il entreprit quelquefois en ne pas laissant trop parler la prudence humaine; mais, dans une œuvre comme la sienne, on comprend qu'il ait fait une grande part à la Providence. Les œuvres qui visiblement viennent de Dieu ne peuvent pas être gouvernées comme les affaires de la terre.

Le supérieur avait un air froid et s'ouvrait peu; mais son cœur renfermait des trésors de tendresse et de sensibilité. Rien n'était récréation dans cette existence toujours si fortement occupée; le seul plaisir qu'ait goûté le frère Philippe, il le trouvait à la chapelle aux heures des saints offices; ses plus vives jouissances étaient la beauté des cérémonies et le chant religieux. Les enfants de chœur, debout et nombreux devant l'autel, étaient pour lui un céleste tableau. Il s'occupait de la procession de la Fête-Dieu avec un soin qui s'étendait à tous les détails; il éprouvait une joie très-vive à assister à la première communion des élèves, soit au pensionnat de Passy, soit à Saint-Nicolas de la rue de Vaugirard, ou à Saint-Nicolas d'Issy. Il recommandait toujours une longue et sérieuse préparation à ce grand acte de la vie chrétienne; il avait composé dans ce but un petit manuel intitulé : *le Jeune Communiant;* ce livre est un de ceux qu'il voulut revoir aux approches de sa fin.

Le frère Philippe pouvait bien dire : « Je connais mes brebis, et mes brebis me connaissent. » Il y a en France peu de communautés de son ordre qu'il n'ait visitées; et, partout où il a passé, il a laissé d'ineffaçables souvenirs. La visite générale qu'il entreprit après

sa nomination à la charge de supérieur fut comme un long effort d'énergie et de dévouement : les traits abonderaient sous notre plume; il en est un qui s'offre particulièment à notre esprit. C'était au mois d'octobre 1839. Le frère Philippe arrive à Aubenas à six heures du soir; la lenteur du pauvre équipage qui le conduisait l'avait décidé à le laisser derrière lui; il avait franchi à pied plus de trente kilomètres. Après avoir pris un peu de nourriture, il repart pour une communauté située à dix-sept kilomètres de là; il en revient à minuit, se couche, se lève à quatre heures et demie avec les frères, assiste à la première messe de la paroisse, y fait la communion, entend une seconde messe d'action de grâces, puis il reçoit des visites, parle à chacun des frères, inspecte les classes, s'assied à peine à table pour déjeuner et repart à dix heures du matin, pour montrer la même ardeur et renouveler les mêmes exemples. Il obéissait à toutes les sévérités de sa conscience et se jetait à corps perdu dans le bien ; mais il savait toujours ce qu'il faisait, et les excès de son pieux travail entraient dans les plans de sa sagesse.

Il excellait à résoudre les difficultés, sans toutefois s'en rapporter uniquement à l'habileté humaine : il implorait toujours le secours d'en

haut. Il priait pour vaincre les obstacles et ramener les adversaires à de meilleures pensées; la prière faisait essentiellement partie de son action et de son gouvernement; il s'armait de l'oraison contre des décisions ennemies. Le conseil municipal de Châlons avait supprimé, en 1863, les écoles gratuites des frères; le frère Philippe se rendit dans cette ville, le 2 mai. Le maire de Châlons fit savoir que le conseil municipal se réunirait le lendemain. Le supérieur souffrait d'un rhumatisme aigu, mais ne voulut accepter que le souper de la règle avec les frères; on lui fit un lit dans le parloir. Le lendemain matin, à quatre heures, quand les frères furent levés, on trouva le frère Philippe à genoux sur les carreaux de la chapelle, et l'on remarqua que son lit n'était pas défait : le serviteur de Dieu avait passé toute la nuit en prières. A six heures du matin, il alla à la messe avec un pied enveloppé de linge; le soir de ce même jour, le conseil municipal de Châlons, annulant sa décision de l'année précédente, rétablissait les écoles des frères : le supérieur n'avait pas prié en vain.

Le recrutement de son institut restait toujours au premier rang de ses sollicitudes. Le 7 décembre 1873, le supérieur éprouva une grande joie en présidant une prise d'habit, composée

de cinquante-quatre postulants; le bonheur de les voir si nombreux se peignait sur son visage. C'était comme une postérité qui apparaissait à ses vieux ans : il saluait l'avenir. Le frère Philippe adressa aux postulants un discours d'une simplicité profonde, et où la parabole faisait toucher du doigt les plus hautes vérités. Nous reproduisons textuellement cette allocution comme on recueille les dernières paroles d'un patriarche à ses enfants :

« C'est avec une joie bien vive que je suis venu présider cette cérémonie. En même temps qu'elle donne à l'institut cinquante-quatre nouveaux enfants, elle me rappelle un de mes plus chers souvenirs : le plus cher, devrais-je dire; car, à pareil jour, la veille de la fête de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, je revêtais, il y a soixante-quatre ans, la sainte livrée que vous allez vous-mêmes revêtir dans quelques instants. Le premier de mes souhaits pour vous, mes chers enfants, sera celui d'une aussi longue carrière que la mienne, et plus saintement, plus dignement parcourue.

« Notre-Seigneur Jésus-Christ donna un jour à ceux qui l'écoutaient une admirable parabole, dont je ne pourrais faire une plus opportune application qu'en cette circonstance : Un homme apprit que l'on vendait un champ d'une grande

fertilité; cet homme savait qu'un trésor y était caché, et depuis longtemps il en convoitait la possession. Son plan fut bientôt arrêté : à tout prix il fallait acquérir ce trésor, à tout prix il fallait acheter le terrain fortuné, le champ où il était enfoui. Notre homme aussitôt vend ses biens; avec la somme qui lui revient de cette vente, il acquiert la propriété du champ tant désiré.

« Le bon Dieu a comme mis en vente un champ dont celui-ci n'était que la figure, et dans le flanc duquel est un trésor bien autrement riche, bien autrement précieux que celui dont notre homme fit l'acquisition. Ce champ est la vie religieuse; le trésor qu'il recèle, c'est le ciel. Pour en devenir propriétaire, vous avez eu à faire quelques sacrifices : vous avez renoncé aux richesses du monde, aux joies terrestres, aux fausses libertés du siècle; vous avez vendu, comme l'homme dont parlait Jésus-Christ, tout ce que vous aviez; le champ est à vous, le magnifique champ de la vie religieuse vous appartient, et je ne saurais trop vous féliciter de votre acquisition.

« Mais qu'aurait-on pensé, dites-moi, de cet homme avec lequel je vous comparais tout à l'heure, si après avoir fait tant de sacrifices, après avoir acquis au prix de tant de peines le champ si ardemment désiré, il s'y était tenu

immobile, sans se soucier du trésor pour lequel il l'avait acheté? C'est un fou, se serait-on écrié; il a tout simplement perdu et son temps, et son argent, et sa peine. Si vous alliez, mes chers enfants, vous croiser les bras dans le champ de la vie religieuse, sans creuser le sol, sans y défricher les quelques ronces où s'embarrasseront sans doute vos premiers pas, la terre demeurerait sans rien produire, quelle qu'en soit la fertilité naturelle; le trésor, quel qu'en soit le prix, demeurerait caché. Travaillez donc, fouillez la terre, versez des sueurs, s'il le faut; s'il le faut, aux épines et aux pierres, sacrifiez quelques gouttes de sang, et le trésor de toutes les vertus dans le temps et de toutes les gloires dans l'éternité sera le prix de vos efforts.

« Pour vous aider dans cette tâche, un ouvrier travaillera avec vous et pour vous, auquel rien ne résiste, et sous la main duquel le trésor sera vite découvert, si vous savez le conserver pour auxiliaire et pour ami. Je vous dis cela en souvenir de la parole du saint-père, que je vous rappelais il y a quelques jours : La vie est un voyage dont le terme est le ciel, et au milieu duquel Jésus-Christ ne demande pas mieux que de nous secourir contre tous les dangers, que de nous fortifier sans cesse contre tous les

obstacles. Compagnon adorable et mille fois béni, aimez de tout votre cœur ce charitable ami ; priez-le dans vos peines, il vous consolera ; dans vos luttes, il vous fera vaincre ; après vos chutes, il vous relèvera. Encore une fois, le voyage sera heureux : son terme sera atteint ; encore une fois, le champ s'ouvrira : le trésor qu'il renferme deviendra pour jamais votre bonheur et votre gloire.

« En vous voyant ainsi prêts à franchir le seuil de la maison de Dieu, je vous compare à des morceaux de cire pétris par la vocation religieuse pour devenir flambeaux du sanctuaire; tandis qu'à vos côtés d'autres morceaux de cire ont été pris pour éclairer des salles de spectacles, des jeux mondains, des ateliers de Satan. Vous êtes des lingots d'or dont la Providence s'est servi pour en faire des vases sacrés destinés à contenir Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme des ostensoirs, des ciboires et des calices ; tandis qu'à côté de vous d'autres lingots ont été pris et sont devenus des coupes d'orgies, des vases de prostitution. Avez-vous mérité d'être l'objet d'un pareil choix? Pouvez-vous vous en rendre indignes? Questions terribles ; la première est le secret de la Providence, votre lâcheté ne donne jamais le droit de résoudre la seconde.

« Vous avez vu sans doute transplanter de petits arbres? Ce n'est pas avant l'heure du transplantement, ce n'est pas au moment même où on le transplante que l'on peut juger si l'arbuste portera des fruits : ce n'est qu'après un certain temps. Vous êtes de petits arbres, que l'on transplante de la terre du siècle dans le sol de la vie religieuse; à proprement parler, ce ne sera que dans la communauté où vous travaillerez un jour que l'on verra si vous portez des fruits de vie, ou si, abusant des plus abondantes grâces, vous n'êtes préparés qu'à porter des fruits de mort.

« Priez donc, travaillez pendant ce temps de noviciat, que le bon Dieu vous donne pour préparer la résistance aux luttes et aux épreuves à venir. Si quelque germe menaçait de devenir mortel pour le petit arbuste sur les branches duquel les oiseaux du ciel doivent se reposer un jour, étouffez-le, demandez à Jésus-Christ, votre aide et votre compagnon, de l'étouffer pour vous. Priez, préparez : le noviciat ne vous impose aucune autre obligation; mais celle-ci est rigoureuse : elle est pour vous de toutes les heures, de toutes les minutes. Le noviciat est l'antichambre de la vie religieuse, et la vie religieuse, je le répète, est le vestibule du ciel. Elle donne d'une façon surabondante toutes les grâces et les

secours qui sont nécessaires à l'homme pour arriver au ciel; et, d'autre part, ses joies, ses gloires n'ont d'égales, de supérieures surtout, que les joies, les gloires du ciel. »

Les frères n'avaient pas vu sans appréhension leur vénéré supérieur reprendre le chemin de Rome, à quatre-vingt-un ans; mais le voyage s'était fait sans fatigue, et le frère Philippe, depuis son retour, était alerte et dispos. Il travaillait, présidait les exercices spirituels, faisait des visites utiles, portait son fardeau accoutumé, sans en rien retrancher. Le 30 décembre, il visitait le pensionnat de Passy; rentré le soir à la maison mère, il se sentit mal à son aise. Le 31, il se leva à l'heure de la communauté, présida l'exercice, et fut pris d'un frisson après la messe. Il se rendit, malgré ses souffrances, à la salle du Régime, où l'attendaient les députations des trois établissements de Saint-Nicolas, à l'occasion de la nouvelle année. « Mes chers enfants, leur dit-il d'une voix faible et tremblante, je vous remercie de ce que vous avez bien voulu vous déranger de si bon matin pour me souhaiter une bonne année; peut-être ne la finirai-je pas!... Je suis touché des sentiments que vous m'avez si bien exprimés. Pour moi, je ne désire de vous qu'une chose, c'est que vous avanciez en vertu... Continuez de bien servir le

bon Dieu : ce sera pour vous le moyen d'être heureux en ce monde et en l'autre... Aimez bien vos parents, qui font pour vous tant de sacrifices ; aimez bien les chers frères, qui se dévouent dans l'intérêt de votre avenir, et rappelez-vous toute votre vie leurs sages avis. Adieu, mes chers enfants ! » Ces paroles touchantes sont les dernières que le frère Philippe ait adressées à l'enfance, à cette enfance dont il fut pendant si longtemps l'instituteur, l'apôtre et l'ami.

L'échange des souhaits entre lui et la communauté ne fut pas sans tristesse. Le 1er janvier, au matin, il fit un grand effort pour aller à la chapelle : il entendit la messe et communia. C'était la dernière fois qu'il apparaissait au milieu des frères réunis, la dernière fois qu'il occupait sa stalle et qu'il s'agenouillait à sa place accoutumée pour recevoir le pain des forts. Son accablement était extrême : des souffrances visibles accompagnaient sa prière ; la douleur donne à la prière une puissance connue de Dieu seul. La messe finie, le supérieur, sur l'invitation du frère infirmier, se rendit dans sa cellule, et se mit au lit pour ne plus se relever. Les médecins constatèrent une pneumonie comme celle qui l'avait atteint neuf mois auparavant ; mais les forces du malade n'étaient plus les mêmes, et le mal étreignait un corps épuisé.

Cinq jours s'écoulèrent dans les plus tristes pressentiments; le malade était patient, reconnaissant et doux. Le 6 janvier, son état devint tout à fait grave; averti par son confesseur, il se prépare à recevoir les derniers sacrements. A trois heures de l'après-midi, la communauté partait pieusement et tristement de la chapelle, et faisait cortége au saint viatique. « La paix sur cette maison! » dit le prêtre en entrant dans la cellule du malade qui attendait son Dieu. « Mon très-honoré, dit ensuite le prêtre en s'adressant au supérieur, je vous apporte le bon Dieu, que vous avez servi si longtemps. Vous l'avez bien souvent accompagné auprès de vos chers frères malades ou infirmes, et maintenant c'est vous qu'il vient visiter et consoler. Vous allez recevoir le Cœur adorable de Jésus, auquel vous avez voué votre institut. »

M. l'aumônier adressa au malade quelques questions auxquelles le vénéré vieillard répondit par paroles ou par signes; puis il ajouta : « Vous bénissez, n'est-il pas vrai, votre famille et tous vos enfants qui vous aiment? Vous prierez bien pour nous tous; et, de notre côté, nous allons aussi intercéder pour vous auprès de la divine miséricorde. » Quelques monosyllabes, *amen*, des signes de croix, furent les seules réponses du malade. Il reçut le saint viatique, l'extrême-

onction et l'indulgence *in articulo mortis*. Les frères assistants étaient prosternés autour de son lit, pleurant et priant; l'un d'eux paraissait plus vivement saisi de douleur que les autres : c'était le frère Calixte, le tendre et vieil ami du mourant. La bénédiction apostolique, sollicitée par le frère Floride à quatre heures, arrivée à six, ne fut connue du frère Philippe qu'après minuit, à cause d'un assoupissement profond dans lequel il était tombé, et d'où une crise le tira passagèrement. « Merci, merci! » dit-il en apprenant ce suprême témoignage de la bonté du pape. On récita deux fois les prières des agonisants : « O Jésus! ô mon Dieu! » disait parfois le moribond en joignant les mains.

Un trait prouvera combien il avait gardé sa présence d'esprit après que toutes ses forces s'en étaient allées : on faisait à demi-voix, dans sa cellule, la prière du matin; le frère qui présidait ayant dit par distraction *Angelus* au lieu de *Memorare*, l'agonisant fit signe que l'on se trompait : mourant, il veillait encore à la règle. Il reçut dans la matinée une seconde fois l'absolution, et une seconde fois l'indulgence.

Dans l'institut des frères des Écoles chrétiennes, il est une parole à laquelle le frère agonisant répond avec prédilection : « Vive Jésus dans nos cœurs! » il y répond par cette parole :

« A jamais ! » C'est en quelque sorte le mot de la consigne sur le seuil de l'éternité. Vers les huit heures du matin (7 janvier), le frère Irlide, assistant, se penchant vers le très-honoré, prononçait les mots de Jésus en croix : « Mon Dieu, je remets mon âme entre vos mains! » et puis ajoutait cette parole : « Vive Jésus dans nos cœurs ! » Le frère Philippe, comme un soldat fidèle qui répond toujours à l'appel, veut proférer le mot « à jamais » ; mais, en faisant un effort pour prononcer ce mot, il exhale le dernier soupir. La communauté, réunie à la chapelle, et qui avait commencé par le chapelet, termina tout à coup ses prières par le *De profundis :* le grand et pieux institut était orphelin.

La mort du frère Philippe produisit une impression profonde : il semble que de tels hommes voués au bien devraient durer toujours. On s'étonne qu'ils disparaissent : on sent qu'un grand vide se fait. Le sentiment qui éclata soudainement dans tous les rangs fut un hommage à de si hautes vertus, une explosion de reconnaissance pour tant de bienfaits et de services, un témoignage d'admiration pour une capacité si rare. Que de larmes dans les communautés des frères ! quel concert de louanges dans les entretiens de tous les gens du monde ! que de regrets dans les ateliers ! Les classes ouvrières

savaient tout le bien que cet homme leur avait fait : elles reconnaissaient qu'elles perdaient un ami. « Le frère Philippe est mort ! » Cette nouvelle mit toutes les âmes en deuil, parce que le frère Philippe avait un souvenir dans toutes les âmes. Son nom était devenu comme une vivante légende de dévouement et de génie chrétien. Une incomparable popularité s'y était attachée. Le frère Philippe était comme le bien de tous, et, lui mort, chacun pensait avoir perdu quelque chose ; mais sa mémoire resplendit aussitôt de la beauté de ses œuvres, et la vénération publique autour de ses restes prouva bien vite que le sentiment populaire lui avait déjà fait sa place auprès de Dieu.

La cellule dont l'homme de Dieu avait fait un sanctuaire et qui, depuis sa mort, avait pris quelque chose de plus sacré, se remplissait de novices prosternés récitant l'office des trépassés ; ils se succédaient dans cette chambre, et leurs regards s'arrêtaient avec un attendrissement religieux sur le visage de leur père, où respirait la paix du ciel. Le soir, la salle des Reliques, située au rez-de-chaussée de la maison, fut transformée en chapelle ardente ; le corps du frère Philippe y reçut en deux jours plus de dix mille visites pieuses : des cahiers placés près de la porte se couvraient de signatures et

de touchants hommages. On faisait toucher au corps des chapelets, des statuettes, des médailles, des scapulaires, des christs, des images et des livres, des bouquets, des gilets de santé, du linge pour les pansements. Le vendredi soir, le corps fut mis dans le cercueil : on le couvrit de couronnes et de bouquets apportés; par-dessus fut déposée une grande palme, symbole de la récompense promise au combattant victorieux. Le samedi, à huit heures du matin, le corps fut porté à la chapelle où se pressaient les frères des Écoles chrétiennes. M. l'abbé Roche y célébra une messe basse après laquelle il laissa parler son cœur, tout plein du souvenir du frère Philippe. Le service de famille se fit avec beaucoup de piété, de deuil et de douleur.

Mais d'autres funérailles attendaient l'humble religieux qui avait été un grand homme et un grand citoyen. L'institut, s'inspirant de ses saintes règles, n'avait demandé qu'un convoi de septième classe; mais la France, ne s'inspirant que d'elle-même, allait faire au frère Philippe des obsèques triomphales. Le cercueil, sorti de la maison mère à neuf heures un quart, et porté sur un corbillard de pauvre, s'achemina vers l'église Saint-Sulpice à travers des flots de peuple silencieux et recueillis. Une croix blanche, sur un fond noir, derrière le maître-

autel, composait toute la décoration funèbre de l'église; le cercueil fut déposé sur deux tréteaux entourés de cierges : c'était tout le catafalque. Mais si les magnificences funèbres manquaient à la cérémonie, la vraie grandeur n'y manquait pas. Elle naissait du contraste de cette pauvreté, et de cette assistance formée des personnages les plus importants de l'Église et de l'État, des représentants de toutes les paroisses, de tous les ordres religieux, de toutes les administrations publiques, de toutes les institutions, de toutes les associations. Pas le plus petit espace ne demeurait inoccupé dans la vaste église; il fallut fermer les portes : plus de dix mille personnes étaient restées sur la place Saint-Sulpice. Le cardinal Guibert, archevêque de Paris, qui inaugurait sa pourpre par un hommage rendu au frère Philippe, donna l'absoute, et M. Buffet, président de l'Assemblée nationale, jeta le premier l'eau bénite sur le cercueil. Le deuil était conduit par un frère du mort, le frère Arthème, appuyé sur le bras de son neveu, également frère des Écoles chrétiennes, et par les dix assistants, dont le premier, le frère Calixte, voulut faire le trajet à pied jusqu'au cimetière du Père-Lachaise, malgré son accablement et malgré le poids des ans.

« Des deux côtés des rues que suit le cortége,

nous dit un témoin, la foule forme une haie compacte. Les hommes se découvrent respectueusement, les femmes se signent; des enfants, conduits par des frères, marchent constamment des deux côtés du char. D'autres sont échelonnés sur le passage du convoi. Dès que le char s'approche, ils se mettent en marche et le suivent jusqu'à ce qu'ils rencontrent ceux d'une autre école, qui, à leur tour, se joignent au cortége, tandis que les premiers retournent dans leurs quartiers. De cette façon, dix mille élèves des frères ont assisté sans fatigue aux obsèques du frère Philippe. »

Le convoi de ce serviteur de Dieu, de ce pauvre de Jésus-Christ restera comme un beau souvenir dans l'histoire de Paris. Paris, qui trop souvent laisse faire le mal, sait prendre sa revanche; cette ville, toujours étonnante par ses contrastes et ses retours, a de l'élan pour les nobles et les saintes choses; elle est plus chrétienne qu'on ne pense, et semble se retrouver elle-même quand elle accomplit un acte de foi. Quarante mille personnes faisaient cortége aux restes vénérés du frère Philippe : Paris a fait le signe de la croix devant son cercueil. Des larmes se sont mêlées aux dernières prières aux bords du caveau réservé aux supérieurs des frères : il y avait trop

de cœurs émus autour de cette tombe pour que les suprêmes adieux ne fussent pas de longs sanglots.

Nous ne pouvons qu'indiquer les discours prononcés sur la tombe du frère Philippe par le représentant du ministre de l'instruction publique, par le maire du septième arrondissement, et par le président du conseil municipal de Paris; les pouvoirs publics s'honorent en rendant de tels hommages. Le jour même des funérailles, la mémoire du frère Philippe recevait du cardinal Guibert un témoignage qui restera comme une page d'histoire dans l'Église de Paris; cette page a sa place marquée dans notre livre; nous la reproduisons :

« Lettre-circulaire de son Éminence Mgr le cardinal-archevêque de Paris, au sujet de la mort du frère Philippe.

« Monsieur le curé,

« Vous avez déjà donné de justes regrets au frère Philippe, que la mort vient de ravir à la congrégation des frères des Écoles chrétiennes, dont il était supérieur général depuis trente-six ans. L'âge avancé de ce vénérable religieux ne permettait pas d'espérer qu'on le conserverait longtemps encore; néanmoins, dans ses der-

nières années, son zèle et son dévouement suppléaient si bien à ce que la vieillesse enlève d'activité, qu'il semblait rajeunir en présence des grands travaux que sa charge lui imposait.

« Ce qu'il a fait, il n'est pas nécessaire que je vous le raconte ; le monde entier en a été témoin. Il a restauré et renouvelé en quelque sorte l'œuvre du vénérable de la Salle. Il l'avait comprise avec une rare supériorité d'intelligence; et sans jamais sortir de son humilité, il l'a gouvernée avec une puissance de volonté non moins remarquable. Par l'extension et le développement qu'il lui a donnés, il a montré combien était féconde la pensée de charité qui avait inspiré le saint fondateur.

« Le frère Philippe s'était consacré tout entier au service du peuple; et il a bien pu dire, lui aussi, que sa mission était d'enseigner les pauvres, *evangelizare pauperes misit me;* il pouvait ajouter, en parlant à la jeunesse, les paroles que saint Paul adressait aux Corinthiens : « Alors même qu'on vous donnerait dix mille maîtres, vous n'aurez jamais beaucoup de pères qui vous aiment comme moi, *nam si decem millia pædagogorum habeatis, sed non multos patres.* » Quatre cent mille enfants apprenaient de lui et des siens à devenir de bons chrétiens, des citoyens utiles et capables de remplir tous les devoirs de

leur future profession. Tandis que d'autres dépensent leur zèle à répandre dans l'âme des jeunes gens les idées fausses qui égarent les esprits, excitent les coupables convoitises et n'inspirent que de la présomption et de l'orgueil à l'ignorance, lui travaillait efficacement à faire des enfants du peuple des hommes honnêtes, ne manquant ni de l'instruction nécessaire ni des vertus plus nécessaires encore.

« Placé par la Providence à la tête d'une des plus grandes œuvres qui aient été entreprises pour le bien de l'humanité, il était devenu, malgré la modestie et la simplicité de sa vie, l'un des hommes les plus utiles, les plus populaires, et l'on pourrait dire les plus considérables de notre temps. Il ne fallait pas une médiocre capacité ni un zèle ordinaire pour remplir avec persévérance, pendant une si longue période de temps, tous les devoirs qu'impose la direction d'une société répandue dans le monde entier. Aussi tous ceux qui le voyaient de près étaient frappés de sa rare sagesse autant que de sa vertu.

« La mort du frère Philippe a été comme un deuil public dans la capitale. Les nefs de la grande église de Saint-Sulpice n'ont pu contenir la foule qui se pressait autour de son modeste cercueil. C'étaient des hommes de toutes les

classes, qui représentaient ce qu'il y a de plus élevé, de plus honnête et de plus religieux dans notre société. Deux cardinaux, plusieurs évêques et un très-grand nombre de membres du clergé se trouvaient dans cette assemblée. Leur présence témoignait de la reconnaissance de l'Église envers ce « bon et fidèle serviteur », et du prix qu'elle attache aux services rendus par les frères des Écoles chrétiennes à l'éducation de la jeunesse.

« En recommandant l'âme du frère Philippe à vos prières et à celles des prêtres de votre paroisse, j'ai tenu, monsieur le curé, à constater ici le pieux empressement qui s'est manifesté auprès de sa dépouille mortelle, afin que le souvenir en reste dans les actes de l'Église de Paris. Il faut que l'on sache dans l'avenir, qu'à notre époque de décadence morale et de triste abaissement, le sens religieux, l'estime de la vertu simple, la reconnaissance des services rendus sans éclat, ne sont point effacés dans le cœur des habitants de notre grande cité. »

Nous avons pu dire que la France s'était inclinée devant le cercueil du frère Philippe, puisque la représentation nationale et le gouvernement se trouvaient là; mais il fallait que des hommages fussent rendus dans les départements

à ce grand homme de bien. Ils n'ont pas manqué, et partout ils ont pris le caractère d'un deuil public. Tout l'épiscopat a voulu honorer la mémoire du frère Philippe; il l'a honorée, non-seulement par des services solennels, mais encore par des oraisons funèbres, allocutions ou lettres circulaires; on a vu dans nos villes une sorte d'émulation pour témoigner une pieuse reconnaissance envers cet admirable bienfaiteur. En beaucoup de cités, les autorités civiles ont tenu à honneur de prendre part à ces hommages. Ce deuil religieux ne s'est point arrêté à nos frontières : en Belgique, dans les États-Unis, dans le Levant, dans tous les pays où se rencontrent des écoles chrétiennes, on s'est agenouillé au pied des autels en souvenir de celui qui était l'âme d'une œuvre immense. La religion seule a le secret et la puissance de donner ainsi, dans tout l'univers, la gloire à ceux qui ne la cherchent pas.

Il nous reste à reproduire une pièce qui achève et couronne tous les témoignages; c'est le bref du pape Pie IX, en réponse à la lettre où les frères assistants avaient annoncé au chef de l'Église la mort de leur supérieur; voici la traduction du bref :

« A nos bien-aimés fils, frère Calixte et les autres assistants de la congrégation des Écoles chrétiennes,

PIE, PAPE IXe DU NOM

« Chers fils, salut et bénédiction apostolique.

« Dieu qui, pour l'accomplissement et le progrès de ses œuvres, a coutume d'employer des instruments aptes, de fortifier par des secours opportuns et d'orner de ses dons les hommes choisis pour cette fin, concéda, pendant de longues années, à votre congrégation, chers fils, l'excellent supérieur que vous avez perdu. Il l'avait doté d'une intelligence droite dans un corps sain, et l'avait enrichi de l'esprit de foi et de charité. Et afin que le vent des mauvaises doctrines, qui souffle de toutes parts, ne le séduisît point, il fixa son cœur et son esprit à cette chaire de vérité que votre supérieur entoura toujours du culte d'une humble vénération et d'un ardent amour. Telle est la source à laquelle il puisa cette vertu de fécondité qui lui a fait quintupler la famille dont il avait reçu la direc-

tion, et lui a permis d'offrir avec largesse les bienfaits de son ministère aux régions les plus éloignées. Et comme par une éducation religieuse et soignée, par les exercices de la vie régulière, des exhortations fréquentes, la diligente surveillance de toutes choses et ses pieux écrits, votre supérieur avait pénétré de ses propres sentiments les membres de la congrégation, ils sont devenus très-utiles non-seulement à la religion, mais encore à la patrie, à laquelle ils rendirent dans ses revers d'admirables services de charité. C'est donc avec raison que vous pleurez sa perte; mais comme son esprit est vivant et florissant parmi vous, nous ne doutons point qu'il ne se trouve aisément dans votre institut un grand nombre de membres entre lesquels on puisse élire un homme capable de conserver et de faire avancer l'œuvre que votre défunt supérieur a développée, perfectionnée et propagée par ses longs et incessants travaux. C'est là ce que nous vous souhaitons, et nous appelons, à cette fin, sur vous les lumières et les secours du Ciel. En attendant, nous prions Dieu afin que l'autorité qui vous est confiée pendant les vacances du généralat tourne au bien de votre congrégation. C'est pourquoi, comme présage des faveurs célestes et gage de notre paternelle bienveillance, nous accordons très-affectueuse-

ment à vous, fils bien-aimés, et à toute votre congrégation la bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 5 février de l'année 1874. De notre pontificat la 28e année.

« Signé : Pie, pape, IXe du nom. »

Le nom du frère Calixte, inscrit en tête de ce bref, éveille en nous une douleur. Pendant que nous achevions ce livre, un nouveau deuil frappait l'institut des frères des Écoles chrétiennes. Le frère Calixte (Jean-François-Nicolas Leduc), qui avait été le plus ancien et le plus intime ami du frère Philippe, est mort le 31 mai. Il appartenait à l'institut depuis 1811, époque où la congrégation des frères, échappée à la tempête révolutionnaire, tendait à se reconstituer sous le généralat du frère Gerbaud. Il fut nommé assistant en 1837. Depuis lors il ne quitta jamais Paris. C'était un homme d'une piété angélique, d'une intelligence rare, d'un grand cœur; il avait une gaieté d'esprit qui se mêlait à tout le sérieux de la vie religieuse; il unissait la simplicité d'un enfant à la majesté du vieillard. Agneau par sa douceur, lion par sa fermeté dans le devoir, il était de trempe antique. Adminis-

trateur très-capable, il connaissait à fond le passé, les écoles, les affaires et le personnel de l'ordre. Ses frères l'aimaient avec vénération et tendresse. Il était grand par le travail, le dévouement et l'abnégation. Puissant par l'intelligence et par l'énergie d'un travail incessant, il mit ses soins à rapporter à son supérieur l'honneur de toute chose, à ne jamais paraître que le second; toutefois l'abnégation lui était devenue très-douce, parce que le frère Philippe fut, pendant quarante-sept ans, pour le frère Calixte l'objet d'une idéale et chrétienne amitié. Le frère Calixte fut au plus haut degré modeste et bon. La bonté est l'empreinte de Dieu même dans l'homme. Heureux ceux qui gardent cette divine empreinte malgré les injustices de la terre! La mort du frère Philippe avait causé à son plus vieil ami une grande douleur; l'âme du frère Calixte semblait devenue solitaire; depuis cinq mois elle en cherchait une qui avait quitté la terre; elle est allée la retrouver au ciel en prenant à peine le temps d'avertir les siens de son départ. L'institut perd le dernier représentant d'un lointain passé; il perd celui qui était comme une tradition et un monument vivant. Ainsi les deuils succèdent aux deuils, les dévouements aux dévouements; mais les vocations nouvelles se pressent, et l'œuvre

du bien se poursuit avec d'autres instruments bénis de Dieu.

Le jour des obsèques du frère Calixte dans la chapelle de la maison mère, tandis que l'aumônier, M. l'abbé Roche, le faisait revivre en termes touchants devant son cercueil, l'auditoire était ému; mais ceux qui se trouvaient placés dans le voisinage de l'autel, du côté de l'Évangile, remarquaient surtout les sanglots d'un religieux assis à son banc: ce religieux c'était le frère Jean-Olympe, le nouveau supérieur général. Se révéler ainsi, c'est se faire aimer. Le successeur du frère Philippe versait des larmes de piété, des larmes du cœur. La piété! le cœur! c'est par là que l'on veut et que l'on peut beaucoup pour l'accomplissement du bien. Le frère Jean-Olympe n'a rien à changer et n'a qu'à faire comme ont fait ses prédécesseurs; la même règle et le même but sont là; les supérieurs se succèdent dans l'accomplissement de la même mission.

On peut dire que toute la portée de l'œuvre du vénérable de la Salle se révèle maintenant au monde. Les inspirations des saints ne sont ni d'un temps ni d'un pays; elles ne s'enferment ni dans un siècle, ni dans une société, ni dans les limites d'un État; elles s'emparent des âges et des générations : leur fécondité ne s'arrête

pas, parce que tout ce qui vient de Dieu garde une vie immortelle. Le frère Philippe a été un instrument de la Providence pour nous faire comprendre toute la puissance attachée au pieux institut. Ce n'est pas le canon, c'est l'instituteur qui est le maître du monde. Si nous voulons que les sociétés se sauvent, il faut que l'enseignement populaire soit chrétien. Hors de là, on ne rencontrera que des utopies, des désordres et des abîmes.

En écrivant la vie du frère Philippe, nous goûtions un sérieux et religieux plaisir que les historiens ne goûtent pas souvent : c'est de mettre en lumière l'existence d'un homme qui a tout fait pour la cacher. Ceux dont on parle le plus sur la terre aimaient le bruit autour de leur nom; le frère Philippe fuyait le bruit, craignait les louanges, s'étonnait des hommages dont il était l'objet, et parfois paraissait comme embarrassé de sa renommée. Il ne songeait qu'à Dieu et ne demandait rien aux hommes, que de lui permettre, à lui et aux siens, de faire le bien. Il n'a pu parvenir à nous cacher ses actes, et nous les avons racontés; plus il a pris soin de se dérober à la gloire, plus nous avons aimé à recueillir ses titres au respect et à l'admiration. Il n'est plus là pour rougir de nos éloges, et, devant son cercueil, notre vénération a conquis

sa pleine liberté. L'immortel souvenir du frère Philippe restera une force pour son institut, une arme puissante pour le combat, une invitation pour tous à bien faire, à aimer Dieu, le peuple et le devoir.

FIN

TABLE

AVANT-PROPOS V

CHAPITRE I

L'institut du vénérable de la Salle depuis sa fondation jusqu'à la vocation du frère Philippe 1

CHAPITRE II

Enfance et vocation du frère Philippe. — Son entrée au noviciat de Lyon. — Il est nommé professeur à Auray. — Son séjour à Auray. — Il est nommé directeur à Rethel et puis à Reims. — L'enseignement mutuel. — Le brevet et la dispense du service militaire. — Le siége de la congrégation est transporté à Paris. — Le frère Philippe directeur à Metz. — Le frère Guillaume de Jésus. — Le frère Philippe est nommé directeur de la communauté de Saint-Nicolas-des-Champs à Paris. — Il est nommé assistant du frère Anaclet. (1806-1830) 34

CHAPITRE III

Les premiers temps de la révolution de juillet. — Les écoles d'adultes. — M. Guizot et le frère Anaclet. — La loi de 1833. — Grand développement dans l'œuvre des frères. — Le petit noviciat. — Le frère Philippe est nommé supérieur général. — Ses livres classiques. — Le livre de la *Conduite*. — Les pensionnats. — Les frères soumis au droit commun. — Le portrait du frère Philippe par Horace Vernet. (1830-1844) 53

CHAPITRE IV

Les circulaires du frère Philippe aux frères des Écoles chrétiennes. 74

CHAPITRE V

La maison mère à Paris. 89

CHAPITRE VI

Le frère Philippe et les Écoles chrétiennes après la révolution de février. — La commission extra-parlementaire de 1849 et la loi du 15 mars 1850. — Le second empire et la rétribution scolaire. — Résistance du frère Philippe. — Concessions imposées par la nécessité. — Nouvelles épreuves. . . . 99

CHAPITRE VII

La dispense du service militaire pour les frères des Écoles chrétiennes 111

CHAPITRE VIII

Œuvres des frères pour les classes ouvrières. — L'œuvre de Saint-Nicolas. 150

CHAPITRE IX

Le service des frères dans les prisons 176

CHAPITRE X

Les frères à l'équateur, en Cochinchine, en Tunisie, en Algérie, dans le Levant. 192

CHAPITRE XI

Les frères des Écoles chrétiennes dans le Canada et aux États-Unis. — Les frères d'Irlande. 208

CHAPITRE XII

Le frère Philippe catéchiste. 227

CHAPITRE XIII

Le frère Philippe et la guerre. — Les frères dans les départements et en Belgique (1870-1871) 249

CHAPITRE XIV

Le frère Philippe et les frères des Écoles chrétiennes à Paris pendant le premier siége. 271

CHAPITRE XV

Le frère Philippe pendant la Commune (1871). 303

CHAPITRE XVI

Derniers temps du frère Philippe. — Son voyage à Rome en 1873. — La béatification du vénérable de la Salle. — Discours du frère Philippe, réponse du pape. — Les miracles. — Le tombeau du vénérable fondateur. — Le projet d'un monument en l'honneur de Jean-Baptiste de la Salle. (1872-1873). 327

CHAPITRE XVII

Dernière appréciation du caractère du frère Philippe. — Son discours à la dernière prise d'habit qu'il présida. — Sa maladie, sa mort, ses funérailles. — Lettre du cardinal Guibert. — Bref du pape. — Hommages universels. — Le frère Calixte. — Humilité et gloire du frère Philippe (1872). . . . 361

4123. — Tours, impr. Mame.

POUJOULAT, J.J.F. BQX
Vie du frere Philippe. 7125
.B8P6